



BUDGET PRIMITIF 2024



Rapport n°23.05.01

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
LE BUDGET EN CHIFFRES	6
L'EQUILIBRE DU BUDGET	7
LA REPARTITION DES RECETTES	8
TABLEAU DE SYNTHESE	9
ECONOMIE - EMPLOI	11
1.1 - ECONOMIE	12
1.2 – AGRICULTURE ET FORETS	28
1.3 – TOURISME	39
1.4 - RECHERCHE	45
EDUCATION - FORMATION	50
2.1 – EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF	51
2.2 - APPRENTISSAGE	64
2.3 – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	69
2.4 - ORIENTATION	73
2.5 – FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	76
2.6 – FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	83
MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES	88
3.1 – EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE	89
3.2 - NUMERIQUE	94
3.3 – TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE	99
3.4 – TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	115
3.5 – COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE	130
VIE SOCIALE	134
4.1 – CITOYENNETE EGALITE	135
4.2 – CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL	138
4.3 – SPORTS ET PATRIMOINE SPORTIF	146
RESSOURCES	150
5.1 – MOYENS GENERAUX	151
5.2 - FINANCES	163
5.3 – RESSOURCES HUMAINES	176
5.4 - EUROPE	181

LE VOTE PAR FONCTION	182
Approbation des balances au chapitre en crédits de paiement et AP / AE	182
Les AP et AE créées et modifiées par fonction	185
Affectations votées dans le cadre du BP 2024	194
Modification des dates limites d'affectation pour les AP / AE	204
Modification des dates limites d'engagement pour les AP / AE	204
LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE	206
LES DISPOSITIONS DIVERSES	207
Remises gracieuses	207
Admissions en non-valeur	207
Créances éteintes	208
Neutralisation des amortissements	208
Durées d'amortissements	209
Autorisations	209
Contribution financière au GIP Pro Santé	209
Subvention et convention DEV'UP	209
Subvention et convention Association AREC	210
Modifications des emplois	210
INFORMATION DE L'ASSEMBLEE SUR LA GESTION DES AP/AE	212
Clôtures d'AP/AE	212
Caducité des AP/AE	213
Changement de libellés	213

INTRODUCTION

Les défis majeurs auxquels nous sommes confrontés préoccupent et souvent inquiètent nos concitoyens. Le défi environnemental et les dérèglements climatiques, le défi social et le risque de marginalisation d'une part croissante de la société, le défi démocratique dans la quête du sens à donner au progrès et aux relations sociales, le défi économique avec les besoins de compétences toujours plus difficile à sourcer sont autant d'enjeux que les priorités de l'action régionale portées par ce BP 2024 prend à bras le corps. Cet engagement fort s'opère dans un cadre budgétaire particulièrement contraint et incertain. Contraint puisque nombre de dotations de l'Etat aux Régions ont été retirées des recettes régionales dans le projet de loi de finances 2024. Incertain puisque le niveau de recette lié à la TVA dépend directement du niveau d'inflation et de la croissance qui seront observés en 2024 au plan national.

Pour autant la Région Centre-Val de Loire a décidé de s'engager dans un projet social et durable qui répond aux défis de notre société. Avec les collectivités locales et les associations, avec les acteurs sociaux et économiques en lien avec les priorités de l'Etat et de l'Europe, la Région est aujourd'hui le point central de l'intervention publique et partenariale avec des objectifs que nous plaçons au cœur des priorités régionales : plus de solidarité, plus de proximité, accélération des transitions et nouveaux modes de développement.

Le budget 2024 traduit pleinement cet engagement poursuivant et développant les actions emblématiques pour l'identité et la cohésion régionales comme pour la vie des habitants et des territoires de la région.

Ainsi l'accroissement de l'investissement et le développement de services nouveaux dans le domaine des transports ont pour résultat l'augmentation importante de la fréquentation des lignes REMI avec pour effet direct la décarbonation des déplacements dans notre Région et le soutien à la mobilité solidaire grâce aux tarifications sociales adaptées (gratuités scolaires et pour les jeunes, cartes de réduction...).

Il en va également ainsi de l'action économique régionale avec des résultats concrets en matière de réindustrialisation et de transition environnementale, numérique et sociétale de l'appareil productif, avec des conséquences directes en termes d'emplois, qui font de notre Région une région dont le taux de chômage est durablement inférieur à la moyenne nationale. A cet égard, l'accompagnement à un haut niveau de la formation professionnelle, adaptée aux réalités des métiers dans les entreprises et aux besoins des habitants, est particulièrement indispensable. C'est pourquoi la Région attend que l'Etat s'engage en 2024 dans le PACTE 2 au même niveau d'effort financier que celui réalisé par la Région au sein de son budget.

De même il en va ainsi de nombreuses actions régionales liées aux domaines prioritaires que sont ceux de la décarbonation du patrimoine éducatif, de l'accélération de la production d'énergie solaire, de la solidarité territoriale en soutien à tous les territoires.

Au niveau de l'action culturelle, la Région poursuivra ses grands engagements avec un budget conforté dans un contexte préoccupant pour la culture.

Le budget 2024 permettra également d'engager de nouvelles étapes dans les grands domaines d'intervention de la Région.

La nouvelle stratégie agricole permettra de développer les premières mesures à travers les Cap filières ou les contrats de transition, notamment pour l'accélération de la transition

agroécologique dans un contexte où les marchés de produits bio et de qualité rencontrent de réelles difficultés.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, la Région déploiera dès la prochaine rentrée universitaire son Appel à projets Vie Etudiante et de Campus (AVEC) symbole de la forte volonté de la Région de renforcer son soutien aux étudiants.

Pour la transition écologique, 2024 permettra une nouvelle étape à travers une stratégie renouvelée pour la biodiversité.

Au plan social, outre les mesures liées au pouvoir d'achat des familles et des jeunes dont la Région poursuit le déploiement, la Région engagera plus encore son action en matière d'accès aux soins par le développement des formations sanitaires et sociales en poursuivant l'augmentation des quotas et en poursuivant le déploiement des Maisons de Santé Pluridisciplinaires, des Centres de santé et de nouvelles solutions mobiles d'offre de soins.

2024 sera aussi une année exceptionnelle avec l'accueil en région Centre-Val de Loire de la cérémonie des Etoiles Michelin. La Région affirme ainsi sa place incontournable dans le domaine de la gastronomie, en lien avec les produits locaux et de qualité qui sont un merveilleux atout pour l'identité du Centre-Val de Loire. Ce sera également l'année olympique et paralympique et la région Centre-Val de Loire aura la fierté d'accueillir les épreuves de tir à Châteauroux cet été. Cette perspective permettra de faire du sport une fête à partager par toutes et tous partout sur le territoire. Ce sera également un formidable levier pour augmenter la pratique sportive, notamment chez les jeunes.

2024 sera également le cadre de la 2^{ème} édition du festival ARtCHIPEL et du déploiement renforcé des Nouvelles Renaissance pour poursuivre la belle aventure de développement de notre attractivité touristique si bénéfique à l'image et au rayonnement de notre région.

Toutes ces actions et ces ambitions ne sont rendues possibles que par un travail exigeant d'arbitrages sur les dépenses régionales, mais également grâce à l'implication totale au quotidien des agents de la Région dans les missions qu'ils occupent.

Dans un contexte budgétaire où les recettes régionales sont contraintes, comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, et où les dépenses croissent sous l'effet de l'inflation, la maîtrise du budget dans sa construction comme dans son exécution est un impératif absolu. Pour autant la perspective pluriannuelle des recettes est pour notre Région comme pour l'ensemble des collectivités, un enjeu majeur qui conditionnera notre capacité à investir et à agir.

C'est pourquoi les Régions unanimes au sein de Régions de France demandent une véritable réforme du financement des collectivités et particulièrement des Régions afin que les moyens de l'action publique régionale soient pleinement restaurés en créant un lien entre la nature des recettes qu'elles perçoivent et les compétences qui sont les leurs.

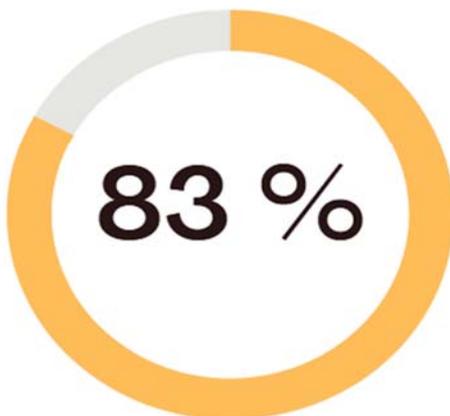
François BONNEAU

LE BUDGET EN CHIFFRES

1,796 Md€*

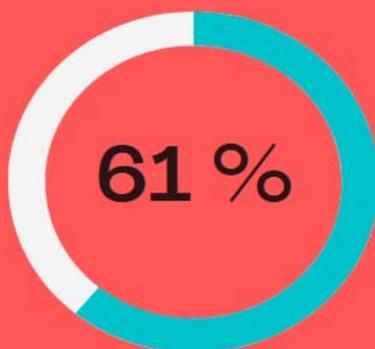


*hors réaménagement de dette



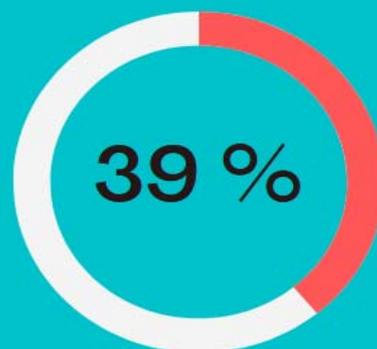
part du budget de la Région consacrée directement aux interventions régionales à destination des habitants et des territoires, soit 1,491 Md€

En section de fonctionnement



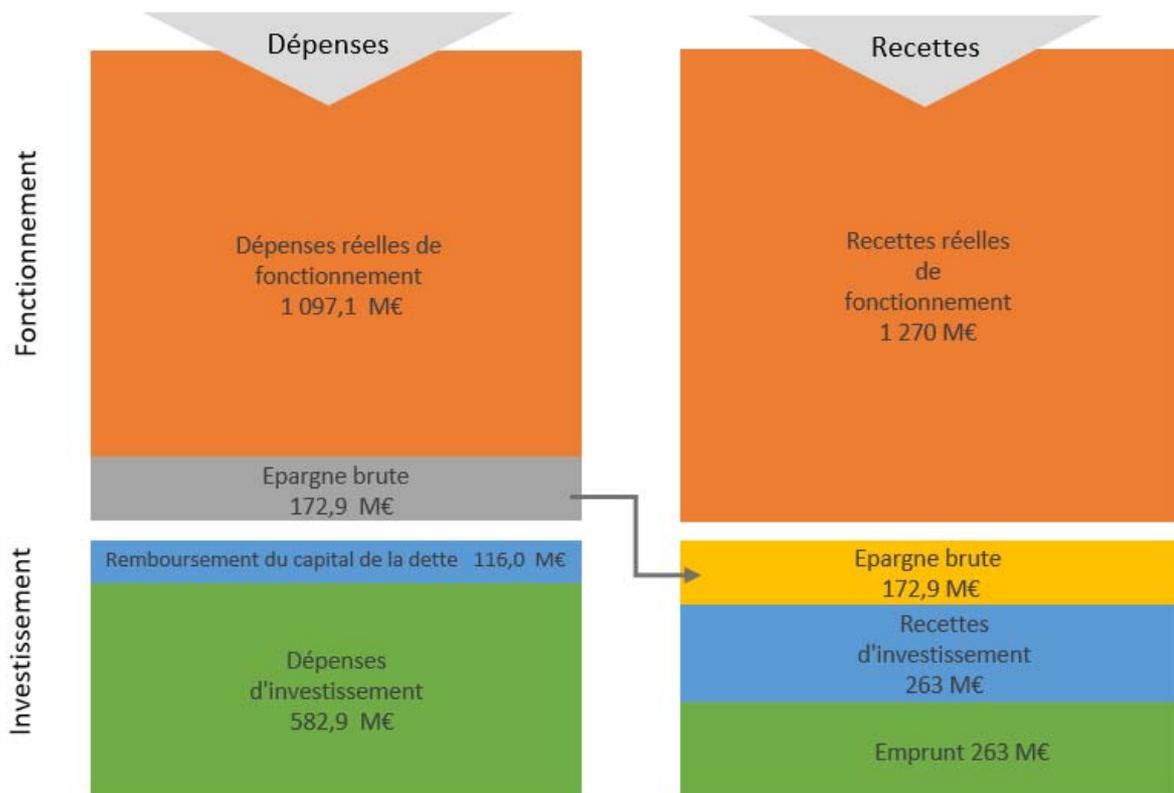
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1,097 Md€ dont 931 M€ en faveur des politiques régionales.

En section d'investissement



Les projets mis en œuvre en 2024 sur tout le territoire régional atteindront un budget de 583 M€.

L'EQUILIBRE DU BUDGET



LA REPARTITION DES RECETTES

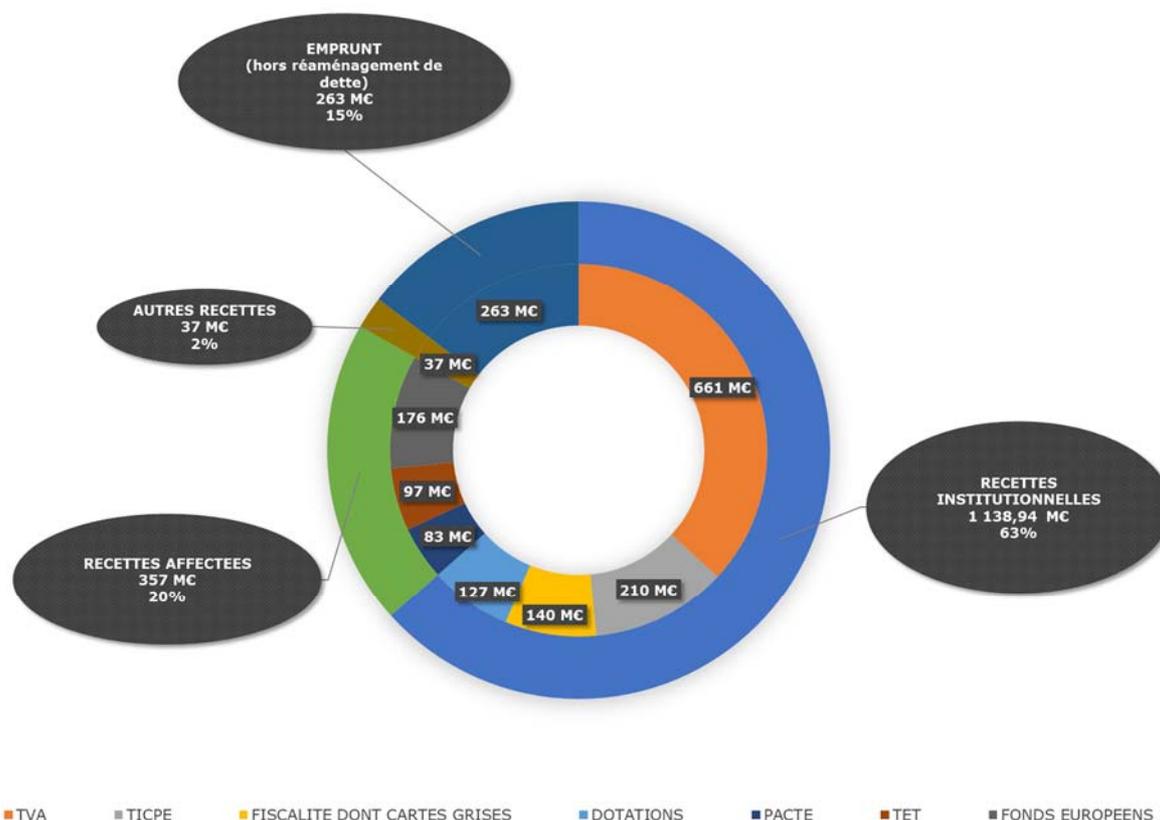


TABLEAU DE SYNTHÈSE

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
ECONOMIE	26 224 000	21 698 000		300 000
<i>Fonds européens ECONOMIE</i>	730 000	900 000	730 000	900 000
AGRICULTURE ET FORETS	8 180 000	6 550 000		
<i>Fonds européens AGRICULTURE ET FORETS</i>	25 965 000	11 000 000	25 965 000	11 000 000
TOURISME	4 993 000	5 312 000	420 000	
<i>Fonds européens TOURISME</i>	50 000		50 000	
RECHERCHE	8 895 000	7 300 000		
<i>Fonds européens RECHERCHE</i>	1 000 000	1 900 000	1 000 000	1 900 000
TOTAL ECONOMIE - EMPLOI	76 037 000	54 660 000	28 165 000	14 100 000
EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF	70 500 000	72 104 000	12 800 000	11 395 000
APPRENTISSAGE	6 690 000	6 610 000	400 000	400 000
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	2 758 500	2 500 000		
ORIENTATION	3 380 000	3 320 000	150 000	150 000
<i>Fonds européens ORIENTATION</i>	70 000		70 000	
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	160 080 000	151 500 000	96 800 000	95 100 000
<i>Fonds européens FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE</i>	6 000 000	8 700 000	6 000 000	8 700 000
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	58 000 000	62 000 000		
TOTAL EDUCATION - FORMATION	307 478 500	306 734 000	116 220 000	115 745 000
EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE	5 330 000	6 395 000		
<i>Fonds européens EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE</i>		500 000		500 000
NUMERIQUE	4 038 000	4 100 000		
<i>Fonds européens NUMERIQUE</i>	1 100 000	1 600 000	1 100 000	1 600 000
TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE	9 498 000	9 611 000	2 820 000	615 000
<i>Fonds européens TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE</i>	1 300 000	1 000 000	1 300 000	1 000 000
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	370 560 000	394 250 000	6 587 000	7 676 000
COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE	1 230 000	1 210 000	55 000	55 000
TOTAL MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES	393 056 000	418 666 000	11 862 000	11 446 000
CITOYENNETE ET EGALITE	1 136 000	1 122 700		
CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL	24 078 000	24 775 000	32 500	42 000
SPORTS ET PATRIMOINE SPORTIF	4 830 000	5 389 000		
TOTAL VIE SOCIALE	30 044 000	31 286 700	32 500	42 000
MOYENS GENERAUX	27 818 000	29 234 000	4 160 500	3 814 000
FINANCES	64 212 000	75 003 000	1 067 993 000	1 111 094 000
RESSOURCES HUMAINES	163 474 000	169 500 000	1 775 000	1 750 000
EUROPE	23 235 000	12 000 000	23 235 000	12 000 000
TOTAL RESSOURCES	278 739 000	285 737 000	1 097 163 500	1 128 658 000
FONCTIONNEMENT	1 085 354 500	1 097 083 700	1 253 443 000	1 269 991 000

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
ECONOMIE	51 350 000	30 000 000	24 600 000	9 300 000
<i>Fonds européens ECONOMIE</i>	<i>1 000 000</i>	<i>2 200 000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>2 200 000</i>
AGRICULTURE ET FORETS	9 000 000	14 000 000		
<i>Fonds européens AGRICULTURE ET FORETS</i>	<i>56 984 000</i>	<i>60 000 000</i>	<i>56 984 000</i>	<i>60 000 000</i>
TOURISME	4 350 000	3 720 000		
<i>Fonds européens TOURISME</i>	<i>1 100 000</i>	<i>5 000 000</i>	<i>1 100 000</i>	<i>5 000 000</i>
RECHERCHE	15 800 000	15 500 000		
<i>Fonds européens RECHERCHE</i>		<i>700 000</i>		<i>700 000</i>
TOTAL ECONOMIE - EMPLOI	139 584 000	131 120 000	83 684 000	77 200 000
EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF	120 000 000	104 000 000	12 930 000	7 203 000
APPRENTISSAGE	12 091 400	12 091 400		
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	9 840 000	7 223 000		
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	3 046 000	1 646 300		
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	7 700 000	11 203 000	300 000	
TOTAL EDUCATION - FORMATION	152 677 400	136 163 700	13 230 000	7 203 000
EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE	67 000 000	67 000 000		
<i>Fonds européens EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE</i>	<i>800 000</i>	<i>620 000</i>	<i>800 000</i>	<i>620 000</i>
NUMERIQUE	1 500 000	1 423 000	2 800 000	
<i>Fonds européens NUMERIQUE</i>	<i>4 500 000</i>	<i>2 600 000</i>	<i>4 500 000</i>	<i>2 600 000</i>
TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE	5 313 000	7 820 000		
<i>Fonds européens TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE</i>	<i>1 700 000</i>	<i>6 130 000</i>	<i>1 700 000</i>	<i>6 130 000</i>
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES	102 433 000	153 496 000	35 010 000	73 150 000
<i>Fonds européens TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES</i>		<i>950 000</i>		<i>950 000</i>
COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE	150 000	150 000		
TOTAL MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES	183 396 000	240 189 000	44 810 000	83 450 000
CITOYENNETE ET EGALITE	456 000	354 000		
CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL	6 782 000	10 300 000	60 000	60 000
SPORTS ET PATRIMOINE SPORTIF	2 637 000	2 490 000		35 000
TOTAL VIE SOCIALE	9 875 000	13 144 000	60 000	95 000
MOYENS GENERAUX	30 255 500	22 222 000	2 250 000	
FINANCES	95 856 000	176 090 000	299 521 400	378 073 400
EUROPE	64 325 000	40 000 000	64 325 000	40 000 000
TOTAL RESSOURCES	190 436 500	238 312 000	366 096 400	418 073 400
INVESTISSEMENT	675 968 900	758 928 700	507 880 400	586 021 400

ECONOMIE - EMPLOI



1.1 - ECONOMIE

En 2024, la Région mettra en œuvre les priorités issues du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

Dans un contexte budgétaire qui laisse peu de marges, les priorités de l'action économique 2024 visent à renforcer l'accompagnement et l'action de Dev'Up, en lien avec les nouveaux outils votés en 2023 et pour lesquels 2024 sera la première année de plein exercice. Les mécanismes financiers, notamment du fait de la nature des subventions des avances remboursables, se traduisent cette année budgétairement par un renforcement du poids du budget investissement en matière de développement économique.

De plus en plus, les acteurs sollicitent un accompagnement en ingénierie ou expriment le besoin de travailler au sein d'un réseau. Aussi l'action de la Région accompagnera la création et le renforcement des filières et les accompagnements adaptés aux besoins des entreprises. Le budget 2024 accroit l'accompagnement des entreprises dans la construction de leur projet, particulièrement d'innovation ou de transition.

Ainsi, le budget de Dev'Up est maintenu à un niveau élevé pour un accompagnement de haut niveau des filières et des entreprises. En 2024 trois priorités ont été définies lors de l'assemblée générale du 13 novembre 2023 : innovation, numérique et international. Au-delà de l'action quotidienne, la palette d'outils se renforcera dans ces trois domaines, sous la présidence de Stéphane GIRERD, nouvellement élu.

S'agissant du **développement de filières**, nous priorisons le soutien aux clusters et pôles de compétitivité et accélérons la structuration des filières du ferroviaire, du vélo et de l'automobile. Ces industries sont complémentaires et porteuses d'avenir pour le développement des transports propres et du quotidien. Nous sommes particulièrement mobilisés concernant l'automobile qui représente de très nombreux emplois industriels, et dont l'enjeu de transition à tous les niveaux de production est central.

Dans ce prolongement, la Région a très directement soutenu la nouvelle génération des territoires d'industries. En 2024, un poste sera ouvert pour coordonner la nouvelle phase au niveau régional. Il favorisera le dialogue entre territoires et appuiera les dynamiques locales.

Pour **l'accompagnement des entreprises aux transitions environnementales, numériques, sociétales**, 2024 sera l'année de plein déploiement de plusieurs dispositifs, tel que l'accélérateur responsable des transitions, voté en octobre 2023, qui permettra de former et d'accompagner des promotions de chefs d'entreprise dans leurs projets pour répondre aux enjeux des transitions écologiques et énergétiques.

Dans la continuité d'un engagement fort en faveur de **l'économie sociale et solidaire dans notre Région, qui apporte un soutien remarqué au plan national, poursuivra son action** au bénéfice de la structuration de l'ESS. Le renouvellement de la stratégie régionale en faveur de l'ESS sera conduit en 2024, et les Cap'Asso dont l'efficacité sociale est désormais unanimement reconnue régionalement et bien au-delà feront l'objet d'une évaluation à l'occasion des 20 ans du dispositif.

2024 sera marquée par des Assises Régionales de la vie associative au mois de juin ainsi que la mise en œuvre d'un certain nombre mesures en lien avec le Mouvement associatif, en application de la feuille de route adoptée en avril 2023 : notamment la mise en place de la Conférence régionale de la vie associative et de l'Observatoire régional de la vie associative. Ce sera aussi la consolidation et le déploiement d'outils d'accompagnement (poursuite du

dispositif CARE, mise en place d'un fonds de prêt relais avec France Active pour les fonds européens, ...).

Dans un contexte économique instable, notre collectivité a l'ambition d'une politique économique réactive, agile dans ses modalités, proche des réalités et des entreprises et particulièrement déterminée à accompagner les transitions numériques, énergétiques, environnementales afin de les inscrire au cœur de la compétitivité de demain des entreprises comme de notre tissu économique et social régional.

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	26 954 000	22 598 000	730 000	1 200 000
Investissement	52 350 000	32 200 000	25 600 000	11 500 000

1.1.01 - ACCOMPAGNER L'ECONOMIE DE PROXIMITE ET L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	11013001	31/12/2024	ACCOMPAGNER L'ECONOMIE DE PROXIMITE ET L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES	273 000

Il est proposé d'ouvrir une AE de 0,273 M€ au titre de cette activité et de l'affecter de la façon suivante :

- 175 000 € sur une affectation destinée aux actions de promotion et de valorisation du territoire
- 98 000 € sur une affectation destinée à soutenir l'ingénierie de projets

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2024	11011001	31/12/2024	ACCOMPAGNER L'ECONOMIE DE PROXIMITE ET L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES	3 000 000

Il est proposé d'ouvrir une AP de 3 M€ au titre de cette activité et de l'affecter intégralement au soutien à la création, reprise et développement des activités de proximité via le nouveau fonds partenarial avec les EPCI, CAP Economie de proximité.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	750 000	278 000	-	-
Investissement	3 200 000	4 163 000	1 900 000	1 782 000

Il est proposé d'ouvrir des crédits de paiement à hauteur de :

- 0,278 M€ en fonctionnement (dont 35 k€ pour payer les soldes ou acomptes d'anciens dossiers et 0,243 M€ pour les dossiers qui seront votés en 2024)
- 4,163 M€ en investissement (dont 0,7 M€ destinés au Fonds Renaissance et 1,363 M€ pour payer les soldes ou acomptes d'anciens dossiers et 2,1 M€ destinés aux dossiers CAP Economie de proximité qui seront votés en 2024)

Dans un contexte de crise sanitaire et économique sans précédent, en mai 2020, la Région Centre – Val de Loire a créé avec la Banque des Territoires et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) volontaires, le fonds Renaissance, un fonds d'urgence de plus de 12 M€ pour accompagner les petites entreprises de proximité et notamment celles liées au tourisme, à l'hôtellerie, à la restauration et à l'alimentation. Le fonds Renaissance a été clôturé fin juillet 2021. 86,5 % des crédits du fonds ont été mobilisés.

En janvier 2022, ont démarré les premiers remboursements des entreprises bénéficiaires dont une partie (environ 1/3) doit être reversée à la Banque des Territoires. Les remboursements aux EPCI s'effectuent, selon les modalités des conventions qui nous lient, à la fin du fonds en 2027. Une AP Fonds Renaissance Remboursement couvrant la période 2022-2027 a été par conséquent créée afin de pouvoir procéder au remboursement des avances faites par les EPCI et la Banque des Territoires. 700 k€ seront remboursés en 2024.

Dans le cadre du SRDEII 2022-2030, la Région a décidé dans son 4ème axe de « booster l'économie de proximité au cœur des enjeux de transition écologique, de mieux être social et d'aménagement du territoire ». Cet axe se traduit par la mesure 41 « créer un fonds partenarial avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) pour l'économie de proximité ».

Fort de l'expérience réussie avec le Fonds Renaissance, la Région a affirmé ainsi son souhait de poursuivre ce travail partenarial pour l'économie de proximité. Au-delà d'une présence renforcée de la Région auprès des territoires et des entreprises de proximité, l'enjeu réside dans l'accompagnement de l'économie du quotidien dans le cadre notamment de la revitalisation des centres-bourgs et des centres-villes

Doté de 3 M€ en AP et 3,463 M€ en CP, l'objectif de ce nouveau fonds partenarial dont l'outil est dénommé CAP Economie de Proximité, est donc d'accompagner les projets des entreprises dans lesquelles l'habitant et le touriste se rend fréquemment voire quotidiennement. Cet accompagnement prend la forme d'une subvention et porte sur le développement, la modernisation, la création, la diversification d'activités commerciales et artisanales, en lien notamment avec le renforcement de la transition écologique, le développement du numérique...

De façon complémentaire, la Région poursuivra son soutien aux manifestations telles que les Artisanales de Chartres ou France Design Week, susceptibles de promouvoir, renforcer et valoriser l'attractivité de notre territoire et l'image de marque des métiers auprès du grand public.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	180 000	40 000	180 000	40 000

En fonctionnement, les crédits proposés au vote concernent le Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027. Il s'agira de cofinancer des opérations pour le soutien à la gestion prévisionnelles des emplois et des compétences territoriales. Les crédits en dépenses et en recettes sont proposés à un montant équivalent de 40 k€.

1.1.02 - PROMOUVOIR L'ENTREPRENARIAT ET DEVELOPPER LA CREATION-REPRISE D'ENTREPRISES

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	11023001	31/12/2024	PROMOUVOIR L'ENTREPRENARIAT ET DEVELOPPER LA CREATION-REPRISE	470 000
AE	2024	11023324	31/12/2024	PROMOTION DISPOSITIFS ECONOMIQUES	100 000

Il est proposé d'ouvrir une AE de 0,470 M€ au titre de cette activité et de l'affecter de la façon suivante :

- 330 000 € sur une affectation destinée à soutenir les réseaux d'accompagnement à la création reprise d'entreprise
- 55 000 € sur une affectation destinée à soutenir l'entrepreneuriat des femmes
- 55 000 € sur une affectation destinée à sensibiliser à l'entrepreneuriat
- 30 000 € sur une affectation destinée aux programmes d'incubation et d'accélération des entreprises

Il est également proposé de créer et d'affecter en totalité l'AE pour la promotion des dispositifs économiques dont notamment la communication à destination du salon régional des métiers d'art.

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2024	11021001	31/12/2024	PROMOUVOIR L'ENTREPRENARIAT ET DEVELOPPER LA CREATION-REPRISE	766 500

Il est proposé d'ouvrir une AP de 0,7665 M€ au titre de cette activité et de l'affecter de la façon suivante :

- 750 000 € sur une affectation destinée à soutenir les prêts d'honneur à destination des entreprises ;
- 16 500 € sur une affectation destinée à doter des lauréats, dans le cadre de concours liés à la création d'entreprise.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	3 570 000	2 394 000	-	-
Investissement	1 700 000	1 123 000	2 100 000	2 000 000

Sur l'activité Promouvoir l'entrepreneuriat et développer la création-reprise d'entreprises, il est proposé

- En fonctionnement, 2,394 M€ (dont 2,1 M€ pour payer les soldes ou acomptes d'anciens dossiers, 0,196 M€ pour les dossiers qui seront votés en 2024 et 98 k€ pour la promotion des dispositifs au titre de l'année 2024) ;
- En investissement 1,123 M€ (dont 0,506 M€ pour payer les soldes ou acomptes d'anciens dossiers et 0,617 M€ pour les dossiers qui seront votés en 2024).

Dans le cadre du SRDEII, la Région s'est engagée à maintenir et à amplifier ses actions dans le domaine de l'entrepreneuriat tout particulièrement en faveur des jeunes, des femmes, des personnes en situation de handicap et de la transmission d'entreprise :

Au titre du fonctionnement,

- Le soutien de la Région à l'activité des chambres consulaires CCI /CMA et des réseaux Initiative et Entreprendre auprès de créateurs, cédants/repreneurs, contribuera à maintenir et développer la population active artisanale et commerciale partout dans la région.
- La Région poursuivra également son soutien aux actions favorisant l'entrepreneuriat des femmes et la sensibilisation ou la formation des jeunes à l'esprit d'entreprendre comme l'organisation du concours Graine de Boite, les récompenses des lauréats du prix régional Crea Campus, le soutien à l'opération Pépite Starter.
- Afin de gagner en lisibilité sur l'ensemble de l'offre de services mise en œuvre en faveur de l'accompagnement à la création-reprise d'entreprise sur tout le territoire de la région Centre-Val de Loire, de proposer un parcours d'accompagnement structuré aux porteurs de projet, la région a lancé à l'automne 2020 un appel d'offre unique « Pass Création » couvrant une période de quatre ans. Co-financé par des fonds FSE+ et par l'AGEFIPH, Le coût global du marché, tous financements confondus (Région, FSE+, Agefiph), est de 12,35 M€ pour quatre ans. Le niveau de bons de commande 2024 est estimé à près de 3 M€ pour un volume de paiement de prestations réalisés estimé à 2 M€ en fonctionnement.

En investissement, les moyens mobilisés par la collectivité pour financer les projets de créations/reprises d'entreprise sont depuis 2023, intégrés dans les enveloppes budgétaires allouées aux dispositifs CAP Economie de proximité et CAP PME/PME.

Ils complètent par conséquent les moyens nécessaires pour la poursuite de notre partenariat avec le réseau Initiative qui se traduit depuis de nombreuses années par la dotation de leur fonds de prêt d'honneur à la création/reprise d'entreprises et par une dotation complémentaire du fonds régional de garantie Transmission/Reprise développé en partenariat avec la SIAGI.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	250 000	50 000	250 000	50 000
Investissement	-	400 000	-	400 000

En fonctionnement, les crédits proposés au vote concerne le Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027. Il s'agira de cofinancer des opérations pour l'accompagnement à la création reprise d'entreprises, notamment innovantes. Les crédits en dépenses et en recettes sont proposés à un montant équivalent, 50 k€ en fonctionnement et 0,4 M€ en investissement.

1.1.03 - SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS DES ENTREPRISES

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	11033001	31/12/2024	SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS DES ENTREPRISES	212 000

Il est proposé d'ouvrir une AE de 0,212 M€ au titre de cette activité et de l'affecter de la façon suivante :

- 140 000 € sur une affectation destinée aux actions en faveur de la transition écologique et énergétique
- 72 000 € sur une affectation destinée aux actions en faveur de la transformation numérique

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2024	11031001	31/12/2024	SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS DES ENTREPRISES	3 000 000

Il est proposé d'ouvrir une AP de 3 M€ au titre de cette activité et de l'affecter de la façon suivante :

- 2 000 000€ sur une affectation destinée aux actions en faveur de la transition écologique et énergétique
- 1 000 000 € sur une affectation destinée aux actions en faveur de la transformation numérique.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	900 000	308 000	-	-
Investissement	4 000 000	4 952 000	-	1 300 000

Sur l'activité « Soutenir et accompagner les transitions de l'entreprise », il est proposé :

- En fonctionnement, 0,308 M€ (dont 94 k€ pour payer les soldes ou acomptes d'anciens dossiers et 0,214 M€ pour les dossiers qui seront votés en 2024)
- En investissement, 4,952 M€ (dont 3,452 M€ pour payer les soldes ou acomptes d'anciens dossiers et 1,5 M€ pour les dossiers qui seront votés en 2024)

Les transitions écologique et numérique sont l'un des marqueurs forts de notre nouveau SRDEII. Au-delà du soutien d'ores et déjà mobilisé et qui sera poursuivi pour l'accompagnement des actions collectives portées par les consulaires, la Région offre depuis 2023 aux entreprises par la création de deux nouveaux dispositifs, CAP Transition écologique et CAP Numérique, la possibilité de bénéficier d'un parcours structurant et facilitant afin de les inciter à améliorer l'efficacité énergétique de leurs process et/ou s'investir dans une démarche plus large de transition écologique et de relever les défis de leur transformation numérique et ainsi, accroître leurs performances et rester compétitives.

En 2024, le dispositif CAP Transition Ecologique sera alors doté de 2 M€ en AP et 1,45 M€ de CP, le dispositif CAP Transformation numérique sera doté de 1 M€ en AP et de 0,5 M€ en CP.

Par ailleurs, jusqu'à fin 2023, les entreprises industrielles régionales ont bénéficié de la démarche Perform'Industrie CVL, programme d'accompagnement des entreprises industrielles vers l'industrie du futur piloté par le CETIM. Ce programme arrivé à son terme devra par conséquent être soldé budgétairement en 2024.

1.1.04 - SOUTENIR LA STRUCTURATION ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ESS

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP	
AE	2024	11043001	31/12/2024	SOUTENIR LA STRUCTURATION ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ESS	1 770 000
AE	2024	11043002	31/12/2024	CAP ASSO	9 000 000

Il est proposé d'ouvrir une AE de 1,77 M€ au titre de l'activité Soutenir la structuration et le développement de l'ESS et de l'affecter de la façon suivante :

- 1 047 000 € sur une affectation destinée au soutien des têtes de réseaux de l'Economie Sociale et Solidaire
- 723 000 € sur une affectation destinée à la mise en œuvre d'actions de l'Economie Sociale et Solidaire.

Il est proposé d'ouvrir une AE de 9 M€ au titre de l'activité CAP ASSO et de l'affecter intégralement afin de soutenir des projets associatifs accompagnés de création et/ou de consolidation d'emplois.

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP	
AP	2024	11041001	31/12/2024	SOUTENIR LA STRUCTURATION ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ESS	1 650 000

Il est proposé d'ouvrir une AP de 1,65 M€ au titre de cette activité et de l'affecter de la façon suivante :

- 300 000 € sur une affectation destinée au soutien des projets de création ou reprise d'entreprises en SCOP ou SCIC
 - 350 000 € sur une affectation destinée aux fonds d'ingénierie financière de l'Economie Sociale et Solidaire
 - 1 000 000 € sur une affectation destinée au fonds de prêts relais dans l'ESS
- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	10 800 000	9 505 000	-	-
Investissement	250 000	1 650 000	-	-

Sur l'activité « Soutenir la structuration et le développement de l'ESS », il est proposé :

- En fonctionnement, 9,505 M€ (dont 6,5 M€ pour payer les soldes ou acomptes d'anciens dossiers et 3 M€ pour les dossiers qui seront votés en 2024)
- En investissement, 1,65 M€ afin de financer les dossiers qui seront votés en 2024

Le dispositif CAP ASSO, marqueur phare de la Région en termes de réponse apportée aux besoins du monde associatif, soutient les projets d'activités mis en place par les associations, dans l'objectif de favoriser et de faciliter la création et/ou la consolidation d'emplois durables.

La Région a adopté sa Stratégie Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (SRESS), en séance plénière le 28 juin 2018. Cette stratégie vient conforter les ambitions mentionnées dans notre nouveau SRDEII et la poursuite des soutiens financiers d'ores et déjà mobilisés pour l'action portée par l'ensemble des têtes de réseau régionales de l'ESS ainsi que pour les dispositifs existants que dote la Région comme les outils d'ingénierie de France Active Centre-Val de Loire, la plateforme de financement participatif Efferve'Sens, les Coopératives d'Activités et d'Emplois, ou encore l'incubateur régional d'innovation sociale Alter'Incub.

En 2024, la Région poursuit son déploiement d'actions et mesures nouvelles pour favoriser le développement de cette économie, dont notamment la mise en place d'un fonds de prêts relais dédié aux structures de l'ESS pour leurs faciliter l'accès au fonds européens. 1 M€ seront par conséquent dédiés à ce nouveau fonds.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	100 000	260 000	100 000	260 000

En fonctionnement, les crédits proposés au vote concernent le Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027. Il s'agira de cofinancer des opérations pour le soutien à l'économie sociale et solidaire. Les crédits en dépenses et en recettes sont proposés à un montant équivalent.

1.1.05 – SOUTENIR LA FORMATION ET LE DIALOGUE SOCIAL

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	11053001	31/12/2024	SOUTENIR LA FORMATION ET LE CAPITAL SOCIAL	740 800

Il est proposé d'ouvrir une AE de 0,74 M€ au titre de cette activité et de l'affecter de la façon suivante :

- 600 800 € sur une affectation destinée aux actions en faveur de l'emploi et des ressources humaines
- 140 000 € sur une affectation destinée au financement de salons dédiés à l'emploi.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	1 300 000	648 000	-	-
Investissement	1 950 000	448 000	-	-

Sur l'activité « Soutenir la formation et le dialogue social », il est proposé :

- En fonctionnement, 0,648 M€ (dont 0,173 M€ pour payer les soldes ou acomptes d'anciens dossiers et 0,475 M€ pour les dossiers qui seront votés en 2024)
- En investissement, 0,448 M€ pour les soldes des anciens dossiers CAP'Emploi

Le contexte international mais aussi l'évolution de notre rapport au travail et la pandémie amènent une situation inédite de tensions de recrutement dans de nombreux secteurs. L'enjeu est aussi maintenant de repositionner l'humain au cœur de la stratégie d'entreprise. Répondre au défi de l'emploi reste une priorité majeure de notre SRDEII. L'ensemble de nos actions doit permettre d'accompagner les entreprises dans la gestion et l'anticipation des ressources humaines et leurs créations d'emplois.

Dans la perspective d'allier performance économique et sociale des entreprises, la Région poursuivra par conséquent en 2024 son soutien à l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) qui développe des actions sur les conditions de travail et l'organisation du travail, en lien avec la qualité du travail et la qualité de l'emploi. Elle poursuivra également son soutien à l'association ARDAN Centre dont l'action consiste à repérer, dans les entreprises, des projets d'activités nouvelles, et de mettre à la disposition de l'entreprise les compétences d'un porteur de projet demandeur d'emploi.

Sur un autre volet du dialogue social, la Région poursuivra son soutien aux organisations syndicales de salariés pour leur permettre de participer à des réflexions et actions régionales.

Les projets des entreprises se traduisant par des créations d'emplois continueront d'être soutenus et encouragés. Ils trouvent depuis 2023 des possibilités de financements dans « l'enveloppe » budgétaire allouée au nouveau dispositif CAP PME/PMI (cf activité 1.01.07 ci-après).

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	100 000	200 000	100 000	200 000

Les crédits proposés au vote concernent le Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027. Il s'agira de cofinancer des opérations pour le développement des compétences dans les entreprises. Les crédits en dépenses et en recettes sont proposés à un montant équivalent.

1.1.06 - SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES ET DES RESEAUX

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	11063002	31/12/2024	SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES ET DES RESEAUX	2 833 000

Il est proposé d'ouvrir une AE de 2,833 M€ au titre de cette activité et de l'affecter de la façon suivante :

- 1 735 000 € sur une affectation destinée à l'animation des pôles de compétitivité et clusters
- 998 000 € sur une affectation destinée à la promotion et la valorisation des filières
- 100 000 € sur une affectation destinée au soutien de la filière Vrac

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	2 650 000	2 439 000	-	-

Sur l'activité « Soutenir le développement des filières et des réseaux », il est proposé :

- En fonctionnement, 2,439 M€ (dont 0,782 M€ pour payer les soldes ou acomptes d'anciens dossiers et 1,657 M€ pour les dossiers qui seront votés en 2024)

Depuis de nombreuses années, la région Centre-Val de Loire dispose sur son territoire de filières à enjeux très forts telles que la cosmétique, l'aéronautique, la pharmacie, l'automobile ou encore l'agro-alimentaire et la défense.

La constance du soutien apporté par la Région à la structuration de ces filières, sous la forme de clusters ou de pôles de compétitivité, permet d'offrir un accompagnement organisé et performant, renforçant ainsi la compétitivité des nombreuses entreprises régionales présentes dans ces différents secteurs. La Région poursuivra par ailleurs son soutien à la mise en œuvre de nouveaux clusters comme Pixel Players dans le divertissement digital ou Healthcare Loire Valley dans les équipements médicaux.

Depuis 2023, elle a souhaité également élargir son soutien aux secteurs du ferroviaire et de l'automobile et aux nouvelles filières émergentes, porteuses de l'économie de demain comme

le vélo, l'hydrogène renouvelable, ou encore le vrac ou la filière des matériaux biosourcés et s'inscrire en complémentarité avec France 2030 sur son volet soutien aux filières stratégiques et celles d'avenir.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	-	350 000	-	350 000

Les crédits proposés au vote concernent le Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027. Il s'agira de cofinancer des opérations au titre de l'action « Structuration des filières par le soutien aux pôles d'innovation ». Les crédits en dépenses et en recettes sont proposés à un montant équivalent.

1.1.07 - SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET LA RELOCALISATION DES ENTREPRISES

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	11073001	31/12/2024	SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET LA RELOCALISATION DES ENTREPRISES	980 000

Il est proposé d'ouvrir une AE de 0,980 M€ au titre de cette activité et de l'affecter de la façon suivante :

- 150 000 € sur une affectation destinée à la relocalisation et la diversification des entreprises
- 90 000 € sur une affectation destinée aux actions en faveur du développement des entreprises
- 340 000 € sur une affectation destinée aux Groupements de prévention agréés afin de soutenir les entreprises en difficulté
- 400 000 € sur une affectation destinée aux actions portées par les accélérateurs

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2024	11071001	31/12/2024	SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET LA RELOCALISATION DES ENTREPRISES	11 550 000

Il est proposé d'ouvrir une AP de 11,55 M€ au titre de cette activité et de l'affecter de la façon suivante :

- 10 M€ sur une affectation destinée au soutien de projets de création, reprise et développement des PME/PMI au travers du CAP PME/PMI
- 1 M€ sur une affectation destinée au financement de besoin de trésorerie des entreprises identifiées à l'issue d'une procédure de prévention telle que la conciliation ou le mandat Ad Hoc
- 50 k€ sur une affectation destinée au soutien de postes de VIE - Volontariat International en Entreprise au travers du dispositif PASS VIE
- 0,5 M€ : affectation destinée à la dotation de fonds de garantie mobilisés par des projets de création, reprise, développement des TPE/PME/PMI.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	600 000	600 000	-	181 000
Investissement	33 000 000	13 462 000	20 400 000	3 976 000

Sur l'activité « Soutenir le développement et la relocalisation des entreprises », il est proposé :

- En fonctionnement, 0,6 M€ (dont 0,272 M€ pour payer les soldes ou acomptes d'anciens dossiers et 0,327 M€ pour les dossiers qui seront votés en 2024)
- En investissement, 13,462 M€ (dont 2,897 M€ pour payer les soldes ou acomptes d'anciens dossiers et 10,565 M€ pour les dossiers qui seront votés en 2023)

Le fonds de prévention des difficultés des entreprises, créé en 2019, complété par notre soutien aux Groupements de Prévention Agréés, prend toute sa place dans le contexte économique complexe que peuvent traverser les entreprises régionales. Ce fonds vise à financer la trésorerie des entreprises qui ont été contraintes de faire appel au tribunal de commerce pour entrer dans une procédure amiable telles que le mandat ad hoc ou la conciliation. Ce dispositif sera doté en 2024 de 1 M€ en crédits de paiement.

Il est perceptible aujourd'hui que l'environnement des entreprises est de plus en plus instable et change de plus en plus vite. Au-delà du besoin de financement, les entreprises expriment la nécessité d'être accompagnées dans le développement de leur projet pour construire de nouveaux modèles plus vertueux. Elles plébiscitent des outils qui les aident à répondre aux grands défis qui s'imposent à elles et à des besoins et des objectifs à la fois stratégiques et opérationnels.

Face à ces enjeux et pour répondre aux attentes des entreprises d'un apport renforcé en ingénierie global de projet, la Région propose depuis février 2023 un Contrat d'Appui au Projet unique dénommé CAP PME/PMI. Doté de près de 10 M€ d'AP et plus de 5 M€ de CP, ce nouveau dispositif permet d'accompagner les entreprises dans la formalisation d'un projet économique et stratégique global, performant et partagé.

Ce dispositif est complété par la mise en place du PASS VIE (Volontaire International en Entreprise) prévu par notre SRDEII et par le renforcement de notre partenariat avec la BPI et la SIAGI pour la mobilisation de fonds de garantie nécessaire à la sécurisation des projets des entreprises.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Investissement	600 000	1 800 000	600 000	1 800 000

Les crédits proposés au vote concernent le Programme Centre-val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027

1.1.08 - SOUTENIR LE PLAN D' ACTIONS DE L' AGENCE REGIONALE DEV'UP

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	11083001	31/12/2024	SOUTENIR LE PLAN D' ACTIONS DE L' AGENCE REGIONALE DEV'UP	5 376 000

Il est proposé d'ouvrir une AE de 5,376 M€ au titre de cette activité et de l'affecter intégralement afin de soutenir le programme d'actions de Dev'Up.

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2024	11081001	31/12/2024	SOUTENIR LE PLAN D' ACTIONS DE L' AGENCE REGIONALE DEV'UP	100 000

Il est proposé d'ouvrir une AP de 100 k€ au titre de cette activité et de l'affecter intégralement afin de soutenir le programme d'investissement de Dev'Up.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	5 354 000	5 376 000	-	-
Investissement	50 000	100 000	-	-

Sur la ligne « Soutenir le plan d'actions de l'agence régionale Dev'Up », il est proposé :

- En fonctionnement, 5,376 M€ pour le programme d'actions 2024
- En investissement, 100 k€ pour le programme d'investissements 2024

Contexte

Les prévisions économiques pour 2024 restent optimistes et évoquent un retour à la normale avec un PIB qui pourrait augmenter de 1,1 % et une croissance de 1,9 % et cela dans une période d'inflation qui semble durable.

Dans ce contexte encore incertain où des opportunités sont à saisir, Dev'up envisage, en 2024, de poursuivre ses actions pour accompagner les territoires en matière d'attractivité et de structuration de leurs offres foncières, de renforcer son soutien en proximité des entreprises dans l'accélération de leurs transitions écologiques (décarbonation et sobriété), numérique (cybersécurité, digitalisation.), dans leurs capacités à investir durablement sur des technologies d'avenir (Programme France 2030), à recruter (attractivité des métiers industriels), à innover (notamment avec le monde académique) et à capter des marchés à l'international pour trouver des relais de croissance et contribuer à la baisse du déficit commercial.

Présentation du programme d'actions 2024

Le programme d'actions 2024 se présente sous la forme d'offres de services destinées à trois grandes catégories d'acteurs.

Concernant les territoires et les EPCI, l'agence interviendra notamment, d'une part, dans la détection des projets d'investissement des entreprises de leur territoire, et d'autre part, dans la valorisation de leurs atouts économiques en vue de favoriser leur attractivité et les échanges entre les décideurs économiques.

Concernant les partenaires, Dev'Up facilitera notamment la coordination des acteurs et professionnaliser les développeurs économiques, mobilisera les partenariats internationaux européens au profit des entreprises et des acteurs de l'innovation et de la recherche. Dev'Up informera, contribuera à une meilleure connaissance des évolutions économiques sur le territoire et évaluera les actions du pôle export.

Concernant les entreprises, les objectifs seront de détecter les projets des entreprises, de faciliter la concrétisation de leurs projets et d'accompagner les projets de relocalisation. Les projets de réduction de l'empreinte écologique des entreprises, en matière de transformation digitale et d'innovation seront plus particulièrement soutenus. Elle poursuivra son soutien au développement à l'international et valorisera également les savoir-faire et produits de la région, à travers la marque « produit en région © du Centre ».

Approbation de la convention annuelle et des subventions attribuées à DEV'UP pour l'année 2024

En réaffirmant sa volonté de faire ensemble, avec ses adhérents et ses partenaires, considérant les priorités affichées dans la convention-cadre 2023-2028 (SP N°22.05.02) adoptée lors de la session plénière du 15 décembre 2022, Dev'up propose, en 2024, de porter plus particulièrement ses efforts sur les dix grands enjeux suivants :

1. Poursuivre la démarche auprès des collectivités en matière de stratégie de sobriété foncière ;
2. Renforcer la mobilisation et la coordination des développeurs économiques face aux grands enjeux de transition des entreprises et des territoires ;
3. Détecter et accompagner les projets des entreprises en matière d'innovation, de décarbonation, de digitalisation, de ressources humaines notamment en mobilisant le dispositif France 2030 (300 projets) ;
4. Intensifier le programme de détection de projets et d'attractivité du territoire sur les filières stratégiques en capitalisant notamment sur des pavillons collectifs régionaux (35 projets gagnés) ;
5. Contribuer à rapprocher le monde académique des entreprises dans le cadre de visites de laboratoires et d'un nouveau programme d'événements pour les entreprises (7 événements) ;
6. Conforter le Centre-Val de Loire comme un territoire numérique via l'organisation de deux événements (Digital Connect Day à Tours et une participation à Vivatechnology à Paris) et déployer le centre de ressources numériques Loire Valley Data Hub (Edih) ;
7. Organiser avec les partenaires une journée de l'international à destination des entreprises exportatrices et des entreprises à capitaux étrangers et accompagner à l'export les entreprises régionales via le programme d'actions collectives à l'international (400 participations d'entreprises) ;
8. Renforcer la visibilité de la marque Produit en Région © du Centre auprès de la grande distribution et du grand public notamment dans le cadre d'une tournée d'été (estimation 250 à 300 adhérents) ;
9. Enrichir la plateforme régionale d'observation économique ECO Zoom Centre-Val de Loire avec l'intégration d'un outil cartographique (2 nouvelles études) ;
10. Initier la démarche RSE de Dev'up en s'appuyant sur l'expertise de nos partenaires.

La convention annuelle 2024 accompagnée du programme d'actions détaillé figurent en annexe du budget.

Présentation du plan de financement prévisionnel

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant TTC
Personnel	4 100 000 €	Produits entreprises/organismes	2 817 000 €
Cotisations	12 000 €	Cotisations membres	125 000 €
Fonctionnement (siège et antennes)	459 000 €	REGION (fonctionnement) Dont 224 000 € au titre de l'activité 1.2.04 soutenir la filière alimentaire	5 600 000 €
Évaluation, études, infos filières	60 000 €	État DRARI-FNADT :	140 000 €
Animation territoriale	105 000 €	Europe	904 000 €
Communication - presse	270 000 €	Produits constatés d'avance (report subvention Région -salons)	319 000 €
Systèmes d'information - actions collectives numériques	365 000 €	Autres produits	70 000 €
Attractivité -promotion internationale	300 000 €		
Politiques européennes-appui aux transitions - innovation	240 000 €		
Promotion produits régionaux	130 000 €		
Salons - missions	4 000 000 €		
Provision IFC	59 000 €	Financement sur fonds propres	125 000 €
TOTAL	10 100 000 €	TOTAL	10 100 000 €

1.1.09 - SOUTENIR L'INNOVATION ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	300 000	150 000	-	119 000
Investissement	7 200 000	4 102 000	200 000	242 000

Sur l'activité « Soutenir l'innovation et le transfert de technologie », il est proposé :

- En fonctionnement, 0,15 M€ qui seront intégralement utilisés pour payer les soldes ou acomptes d'anciens dossiers mais également pour financer les dossiers votés en 2024 sur le CPER 2021 Transfert de technologie
- En investissement, 4,102 M€ (dont 2,75 M€ pour le PIA volet innovation et 1,352 M€ pour payer les soldes ou acomptes d'anciens dossiers)

L'accompagnement de l'innovation dans les entreprises s'appuie sur une chaîne de financement complète, qui s'est considérablement étoffée ces dernières années, avec de multiples dispositifs : le Programme d'Investissement d'Avenir régionalisé (volet innovation :

soutien à des projets de R&D portés par des entreprises et volet filière : soutien à des structures (associations, pôles de compétitivité, industriels, centres techniques...), l'AMI Innovation Collaborative qui vise à favoriser la collaboration entre les laboratoires de recherches et les PME/PMI de notre territoire, les actions menées par le réseau des The Place By CCI ou Orléans val de Loire technopôle en matière d'accompagnement et incubation des entreprises innovantes.

La Région poursuit par ailleurs le soutien aux actions de diffusion technologiques des Centres de Ressources Technologiques (CRT tels que CRESITT, CETIM-CERTEC) et Plates-Formes Technologiques (PFT).

Notre investissement dans l'innovation et le transfert de technologie reste une priorité majeure. Plus de 4 M€ de crédits de paiement permettront par conséquent en 2024 de garantir la poursuite de nos engagements sur l'ensemble de ces dispositifs déterminants pour l'économie régionale. Ils doivent permettre, d'une part, de renforcer les capacités des entreprises déjà engagées dans le processus d'innovation, et d'autre part, d'inciter de nouvelles entreprises à s'y lancer.

Pour rappel, le volet régionalisé du PIA 4 (2020-2025), inscrit dans la continuité du partenariat Etat-Région tout en tenant compte des besoins supplémentaires induits par la relance, a été valorisé dans le nouveau CPER initialement à hauteur de 19 M€, dont 2,75 M€ de CP pour l'année 2024.

A l'instar de nos autres dispositifs CAP, pour une plus grande agilité dans le financement des besoins des entreprises, les CAP jusqu'alors dédiés au financement des projets de Recherche et Développement et d'Innovation ainsi que le CAP Jeunes Pousses Innovantes ont été fusionnés au sein du nouveau CAP PME/PMI.

1.2 – AGRICULTURE ET FORETS

La Région Centre-Val de Loire a défini et partagé en 2023 sa vision pour l'Agriculture et la Forêt d'ici la fin de la décennie, dans deux stratégies clés.

Un acte fort a été posé s'agissant des milieux forestiers, avec un engagement régional en faveur de la filière, pour l'amont et l'aval. Les forêts représentent une chance pour lutter contre le dérèglement climatique, tout en souffrant profondément de ces évolutions (sécheresse, progression des espèces invasives, risques incendie).

Pour maintenir les capacités de séquestration de carbone, le rôle de réservoir de biodiversité et de sources d'éco-matériaux de ces milieux, la Région travaille avec les acteurs concernés. Elle mobilisera ses outils (CAP Filière, CRST) et financera les espaces sanctuarisés (Parc Naturels Régionaux) tout en intégrant dans ses chantiers l'utilisation du bois (construction, chaufferie).

S'agissant de l'Agriculture, la Région a donné 3 priorités pour garantir la pérennité de la pratique et la production de produits de qualité : Accélérer la transition agroécologique, stabiliser le nombre d'exploitations agricoles, conforter la chaîne de la ferme à la fourchette. Son action s'inscrit dans un contexte de dérèglement climatique, de hausse des prix de l'énergie, de difficultés à assurer le renouvellement générationnel et de tensions sociales qui impactent les produits de qualité et la filière biologique.

La transition agroécologique est incontournable et doit s'accélérer, pour devenir un élément d'identité et de performance d'une agriculture régionale durable, à même de relever les défis liés au climat et à la préservation de la biodiversité. Que ce soit par un soutien à la valorisation et à l'échange des bonnes pratiques par les CAP Filières ou encore des Contrats de transition, la Région mobilise d'importants moyens pour accompagner l'agriculture et les entreprises agricoles dans ces évolutions. Les difficultés rencontrées sur le marché des produits bio et de qualité fragilisent très fortement ces filières.

Le renouvellement des générations est indispensable pour assurer l'avenir de l'agriculture régionale. En lien avec les chambres et le monde agricole, le Conseil régional s'emploie à stabiliser le nombre d'exploitations agricoles. L'attractivité des métiers constitue l'engagement reconduit à la mise en place d'enveloppes dédiées aux nouveaux installés (Dotations Jeunes et Nouveaux Agriculteurs), l'amélioration des conditions d'exercice, la formation ou encore l'accès au foncier.

La troisième priorité est de produire, transformer et consommer en région. Renforcer la chaîne locale de la fourche à la fourchette passe par la transformation par des collectifs d'agriculteurs, l'installation de nouvelles entreprises, la structuration des filières. Il est également essentiel de sensibiliser les consommateurs et de fournir des débouchés stables, notamment par les marchés publics, aux agricultrices et agriculteurs.

Le budget 2024 traduit à un haut niveau l'ensemble de ces objectifs ambitieux pour permettre à l'agriculture régionale de se transformer en faisant de la nécessaire transition un élément de performance, de perdurer, de continuer à nous nourrir pour les années à venir par le soutien articulé des interventions régionales, nationales et européennes.

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	34 145 000	17 550 000	25 965 000	11 000 000
Investissement	65 984 000	74 000 000	56 984 000	60 000 000

1.2.01 - ACCOMPAGNER INDIVIDUELLEMENT L'INSTALLATION, LA TRANSMISSION ET LE DEVELOPPEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Le renouvellement des générations est, avec la transition agroécologique, l'une des priorités de la politique agricole régionale. Alors que le nombre de départs à la retraite dans les prochaines années s'accélère, il est nécessaire de faciliter les transmissions et d'augmenter le nombre d'installations. La Région souhaite ainsi passer le nombre d'installations aidées de 220 en moyenne entre 2014 et 2022 à plus de 300 en 2024, avec un objectif de stabilisation du nombre d'agriculteurs à l'horizon 2030.

La politique de renouvellement des générations s'articule en deux volets :

- Des aides directes aux porteurs de projets, avec la mobilisation du fonds européen FEADER et des contreparties régionales financées par des crédits d'investissement,
- Des soutiens indirects, par le financement des structures qui animent dans le territoire la politique de renouvellement des générations et accompagnent cédants et repreneurs. Ce second volet de la politique de renouvellement des générations en agriculture est financé avec des crédits de fonctionnement.

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	12013268	31/12/2024	APPUI A L'EMPLOI ET INSTALLATIONS	1 080 000

Depuis plusieurs années, la Région mobilise un budget de près d'un million d'euros pour les programmes d'accompagnement des porteurs de projets souhaitant s'installer en agriculture et d'accompagnement des cédants. L'effort sur ce programme est maintenu avec l'ouverture de l'AE à hauteur de 1,08 M€ afin de conserver à un niveau élevé la capacité de la Région à accompagner les porteurs de projets dans leur démarche d'installation, afin de repérer les cédants et les accompagner pour garder leurs fermes transmissibles avec les différents ateliers et les aider à transmettre.

Il est proposé d'affecter 1,08 M€ sur l'AE Appui à l'emploi et installation pour accompagner l'installation et la transmission des entreprises agricoles à destination des structures qui réalisent ces accompagnements.

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2024	12011001	31/12/2024	DOTATION JEUNE AGRICULTEUR ET DISPOSITIF NATIONAL D'APPUI	7 300 000

La priorité accordée au renouvellement des générations se traduit également dans le cadre de la programmation FEADER 2023-2027. Le Conseil régional est responsable de la gestion de la « Dotation Jeune Agriculteur », mesure du FEADER dont la contrepartie nationale était auparavant financée par l'Etat. Celle-ci est complétée par son équivalent pour les plus de 40 ans, la « Dotation Nouvel Agriculteur ». Elles s'appuient sur le même cadre réglementaire présenté dans le Plan Stratégique National. L'ambition de la Région est d'accompagner avec ce programme budgétaire 300 agriculteurs par an au lieu de 220 en moyenne sur la programmation précédente.

Une AP dotation jeune agriculteur et dispositif national d'appui est créée cette année pour permettre le financement de la Dotation Jeune Agriculteur par le Conseil régional en contrepartie du FEADER et pour financer la Dotation Nouvel Agriculteur. Le montant important de cette AP, ouverte à hauteur de 7,3 M€ s'explique à la fois par l'ambition sur le nombre d'agriculteurs accompagnés chaque année, 300 par an, et par le financement en 2024 des dossiers déposés jusqu'à fin 2023 (paiement début 2024) auxquels s'ajoutent les dossiers qui seront déposés en 2024 (paiements au fil de l'eau).

Il est proposé d'affecter l'ensemble des 7,3 M€ de l'AP DJA et DNA pour verser les dotations à destination des jeunes agriculteurs et nouveaux installés en agriculture.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	1 100 000	1 000 000	-	-
Investissement	1 956 000	4 460 000	-	-

En fonctionnement, 1 M€ sont inscrits, 0,324 M€ permettront d'engager et de payer les dossiers votés en 2024 et 0,676 M€ afin de solder les dossiers votés antérieurement à 2024.

En investissement, l'estimation des crédits de paiement nécessaires à ce programme est basée sur le rythme des paiements des dossiers déposés en 2023 et des dossiers attendus pour 2024. Le versement de la DJA et de la DNA se fait en deux fois (60% à l'installation et 40% en année N+2). Cela correspond à une demande de crédits de paiement de 4,46 M€.

1.2.02 - ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET TRANSITION AGRO-ECOLOGIQUE

La généralisation des pratiques agroécologiques est une réponse pertinente au regard des enjeux de l'agriculture autour du climat, de la biodiversité et des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire. Le développement de l'agriculture biologique, système agroécologique performant, est une priorité de l'action régionale dans l'accompagnement de la transition agroécologique. La Région affiche l'objectif d'atteindre 16% de surface agricole utile en agriculture biologique à l'horizon 2030, par le soutien à la structuration des filières bio et l'accompagnement des agriculteurs convertis, en phase de conversion ou souhaitant initier une phase de conversion.

Après l'arrêt du dispositif aide au maintien agriculture biologique (MAB) en 2024, dispositif lié à l'ancienne Politique Agricole Commune, après l'arrêt des appels à projets accompagnement individuel vers la CAB ou le HVE qui ne trouvaient qu'imparfaitement leur public, la Région a testé auprès des agriculteurs, notamment pendant les Etats généraux de l'économie, la possibilité de créer une contractualisation agriculteur – Région. Ce futur contrat, par l'intermédiaire d'un collectif d'agriculteurs, prendra en charge des surcoûts et prises de

risques liés à la transition. Ainsi, la Région mettra en place en 2024 des contrats individuels de transition, les « CAP transition agri » afin de proposer aux agriculteurs volontaires et engagés dans un collectif, des dispositifs sur mesure, adaptés à chaque situation individuelle, permettant aux agriculteurs concernés de développer dans leur exploitation des pratiques favorables à la biodiversité, à la qualité des sols et à l'atténuation / adaptation au changement climatique. Ces contrats individuels seront réservés, pour au moins un tiers de leur nombre, aux agriculteurs ayant déjà terminé leur conversion à l'agriculture biologique.

Au-delà des crédits des programmes strictement réservés aux activités agriculture biologique et agroécologie, notamment via le nouveau contrat de transition, il faut souligner que la priorité donnée à l'agroécologie et à l'agriculture biologique est un élément important des autres activités du budget agricole, de l'activité « accompagner individuellement l'installation et la transmission » d'abord puisque la Dotation Jeune Agriculteur est bonifiée pour le bio. De son côté, la Dotation Nouvel Agriculteur n'est ouverte qu'à deux publics, les éleveurs ou les agriculteurs bio. C'est également un élément important du programme « soutenir l'investissement dans les exploitations agricoles » avec la mise en place à la fois d'une priorisation lors de sélection des dossiers pour ces publics et d'une bonification des aides dont ils peuvent bénéficier.

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	12023644	31/12/2024	ANIMATION ET APPUI AUX PROJETS DE FILIERES BIOLOGIQUES	1 025 000

Afin d'accompagner la transition agroécologique et le développement et la structuration de l'agriculture biologique, il est proposé de conserver une AE importante afin de maintenir notre soutien à l'animation, à l'appui aux projets des filières biologiques et de permettre la mise en place des premiers contrats de transition. Le co-financement en face du FEADER des mesures agroenvironnementales et climatiques, de la responsabilité des Régions, mesure forfaitaire carbone, mesure protection des races menacées et mesure apicole est rattaché à cette AE. L'AE est ouverte à hauteur de 1,025 M€.

Il est proposé d'affecter 1,025 M€ sur l'AE Animation et appui aux projets de filières biologiques pour soutenir les projets menés par les structures agissant pour le développement de l'agriculture biologique dans notre région et pour les agriculteurs se convertissant à ce mode de production ou déjà convertis ou dans une dynamique de transition.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	1 100 000	740 000	-	-

- AE Animation et appui aux projets de filières biologiques

Le montant des crédits de paiement demandé pour cette nouvelle AE est de 0,333 M€. La demande de crédits de paiement sur cette AE par rapport à 2023 est en diminution. Cette baisse s'explique par le changement de rythme de versement des crédits de paiements aux dossiers votés sur cette AE. En effet, jusqu'en 2023, une partie de ces crédits servaient à financer l'aide au Maintien en agriculture biologique pour laquelle 100% des crédits de paiement étaient versés dès l'engagement des dossiers. Cette aide relevant du programme FEADER 2014-2022 s'est terminée en 2023. Pour 2024, l'ensemble des opérations financées

par cette Autorisation d'Engagement seront payées selon les modalités classiques en vigueur au Conseil régional, à savoir 30 ou 40% à l'engagement et 60 ou 70% au solde l'année suivante.

- AE Animation et appui aux projets de filières biologiques

Le montant des crédits de paiement demandé pour payer les dossiers engagés avant 2024 est de 0,398 M€.

- AE CAP Conversion et agroécologie

Le montant des crédits de paiement demandé pour payer les tous derniers dossiers engagés avant 2023 sur cette AE est de 8 700 €.

1.2.03 - ANIMER, DEVELOPPER ET VALORISER LES FILIERES AGRICOLES

Cette activité regroupe notamment toutes les actions d'animation, d'innovation, d'expérimentation et de promotion de l'agriculture inscrites dans les CAP filières et dont l'objectif prioritaire est la transition agroécologique qui se traduit en premier lieu par les actions relevant de l'agriculture biologique, l'adaptation et l'atténuation changement climatique et la relocalisation de l'alimentation.

Les différents programmes sont globalement maintenus à un niveau budgétaire élevé, les évolutions à la baisse étant compensées car liées aux taux de co-financement avec le FEADER 2023-2027 qui est passé pour nombre de dispositifs de 50 à 60 % (sauf pour les actions pluriannuelles d'innovation et de transfert d'information qui sont passées de 80 à 60 %).

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	12033277	31/12/2024	CAP FILIERES	2 295 000
AE	2024	12033278	31/12/2024	EXPERIMENTATION INNOVATION (FONCT)	350 000
AE	2024	12033643	31/12/2024	PROMOTION DE L'AGRICULTURE REGIONALE	450 000

L'AE CAP filières animation, structuration, valorisation d'un montant de 2,295 M€ permet de financer les actions d'animation, d'information menées par les structures partenaires à destination des agriculteurs engagés en 2024 dans les Cap filières.

L'AE CAP filières – Expérimentation permet de financer les actions d'innovation et d'expérimentation de l'agriculture, volet fonctionnement, dans les CAP filières et les filières locales ainsi que des actions d'innovation plus transversales. Cette AE permet notamment d'accompagner des structures comme Végépolys Valley ou le VinOpôle dans leur implication au bénéfice des filières. La diminution du montant de cette AE par rapport à 2023 s'explique par l'inscription du financement de la contrepartie nationale à la future mesure « Partenariat Européen pour l'Innovation » du FEADER 2023-2027 dans la rubrique investissement. L'AE est ouverte avec un montant de 0,35 M€.

L'AE Promotion de l'agriculture régionale permet de financer les actions de promotion de l'agriculture des CAP filières et filières locales ainsi que les actions permettant la rencontre entre l'agriculture et les citoyens (lieux de débats citoyens par exemple). Cette AE est ouverte à hauteur de 0,45 M€ afin de se rapprocher au plus près des consommations effectives des années précédentes.

Il est proposé d'affecter 2 295 000 € sur l'AE CAP filières pour mettre en œuvre nos actions en faveur des filières menées par nos structures agricoles partenaires.

Il est proposé d'affecter 350 000 € sur l'AE Expérimentation – Innovation pour soutenir les actions d'innovation et expérimentations à destination de nos partenaires agricoles intervenant dans le cadre des CAP filières.

Il est proposé d'affecter 450 000 € sur l'AE Promotion de l'agriculture régionale pour soutenir les actions de promotion de l'agriculture régionale à destination des structures partenaires du Conseil régional.

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2024	12031266	31/12/2024	CAP FILIERES - EXPERIMENTATION INNOVATION (INVEST)	1 540 000

Le volume de cette AP est stable en 2024 par rapport à 2023, 1,54 M€. Cette AP permet le financement des dossiers des mesures « Transfert » et « PEI » du FEADER 2023-2027 ainsi que le financement des programmes d'expérimentation des CAP filières et du programme d'expérimentation inscrit dans le SRDEII relatif à l'adaptation des fourrages/prairies au changement climatique. Il est à noter que le nouveau programme « herbe et fourrages » est attendu parmi les dossiers de la mesure « transfert » du FEADER.

Il est proposé d'affecter la totalité pour soutenir les projets d'expérimentation menées par les partenaires des CAP filières du Conseil régional.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	3 500 000	3 413 000	-	-
Investissement	1 400 000	1 200 000	-	-

Pour effectuer les premiers paiements des dossiers engagés en 2024, il est demandé 0,96 M€ au titre de l'AE CAP filières.

Pour les dossiers 2024, 0,105 M€ de crédits de paiement sont demandés (diminution des CP sur les nouveaux dossiers liés au financement de la mesure « PEI » en investissement) au titre de l'AE Expérimentation-Innovation

Les besoins en CP sont à la baisse par rapport à 2023, du fait de la diminution de l'AE 2024. Au titre des dossiers 2024, 0,13 M€ de crédits de paiement sont demandés au titre de l'AE Promotion de l'agriculture régionale.

1,35 M€ de crédits de paiement sont demandés pour payer les dossiers d'animation, structuration, valorisation des CAP filières et filières locales votés durant les années précédentes.

Les CP demandés sur le programme Expérimentation-Innovation sont en augmentation, 0,543 M€ de crédits de paiement sont demandés pour payer les dossiers votés avant 2024, notamment pour les dossiers partenariat européen pour l'innovation (PEI) co-financés avec du FEADER du programme 2014-2022 et dont les calendriers de réalisation sont longs.

0,32 M€ de crédits de paiement sont demandés pour payer les dossiers votés avant 2024 au titre de la promotion de l'agriculture régionale.

Autorisation de programme 2024-12031266 : CAP filières – expérimentation innovation
518 320 € de crédits de paiement sont demandés pour payer les dossiers votés en 2024.

Autorisation de programme 2014 et 2022-1266, 2023-12031266 : CAP filières – expérimentation innovation
681 680 € de crédits de paiement sont demandés pour payer les dossiers votés avant 2024.

1.2.04 - SOUTENIR LA FILIERE ALIMENTAIRE

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP	
AE	2024	12043834	31/12/2024	FILIERE ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE REGIONALE	1 200 000
AE	2024	12043525	31/12/2024	PROMOTION C DU CENTRE ET SALON DE L'AGRICULTURE	450 000

Autorisation d'engagement 2024-12043834 : filière alimentaire et agriculture régionale

Le développement de la filière alimentaire est une priorité pour le conseil régional et se traduit notamment par 3 actions prioritaires suivies chaque année : l'action en faveur de la restauration collective dans les lycées, qui ne relève pas de cette activité ; le développement de la transformation des produits agricoles régionaux, notamment dans le cadre de projets alimentaires territoriaux, qui ne relève pas de cette activité ; le développement de la marque régionale C du Centre, financées par le programme « soutenir la filière alimentaire ».

Cette activité permet également de financer les actions de promotion de la gastronomie sur le territoire régional (salons de la gastronomie...) ainsi que l'action des partenaires régionaux impliqués sur la sensibilisation à l'alimentation durable ou sur la promotion des produits et des terroirs.

Par ailleurs, en 2024, la région Centre – Val de Loire est région hôte de l'évènement Michelin. Cet évènement ouvre la possibilité de mettre en avant pendant le premier trimestre 2024, voir pendant le premier semestre 2024, la gastronomie régionale, dans toutes ses dimensions. L'AE filière alimentaire et agriculture régionale permettra d'accompagner la mise en place d'évènements dédiés dans la région, évènements grand public, scolaires...

L'AE filière alimentaire et agriculture régionale est ouverte en 2024 à la hausse par rapport à 2023, à hauteur de 1,2 M€.

Il est proposé d'affecter les crédits sur l'AE 2024-12043834 « filière alimentaire et agriculture régionale, comme suit :

- 726 000 € pour soutenir les actions menées dans le cadre de cette politique menée par les structures partenaires du Conseil régional
- 224 000 € pour soutenir les actions de la marque C du Centre par Dev'Up
- 150 000 € afin de pouvoir accompagner les programmes mis en œuvre par la chambre régionale des Métiers Centre et l'Area au titre des filières alimentaires
- 100 000€ pour soutenir les actions de promotion de la gastronomie régionale des structures partenaires de la Région : Chambre de Commerce et d'Industrie Centre-Val de Loire, Institut Européen d'Histoire et des Cultures de l'Alimentation (IEHCA), associations des restaurateurs du Centre-Val de Loire.

Il est également proposé d'affecter en totalité l'AE promotion C du Centre et salon de l'agriculture soit 450 000 € notamment pour le développement de la marque alimentaire.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	1 480 000	1 397 000	-	-

Autorisation d'engagement 2024-12043834 : filière alimentaire et agriculture régionale
Le montant de crédits de paiement demandé pour les dossiers votés en 2024 est de 0,404 M€. Ce montant de CP inclut une subvention à Dev'Up de 224 k€ dans le cadre de la convention mentionnée au titre de la politique économie.

Autorisation d'engagement 2022-0834 : Filière alimentaire et agriculture régionale
10 874 € de crédits de paiement sont demandés pour solder les derniers dossiers votés avant 2024.

Autorisation d'engagement 2023-12043834 :
531 626 € de crédits de paiement sont demandés pour payer les dossiers votés avant 2024.

Enfin 0,45 M€ sont demandés pour la promotion de la marque alimentaire C du Centre et la promotion du stand de la Région au salon de l'agriculture 2024.

1.2.05 - SOUTENIR L'INVESTISSEMENT DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET FORESTIERES

La demande de financement pour cette activité est proposée en forte hausse en 2024. En raison, d'une part, du transfert de compétence du ministère de l'agriculture vers les Régions sur l'investissement agricole dans le cadre du FEADER 2023-2027, de l'intégration, dans cette activité, de la contrepartie FEADER par la Région du soutien aux projets de transformation des produits agricoles, réalisés à la ferme ou dans des IAA, afin de répondre à notre objectif de relocalisation de l'alimentation. D'autre part, les besoins 2024 ont été calculés afin de permettre d'engager en 2024 les dossiers déposés en 2023 qui sont en cours d'instruction ainsi que les dossiers qui seront déposés en 2024.

Cette activité permet le financement des investissements prévus dans les CAP filières, volet modernisation et volet prévention des risques climatiques, volet sur lequel la Région maintient son effort budgétaire des années précédentes, notamment sur les bâtiments de stockage des fourrages.

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2024	12051265	31/12/2024	CAP FILIERE MATERIEL	7 240 000
AP	2024	12051267	31/12/2024	CAP FILIERES APPUI TECHNIQUE ET AUDITS STRATEGIQUES	860 000
AP	2024	12051635	31/12/2024	CAP FILIERES PETITS INVESTISSEMENTS	600 000

Autorisation de programme 2024-12051265 : CAP filières – matériel

Dans le cadre de la programmation FEADER 2023-2027, le Conseil régional devient le seul financeur des contreparties aux dossiers d'investissements productifs des mesures FEADER de modernisation des exploitations agricoles et d'anticipation des risques climatiques (bâtiments de stockage des fourrages, tours antigel, filets paragrêles par exemple). Le montant de l'AP 2024 permettra de programmer et d'engager les dossiers des années 2023 et 2024 mobilisant du FEADER. Par ailleurs, cette AP permettra également de financer les dossiers de diversification à la ferme et de transformation des produits agricoles en contrepartie du FEADER 2023-2027, en articulation avec les CRST. L'AP CAP filières matériel est ouverte à hauteur de 7,24 M€.

Autorisation de programme 2024-12051267 : CAP filières – appui technique et audits stratégiques

Le niveau de cette AP a été estimé afin de pouvoir accompagner les appuis techniques des CAP filières et tous les audits stratégiques aidés par le Conseil régional. L'AP 2024-12051267 est ouverte à hauteur de 0,86 M€.

Autorisation de programme 2024-12051635 : CAP filières – petits investissements

Cette AP est ajustée à la réalité de dépôt des « petits » projets dans les CAP filières, projets dont les planchers de financement sont à 2000 € et dont le montant plafond d'investissement est de 12 750 €. L'AP CAP filières petits investissements est ouverte à hauteur de 0,6 M€.

Il est proposé d'affecter 7 240 000 € sur l'AP CAP filières – matériel pour soutenir les projets d'investissements des entreprises agricoles régionales, en contrepartie des financements FEADER.

Il est proposé d'affecter 860 000 € sur l'AP appui technique et audits stratégiques pour soutenir les audits stratégiques et appuis techniques réalisés par les partenaires des CAP filières auprès des entreprises agricoles régionales.

Il est proposé d'affecter 600 000 € sur l'AP CAP filières – petits investissements pour soutenir les projets d'investissements des entreprises agricoles régionales financés uniquement par des crédits du Conseil régional (sans FEADER).

Il est proposé d'affecter 1 300 000 € sur l'AP CAP filières – forêt bois pour soutenir les projets d'investissements des entreprises forestières de la région, en contrepartie du FEADER. Cette AP est la seule AP pluriannuelle prévue sur 5 années afin d'être articulée avec la consommation des mesures FEADER forêt – bois. L'affectation en 2024 représente 1/5ème de l'AP.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Investissement	5 644 000	8 340 000	-	-

Autorisation de programme 2024-12051265 : CAP filières – matériel

Au-delà des nouveaux dossiers financés dans le cadre la programmation FEADER 2023-2027 en 2024, l'AP permettra le paiement des dossiers déposés en 2023. Pour payer une partie des dossiers 2024 et des dossiers 2023, 5 687 500 € de crédits de paiement sont demandés.

Autorisation de programme 2024-12051267 : CAP filières – appui technique et audits stratégiques

Demande stable par rapport à 2023. 0,210 M€ de crédits de paiement sont demandés pour payer les dossiers votés en 2024.

Autorisation de programme 2024-12051635 : CAP filières – petits investissements
0,23 M€ de crédits de paiement sont demandés pour payer les dossiers votés en 2024.

Autorisation de programme 2023-12051357 : CAP Forêt-Bois
1,24 M€ de crédits de paiement sont demandés pour payer les dossiers reçus en 2023 et en 2024, qui seront programmés dans le cadre du programme FEADER en 2024.

Autorisation de programme 2023-12051635 : CAP filières – petits investissements
0,25 M€ de crédits de paiement sont demandés pour payer les dossiers votés en 2023.

Autorisation de programme 2023-12011267 : CAP filières – appui technique et audits stratégiques
0,65 M€ de crédits de paiement sont demandés pour payer les dossiers votés en 2023.

Autorisation de programme 2022-2635 : CAP filières – petits investissements
29 280 € de crédits de paiement sont demandés pour payer les dossiers votés en 2022.

Autorisation de programme 2014 et 2022-1265 : CAP filières – matériel
43 220 € de crédits de paiement sont demandés pour payer les dossiers votés avant 2023.

1.2.06 - SOUTENIR LES AGRICULTEURS EN PERIODE DE CRISE CONJONCTURELLE

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe		Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP	
AE	2024	12063625	31/12/2024	SOUTIEN SUITE AUX ALEAS DONT ALEAS CLIMATIQUES	500 000

L'accélération de la récurrence des événements climatiques extrêmes crée en agriculture des situations répétées de crises conjoncturelles qui appellent de la part de la Région des réponses de long terme qui sont notamment inscrites dans l'activité « soutenir l'investissement dans les exploitations agricoles » avec le financement des projets d'investissement pour se prémunir contre les risques de gel, grêle et sécheresse ou dans l'activité (expérimentation) qui finance des programmes pour travailler à des adaptations des pratiques culturales, des variétés cultivées, des itinéraires techniques...

Néanmoins, ces épisodes climatiques extrêmes créent des tensions économiques, en particulier dans les exploitations les plus sensibles, qu'il convient de pouvoir atténuer par des aides conjoncturelles ciblées.

Les conditions climatiques des derniers mois n'ont pas engendré de telle situation. Aussi, il est proposé d'ouvrir l'AE soutien suite aux aléas dont les aléas climatiques, sans inscrire à ce stade de CP. L'ouverture du programme, à hauteur de 0,5 M€ permettra d'apporter une réponse rapide de la Région si des aléas climatiques venaient à toucher l'agriculture régionale au cours de l'année 2024.

1.2.07 - GERER LE FEADER

- Les crédits de paiement Fonds Européens

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	25 965 000	11 000 000	25 965 000	11 000 000
Investissement	56 984 000	60 000 000	56 984 000	60 000 000

Fonctionnement : Les crédits proposés au vote concernent le programme de développement rural 2014-2022 pour un montant de 11 M€. Il s'agira essentiellement du paiement d'aides au maintien de l'agriculture biologique, ainsi que des projets de fonctionnement sur des actions de biodiversité et au titre du programme Leader. Les crédits en dépenses et en recettes sont proposés à un montant équivalent.

Investissement : Les crédits proposés au vote concernent le programme de développement rural 2014-2022 pour un montant de 51 M€ et le plan régional d'interventions 2023-2027 pour un montant de 9 M€. Il s'agira de cofinancer, pour la programmation 2014-2022, les paiements sur l'ensemble des dossiers des mesures du programme de développement rural (PDR) engagés avant la fin de l'année 2022. Et pour la programmation 2023-2027, il s'agira des premiers paiements de la nouvelle programmation.

1.3 – TOURISME

La stratégie Ambitions Tourisme 2030, adoptée le 13 avril dernier, verra en 2024 une traduction concrète au niveau des moyens alloués avec une augmentation significative des crédits proposés en fonctionnement.

Ce choix budgétaire est une réponse au potentiel touristique de notre Région qui est considérable. Elle est très bien positionnée pour répondre aux grands changements en cours dans les attentes des touristes, notamment l'envie de découvrir des terroirs riches d'un patrimoine culturel d'exception avec une place toujours en croissance de la mobilité douce à vélo et avec une reconnaissance accrue pour la qualité de sa gastronomie et de ses vins.

Ce budget 2024 entend accompagner et impulser ces grandes tendances partout dans la Région : **nature, culture et art de vivre.**

Dans ces perspectives, cinq marqueurs doivent être mis en avant. Le soutien fort à notre outil de rayonnement, de construction de l'image, d'innovation et d'outillage de nos partenaires qu'est le Comité régional du tourisme est à nouveau mobilisé. En particulier il s'agit pour nous de faire grandir les marques touristiques (Loire à Vélo, etc...). L'innovation prendra aussi une grande place dans l'action du CRT, avec un lab et l'ambition notamment de **faire reconnaître notre territoire comme une référence européenne s'agissant de l'expérience de visite.**

Ensuite, soutenir l'élévation de l'investissement des entreprises. Il y a en cette matière une singularité : il faut suivre les tendances, rénover les hébergements régulièrement, et rester au niveau de l'image d'un territoire. Tous ces enjeux nécessitent de l'investissement. **Dans cette perspective, la Région renforce la ligne dédiée aux hébergements touristiques.** Dans le prolongement de cet enjeu, et **parce que la question foncière et immobilière concerne également le secteur touristique**, la Région appuiera avec ce nouveau budget toutes solutions de portage foncier adaptées (type foncière et SEM) pour faciliter la concrétisation des projets touristiques dans les territoires en lien avec les objectifs du SRADDET.

A la lumière de leur succès, avec en point d'orgue le festival AR(t)CHIPEL, les Nouvelles Renaissances seront en 2024 à nouveau développées partout sur le territoire régional. Il s'agit de poursuivre le maillage du territoire par des projets culturels innovants qui animent notre offre touristique. En 2024, c'est sous la bannière « Effervescences » que les acteurs s'uniront au sein de ce réseau reconnu de visibilité et de rayonnement culturel et touristique régional. Le vélo tiendra également à nouveau toute sa place en 2024, avec une nouvelle intervention cruciale afin de financer des opérations pour maintenir la qualité des infrastructures cyclables ou en développer de nouvelles (via les budgets du tourisme mais aussi de l'aménagement dans les contrats). **Maintenir notre place de référence en matière de tourisme fait partie des priorités budgétaires** : le tourisme à vélo, marqueur du tourisme durable est en progression sur plusieurs années et est devenu un des atouts comparatifs déterminant de notre offre touristique.

Alors que notre Région accueillera la cérémonie des Michelin en mars 2024 à Tours, puis les Jeux Olympiques et Paralympiques pour les épreuves de tir sportif à Châteauroux à l'été nous avons une opportunité unique de positionner notre Région à une échelle mondiale. Ce budget traduit ainsi dans différentes politiques l'effort de notre Région pour être à la hauteur de ces événements et des besoins des acteurs du tourisme.

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	5 043 000	5 312 000	470 000	-
Investissement	5 450 000	8 720 000	1 100 000	5 000 000

1.3.01 - RENFORCER ET DIVERSIFIER L'OFFRE DANS LES FILIERES PRIORITAIRES

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	13013660	31/12/2024	QUALITE (MAITRES RESTAURATEURS - QUALITE TOURISME)	10 000
AE	2024	13013208	31/12/2024	VALORISATION DESTINATIONS TOURISTIQUES	350 000

Il est proposé de créer et d'affecter l'AE Qualité (maîtres restaurateurs – qualité tourisme) pour un montant de 10 k€.

Il est aussi proposé de créer et d'affecter l'AE pour la valorisation des destinations touristiques en Région Centre-Val de Loire à hauteur de 0,35 M€.

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2024	13011205	31/12/2024	MIRCE	140 000
AP	2024	13011229	31/12/2024	CAP TOURISME FILIERES INVESTISSEMENT	365 000

Il est proposé :

- De créer et d'affecter l'AP MIRCE pour un montant de 0,14 M€
- De créer et d'affecter l'AP Cap Tourisme filières investissement pour un montant de 0,365 M€.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	541 000	517 000	420 000	-
Investissement	2 220 000	1 455 000	-	-

La région poursuivra en 2024 le soutien au développement de nouvelles offres touristiques en lien avec les filières prioritaires (patrimoine, itinérances douces, art de vivre) grâce au dispositif CAP TOURISME FILIERES. Une attention particulière sera portée sur les projets écoresponsables et porteurs d'un développement touristique durable afin de répondre aux attentes des clientèles dans ce domaine. Ce dispositif intègre également les aides à la

batellerie traditionnelle et permet de financer la construction de bateaux ainsi que le développement de l'activité touristique de structures de batellerie grâce à des nouveaux services ou l'amélioration de l'accueil des clientèles.

Le programme permet aussi le soutien aux démarches qualité et notamment l'obtention de la marque « Qualité Tourisme » pour les hébergeurs, Qualinat pour les guides nature et du titre de « Maître Restaurateur » pour les restaurateurs accompagnés par le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Investissement	1 000 000	4 600 000	1 000 000	4 600 000

En investissement, les crédits proposés au vote concerne le Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027. Il s'agira de cofinancer pour 0,3 M€ les actions d'accompagnement des sites patrimoniaux dans leur mise en tourisme et pour 4,3 M€ au titre de l'action « Développer les itinéraires, les services et la promotion du Tourisme à vélo ».

1.3.02 - FINANCER LES PROJETS EN MATIERE D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	13023662	31/12/2024	TOURISME SOCIAL ET SOLIDAIRE	69 000

Il est proposé de créer et d'affecter l'AE Tourisme social et solidaire pour un montant de 69 k€.

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2024	13021068	31/12/2024	HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	1 300 000

Il est proposé de créer et d'affecter l'autorisation de programme Hébergements touristiques pour un montant de 1,3 M€.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	69 000	99 000	-	-
Investissement	2 000 000	2 200 000	-	-

La Région reconduira en 2024 son soutien au réseau du tourisme social et solidaire œuvrant pour le droit aux vacances pour tous.

Le renforcement de l'offre d'hébergement touristique en région constitue une priorité. Plusieurs actions doivent permettre de relancer l'investissement et d'accompagner les projets en lien avec la stratégie régionale. Ainsi une foncière tourisme sera mise en place afin d'apporter une solution de portage à des rénovations importantes ou le développement de nouvelles offres d'hébergement en région.

Les objectifs sont de diversifier les hébergements, d'améliorer la qualité de l'offre et d'inscrire celle-ci dans une démarche de transition écologique. Cette démarche inclut également le soutien à la rénovation des hébergements du secteur du tourisme social et solidaire. Sont inscrits 1,7 M€ de crédits sur le CAP hébergements et 500 K€ pour la foncière tourisme.

Le plan de relance de l'investissement touristique mobilisera également des financements FEDER pour les hébergements structurants. Les crédits en dépenses et en recettes sont proposés à un montant équivalent.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	50 000	-	50 000	-
Investissement	100 000	400 000	100 000	400 000

En investissement, les crédits proposés au vote concernent le Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027. Il s'agira de cofinancer pour 0,4 M€ les actions de développement des hébergements de grande capacité et créer de nouveaux équipements touristiques structurants.

1.3.03 - SOUTENIR LES ACTIONS PORTEES PAR LE CRT DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE TOURISTIQUE REGIONALE

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	13033656	31/12/2024	CRT FONCTIONNEMENT	3 528 000

Il est proposé de créer et d'affecter l'autorisation d'engagement CRT fonctionnement pour un montant de 3,528 M€.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	3 228 000	3 498 000	-	-

La Région confie au Comité Régional du Tourisme la mise en œuvre de la stratégie marketing, l'observation de l'activité touristique et la professionnalisation des acteurs. Le plan d'actions 2024 du CRT intégrera les priorités régionales en lien avec le volet Tourisme du SRDEII et notamment des actions nouvelles en matière d'innovation et d'hospitalité afin de renforcer l'attractivité touristique régionale.

1.3.04 - DEVELOPPER DES OPERATIONS POUR LE RAYONNEMENT DE LA REGION

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	970 000	1 000 000	-	-

Les crédits liés à la programmation des Nouvelles Renaissance(s), qui s'est imposée au fil des années comme un élément majeur d'attractivité, d'image de marque, de dynamisme, d'identité et d'accueil pour la région, sont fléchés sur la politique tourisme. L'appel à projets, ainsi que le soutien à des grands événements célébrant la nature, la culture, l'art de vivre, l'innovation en région Centre-Val de Loire, seront reconduits afin de soutenir une programmation culturelle riche et variée qui participe à l'animation et la valorisation du patrimoine régional. Cette nouvelle saison sera marquée aussi par la 2^{ème} édition du festival Ar[t]chipel créé en 2023 dans le cadre du partenariat 2023-2027 avec le Centre Pompidou. Il est proposé d'inscrire 1 M€ au titre des Nouvelles Renaissance(s), dont 0,15 M€ sur l'AE de 2023 pour les soldes des projets de la saison 2023 et 0,85 M€ pour la saison 2024 sur l'AE Nouvelles Renaissances 2024.

1.3.05 - SOUTENIR LES PROJETS ET LES OFFRES DE SLOW TOURISME

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	13053663	31/12/2024	SLOW TOURISME FONCTIONNEMENT	153 000

Il est proposé de créer et d'affecter l'AE Slow tourisme fonctionnement pour un montant de 0,153 M€.

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2024	13051664	31/12/2024	SLOW TOURISME INVESTISSEMENT	65 000

Il est proposé de créer et d'affecter l'autorisation de programme Slow tourisme investissement pour un montant de 65 k€.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	185 000	198 000	-	-
Investissement	130 000	65 000	-	-

Accélérer la transition écologique est un levier majeur du développement touristique régional et une priorité transversale du nouveau SRDEII. La Région, en partenariat avec la CCIR et l'Ademe, propose aux acteurs touristiques un accompagnement à la transition écologique personnalisé et entièrement pris en charge. Plus de 80 acteurs (hôteliers, restaurateurs, sites de visite, Offices de Tourisme) ont déjà été accompagnés de nouveaux bénéficiaires le seront en 2024.

Amplifiée par la crise sanitaire, la tendance au tourisme vert en lien avec les terroirs se confirme. Le développement d'une offre d'agritourisme mais aussi le fleurissement et l'embellissement des communes via le concours régional des Villes et Villages Fleuris seront poursuivis en 2024.

1.4 - RECHERCHE

A la suite de l'adoption du SRESRI, le budget de la recherche est priorisé pour cette première année de déploiement du nouveau schéma. **C'est un signe fort d'engagement de la Région, cohérent avec la place de notre territoire au classement des Régions** qui dépensent le plus pour la recherche par habitant (2ème rang national avec une dépense de 17€ hab./an en recherche, source SRATTER 2022).

Le Centre-Val de Loire consacre 1,8% de son PIB aux dépenses de R&D, ce qui **la situe dans les 6 premières régions françaises**. La dynamique en matière de R&D est réelle, avec l'une des plus fortes croissances de la Dépense Intérieure Régionale de Développement (DIRD), l'évolution la plus soutenue de France pour la DIRDE (des Entreprises) et le 2ème rang national pour celle de la DIRDA (des Administrations).

Un travail de concertation avec les établissements de recherche permettra de construire les nouveaux dispositifs prévus dans l'ambition 3 du SRESRI pour accueillir et accompagner les chercheurs (action 14), et faciliter leur accès aux partenariats nationaux et européens (actions 15 et 16). Des crédits de paiement seront déployés pour soutenir les premières actions issues de ces dispositifs.

Le financement des bourses doctorales démarrées les années précédentes sera également priorisé. Des crédits seront déployés pour démarrer de nouvelles bourses en cofinancement avec les établissements de recherche, des universités étrangères ou des agences de l'Etat.

La Région accompagnera les partenariats entre les acteurs régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche : universités, écoles, centres hospitaliers, grands organismes de recherche, etc. Les actions concernées visent notamment à renforcer l'attractivité des établissements, à promouvoir leur offre de formation, à assurer leur rayonnement international.

Les programmes Ambition-Recherche-Développement en cours entreront dans leur phase finale et des nouvelles phases et des nouveaux programmes seront étudiés.

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	9 895 000	9 200 000	1 000 000	1 900 000
Investissement	15 800 000	16 200 000	-	700 000

1.4.01 - SOUTENIR LA RECHERCHE ET LES CHERCHEURS

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	14013428	31/12/2024	STUDIUM (AE)	600 000
AE	2024	14013472	31/12/2024	BOURSES DOCTORALES	4 625 424
AE	2024	14013503	31/12/2024	PARTENARIAT REGION UNIVERSITES (AE)	494 000
AE	2024	14013507	31/12/2027	RESEAUX THEMATIQUES DE RECHERCHE	2 400 000
AE	2024	14013594	31/12/2024	COLLOQUES ET PROGRAMES D'ETUDES	80 000

Il est proposé d'ouvrir les AE suivantes et d'affecter la totalité des crédits :

- Studium pour un montant de 0,6 M€
- Bourses doctorales pour un montant de 4 625 424 €
- Partenariat région universités pour un montant de 0,494 M€
- Réseaux thématiques de recherche pour un montant de 2,4 M€
- Colloques et programmes d'études pour un montant de 80 k€

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP 2024
AE	2022	0472	31/12/2022	BOURSES DOCTORALES	4 112 500	46 633
AE	2023	14013472	31/12/2023	BOURSES DOCTORALES	4 752 000	10 013
AE	2023	14013503	31/12/2023	PARTENARIAT REGION UNIVERSITES	344 000	3 100

Afin de pouvoir passer les avenants aux conventions relatives aux bourses doctorales à la suite de la dernière revalorisation du point d'indice des fonctionnaires de 1,5% dès juillet 2023, il est proposé d'abonder les AE :

- Bourses doctorales de 46 633 € pour l'AE 2022-0472,
- Bourses doctorales de 10 013 € pour l'AE 2022-14013472
- Partenariat région universités de 3 100 € sur l'AE 2023-14013503

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2024	14011850	31/12/2024	APPELS A PROJETS	4 400 000

Il est proposé d'ouvrir l'AP Appels à projets pour un montant de 4,4 M€ et d'affecter la totalité des crédits.

Modifications -Fonds européens (21-27)

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP 2024
AP	2021	21900	31/12/2030	OS 1.1 - 01 - INVESTISSEMENT RECHERCHE INNOVATION DPS	30 000 000	-1 500 000

Il est proposé de réduire de 1,5 M€ l'autorisation de programme relative à l'action 1 « Investissement de RDI dans les DPS et autres » du Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 conformément à la décision prise en comité de suivi des fonds européens du 22 juin 2023. Pour mémoire, il avait alors été décidé d'ajouter ce même montant de 1,5 M€ à l'enveloppe relative à l'action « Acquisition, usages, sécurisation et exploitation des données ».

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	8 580 000	6 985 000	-	-
Investissement	15 712 000	15 412 000	-	-

Les programmes de recherche soutenus dans le cadre du dispositif Ambition Recherche Développement Centre-Val de Loire (ARD CVL) seront poursuivis. Ces programmes ont pour objectif de porter une dynamique forte de développement socio-économique régional, de permettre une meilleure identification de notre région comme territoire de recherche auprès de la communauté scientifique nationale et internationale, et plus globalement de renforcer son attractivité. A cette fin, ils comprennent notamment un plan d'actions « dynamique partenariale nationale et internationale », destiné à faciliter l'accès à des compétences externes à la Région et à utiliser les subventions régionales comme levier pour obtenir des financements nationaux (Agence Nationale de la Recherche, Plan d'Investissement d'Avenir...) ou européens (programme cadre Horizon Europe...).

Les travaux visant à préciser, affirmer et renforcer les Domaines Prioritaires de Spécialisation seront initiés en 2024 au sein des Comités de Pilotage de ces domaines, en cohérence avec le SRESRI (ambition 4, action 18). Ils poseront les bases des futurs programmes qui succéderont aux programmes ARD CVL encore en cours.

Les crédits de paiement de la ligne « appels à projets » seront utilisés pour financer les projets déjà en cours, ainsi que pour lancer un nouvel appel à projets de recherche « d'intérêt régional ».

Un travail de concertation avec les établissements de recherche permettra de construire les règlements d'intervention des nouveaux dispositifs prévus dans l'ambition 3 du SRESRI pour accueillir et accompagner les chercheurs (action 14), et faciliter leur accès aux partenariats nationaux et européens (actions 15 et 16). Des crédits de paiement seront déployés pour soutenir les premières actions issues de ces dispositifs.

Le financement des bourses doctorales démarrées les années précédentes sera poursuivi. Des crédits seront déployés pour démarrer de nouvelles bourses en cofinancement avec les établissements de recherche, des universités étrangères ou des agences de l'Etat.

Des crédits de paiement seront déployés dans le cadre du volet « Recherche » du CPER 2021-2027.

Le financement des grands colloques de recherche, du Studium (Programme général pour l'accueil de chercheurs étrangers de haut niveau) et des Réseaux Thématiques de Recherche (RTR) sera poursuivi en 2024. Une évaluation sera finalisée et constituera un point d'appui pour construire l'évolution du dispositif des RTR (ambition 5, action 23 du SRESRI).

La Région continuera à accompagner les partenariats entre les acteurs régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche : universités, écoles, centres hospitaliers, grands

organismes de recherche, etc. Les actions concernées visent notamment à renforcer l'attractivité des établissements, à promouvoir leur offre de formation, à assurer leur rayonnement international. L'accompagnement de la Région se traduira par un soutien aux opérations de mutualisation de services et d'actions. Seront notamment soutenus :

- La CMER (Cellule Mutualisée Europe Recherche), portée par le CNRS, les deux universités et l'INSA Centre-Val de Loire, et destinée à faciliter par des actions collectives (veille, sensibilisation, formation...) l'accès des chercheurs et laboratoires aux programmes de recherche européens (Horizon Europe en particulier) et aux financements qui y sont associés ;
 - Le Pôle d'entrepreneuriat régional PEPITE, regroupant les deux universités et l'INSA, qui vise à développer la culture entrepreneuriale et d'innovation dans les formations, et à renforcer l'accompagnement des porteurs de projets de création d'entreprise afin de favoriser l'émergence d'entreprises à potentiel de croissance et d'emploi.
- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Investissement	-	700 000	-	700 000

0,5 M€ sont proposés en Investissement au titre de l'action « Investissement de RDI dans les DPS et autres » et 0,2 M€ au titre de l'action « Projets de RDI dans les DPS », au regard des perspectives de programmation et de paiement du Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027.

1.4.02 - SOUTENIR LES PROGRAMMES D' ACTIONS DES STRUCTURES DE PROMOTION DE LA CSTI

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	14023597	31/12/2024	CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	315 000

Il est proposé d'ouvrir l'AE Culture scientifique et technique pour un montant de 0,315 M€ et d'affecter la totalité des crédits.

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2024	14021609	31/12/2024	CSTI	88 000

Il est proposé d'ouvrir l'AP Culture scientifique et technique pour un montant de 88 k€ et d'affecter la totalité des crédits.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	315 000	315 000	-	-
Investissement	88 000	88 000	-	-

Le soutien à la diffusion de la Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI), compétence régionale, sera poursuivi. Il bénéficiera aux programmes d'actions annuels de structures clés de la médiation scientifique au bénéfice des territoires : Centre Sciences, centre de ressources, coordinateur de la Fête de la Science en Centre-Val de Loire et animateur du réseau régional des acteurs de la CSTI, ainsi que le Pôle Sciences et Techniques de la FRMJC (Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture) qui itinère avec de multiples supports en région.

Il s'agit en outre d'octroyer un soutien au dispositif de stages de 3^e Sciences pour tous en facilitant les déplacements de collégiens (issus d'établissements situés en ruralité ou réseau d'éducation prioritaire) vers les unités de recherche des universités et organismes partenaires, qui les accueillent à tour de rôle sur une semaine complète dans une perspective d'orientation et de découverte de la science en train de se faire.

Enfin, ces crédits bénéficieront aux Rencontres Françaises Rabelais organisées par l'IEHCA avec une diffusion d'éléments interdisciplinaires et de débats autour des questions liées à l'alimentation qui intéressent le grand public.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	1 000 000	1 900 000	1 000 000	1 900 000

1,9 M€ sont proposés au titre de l'action « Mesure horizontale de la SRI-SI » au regard des perspectives de programmation et de paiement du Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027.

EDUCATION - FORMATION



2.1 – EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF

Les lycées sont par essence des lieux d'apprentissage, d'émancipation. Ce sont des lieux pour penser son futur et se construire. Le Conseil régional continuera de se mobiliser pour garantir à la communauté éducative le meilleur cadre de vie possible.

Cette détermination que porte la Région Centre-Val de Loire pour l'éducation s'est synthétisée en 2023 dans le nouvel établissement Joséphine Baker, à Hanches. Conçu comme « lycée de demain », il garantit le confort d'accueil et d'usage et l'exemplarité écologique. Une approche reprise dans l'ensemble des chantiers qui seront menés en 2024 pour améliorer continuellement le cadre éducatif, pour les élèves comme les équipes pédagogiques.

Au-delà de la politique ambitieuse qui se traduit chaque année par un volume conséquent d'engagement budgétaire au service du maintien à niveau ou de la restructuration du patrimoine des lycées, cette année 2024 verra l'avancement des études nécessaires à la construction du futur lycée de Châteauneuf sur Loire ouvrira en 2027.

Le Conseil régional mènera 2 chantiers prioritaires en 2024 pour faire des « lycées de demain » une réalité dans l'ensemble du Centre-Val de Loire :

- Le **développement de légumeries** sur le territoire régional, en lien avec les acteurs locaux. Elles assureront l'accès à des produits locaux et de qualité pour les élèves, tout en bénéficiant aux agricultrices et agriculteurs du territoire.
- La montée en puissance de la politique d'efficacité énergétique, avec la poursuite de la rénovation thermique des bâtiments et le lancement d'un **plan de solarisation des lycées**.

Ces deux chantiers viendront compléter la politique volontariste d'ores et déjà engagée en matière de revégétalisation des cours de lycées.

La troisième priorité est une réponse directe aux événements tragiques qui ont secoué la communauté éducative ces derniers mois, ces dernières années. La Région se saisit pleinement de sa responsabilité pour sécuriser chaque établissement. En lien direct avec l'Education Nationale, un état des lieux a été effectué pour identifier les lycées où l'action sera prioritairement portée.

Depuis plusieurs années, le Conseil régional investit pour sécuriser les enceintes, les loges et les entrées par l'installation de grilles, de tourniquets et d'alarmes PPMS – Alerte Intrusion. Le déploiement de ces dernières s'accélère depuis 2021 et se poursuivra tout au long de l'année 2024.

Au-delà de ces interventions matérielles sanctuarisées, la collectivité s'engagera en faveur des actions éducatives. Pour lutter efficacement contre l'ignorance et l'obscurantisme, l'éducation à la citoyenneté est indispensable. La Région Centre-Val de Loire financera les projets permettant aux élèves de développer leur sens critique, d'analyser l'information ou encore de s'ouvrir à l'autre, grâce à des voyages ou des jumelages.

Concernant la jeunesse au sens large, l'ambition régionale se traduit dans l'ensemble de nos politiques régionales. La Région construit avec les jeunes un horizon où la solidarité et l'ouverture à l'autre occupent une place centrale, où la lutte contre le dérèglement climatique est consubstantielle des politiques déployées.

Ce sont ces principes qui guident la collectivité lorsqu'elle met en place des politiques fortes, marqueurs de sa capacité à innover et anticiper en faveur de toutes et tous.

2023 a été marquée par l'instauration de la gratuité des transports régionaux pour les 15-25 ans le week-end. Avec déjà plus de 100 000 bénéficiaires, un nombre qui ne cesse de croître mois après mois, cette mesure rencontre un grand succès. La mesure sera généralisée sur la totalité des week-end et jours fériés dès l'année 2024.

Le dernier trimestre de cette année voit également augmenter significativement le nombre d'inscrits sur la plateforme jeunesse YEP'S, facilitant l'accès aux droits et permettant de bénéficier d'aides régionales spécifiques sur la culture, le sport, l'équipement numérique... En 2024, Dar Dar continuera de s'appuyer sur YEP'S et par ailleurs un volet sportif olympique et paralympique rejoindra la plateforme.

2024 approfondira la mise en œuvre de la Feuille de Route Jeunesse, qui fait l'objet de points d'étapes réguliers. Cette démarche d'évaluation permanente, en lien y compris avec le Conseil Régional de la Jeunesse, traduit la volonté d'agir en faveur d'une jeunesse qui est et sera le visage du Centre-Val de Loire pour les années à venir.

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	70 500 000	72 104 000	12 800 000	11 395 000
Investissement	120 000 000	104 000 000	12 930 000	7 203 000

2.1.01 - ATTRIBUER LES DOTATIONS ET EQUIPER LES LYCEES

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	21013334	31/12/2024	DEMENAGEMENTS ET PRESTATIONS ASSOCIEES	40 000
AE	2024	21013736	31/12/2024	REPARATION DES BIENS MOBILIERES DES LYCEES PUBLICS	150 000

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité deux autorisations d'engagement pour 2024 :

- 40 k€ pour les déménagements à réaliser dans les lycées en dehors des opérations de rénovation patrimoniales
- 0,15 M€ pour la prise en charge de la réparation des équipements nécessaires à la pédagogie.

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2024	21011007	31/12/2024	ACQUISITION, RENOUVELLEMENT, REPARATION DE BIENS	11 000 000

Il est proposé la création d'une autorisation de programme d'un montant de 11 M€ permettant de doter les établissements des équipements nécessaires à leur fonctionnement et de procéder aux affectations partielles comme suit :

- 4,5 M€ pour le renouvellement d'équipements
 - 1,9 M€ pour poursuivre la mise en œuvre du Programme Prévisionnel d'Investissement relatif au renouvellement des équipements de restauration des lycées
 - 0,55 M€ pour les équipements liés aux restructurations de laveries
 - 0,5 M€ pour l'acquisition des équipements nécessaires à la finalisation des opérations de restructuration en cours dans les lycées
 - 0,2 M€ pour l'acquisition de véhicules
 - 0,15 M€ pour les études confiées à des prestataires en amont d'une opération d'équipements importante
 - 0,115 M€ pour les équipements demandés dans le cadre des projet éducatifs « cadre de vie participatif ».
- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	52 597 000	53 704 000	10 165 000	10 465 000
Investissement	11 700 000	11 000 000	-	-

Il est proposé d'inscrire en fonctionnement 53,704 M€ de crédits de paiement au profit des lycées publics et privés sous contrat.

La hausse constatée par rapport au budget 2023 est principalement liée à une augmentation du forfait d'externat alloué aux établissements privés, selon les modalités prévues au code de l'éducation, de 2,35 M€, soit 14,93 M€ au BP 2024 contre 12,58 M€ au BP 2023. La base de calcul pour l'année 2024 prend en compte les dépenses de fonctionnement de la collectivité consacrées aux lycées publics en 2022, dépenses en forte hausse par rapport à 2021. Cette hausse est liée à la concomitance de deux éléments : une dotation réduite en 2021, tenant compte des moindres dépenses des établissements liées au confinement en 2020, et des dotations exceptionnelles en 2022 pour faire face à l'inflation (énergies et denrées).

La Région continue par ailleurs de tirer les fruits de sa politique d'efficacité énergétique qui permet de contenir la dotation aux lycées publics en 2024 (35,46 M€ contre 36,75 M€ en 2023).

Il est également proposé d'inscrire en investissement 11 M€ de crédits de paiement. Cette somme doit permettre d'acquérir et de déployer dans les lycées les équipements rendus nécessaires par les évolutions des référentiels pédagogiques, en accompagnement des projets patrimoniaux de restructuration et au profit de nos agents (laveuses auto-portées par exemple).

Concernant les recettes, 10,465 M€ sont inscrits provenant pour 10,337 M€ de la participation des familles aux dépenses de restauration et d'internat auxquels s'ajoute 0,128 M€ des départements afin de compenser les charges assumées par la collectivité pour accueillir les collégiens dans les restaurations ou internats des lycées.

2.1.02 - ACCOMPAGNER LES PROJETS EDUCATIFS DES LYCEES

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	21023751	31/12/2025	ACTIONS EDUCATIVES	2 000 000
AE	2024	21023807	31/12/2024	SANTE - MON LYCEE INCLUSIF	405 000
AE	2024	21023343	31/12/2024	PROMOTION DISPOSITIFS EDUCATIFS	150 000

Il est proposé la création de trois autorisations d'engagement :

- Une AE d'un montant de 2 M€ pour soutenir les projets éducatifs des lycées et les projets proposés et menés par les jeunes eux-mêmes, à travers principalement les dispositifs 100% Education et Pro'Jeunes.

Les affectations suivantes sur cette nouvelle AE sont proposées :

- o 1,285 M€ pour les projets 100% Education mobilité ;
 - o 0,325 M€ pour les projets 100% Education citoyenneté ;
 - o 0,240 M€ pour les projets 100% Education santé ;
 - o 15 k€ pour le dispositif Devoir de mémoire ;
 - o 40 k€ pour l'accompagnement de la démarche Cadre de vie participatif ;
 - o 65 k€ pour le dispositif Français Langue Etrangère (FLE) ;
 - o 30 k€ pour l'appel à projets Pro'Jeunes.
- Une AE santé Mon lycée inclusif d'un montant de 0,405 M€, affectée en totalité, pour soutenir les actions menées au bénéfice des lycéennes et lycéens en faveur de la prévention et de la promotion de la santé et pour décliner des actions durables destinées à rendre les lycées plus inclusifs.
 - Une AE promotion des dispositifs éducatifs de 0,15 M€, affectée aussi en totalité notamment pour les campagnes de la rentrée 2024.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	2 406 000	2 555 000	-	-

Il est proposé d'inscrire 2,555 M€ pour financer les actions listées précédemment. Ce montant est en légère hausse par rapport à 2023 du fait de la hausse des coûts des projets de mobilité et de la revalorisation, en commission permanente de mars 2023, du barème de financement.

2.1.03 - PROPOSER DES SERVICES NUMERIQUES PERFORMANTS

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	21033001	31/12/2024	LYCEES FRAIS TELEPHONIE	250 000
AE	2024	21033918	31/12/2024	PETITS EQUIPEMENTS SNE ET PRESTATIONS CONNEXES	100 000

Il est proposé la création de deux autorisations d'engagement sur cette activité :

- 0,25 M€, dont il est également proposé l'affectation intégrale, pour prendre en charge le financement des contrats de maintenance téléphonique des établissements, migrés progressivement sur le réseau informatique opéré par la Région
- 0,1 M€, dont il est proposé une affectation intégrale, pour les équipements et fournitures nécessaires aux équipes qui interviennent pour la maintenance des postes informatiques dans les lycées et des petites prestations nécessaires pour compléter l'intervention des équipes.

Il est également proposé d'affecter :

- 2,2 M€ pour la maintenance informatique des lycées, la télégestion des CFA et EFSS (AE 2023-21033857). Ces missions complémentaires de celles des équipes internes à la Région sont confiées au GIP Recia
- 0,378 M€ (AE 2023-21033856) destinés au financement de l'ENT NetOCentre, également porté par le GIP Recia, et à la poursuite du partenariat annuel avec Canopé.

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2024	21031908	31/12/2024	EQUIPEMENTS, SERVICE ET USAGES	3 700 000

La création de cette autorisation de programme pour un montant de 3,7 M€ doit permettre l'acquisition d'équipements informatiques et numériques. Il est proposé les affectations suivantes sur cette nouvelle AP :

- 1,54 M€ pour le renouvellement des équipements informatiques ;
- 1 M€ pour le câblage ;
- 0,65 M€ pour les actifs et équipements réseaux câblés ;
- 0,5 M€ pour les équipements audiovisuels ;
- 10 k€ pour l'outillage et les équipements nécessaires aux équipes informatiques.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	2 439 000	2 888 000	-	-
Investissement	4 100 000	4 000 000	170 000	-

Il est proposé d'inscrire au BP 2024 2,888 M€. Ces crédits sont en hausse par rapport à 2023 pour prendre en compte les charges croissantes pesant sur le GIP Recia (hausse du point d'indice des fonctionnaires impactant la masse salariale) et pour assurer le financement des solutions antivirus, indispensables pour sécuriser les installations informatiques des lycées dont la collectivité a la responsabilité.

Les crédits de paiement proposés se répartissent ainsi :

- 2,17 M€ pour financer les actions menées par le GIP Recia pour la maintenance informatique des lycées, actions complémentaires de celles menées par les équipes internes à la Région ;
- 0,368 M€ pour la mise en œuvre de l'espace numérique de travail (ENT Net'OCentre) ;
- 0,1 M€ pour l'acquisition des petits équipements nécessaires aux équipes du service numérique éducatif pour leurs interventions dans les lycées ;
- 0,25 M€ pour la maintenance des installations téléphoniques des lycées.

Il est également proposé d'inscrire 4 M€ en investissement au titre du numérique éducatif afin d'acquérir les équipements cités plus haut.

2.1.04 - SOUTENIR LA REUSSITE INDIVIDUELLE DES LYCEENS

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	21043169	31/12/2024	ERASMUS PLUS LYCEENS	140 000
AE	2024	21043275	31/12/2024	RESSOURCES PEDAGOGIQUES	1 600 000
AE	2024	21043919	31/12/2024	AIDE AU 1ER EQUIPEMENT	315 000

Il est proposé la création et l'affectation en totalité des trois autorisations d'engagement suivantes :

- 0,14 M€ pour le financement des projets de mobilité Erasmus+ des lycéennes et lycéens scolarisés dans des établissements agricoles ;
- 1,6 M€ pour le financement des ressources pédagogiques ;
- 0,315 M€ pour le financement de l'aide au 1er équipement.

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2024	21041217	31/12/2024	AIDE A L'EQUIPEMENT NUMERIQUE	2 200 000

Il est proposé la création et l'affectation en totalité d'une autorisation de programme d'un montant de 2,2 M€ permettant de financer le dispositif d'aide à l'équipement numérique des lycéennes et lycéens.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	3 100 000	2 460 000	35 000	35 000
Investissement	2 200 000	2 200 000	-	-

Il est proposé d'inscrire 2,46 M€ en fonctionnement. Ce montant est en forte baisse par rapport à 2023 tenant compte d'une utilisation des ressources pédagogiques numériques plus faible qu'attendue.

Les crédits se répartissent prévisionnellement ainsi :

- 1,6 M€ pour le financement des ressources pédagogiques ;
- 0,55 M€ pour le fonds social régional permettant notamment d'accompagner les jeunes et familles en difficulté pour financer la restauration scolaire ou l'internat ;
- 0,17 M€ pour l'aide au 1^{er} équipement professionnel ;
- 0,14 M€ pour les projets Erasmus+ au profit des élèves d'établissements agricoles.

Une somme de 35 k€ est inscrite en recette de fonctionnement provenant de l'Europe pour les mobilités Erasmus+.

2,2 M€ sont proposés en investissement, en regard de l'AP créée pour financer le dispositif d'aide à l'équipement numérique.

2.1.05 - REpondre aux nouveaux besoins d'extension et de construction des lycées

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2024	21051004	31/12/2028	POTHIER RECONSTRUCTION DEMI-PENSION	6 120 000
AP	2024	21051005	31/12/2028	DUHAMEL DU MONCEAU RECONSTRUCTION DEMI-PENSION	9 350 000
AP	2024	21051913	31/12/2024	ACQUISITION DEMOLITION BATIMENTS INDUSTRIELS	2 000 000
AP	2024	21051933	31/12/2024	ETUDES PREALABLES ET FONCIER	500 000

Il est proposé de créer les deux autorisations de programme pour les projets suivants :

- une AP Pothier : reconstruction de la demi-pension de 6,12 M€, affectée à hauteur de 5,76 M€ : la restauration scolaire du lycée Pothier présente des vétustés très avancées. Sa reconstruction pour 1100 repas jour est nécessaire. L'option retenue est de créer une extension de la salle de restauration, une nouvelle distribution et une nouvelle laverie autonome en mutualisation avec la cuisine de production du lycée Benjamin Franklin
- une AP Duhamel du Monceau : reconstruction de la demi-pension de 9,35 M€, affectée à hauteur de 8,8 M€ pour ce même projet. La demi-pension actuelle est sous-dimensionnée au niveau de la salle de restauration et de la distribution. Le projet consiste à reconstruire la restauration scolaire sur un terrain adjacent au lycée acquis en 2023 qui permettra à terme de réorganiser le fonctionnement du lycée, très à l'étroit sur le terrain préexistant.

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité les deux autorisations de programme récurrentes suivantes :

- une AP acquisition et démolitions de bâtiments démontables de 2 M€ afin d'accompagner les besoins nouveaux ou les augmentations d'effectifs
- une AP études préalables et foncières de 0,5 M€ pour la réalisation d'études de faisabilité et de programmation, d'études capacitaires ou de diagnostics techniques pour le cadrage de projets immobiliers.

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP 2024
AP	2018	2772	31/12/2024	J.COEUR RESTRUCTURATION ET EXTENSION POLE RESTAURATION	10 668 000	50 000
AP	2019	2758	31/12/2024	GENEVOIX CONSTRUCTION GYMNASE INGRE	5 800 000	3 200 000
AP	2019	2770	31/12/2024	ROTROU DEMOLITION ET RECONSTRUCTION NOUVEL INTERNAT 120 LITS	8 000 000	500 000

Il est proposé de procéder à trois abondements d'AP pour des opérations en cours d'études ou de travaux et de les affecter en totalité :

- 50 k€ pour la restructuration et l'extension du pôle restauration du lycée Jacques Cœur à Bourges (18). L'abondement demandé est lié à la prise en compte de l'obligation de décoration au titre du 1% artistique
- 3,2 M€ pour la construction du nouveau gymnase du lycée Maurice Genevoix à Ingré (45). Le coût du projet est porté à 9 M€. Il est la conséquence d'un retard de 4 ans sur le projet, lié à la pollution du terrain d'assiette de ce futur gymnase. Cette pollution a nécessité des études complémentaires et des travaux de dépollution. Le projet doit aussi respecter la RE2020 et le nouveau Contrat de Construction Durable, intégrer des fondations spéciales dans une zone polluée et des adaptations techniques et fonctionnelles comme un bassin d'orage enterré. Enfin, l'augmentation des coûts de construction (+19% sur cette période depuis octobre 2018) doit aussi être prise en compte
- 0,5 M€ pour la reconstruction de l'internat du lycée Rotrou à Dreux (28) : le coût total de cet internat de 120 places est porté 8,5 M€. Il s'agit d'intégrer l'inflation sur les coûts de travaux (9,4% depuis octobre 2021).
- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	395 000	273 000	-	-
Investissement	40 918 000	26 476 000	452 000	266 000

Le montant des crédits de paiement proposés en fonctionnement (0,273 M€) est en légère baisse (prime du Contrat Collectif de Responsabilité Décennale du lycée Joséphine BAKER pris ponctuellement en charge en 2023).

Les crédits de paiement proposés en investissement (26,476 M€) sont en diminution. Le lycée Baker a été livré en 2023 et représentait un investissement exceptionnel de la Région. Plusieurs chantiers importants sont néanmoins prévus en 2024 à l'instar de l'internat du lycée Rotrou, du pôle Eau Paysage Agriculture au lycée Fondettes, de l'externat au lycée agricole de Montoire ou du pôle restauration du lycée Jacques Cœur.

En investissement, il est proposé d'inscrire une recette de 0,266 M€ correspondant au solde de la subvention du Département d'Eure-et-Loir relatif aux travaux de la cité scolaire Emile Zola à Châteaudun.

2.1.06 - MAINTENIR A NIVEAU LE PATRIMOINE DES LYCEES

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	21063681	31/12/2024	ASSURANCES LYCEES	2 000 000
AE	2024	21063956	31/12/2024	PETITS TRAVAUX DANS LES LYCEES	2 300 000
AE	2024	21063997	31/12/2024	PETITS EQUIPEMENTS EREEL EMOP	670 000
AE	2024	21063776	31/12/2024	REPARATION DES BATIMENTS DEMONTABLES TRANSFERTS ET LOCATIONS	500 000

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité les trois autorisations d'engagement récurrentes suivantes :

- une AE de 2 M€ au titre du contrat d'assurance dommages aux biens et des expositions organisées dans les lycées, en hausse, en raison des sinistres importants constatés ces dernières années ;
- une AE de 2,3 M€ pour les petits travaux de maintenance dans les lycées publics exécutés via les accords-cadres de travaux ou des consultations à procédure adaptée intégrant une légère hausse liée à l'inflation des coûts de travaux en 2022 et 2023 ;
- une AE de 0,67 M€ petits équipements des EREEL et des EMOP pour l'achat de matière d'œuvre et d'équipement servant à la réalisation des travaux en régie intégrant une légère hausse liée à l'inflation des coûts de travaux en 2022 et 2023.

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité une AE de 0,5 M€ pour la réparation et la location de bâtiments démontables soit pour des augmentations ponctuelles d'effectifs (lycée Monod), soit pour remplacer des bâtiments inutilisables en raison de travaux ou de sinistres (lycées Vaucanson, Rabelais ou Fondettes...).

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2024	21061013	31/12/2024	RENOVATION DU PATRIMOINE ET MISE EN CONFORMITE	7 800 000
AP	2024	21061104	31/12/2024	ENSEMBLE LYCEES SECURITE	2 000 000
AP	2024	21061214	31/12/2024	GROSSES REPARATIONS ET AMELIORATIONS	7 100 000
AP	2024	21061777	31/12/2024	DIAGNOSTIC ET REPERAGE RISQUE PLOMB ET AMIANTE	200 000
AP	2024	21061015	31/12/2026	ADAPTATION CARTE DES FORMATIONS ET RENOVATION DES FILIERES	1 000 000
AP	2024	21061011	31/12/2027	MISE AUX NORMES ASPIRATIONS ATELIERS	2 000 000
AP	2024	21061007	31/12/2027	M. NAVARRE MISE AUX NORMES ELECTRIQUES ET INCENDIE BATIMENTS	4 300 000
AP	2024	21061008	31/12/2028	J. GIRAUDOUX RESTRUCTURATION DEMI PENSION ET INTERNAT	5 500 000
AP	2024	21061009	31/12/2027	RONCARD MISE AUX NORMES INCENDIE INTERNAT	2 600 000
AP	2024	21061010	31/12/2028	POTHIER RESTRUCTURATION BÂTIMENT H	1 280 000
AP	2024	21061014	31/12/2025	AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE DES INTERNATS	1 000 000

Il est proposé de créer les onze autorisations de programme suivantes :

- une AP récurrente de 7,8 M€ rénovation du patrimoine et mise en conformité qu'il est proposé d'affecter comme suit :
 - o 7,775 M€ pour les travaux de rénovation ou de mises en conformité pilotés par les chargés de patrimoine exécutés via les accords-cadres de travaux de la collectivité ou des consultations à procédure adaptée
 - o 25 k€ pour l'achat de gros équipements destinés aux équipes mobiles
- une AP récurrente de 2 M€ ensemble des lycées : sécurité pour le remplacement des systèmes de sécurité incendie mais aussi le déploiement de solutions pérennes d'alerte intrusion liée au Plan de Prévention et de Mise en Sécurité (PPMS). Il est proposé d'affecter cette AP en totalité
- une AP récurrente de 7,1 M€ Grosses réparations et améliorations permettant la réalisation de chantier de moyenne importance intégrant une maîtrise d'œuvre externe ou des travaux lourds sur l'ensemble des lycées. Il est proposé d'affecter sur cette AP :
 - o 0,5 M€ pour la restructuration de la salle de musculation de Balzac d'Alembert qui permettra d'installer la salle de musculation et des vestiaires dans une zone du lycée aujourd'hui inutilisée
 - o 0,8 M€ pour EPLEFPA du Loiret : reconstruction de la 3ème bergerie du Chesnoy. Cette opération consistera à reconstruire la dernière bergerie du lycée agricole. La maîtrise d'ouvrage sera portée conjointement par la Région et le lycée qui financera une partie du projet
 - o 0,4 M€ pour EPLEFPA du Cher : réfection d'un bâtiment d'internat Cette opération concernera les travaux lourds (façades, toiture définitive, hall d'entrée, 2 chambres) restant à réaliser à la suite d'un incendie accidentel d'un des 3 bâtiments d'internat
 - o 0,13 M€ pour EPLEFPA du Loir et cher : démolition et reconstruction d'un hangar et d'un bureau Cette opération concernera la ferme pédagogique à Areines, aujourd'hui très vétuste. Cette première phase consistera à démolir et reconstruire un hangar de stockage (matériels agricoles et engrais), le bureau du chef de l'exploitation et des locaux annexes
 - o 0,3 M€ pour l'accès sécurisé aux équipements techniques de l'ensemble des lycées afin de permettre une visite et un entretien des toitures et de leurs équipements techniques en toute sécurité
- une AP récurrente de 0,2 M€ Diagnostic et repérage risque plomb et amiante pour la réalisation des diagnostics amiante ou des repérages de plomb avant travaux et la mise à jour des Dossiers Techniques Amiante. Il est proposé d'affecter cette AP en totalité
- une AP récurrente de 1 M€ pour l'adaptation de la carte des formations et la rénovation des filières. Il s'agit d'opérations de faible ou moyenne importance sur les plateaux techniques pédagogiques permettant de répondre aux ouvertures liées à la carte des formations ou à la rénovation des filières à la suite des évolutions des référentiels pédagogiques. Il est d'ores et déjà proposé d'affecter sur cette AP 0,5 M€
- une AP de projet de 2 M€ pour la mise aux normes des systèmes d'aspiration. Plusieurs ateliers pédagogiques (environ une quinzaine de lycées technologiques et professionnels) ont des installations d'aspiration vieillissantes voire non conformes. Ce problème est aussi mis en évidence lors de la rénovation des filières de formation. 3 lycées ont déjà fait l'objet d'une mise à niveau de leurs installations. Ce programme doit se poursuivre encore sur plusieurs années. Ce budget permettra d'engager une partie des opérations sur 2024. Les

travaux peuvent concerner uniquement les installations d'aspiration mais aussi la réorganisation de ces ateliers avec de nouveaux équipements pédagogiques. Il est proposé d'affecter sur cette AP :

- 0,6 M€ au profit du lycée Grandmont
 - 0,85 M€ au profit du lycée Philibert de l'Orme
 - 0,3 M€ pour les mises aux normes très ponctuelles au profit de l'ensemble des lycées
- une AP de projet M. Navarre mises aux normes électriques et incendie des bâtiments de 4,3 M€ et d'affecter 4 M€. Une opération concernant uniquement la mise aux normes électriques des bâtiments de l'externat a été votée en 2019 (1 M€ non engagé). La programmation et le retour des commissions de sécurité ont révélé des non-conformités sur l'ensemble des bâtiments sur la sécurité incendie et les installations électriques. Il est proposé d'annuler l'opération précédente et de voter cette nouvelle opération qui couvre l'ensemble des mises aux normes incendie et électriques sur tous les bâtiments
 - une AP de projet J. Giraudoux : restructuration de la demi-pension et de l'internat de 5,5 M€ et d'affecter 5,17 M€. Cette opération a fait l'objet uniquement d'un vote sur la partie études en 2022. La programmation a été finalisée avec le nouveau proviseur du lycée. Il est proposé d'inscrire la totalité de la dépense (études et travaux) et d'annuler la ligne budgétaire précédente
 - une AP de projet Ronsard : mise aux normes incendie de l'internat de 2,6 M€ et d'affecter 2,45 M€. Le lycée Ronsard fait l'objet d'un avis défavorable de la commission de sécurité (absence de circulation horizontale désenfumée) qui impose la levée de cette prescription avant 2026 (date de la prochaine visite périodique). Le projet proposé ne retient que les travaux à minima pour cette mise aux normes et non une restructuration globale du bâtiment
 - une AP de projet Pothier restructuration du bâtiment H de 1,28 M€ et d'affecter 1,2 M€. L'atelier de maintenance du lycée est situé dans un bâtiment qui sera démoli lors de la réhabilitation de la gare routière d'Orléans dont les travaux sont prévus à partir de 2025. Le projet proposé est de reloger l'atelier de maintenance des agents, la lingerie et l'infirmerie dans le bâtiment H actuellement inoccupé
 - une AP de projet amélioration de la qualité de vie des internats de 1 M€ et de l'affecter en totalité : un travail sur les hébergements des lycéens et sur l'amélioration des conditions d'accueil dans les internats est en cours de réalisation. Au-delà des restructurations lourdes ou des constructions d'internat, il est proposé une AP pour l'année 2024 qui pourra être renouvelée sur plusieurs années pour améliorer le cadre de vie des internats (chambres, sanitaires, locaux de travail, foyer, locaux de détente...)

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP 2024
AP	2018	2764	31/12/2024	C.DE FRANCE SECURITE INTERNAT RESTRUCTURATION CDI	7 450 000	500 000

Il est proposé de procéder à un abondement d'AP de 0,5 M€ et de l'affecter en totalité pour la restructuration du bâtiment internat du lycée Claude de France à Romorantin-Lanthenay (41) compte tenu des résultats de consultation de travaux qui restent encore au-delà des estimations de la maîtrise d'œuvre après deux consultations et une optimisation de certaines prestations. Le coût total du projet est porté à 7,95 M€.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	4 523 000	4 743 000	600 000	95 000
Investissement	41 616 000	42 792 000	2 458 000	1 680 000

Le montant des crédits de paiement proposés en fonctionnement (4,743 M€) est en augmentation de moins de 5% en raison, notamment, de la prime d'assurance et de la location d'une cuisine provisoire au lycée Rabelais.

Il est par ailleurs proposé d'inscrire une recette de fonctionnement récurrente de 95 k€ comprenant les loyers, les taxes foncières et les assurances payées par la Région au profit des lycées privés et remboursés par ces derniers.

Les crédits de paiement proposés en investissement (42,792 M€) sont en légère hausse (+2,6%). L'année 2024 sera notamment marquée par la fin de la phase 1 de l'ADAP, des travaux sur les internats des lycées Marceau, Pasteur et Claude de France.

Côté recettes, il est proposé d'inscrire 0,92 M€ correspondant au solde de la subvention d'internat d'excellence du lycée Pierre Emile Martin et 0,76 M€ correspondant au solde de la subvention du plan de relance de l'Etat (volet rénovation énergétique des bâtiments publics) pour l'EPLEFPA 41 Villavard.

2.1.07 - AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES LYCEES

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2024	21071004	31/12/2028	SOLARISATION DE LYCEES	20 000 000
AP	2024	21071955	31/12/2024	EFFICACITE ENERGETIQUE	6 000 000

Il est proposé de créer les deux autorisations de programme suivantes :

- une AP de projet solarisation des lycées de 20 M€. Le projet consiste à installer de nouveaux panneaux photovoltaïques (actuellement une trentaine de lycées sont équipés en partie). Les premiers seront déployés en 2024. Le projet prévoit d'utiliser une partie des toitures et de créer des ombrières sur les parkings dans les lycées : il s'agit notamment de profiter des possibilités ouvertes par la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables du 10 mars 2023. L'AREC sera mobilisée en tant qu'AMO dans les montages juridiques et financiers qui seront arrêtés mi-2024. Il est proposé d'affecter cette AP en totalité
- une AP récurrente efficacité énergétique de 6 M€ permettant la réalisation d'opérations d'amélioration de l'isolation du clos et couvert, le développement d'énergie renouvelable et l'amélioration de la production, la distribution et la régulation d'énergie.

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP 2024
AP	2017	1955	31/12/2024	EFFICACITE ENERGETIQUE	4 679 895	2 100 000
AP	2023	21071001	31/12/2024	RENATURATION DES COURS DE LYCEE	1 000 000	4 000 000

Il est proposé de procéder à deux abondements d'AP pour des opérations en cours d'études ou de travaux et de les affecter en totalité :

- 2,1 M€ pour l'EPLFPA d'Amboise pour la rénovation du clos et couvert du bâtiment principal du site. Le budget initial de 1,8 M€ n'intégrait que la tranche ferme des travaux. Le projet fera l'objet d'une sollicitation de subvention FEDER au titre des bâtiments démonstrateurs
- 4 M€ pour la renaturation des cours de lycées qui fait l'objet d'une expérimentation sur 2023 et début 2024 sur 8 lycées. Il est proposé de poursuivre à un rythme de 10 lycées par an sur 4 années. Des aides sont sollicitées auprès des agences de l'eau sur une partie des coûts (dés- imperméabilisation des sols notamment). Ces projets se font en co-conception étroite avec les usagers de chaque lycée.
- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	5 040 000	5 481 000	2 000 000	800 000
Investissement	19 466 000	17 532 000	9 850 000	5 257 000

Le montant des crédits de paiement proposés en fonctionnement (5,481 M€) est en hausse de 9%. Cette augmentation résulte de l'impact de l'inflation sur la part maintenance et exploitation des deux contrats de performance énergétique portés par la Région (COEPI et CPE) et sur l'achat de bois et de fuel relevant de ces deux mêmes contrats.

Les crédits de paiement proposés en investissement (17,532 M€) sont en baisse de 10% lié à la fin des travaux initiaux du COEPI. Il faut noter en 2024 le lancement des travaux du clos et couvert au lycée agricole d'Amboise, les premières poses de panneaux photovoltaïques et la poursuite de la renaturation des cours de lycées.

En recettes, en fonctionnement, il est proposé d'inscrire une recette de 0,8 M€ correspondant à une première valorisation des Certificats d'Economies d'Energie issus des travaux réalisés dans le cadre du plan de relance en 2022 et 2023 ainsi que ceux relevant du COEPI.

En investissement, 5M € sont proposés au titre du Programme opération régional FEDER-FSE-IEJ 2014-2020 pour l'opération COEPI, correspondant au report du solde de l'année 2023 vers l'année 2024. Une recette de l'ADEME de 0,257 M€ est également attendue dans le cadre de la convention de partenariat de développement des énergies thermiques sur le patrimoine de la Région Centre-Val de Loire, pour les travaux réalisés dans les lycées Val de Cher et Joséphine Baker.

2.2 - APPRENTISSAGE

La Région Centre-Val de Loire maintient son action historique en faveur de l'apprentissage. Cet engagement prend la forme d'un partenariat de confiance avec les structures partenaires, en particulier les chambres consulaires et l'Éducation Nationale. La première des priorités, qui se traduit par de forts investissements dans l'immobilier et les plateaux techniques, est d'assurer les meilleures conditions possibles pour les élèves, les enseignants et les intervenants.

La collectivité a à cœur de garantir l'accès à une formation qualifiante dans l'ensemble des territoires, pour permettre aux apprenants de suivre un cursus près de chez eux. Cette politique de la proximité répond aux enjeux de mobilité, de pouvoir de vivre, de recrutement dans des bassins d'emploi en tension.

Enfin, la Région apporte une attention particulière à la formation par apprentissage dans les métiers porteurs et indispensables aux transitions sociales et écologiques. Aide à la personne, gestion des flux énergétiques, rénovation du bâti, maintenance et ingénierie industrielle, protection et restauration des écosystèmes... Autant de domaines qui sont identifiés comme étant des filières d'avenir aux débouchés immédiats, à l'impact positif.

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	6 690 000	6 610 000	400 000	400 000
Investissement	12 091 400	12 091 400	-	-

2.2.01 - FINANCER L'EQUIPEMENT ET LA MODERNISATION DES CENTRES D'APPRENTISSAGE

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2024	22011007	31/12/2024	BTP45 RESTRUCTURATION GLOBALE	5 995 000
AP	2024	22011008	31/12/2024	AFTEC EXTENSION DU SITE DE TOURS	726 750
AP	2024	22011009	31/12/2024	CFA EST LOIRET TRANSFORMATION ANCIEN POLE AUTO ET AMENAGEMENT	400 000
AP	2024	22011010	31/12/2024	FORMASAT AMENAGEMENT D UN PLATEAU POUR LE DEVELOPPEMENT DU ESPORT	462 500
AP	2024	22011180	31/12/2024	PLAN ANNUEL D INVESTISSEMENT ET DU NUMERIQUE	3 500 000

Il est proposé la création de 5 nouvelles autorisations de programme.

Les AP nécessaires au lancement de nouveaux projets d'aménagements immobiliers dans les CFA :

- restructuration des locaux du CFA BTP 45 autour de la réorganisation fonctionnelle des pôles d'activité et de la prise en compte des impératifs de transition écologique pour gagner en attractivité ;
- aménagement des locaux de FORMASAT pour le développement d'une formation au e-sport, qui figure dans la liste des 23 métiers en particulière évolution ou émergents par France Compétences. La participation de la Région sera consacrée à l'aménagement et à l'équipement du plateau technique ;
- extension des locaux de l'AFTEC Tours pour répondre à l'augmentation prévisible du nombre d'apprentis et améliorer les conditions de mise en œuvre des 8 formations actuellement proposées dans les domaines de la comptabilité, du commerce et de la gestion ;
- aménagement d'un nouveau pôle automobile au sein du CFA Est-Loiret pour accompagner le développement de cette filière de formation et reconversion de l'ancien pôle maintenance auto en salles de formation « services à la personne ».

L'AP relative à la mise en œuvre du plan annuel d'investissement et du numérique, d'un montant de 3,5 M€, vise à couvrir les besoins importants exprimés par les CFA. Au vu du bilan réalisé après 3 ans de mise en œuvre du cadre d'intervention régional pour l'apprentissage, défini en 2020 suite au vote de la loi relative à la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018, la Région souhaite recentrer son intervention au profit des équipements structurants, indispensables pour répondre aux enjeux de la transition écologique ou rendus nécessaires par une évolution du référentiel de formation.

Il est proposé d'affecter l'intégralité du montant des AP mentionnées précédemment, afin de permettre le lancement des opérations d'équipement et d'investissement prévues sur l'exercice 2024.

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP 2024
AP	2020	2409	31/12/2024	CFA LA MOUILLERE- ISOLATION THERMIQUE FACADE DU BATIMENT	1 766 000	344 075
AP	2021	2799	31/12/2024	CCI 28-EXTENSION DU CFA	1 500 000	700 000

En 2020, la Région a soutenu à hauteur de 1,766 M€ le projet du Campus de la Mouillère concernant l'isolation thermique et la réfection du système de chauffage. Il est proposé d'augmenter la participation régionale pour financer l'évolution du coût des travaux liée à l'inflation et la mise en place d'une passerelle reliant le 1er étage de deux bâtiments d'enseignement afin de résoudre la problématique de l'accès handicap. Le montant de l'AP est augmenté de 344 075 € et s'élève à 2 110 075 €.

Par ailleurs, il est proposé d'accompagner la révision du projet de construction d'un bâtiment TOTEM de l'innovation et du digital porté par la CCI 28 au profit du Campus formation. Le soutien initial de 1,5 M€ est porté à 2,2 M€ pour permettre la construction du nouveau bâtiment initialement prévu mais également de rénover le bâti existant afin de limiter les différences de qualité dans les aménagements proposés (accueil, attractivité) entre le nouveau bâtiment et l'ancien et d'agrandir les salles de cours. Le montant de l'AP est augmenté en conséquence de 0,7 M€.

Il est proposé d'abonder en conséquence les affectations correspondantes.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Investissement	12 091 400	12 091 400	-	-

Les crédits de paiement mobilisés correspondent à la recette qui sera versée par France compétences à la Région au titre de sa compétence spécialisée de soutien à l'investissement dans les CFA.

Les crédits de paiement vont permettre d'assurer le financement partiel des nouvelles opérations prévues en 2024 ainsi que la poursuite ou l'achèvement des opérations lancées ces dernières années : reconstruction de la résidence des apprentis du Campus du CFA de la CRMA de Joué-les-Tours; réaménagement des locaux des CFA de la CCI d'Eure et Loir, de la CCI du Cher et de la CCI de l'Indre ; CFAI Centre ; CFA interprofessionnel de Blois ; CFA de La Mouillère à Orléans ; Résidence des apprentis d'Orléans Métropole ; Cité des formations à Tours,...

2.2.02 - SOUTENIR L'OFFRE DE FORMATION EN APPRENTISSAGE

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	22023406	31/12/2024	SOUTIEN AUX TERRITOIRES	6 300 000

Les 6,3 M€ proposés pour l'AE soutien aux territoires permettront d'assurer la mise en œuvre de la politique de la Région dans le domaine de l'apprentissage adoptée en 2020, telle que déclinée dans le cadre d'intervention régional.

L'action de la Région se structure ainsi autour de thématiques fortes :

- soutenir les formations fragiles dans les territoires dans une dynamique d'égalité des chances dans l'accès à la formation et à la qualification ;
- amorcer le lancement de nouvelles formations afin de répondre à l'évolution des métiers et aux enjeux liés aux transitions écologique et énergétique ;
- soutenir l'ingénierie pédagogique afin de favoriser l'émergence de nouvelles formations sur le territoire régional ;
- informer sur l'apprentissage en lien avec la compétence orientation de la Région.

L'action régionale prend appui sur une carte-cible pilotée par la Région et coconstruite avec les acteurs de l'économie et de la formation (opérateurs de compétences, branches professionnelles, chambres consulaires, autorités académiques, CESER, CREFOP, etc.). La carte cible permet d'identifier les secteurs professionnels et les métiers à soutenir prioritairement pour favoriser le développement de l'économie régionale et proposer aux citoyens des formations débouchant sur l'emploi.

Cette somme est à affecter en totalité pour mettre en œuvre la politique régionale en 2024.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	5 671 000	5 471 185	-	-

Les crédits de paiement mobilisés correspondent à la recette qui sera versée par France compétences à la Région au titre de sa compétence de soutien aux formations dans les CFA.

Ils vont permettre de financer les nouvelles opérations retenues au titre de 2024 à l'issue de l'appel à projets et de solder les opérations de 2023.

Par ailleurs, s'il est constaté des crédits disponibles sur l'enveloppe dédiée au fonctionnement, ils pourront être affectés au financement des opérations d'investissement dans le cadre de la fongibilité prévue par le décret n°2021-1850 du 28 décembre 2021. Le transfert de crédit sera alors constaté lors d'une décision modificative budgétaire.

La convention triennale signée avec France compétences s'achevant au 31 décembre 2024, l'ensemble des mouvements de fongibilité au titre de cette convention seront à opérer sur l'année 2024.

2.2.03 - FAVORISER LA MOBILITE EUROPEENNE DES APPRENTIS

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	22033593	31/12/2024	ERASMUS APPRENTISSAGE	900 000
AE	2024	22033789	31/12/2024	TRANSEUROPE APPRENTISSAGE	120 000

La mobilité européenne des apprentis et, plus globalement des jeunes, constitue un marqueur fort de l'action régionale en faveur de la jeunesse. La politique régionale de l'apprentissage adoptée en 2020 réaffirme et conforte l'engagement de la Région en faveur de la mobilité des apprentis dans un paysage de l'apprentissage profondément bouleversé.

En complément du soutien financier aux projets présentés par les CFA, la Région accompagne la mise en œuvre des projets avec en particulier le portage d'un consortium d'établissements dans le cadre du dispositif Erasmus+. L'action portée au titre d'Erasmus + s'inscrit dans une dynamique de professionnalisation avec des séjours individuels en entreprise allant de 2 à 52 semaines.

Le soutien à la mobilité européenne se traduit également de manière opérationnelle par le dispositif Trans'Europe Apprentissage qui permet à des classes ou groupes d'apprentis d'effectuer des séjours d'une semaine de découverte professionnelle et culturelle.

Il est proposé d'affecter l'intégralité du montant de ces deux AE, afin de permettre la prise en charge des projets présentés par les CFA au cours de l'année 2024.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	1 019 000	1 138 815	400 000	400 000

Les crédits de paiement proposés vont permettre de financer les nouveaux projets retenus au titre des dispositifs Trans'Europe et Erasmus Apprentissage pour l'année 2024 et de solder les opérations de 2023.

Une recette de 0,4 M€ est attendue dans le cadre de ce dispositif.

2.3 – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le 19 octobre dernier, l'Assemblée plénière a adopté le nouveau Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Le budget 2024 lance la traduction opérationnelle de ce nouvel outil.

Ce schéma met en œuvre la coordination des collectivités territoriales. Il est particulièrement important dans une Région où le financement annuel moyen des collectivités en matière d'enseignement supérieur et de vie étudiante est de 446€ par étudiant, plaçant le Centre-Val de Loire en 1ère position des Régions hexagonales.

La nécessité de donner plus de moyens aux projets locaux concertés qui améliorent concrètement la vie quotidienne des étudiants en est un des marqueurs. La création de l'Appel à projets Vie Etudiante et de Campus (AVEC) répond à ce besoin et conformément aux concertations qui ont précédé l'écriture du SRESRI, ce nouvel outil permet une coopération, au bénéfice des étudiants, entre la Région et les intercommunalités qui abritent un campus de proximité.

Notre territoire vise l'hospitalité et la lutte contre les précarités. Dans une Région qui voit trop souvent les jeunes bacheliers partir et alors que la pauvreté grandit au sein des communautés étudiantes partout en France, la Région met les moyens pour aller chercher de nouvelles solutions. Avec le lancement de ce nouvel Appel à Projets, nous cherchons à répondre concrètement aux difficultés des étudiants dès la rentrée universitaire de septembre 2024 : accès à la culture et au sport, lutte contre les précarités, inclusion des étudiants en situation de handicap, accès aux soins et prévention, etc..

Le budget 2024 permet ensuite de poursuivre les opérations du CPER 2021 – 2027. 36 M€ sont prévus en faveur d'opérations immobilières qui conditionnent la qualité des conditions d'étude et l'installation de nouvelles formations. Sans ces crédits, l'installation de la nouvelle faculté de médecine à Orléans serait impossible, le déménagement des étudiants de Droit-Economie-Gestion au centre d'Orléans serait retardé, les travaux tant attendus sur le bâtiment des Tanneurs à Tours seraient une nouvelle fois repoussés et le renforcement de l'offre d'ingénieurs serait compromis.

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	2 758 500	2 500 000	-	-
Investissement	9 840 000	7 223 000	-	-

2.3.01 - SOUTENIR LES OPERATIONS D'IMMOBILIER POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2024	23011002	31/12/2027	CPER 2021-2027 UO INSPE	250 000
AP	2024	23011003	31/12/2024	CPER 2021-2027 UO RESTRUCT ECOLE POLYTECHNIQUE TRANCHE 2	3 500 000
AP	2024	23011004	31/12/2024	CPER 2021-2027 UT REHABILITATIONS TANNEURS TRANCHE 2	3 000 000

Conformément aux évolutions apportées aux opérations immobilières du volet enseignement supérieur dans le premier avenant au CPER 2021-2027, il est proposé d'ouvrir :

- L'AP CPER 2021-2027 UO INSPE d'un montant de 0,25 M€ et d'affecter la totalité des crédits
- L'AP CPER 2021-2027 UO RESTRUCT ECOLE POLYTECHNIQUE TRANCHE 2 pour un montant de 3,5 M€ et d'en affecter la totalité des crédits pour la restructuration de l'Ecole Polytechnique de l'Université
- L'AP CPER 2021-2027 UT REHABILITATIONS TANNEURS TRANCHE 2 pour un montant de 3 M€ et d'en affecter la totalité des crédits pour la réhabilitation du site des Tanneurs.

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP 2024
AP	2023	21500	31/12/2024	CPER 2021-2027-UNIVERSITE ORLEANS-DEPLOIEMENT UFR DEG	5 400 000	2 100 000
AP	2023	21504	31/12/2024	CPER 2021-2027-INSA CVL-EXTENSION RESTRUCTURATION LOCAUX	3 000 000	180 000
AP	2023	21505	31/12/2024	CPER 2021-2027-INSA CVL-EXTENSION RESTRUCTURATION LOCAUX	3 000 000	-190 000
AP	2023	21506	31/12/2024	CPER 2021-2027-CROUS-CREATION RESTAURANT UNIVERSITAIRE	1 000 000	1 000 000

Par ailleurs, en lien avec le CPER, il convient également de revaloriser les AP ci-dessus et d'affecter les compléments en totalité :

- Augmentation de l'AP CPER 2021-2027-UNIVERSITE ORLEANS-DEPLOIEMENT UFR DEG CREATION de 2,1 M€ pour le déploiement de l'UFR DEG et la création d'un Learning center sur le site Madeleine Orléans centre
- Augmentation de l'AP CPER 2021-2027-INSA CVL-EXTENSION RESTRUCTURATION LOCAUX de 0,18 M€ pour l'extension et la restructuration des locaux de l'INSA campus de Blois, comprenant la construction d'un nouveau bâtiment pédagogique et vie étudiante
- Diminution de l'AP CPER 2021-2027-INSA CVL-EXTENSION RESTRUCTURATION LOCAUX de 0,19 M€ pour l'extension et la restructuration des locaux de l'INSA campus de Bourges
- Augmentation de l'AP CPER 2021-2027-CROUS-CREATION RESTAURANT UNIVERSITAIRE de 1 M€ pour la création d'un restaurant universitaire sur le site Madeleine – Orléans.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Investissement	9 000 000	7 073 000	-	-

Les opérations d'immobilier universitaire incluses dans ce programme s'inscrivent dans le cadre des Contrats de Plan Etat Région 2015-2020 et 2021-2027 ou des Conventions Région Départements. Les crédits de paiement déployés en 2024 permettront l'avancement des opérations suivantes :

- Modernisation de la Halle des Sports de l'UFR STAPS de l'Université d'Orléans
- Réaménagement de la restauration sur le campus d'Orléans-la-Source
- Extension du bâtiment de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours sur le site des Deux Lions
- Réhabilitation du bâtiment Tanneurs à Tours
- Implantation de l'Université d'Orléans (Faculté Droit Economie Gestion) en centre-ville d'Orléans, sur le site Madeleine
- Ilôt restauration opéré par le CROUS, également sur le site Madeleine
- Extension et restructuration des locaux de l'INSA Centre-Val de Loire à Blois et Bourges.

2.3.02 - AMELIORER LES CONDITIONS D'ETUDE ET DE VIE DES ETUDIANTS

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	23023127	31/12/2024	AIDES VIE ETUDIANTE	1 582 000
AE	2024	23023134	31/12/2024	MOBICENTRE	1 700 000

Il est proposé d'ouvrir les AE Aides vie étudiante pour 1,582 M€ et Mobicentre pour 1,7 M€ et d'affecter les crédits correspondants.

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2024	23021001	31/12/2024	AMI CAMPUS VIE ETUDIANTE INVEST	700 000

Il est proposé d'ouvrir l'AP AMI Campus vie étudiante d'un montant de 0,7 M€ et d'affecter la totalité des crédits.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	2 282 000	2 390 000	-	-
Investissement	-	100 000	-	-

Au-delà des graves difficultés associées au confinement, la crise sanitaire a mis en évidence une nécessité structurelle de mieux organiser les dispositifs d'appui à la vie étudiante. Afin d'assurer l'émergence et le financement d'initiatives collectives au bénéfice des étudiants, la Région lancera en 2024 le premier Appel « Vie Etudiante et de Campus » (AVEC CVL).

Les crédits de paiement déployés en 2024 dans le cadre de cet appel permettront de financer des projets partagés par les acteurs de chacun des sites universitaires (collectivités, établissements d'enseignement supérieur, associations...), visant à améliorer la qualité de vie étudiante dans toutes ses dimensions : lutte contre la précarité, ouverture à la culture et au sport, insertion professionnelle, inclusivité et lutte contre les discriminations...

L'objectif du dispositif Mobi-Centre est d'accompagner financièrement les étudiants qui doivent, dans le cadre de leur cursus, suivre une partie de leur formation ou effectuer un stage dans un pays étranger. La mesure est basée sur l'attribution d'un crédit temps personnel à chaque étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur de la région Centre - Val de Loire. En 2020 et 2021, la crise sanitaire avait fortement réduit le nombre des départs. La reprise d'une activité universitaire proche de la normale impliquera des besoins en crédits de paiement 2024 qui devraient poursuivre l'augmentation constatée en 2022 et 2023.

2.3.03 - SOUTENIR LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE DE FORMATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	476 500	110 000	-	-
Investissement	840 000	50 000	-	-

Ce programme permet de soutenir le développement de l'enseignement supérieur dans le cadre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI).

En 2024, des financements en investissement et en fonctionnement seront déployés pour appuyer en priorité les formations déployées dans les sites de proximité, comme l'INSA à Blois et Bourges et Polytech à Chartres (formation portée par l'Université d'Orléans). Pour mémoire, dans le cadre de la Convention avec le Département de l'Indre, un soutien sera également apporté à l'ADESI, Association de Développement de l'Enseignement Supérieur dans l'Indre, à travers des crédits « Equilibre et solidarité territoriale ».

2.4 - ORIENTATION

La volonté régionale en matière d'orientation est de donner à voir aux jeunes, collégiens, lycéens et étudiants, et demandeurs d'emploi la diversité des métiers et des formations qui y conduisent notamment dans les métiers du futur et porteurs d'emplois. Cette mission essentielle qui doit contribuer à donner à chacun les mêmes chances de réussite professionnelle, quel que soit sa situation sociale ou géographique, est outillée par le CARIF OREF renouvelé dans ses compétences depuis 2023, que nous finançons à hauteur de 1,1M€, qui apporte aux acteurs de l'orientation les éléments de connaissance du territoire dont ils ont besoin.

Pour ce travail d'information la Région mobilisera encore en 2024 une grande diversité de supports de communication (forums, livrets, plateformes internet, webinaires) et s'appuiera sur des innovations techniques et technologiques comme les casques de réalité virtuelle ou le dispositif « Métiers en Scène » très appréciés pour leur efficacité qui se déploieront sur de nouvelles thématiques et qui présenteront de manière ludique et dans des environnements immersifs les secteurs en tension en région Centre-Val de Loire.

Au-delà de ces outils et dispositifs essentiels, la Région cherchera à provoquer la rencontre directe entre les jeunes ou les demandeurs d'emploi et les professionnels. Soit dans le cadre de forums que nous finançons pour 700K€, soit quand c'est possible, directement dans leur environnement de travail. Lorsque cela est envisageable, elle facilitera le dialogue entre pairs. C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'elle invite déjà les jeunes à rencontrer leurs pairs qui participent aux worldskills mais aussi leurs aînés en démultipliant les dispositifs de mentorat en entreprise.

Il s'agit pour la Région, au travers de cette diversité d'approches, de se donner les moyens de toucher la sensibilité de chacune et chacun, ainsi que de répondre au mieux aux préoccupations des jeunes et de leurs familles et des demandeurs d'emploi. Il existe souvent un décalage entre les représentations de certains métiers ou les opportunités d'emplois et les réalités qui s'offrent en eux.

En complément, le choix de son orientation doit pouvoir faire l'objet d'un accompagnement humain et d'une éducation aux choix. Et c'est dans cet esprit que la Région anime le Service Public de l'Orientation présent dans tous les bassins d'emploi. Ces professionnels qui se fédèrent au sein d'un réseau qui dialogue aujourd'hui mieux avec les services du rectorat et qui va encore s'élargir en 2024 ont la responsabilité d'aider ceux qui en ont besoin dans la construction de leur projet professionnel et à construire le parcours individuel de formation qui permet de le mener à bien. La responsabilité de la Région étant d'être une sorte d'autorité organisatrice assurant la possibilité du parcours et informant sur les actions de formations initiales, continues, en alternance ou hybridées notamment avec le numérique ou sur la VAE permettant de le réaliser.

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	3 450 000	3 320 000	220 000	150 000

2.3.01 - INFORMER SUR LES METIERS ET LES FORMATIONS, ORGANISER LE CONSEIL EN ORIENTATION ET ACCOMPAGNER LES PARCOURS

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	24013101	31/12/2024	LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE	136 000
AE	2024	24013317	31/12/2024	FORUMS DE L'ORIENTATION ORLEANS-TOURS (HT)	400 000
AE	2024	24013578	31/12/2024	STRUCTURES DE L'ACCUEIL DE L'INFORMATION ET DE L'ORIENTATION	300 000
AE	2024	24013916	31/12/2025	WORLDSKILLS - OLYMPIADES	350 000
AE	2024	24013917	31/12/2024	VALORISATION DES METIERS	890 000
AE	2024	24013193	31/12/2024	PROMOTION EVENEMENTS ET FORUMS DE L'ORIENTATION	320 000

Les différentes AE créées en fonctionnement correspondent aux AE habituellement ouvertes pour assurer sur l'année la mise en œuvre de la politique régionale au titre de la compétence orientation-information sur les métiers et les formations. Les AE sont sensiblement dimensionnées de manière identique aux années précédentes.

Concernant l'AE lutte contre le décrochage, elle correspond au réajustement du montant des crédits nécessaires pour porter le seul dispositif financé sur cette AE, à savoir le fonctionnement de l'école de production. Les autres interventions en faveur de la lutte contre le décrochage, Assure ta rentrée ou Obligation de formation, reposent sur la mobilisation des acteurs de l'accompagnement des publics avec un soutien régional en matière de coordination des interventions et de financement des actions de communication.

L'AE promotion des événements de l'orientation dont les forums permettra d'engager les dépenses de communication notamment pour les forums 2025.

Il est proposé d'affecter l'intégralité des montants prévus sur ces autorisations d'engagement.

Le montant de l'AE structures de l'accueil de l'information et de l'orientation se répartit en deux affectations :

- 0,104 M€ au profit des structures d'accueil de l'information et de l'orientation
- 0,196 M€ au bénéfice des services publics régionaux de l'orientation (SPRO) locaux.

Quant à l'AE valorisation des métiers, elle fait l'objet de plusieurs affectations :

- 0,27 M€ pour l'organisation des forums de l'orientation (hors Orléans et Tours)
- 0,42 M€ pour le financement d'actions dédiées à l'information sur les métiers
- 100 k€ pour la création et l'aide au développement d'outils dédiés
- 100 k€ pour le transport d'élèves vers les manifestations dédiées à l'orientation.

Il est également proposé d'affecter 1,1 M€ pour le fonctionnement en 2024 du GIP ALFA Centre.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	3 380 000	3 320 000	150 000	150 000

Les crédits de paiement proposés au titre de l'année 2024, d'un montant total de 3,32 M€, permettent notamment de poursuivre les partenariats préexistants et d'envisager de nouveaux dispositifs d'information métiers.

Concernant plus spécifiquement la valorisation des métiers, le montant des crédits de paiement doit permettre de couvrir :

- la conception de 4 nouveaux univers « Métiers en scène » : agriculture, énergie, métiers d'art et du design, métiers de la fonction publique ;
- la mise en place d'un cadre d'intervention permettant de prendre en charge les transports avec une enveloppe dédiée ;
- le déploiement de nouveaux dispositifs d'information métiers sous la forme de forums plus délocalisés et en permettant de découvrir des métiers / secteurs d'activité, à l'instar des forums de l'orientation qui promeuvent plus les établissements de formation.

Les crédits de paiement consacrés à *Worldskills* (0,15 M€) sont réajustés à la réalité des compétitions à organiser sur l'année 2024, sélections régionales et nationales.

Le soutien apporté au fonctionnement du GIP Alfa-Centre concentre une part importante du budget orientation (1,1 M€). L'année 2024 doit permettre de travailler à la modernisation et la mise à niveau du système d'information, devenu obsolète. L'enjeu est d'améliorer la fiabilisation des données produites sur la formation et de favoriser l'automatisation du traitement des données pour renforcer la capacité d'analyse et d'aide à la décision du pôle ORFE au profit des acteurs emploi-formation, au niveau régional, départemental et local.

Une recette de 0,15 M€ est attendue concernant la tarification des stands des forums de l'orientation directement organisés par la Région.

2.5 – FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

La Région Centre-Val de Loire a été en 2023 particulièrement active en matière de formation continue tout au long de la vie avec un budget formation record à 160M€ hors fonds européens. Reconnue en tant que telle à l'échelle nationale pour son engagement et ses innovations, elle poursuivra son effort en 2024 dans le contexte plus contraint de fin de PACTE V1 et de modifications du calcul de la dotation de l'Etat.

Complètement investie dans sa responsabilité, la Région s'est attachée à traduire les besoins en compétences exprimés à partir des bassins d'emploi dans une offre de formation exigeante qui se déploie désormais au plus près des habitants et notamment dans nos tiers-lieux de compétences auquel nous avons consacré plus de 6M€ depuis trois ans et qui continueront à se déployer en 2024. Cette approche en proximité des territoires est pour la Région le gage de toujours mieux faire correspondre son offre de formation aux besoins qui s'expriment de la part des demandeurs d'emploi et des entreprises.

Structurée dans une logique de parcours, cette offre de formation donnera en 2024 une place importante aux savoirs de base (20M€) et aux savoirs transversaux puisque nous prévoyons 30 000 places de formation pour répondre à l'ensemble des besoins. Cela permettra ainsi de répondre à la nécessité de monter en compétences ceux qui n'ont pas les attendus pour intégrer directement des formations métiers dans un contexte où le taux d'illettrisme en région est mesuré à 10% des 18-65 ans.

Dans la continuité de ces premiers niveaux de formations la Région reconduira aussi avec plus d'ambitions encore les formations Visa+ parcours vers l'Emploi et les DEFI qui sont, avec des taux d'insertion professionnelle à plus de 85%, des marqueurs importants de notre capacité d'ingénierie, dans la prise en charge des publics et de la mobilisation des employeurs.

Le cadre posé par l'Etat pour le PACTE 2024/2027 est plus restrictif, et même si les négociations n'ont pas encore abouti, il impactera sans nul doute, et par étapes, les capacités d'interventions régionales qui en découlent – en particulier sur les formations qualifiantes. Ainsi, 2024 est une année transitoire où la baisse annoncée est atténuée par deux dynamiques. D'une part, car nous avons tiré parti des règles du PACTE 2019/23 pour sécuriser une partie de l'offre de formation 2024. D'autre part, la Région négocie avec l'Etat de reprendre l'intégralité des formations collectives historiquement gérées par Pôle Emploi pour 5 et 8 millions d'euros (délégation d'une enveloppe AFC – Actions de formation conventionnées) et un droit de tirage pour un montant équivalent sur les formations dites préparatoires à l'emploi gérées par des OPCO.

Enfin, l'effort d'amélioration dans la prise en charge des publics les plus éloignés de l'emploi par les organismes de formation sera prolongé en 2024, en direction des personnes connaissant un handicap ou sous-main de justice mais aussi des séniors. La préfiguration de la mise en œuvre du "réseau pour l'emploi" et de France Travail sera aussi l'occasion d'accentuer le travail déjà engagé avec les départements pour l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA. L'investissement dans les organismes de formation pour les accompagner dans leur montée en qualité et la transition écologique qui représente près de 10M€ depuis 2 ans sera poursuivi et viendra renforcer les demandeurs d'emploi dans leurs parcours pour leur assurer d'un débouché professionnel stable et des transitions professionnelles durables pour les salariés.

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	166 080 000	160 200 000	102 800 000	103 800 000
Investissement	3 046 000	1 646 300	-	-

Les crédits de paiement de ce tableau cumulent l'action financée par la Région sur ses fonds propres, au titre des fonds européens, du PACTE 1 et d'une projection de ce que pourrait être le PACTE 2, en attendant la conclusion des négociations entre l'Etat et les Régions.

2.5.01 - CONSTRUIRE ET FINANCER LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	25013004	31/12/2025	MESURES INNOVANTES PACTE2	1 000 000,00
AE	2024	25013577	31/12/2024	ACTION INDIVIDUELLE DE FORMATION (AIF)	1 500 000,00
AE	2024	25013621	31/12/2024	VISAS PLUS PARCOURS VERS L EMPLOI	1 000 000,00
AE	2024	25013836	31/12/2024	ORDINATEURS	700 000,00
AE	2024	25013837	31/12/2024	RESSOURCE HANDICAP FORMATION	90 000,00
AE	2024	25013971	31/12/2024	ACTIONS DE FORMATIONS SUBVENTIONNEES	2 116 000,00

Au-delà du Programme régional de formation, il est proposé d'ouvrir et d'affecter en totalité les AE suivantes :

- Création et affectation de l'Autorisation d'engagement Action individuelle de formation (AIF) pour un montant de 1,5 M€
- Création et affectation de l'Autorisation d'engagement Actions de formations subventionnées pour un montant de 2,116 M€ afin de poursuivre l'accompagnement des formations au CNAM, au sein des Ecoles de la 2ème chance et du CNCP (Centre national de la construction paille).

Enfin, il est proposé d'ouvrir les AE suivantes dans l'hypothèse d'une reconduction du PACTE :

- Création et affectation de l'autorisation d'engagement Mesures innovantes PACTE 2 pour un montant de 1 M€
- Création et affectation de l'autorisation d'engagement Visas plus parcours pour l'emploi pour un montant de 1 M€
- Création et affectation de l'autorisation d'engagement Ordinateurs pour 0,7 M€
- Création et affectation de l'AE Ressource handicap formation pour un montant de 90 k€ pour favoriser l'accueil des personnes en situation de handicap en formation (adaptation des formations, équipements...).

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP 2024
AE	2023	0573	31/12/2024	FINANCEMENT DES PARCOURS DES DEMANDEURS D'EMPLOI	62 000 000	8 000 000

Il est proposé la revalorisation de l'AE Financement des parcours des demandeurs d'emploi pour un montant de 8 M€ et de l'affecter en totalité. Cet abondement devrait permettre la prise en compte de la négociation sur les Actions de Formations Conventionnées que la délégation régionale de Pôle emploi serait susceptible de confier à la Région, au titre du déploiement de notre Protocole régional d'expérimentation France Travail 2024/2025.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	99 991 000	92 584 450	96 800 000	95 000 000
Investissement	2 966 000	1 566 300	-	-

En section de fonctionnement, la programmation budgétaire de l'année 2024 témoigne de la poursuite de la mise en œuvre du PACTE 2019-2023 mais également, de la transition avec le PACTE 2024-2027.

Avec des crédits de paiement inscrits à hauteur de 92,584 M€, le programme « construire et financer les formations professionnelles continues » représente 60 % du budget dédié à la formation professionnelle. Il est en baisse du fait de la diminution des dotations de l'Etat au titre du PACTE 2024-2027.

Il est dédié principalement aux achats de formation dans le cadre du Programme Régional de Formation 2021 – 2024. Dans un contexte d'augmentation des coûts de formation (inflation, salaires), d'une part, et de diminution de 30 % de l'engagement de l'Etat, il démontre l'ambition d'un achat qui reste conséquent en volume de places (25 896 places prévues en 2024) même s'il est en baisse, mais témoigne aussi d'une recherche toujours et plus d'une inclusion des publics les plus éloignés, y compris primo-arrivants en France, avec une offre de formation élargie aux savoirs fondamentaux et compétences transverses :

- Parcours Métiers : 8 980 places en 2024 (12 284 places en 2023) pour un montant d'achat de 50 M€ (en première vague d'achats – une seconde vague sera réalisée en fonction des négociations du PACTE 2024-2027) ;
- Visa + parcours vers l'emploi : 602 places (1278 places en 2023) pour un montant d'achat de 2 M€ (en première vague d'achat – une seconde vague pourrait être réalisée à 1 M€ supplémentaire en fonction des négociations du PACTE 2024-2027) ;
- Visa : 12 284 places pour un montant d'achat de 4,7 M€ ;
- Formations Français langue étrangère, d'intégration, remise à niveau et Alphabétisation : 3 680 places pour un montant d'achat de 10 M€ ;
- Formations pour personnes sous-main de justice : 350 places pour un montant de 1,2 M€.

73,625 M€ de crédits de paiement sont inscrits pour la mise en œuvre de ces formations, 5,902 M€ sont prévus pour les formations individuelles déléguées à Pôle emploi et 2,598 M€ sont inscrits pour le paiement des actions de formations subventionnées.

Par ailleurs, dans le cadre du PACTE 2019-2023, des expérimentations, des innovations pédagogiques ont été conduites et articulées dans les parcours. C'est le cas notamment pour la VAE, dispositif majeur d'accompagnement des parcours professionnels, dont la mobilisation doit être facilitée et maximisée. 234 347 € de crédits de paiement y sont dédiés pour solder les dossiers engagés dans le cadre de l'Appel à initiative VAE (2020-2023). C'est le cas aussi de la poursuite de la mise en œuvre de GPECT (0,33 M€).

Par ailleurs, les mesures pour le prêt d'ordinateurs à des stagiaires et l'émergence de Tiers lieux de compétences sur chaque bassin de vie se sont terminées en décembre 2023 mais des soldes restent à verser en 2024 pour un montant total de 1,57 M€ de crédits de paiement inscrits.

De plus, 0,16 M€ de crédits de paiement sont réservés pour accompagner les territoires labélisés Territoires Zéro Chômeur Longue Durée (TZCLD). 90 k€ sont également inscrits en crédits de paiement pour financer le programme de la Ressource Handicap Formation visant à faciliter l'entrée et le maintien en formation des personnes en situation de handicap.

Enfin, 291 550 € de crédits de paiement sont inscrits pour favoriser la poursuite de l'accompagnement des publics dans un parcours de Validation des Acquis de l'Expérience. Compte tenu de la création d'un GIP France VAE au niveau national qui prendra en charge de nombreux parcours, il est attendu, une baisse de la mobilisation régionale sur le sujet.

En section d'investissement, 1 566 300 € sont prévus pour le déploiement des Tiers lieux de compétences engagés avant le 31/12/2023.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	6 000 000	8 700 000	6 000 000	8 700 000

Fonctionnement

8,7 M€ sont proposés au titre des actions de formations professionnelles au regard des perspectives de paiement du Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027

Au titre des recettes, 4 M€ sont proposés pour l'action « Formation professionnelle des demandeurs d'emploi » au titre du Programme opérationnel régional FEDER-FSE-IEJ 2014-2020 et 8 M€ au titre du Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027.

2.5.02 - LEVER LES FREINS A LA FORMATION

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	25023756	31/12/2025	CRIA ET ELS	420 000
AE	2024	25023757	31/12/2024	LUTTE CONTRE LES FREINS A LA FORMATION	1 100 000
AE	2024	25023811	31/12/2024	COMBO PARFAIT - PERMIS DE CONDUIRE	500 000

Dans la même logique que pour l'activité précédente, il est proposé d'ouvrir et d'affecter les AE suivantes sans attendre les arbitrages de l'Etat. Les AE seront engagées ensuite, dans la limite des budgets contractualisés avec l'Etat.

- Création et affectation de l'AE Combo parfait-permis de conduire pour un montant de 0,5 M€
- Création et affectation de l'AE CRIA ET ELS pour un montant de 0,42 M€
- Création et affectation de l'AE Lutte contre les freins à la formation pour un montant de 1,1 M€

Ces dispositifs permettent de lever les freins (mobilité, illettrisme, analphabétisme, handicap...) et de favoriser l'accès à la formation notamment pour les publics les plus éloignés.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	3 600 000	3 480 000	-	-

En section de fonctionnement, les crédits de paiement dédiés au programme lever les freins à la formation s'élèvent à hauteur de 3,48 M€ et témoignent de la forte dynamique engagée particulièrement essentielle dans cette période d'incertitude économique et d'inflation pour faciliter l'accès et le maintien en formation des publics les plus fragiles : aides à la mobilité dont le COMBO Parfait (1,8 M€), aide à l'hébergement en partenariat avec l'AFPA (1,15 M€), lutte contre l'illettrisme et accès aux formations savoirs de base (0,53 M€).

2.5.03 - MOBILISER LES PUBLICS VERS LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	25033001	31/12/2024	CONTRAT TERRITORIAL D ACCUEIL ET D INTEGRATION	125 000
AE	2024	25033002	31/12/2026	PROJET EUROPEEN SALAM	37 000
AE	2024	25033607	31/12/2024	MISSIONS LOCALES FONCTIONNEMENT	3 030 000
AE	2024	25033758	31/12/2024	ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI	165 000

Dans la même logique que pour l'activité précédente, il est proposé d'ouvrir et d'affecter les AE suivantes sans attendre les arbitrages de l'Etat sur le PACTE 2. Les autorisations d'engagement seront engagées ensuite, dans la limite des budgets contractualisés avec l'Etat.

- Création et affectation de l'AE Contrat territorial d'accueil et d'intégration pour un montant de 0,125 M€
- Création et affectation de l'AE Missions locales Fonctionnement pour un montant de 3,03 M€
- Création et affectation de l'AE Accompagnement vers l'emploi pour un montant de 0,165 M€
- Création et affectation de l'AE INTERREG SALAM de 37 k€. Les résultats du jury INTEREG seront connus fin 2023.

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2024	25031179	31/12/2024	EQUIPEMENTS DES MISSIONS LOCALES	80 000

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	4 189 000	4 074 000	-	100 000
Investissement	80 000	80 000	-	-

Dans un contexte où 50% des demandeurs d'emplois sont demandeurs d'emploi de Longue Durée et où les publics qui entrent en formation sont de plus en plus éloignés de l'emploi des moyens importants seront positionnés sur la mobilisation des publics.

Ainsi, en section de fonctionnement, les actions pour mobiliser et aller vers les publics seront développées avec la poursuite du soutien aux Missions Locales (3,141 M€), le développement d'action de sensibilisation sur l'attractivité des métiers (0,3 M€) et le déploiement des points d'information et de conseil sur la VAE (0,5 M€ de crédits de paiement).

Par ailleurs, la Région a contractualisé en Commission Permanente de novembre 2022, un Contrat territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) avec l'Etat afin de favoriser l'accueil et la formation de publics primo-arrivants. 0,125 M€ sont inscrits pour mettre en œuvre ce nouveau partenariat et financer des actions sur le territoire et font l'objet d'une recette à hauteur de 100 k€ et 7 k€ de dépenses sont prévus pour le projet interreg SALAM, associé au CTAI.

En section d'investissement, 80 k€ de crédits de paiement sont inscrits pour l'équipement des missions locales.

2.5.04 - ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DES PRATIQUES DE FORMATION

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	25043755	31/12/2024	ACCOMPAGNEMENT VAE	150 000

Il est proposé la création et affectation de l'AE Accompagnement VAE pour 0,150 M€.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	4 100 000	4 641 550	-	-

Ce programme vise à accompagner la professionnalisation de l'appareil de formation régional avec notamment le dispositif Trans'Formation (4 M€). Cette professionnalisation porte sur la digitalisation des formations, la construction de modules en distanciel, les transitions écologiques et énergétiques dans les formations (dont l'éco-conception de formation), l'accueil et l'accompagnement des publics, la construction de parcours territorialisés, l'amélioration de la qualité des formations... Il vise également à accompagner la professionnalisation des acteurs du Service Public de l'Emploi pour favoriser une plus grande mobilisation des publics vers l'emploi.

2.5.05 - REMUNERER LES STAGIAIRES EN FORMATION

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	25053925	31/12/2024	REMUNERATIONS	46 000 000

Il est proposé d'ouvrir et d'affecter l'AE Rémunérations qui permet la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle à hauteur de 46 M€. Le montant de cette autorisation pourra être revu pour tenir compte des résultats de la future contractualisation avec l'Etat.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	48 200 000	46 720 000	-	-

Ce programme est porté à 46,72 M€ en 2024, en diminution par rapport à 2023 compte tenu de la réduction du nombre de places de formation achetées en lien avec le désengagement de l'Etat sur le PACTE 2024-2027.

2.6 – FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Actuellement, 10 % des actifs de la Région sont employés dans les domaines sanitaire, social, du maintien à domicile et des services à la personne, avec une prévision de croissance en fonction des besoins.

Pour répondre à ces enjeux, la Région réaffirme son engagement à assumer pleinement ses responsabilités dans l'organisation et le financement des formations sanitaires et sociales avec des moyens en hausse et des crédits de fonctionnement de 62 000 000 € permettant de former près de 8000 élèves dans les six départements.

Ces formations couvrent divers domaines tels que les soins infirmiers, la sage-femme, la psychomotricité, la radiologie, la puériculture, les soins aux personnes âgées, la kinésithérapie et le travail social.

La politique de formation sanitaire et sociale de la région Centre-Val de Loire pour l'année 2024 s'inscrit dans la continuité des efforts engagés depuis plusieurs années et pour répondre aux besoins de couverture sanitaire dans notre région et au fonctionnement des hôpitaux. Le schéma des formations sanitaires et sociales (SRFSS) 2022-2027, adopté lors de l'Assemblée Plénière Régionale (APR) en février 2023, a marqué le début d'une nouvelle phase stratégique.

Parallèlement, la région a ouvert trois nouvelles formations sur le Pôle des FSS de Bourges (éducateur spécialisé porté par l'ERTS, Ergothérapeute et Technicien de l'intervention sociale et familiale portés par Croix-Rouge Compétences), élargissant ainsi son offre éducative.

La reprise par le CROUS du versement des bourses FSS à partir de janvier 2024 a fait l'objet de préparatifs importants, tout comme le déploiement des effets de la première étape de la réforme des bourses sur critères sociaux, engendrant un surcoût pour lequel une compensation est recherchée auprès de l'État.

Afin d'accompagner l'augmentation des quotas, alors que rien n'a été prévu par la loi, la Région maintient ses investissements dans les infrastructures des instituts de formation, avec des projets immobiliers planifiés dans chacun des six départements et selon une méthode de tour de table pour que tous les pouvoirs publics se mobilisent : Etat, ARS, Hôpitaux, Région, Départements, Intercommunalités, Communes.

La prévision budgétaire d'investissements pour 2024, évaluée à 11 203 000 €, s'appuie sur les besoins en équipements, en entretien et en maintenance des établissements de formation, ainsi que sur l'avancement des projets identifiés. Parmi ceux-ci figurent la construction et la réhabilitation de bâtiments pour des institutions telles que les IFSI de Châteauroux, Chartres, Blois, Amilly, Bourges et l'IFPM Orléans. Parallèlement, d'autres projets sont à l'étude, incluant la restructuration des écoles du CHRU, la relocalisation de l'EUK-CVL et l'IFSI Vierzon.

Au-delà de l'année 2024, les enjeux se concentrent sur l'intégration budgétaire des précédentes augmentations de places de formation, la définition d'une trajectoire cible fondée sur les conclusions de l'analyse de la carte-cible des FSS, qui sera présentée en février 2024, et l'impact potentiel d'une deuxième phase de réforme concernant les bourses de l'enseignement supérieur.

Plus largement sur la santé, la politique régionale agit en transversalité via l'enseignement supérieur, l'aménagement du territoire et divers autres politiques.

Face à la désertification médicale, la Région prend à bras le corps la complexité de la situation et engage la mise en œuvre de solutions multiples. Consciente de l'ampleur du défi et dans

le but de répondre à cette problématique, bien que cela relève des compétences de l'Etat, la Région s'engage à explorer des solutions complémentaires, flexibles et ancrées dans la proximité. L'objectif est de trouver et mettre en œuvre rapidement des réponses adaptées à chaque bassin de vie et aux besoins spécifiques exprimés localement.

Au cœur de cette approche se trouve le déploiement des centres de santé via le GIP Pro santé, avec actuellement 15 Centres de Santé correspondant à l'engagement de 46 Médecins Généralistes, dans le but de renforcer la présence médicale sur le territoire.

La stratégie se poursuit avec la mise en place de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles, soutenue par l'adoption d'un nouveau cahier des charges en novembre 2023, élargissant les conditions d'accès au financement et encourageant la création de structures pluriprofessionnelles en amont de la création d'une MSP. Cette approche vise à favoriser une collaboration entre professionnels de santé, avec au moins trois Professionnels de Santé, dont un Médecin Généraliste.

Des conventions de partenariat renforcent la collaboration avec des acteurs clés tels que la Fédération des Maisons et Pôles de Santé et l'Union Régionale des Professionnels de Santé. Elles visent à mettre en œuvre un Observatoire des MSP, expérimenter la désignation de MSP comme Maître de stage universitaire, promouvoir de nouveaux métiers comme les "Assistants médicaux", développer des partenariats avec les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé et s'engager sur la qualité de vie au travail des professionnels de santé.

Le dispositif Résidences Pro santé, avec 6 projets identifiés représente également une avancée significative, avec des travaux prévus dès 2024.

Une réflexion approfondie sur les solutions mobiles en matière d'offre de soins, notamment avec l'initiation d'un bus dentaire en septembre 2023 et le projet de création d'un bus d'ophtalmologie dans le département 37, souligne également la volonté d'innovation.

La politique de la région se distingue également par l'augmentation du numerus apertus en études de médecine, avec 100 places ouvertes en 2024 en 2ème année de médecine à Orléans, s'inscrivant dans une trajectoire visant près de 400 places sur la région à la rentrée 2024 avant l'atteinte des 500 places qui constituent l'objectif central et validé par l'Etat. La Région investira d'ailleurs très centralement pour le futur site d'accueil de cette nouvelle faculté de médecine, tel qu'inscrit dans le CPER.

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	58 000 000	62 000 000	-	-
Investissement	7 700 000	11 203 000	300 000	-

2.6.01 - FINANCER L'ÉQUIPEMENT ET LA MODERNISATION DES ÉTABLISSEMENTS

- Les autorisations de programme

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP 2024
AP	2021	1313	31/12/2025	PPI EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL	3 250 000	1 000 000
AP	2023	26011001	31/12/2024	IFPM ORLEANS EXTENSION	2 500 000	23 400 000
AP	2023	26011002	31/12/2024	IFSI CHARTRES RELOCALISATION	750 000	4 750 000

Concernant la PPI Équipement sanitaire et social, il est demandé un abondement de 1 M€ de l'AP pluriannuelle 2021 afin de faire face aux besoins d'équipements liés aux augmentations d'effectifs ainsi qu'au renforcement des pratiques de simulation en santé dans les instituts de formation.

Concernant le projet d'extension de l'IFPM d'Orléans, il est proposé de réévaluer de 23,4 M€ le montant de l'AP, initialement dimensionnée pour la phase études (2,5 M€), afin de prendre en compte le montant prévisible des travaux stabilisé à l'issue des études de programmation. La Région assurera la maîtrise d'ouvrage de ce projet en mobilisant les cofinancements adéquats (collectivités locales, ARS...). Le projet sera réalisé dans le cadre d'un marché public global de performance.

Concernant le projet de relocalisation de l'IF Santé de Chartres sur le site d'Eure-et-Loir Campus, il est proposé de réévaluer de 4,75 M€ le montant de l'AP, initialement dimensionnée pour la phase études (0,75 M€), à la hauteur du montant de la contribution régionale stabilisée à l'issue du tour de table de financement réalisé avec le Département de l'Eure-et-Loir, maître d'ouvrage, Chartres métropole et le Centre hospitalier.

Il est proposé d'affecter la totalité des montants des AP concernées.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Investissement	7 700 000	11 203 000	300 000	-

L'IFSI de Châteauroux mobilise une grande part des crédits de paiement prévisionnels pour 2024 avec un montant de 6 M€ auxquels s'ajoutent 1,75 M€ au profit du projet de reconstruction de l'IFSI de Blois et 1,1 M€ pour la relocalisation de l'IFSI de Chartres suscitée.

Outre le financement des projets immobiliers, les crédits de paiement sollicités pour l'année 2024 comprennent par ailleurs :

- 0,877 M€ dédiés à l'équipement administratif et pédagogique (mobilier, matériel de simulation, équipements informatiques, ...),
- 0,356 M€ afin de contribuer au financement d'opérations d'aménagement ou d'entretien des locaux,
- 70 k€ afin d'assurer le financement des actifs et des serveurs en matière d'informatisation pédagogique.

2.6.02 - ORGANISER ET FINANCER L'OFFRE DE FORMATIONS

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	26023403	31/12/2024	FINANCER DES ETABLISSEMENTS FORMATIONS SANITAIRES SOCIALES	50 000 000
AE	2024	26023532	31/12/2024	ACTIONS PARTENARIALES	1 250 000

Les différentes AE créées en fonctionnement correspondent aux AE habituellement ouvertes pour assurer, sur l'année, la mise en œuvre de la politique régionale au titre du financement du fonctionnement des établissements de formation sanitaire et sociale et des aides aux apprenants.

L'année 2024 est une année de transition en termes de nouvelles augmentations au titre des quotas paramédicaux régionaux ; la voie de l'apprentissage et de la VAE sera priorisée pour accompagner de nouvelles augmentations d'effectifs. La carte-cible des formations sanitaires et sociales, en cours d'élaboration, sera aussi l'occasion de redéfinir au besoin, sur la base des données régionales, départementales et locales, des cibles et rythmes de progression établissement par établissement.

L'AE financement des établissements absorbe l'essentiel de l'augmentation du budget consacré aux formations sanitaires et sociales entre 2023 et 2024. Elle permet la prise en charge des augmentations de places de formation engagées les années précédentes et dont les effets s'impactent en année pleine toutes promotions confondues (2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} année) ; la mesure complète des effets des augmentations de places réalisées sur la période 2019-2022 est en voie de stabilisation.

Il est proposé d'affecter la totalité du montant de l'AE actions partenariales et d'affecter à hauteur de 48 M€ l'AE relative au financement des établissements de formations sanitaires et sociales.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	46 710 000	49 232 185	-	-

Le montant des crédits de paiement est en hausse par rapport à 2023 afin d'absorber les effets des augmentations de places de formation des années précédentes, déployées en année pleine et toutes promotions confondues. Il intègre également les crédits nécessaires pour décliner la mise en œuvre des mesures inscrites dans le schéma régional des formations sanitaires et sociales (cartographie des systèmes d'information des instituts paramédicaux, accompagnement à la définition d'une stratégie cible en matière de simulation en santé) et le financement sur une année pleine d'un 2^{ème} poste de chargé d'études emploi-formation à l'Observatoire sanitaire et médico-social, au sein du GIP Alfa Centre (pôle ORFE-Observatoire régional formation-emploi).

2.6.03 - VERSER DES BOURSES ET AUTRES AIDES AUX APPRENANTS

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	26033404	31/12/2024	GESTION DES BOURSES	975 000
AE	2024	26033010	31/12/2024	BOURSES SANITAIRES ET SOCIALES	13 400 000

Les AE consacrées au financement des bourses et des frais de compensation des charges associées auprès du CROUS sont particulièrement impactées en 2024 du fait de la réforme des bourses ainsi que du changement d'organisme gestionnaire (reprise de l'activité de versement des bourses par le Crous à compter du 1^{er} janvier 2024). Le dimensionnement de l'AE doit être suffisant pour tenir compte du montant de bourses attribué en début d'année scolaire, révisé ensuite compte-tenu des évolutions de situation individuelle (arrêt de formation).

Il est proposé d'affecter la totalité du montant de ces autorisations d'engagement.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	11 290 000	12 767 815	-	-

Le montant des crédits de paiement est en hausse par rapport à 2023 afin d'absorber les effets de la réforme des bourses de l'enseignement supérieur qui revalorise le montant des bourses et élargit les publics bénéficiaires. Une compensation prévisionnelle est inscrite en loi de finances 2024 avec une actualisation par la suite pour prendre en compte l'ensemble des impacts.

MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES



3.1 – EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE

Les politiques de solidarité territoriale que porte le Conseil régional vont évoluer en 2024. La réforme entamée fin 2022 va entrer dans une nouvelle phase, pour plus de proximité et de réactivité. Face aux difficultés d'autofinancement rencontrées par les collectivités dans un contexte d'inflation généralisée, la Région Centre-Val de Loire maintient son soutien.

De nombreuses rencontres à travers les concertations territoriales vont se dérouler sur le terrain, avec les élus locaux, les associations, les acteurs socio-culturels pour construire des projets propres à chaque territoire. Cette démocratie permanente animée par le Conseil régional est indispensable pour renforcer les liens, la cohésion entre les différentes composantes du Centre-Val de Loire.

La Région conforte l'enveloppe des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale, à hauteur de 400M€ sur les 6 ans de la nouvelle génération contractuelle. Ils sont un outil phare, salué par l'ensemble des partenaires. Avec eux, la collectivité agit en faveur de l'accès aux services publics de proximité, de la transition énergétique, de la protection de la biodiversité ou encore de la santé. Des chantiers prioritaires qui doivent être menés collectivement, preuves d'une décentralisation efficace et pertinente pour répondre aux enjeux du siècle. Des priorités environnementales qui feront aussi de la Région le 1^{er} investisseur public en matière de décarbonation du territoire sur les 6 prochaines années.

Le soutien de la Région aux initiatives de territoires prend également toute sa place à travers A vos ID et le programme LEADER. Le dispositif A Vos ID poursuivra le soutien à l'émergence et la structuration d'initiatives collaboratives et ascendantes porteuses de développement. Après 10 ans, ce sont plus de 350 initiatives A vos ID d'une grande diversité sur le territoire régional : ressourceries, tiers lieux, dynamiques d'approvisionnement local et bio dans la restauration collective ou de Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée, ... A vos ID peut aussi être un co-financement naturel pour le programme LEADER. Fin 2022 avait marqué la fin de la programmation LEADER 2014 – 2022 qui a permis un soutien à 992 projets, soit 43 par Groupe d'Action Locale (GAL) : soutien à la structuration de filières locales de matériaux biosourcés, épiceries associatives locales, dynamiques de préservation de la biodiversité par des haies bocagères, ... C'est l'Europe et la Région au plus près des territoires, pour accompagner les projets tant en ingénierie qu'en financement. Après le lancement fin 2023 de la nouvelle programmation LEADER 2023 – 2027 avec six présentations dans les départements et la mise en place des outils opérationnels, cette année marquera son déploiement par les GAL sur les territoires.

2024 sera également une année charnière pour la mise en œuvre de la politique de lutte contre l'artificialisation des sols. Malgré un calendrier extrêmement contraint, la Région construit son approche avec les collectivités locales pour assurer un plus juste développement du Centre-Val de Loire, avec l'objectif de protection des terres et de la biosphère.

La contrainte imposée par le nombre d'hectares disponibles conduit à fédérer l'ensemble des acteurs locaux dans l'usage optimal de cette ressource précieuse, le foncier, en faveur de projets qui font sens : relocalisation de l'industrie, construction de logements inclusifs, déploiements de solutions pour lutter contre le dérèglement climatique (énergies renouvelables, mobilités douces, ...).

La Région s'engagera avec les territoires dans le cadre de la déclinaison de la nouvelle Loi pour que la mise en œuvre des encadrements fixés par l'Etat ne contrevienne ni au développement économique, ni à la relocation industrielle, ni à la nécessaire prise en compte des aspirations de nos concitoyens en matière de qualité de vie et de logement, ni au nécessaire équilibre entre espaces ruraux et pôles urbains.

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	5 330 000	6 895 000	-	500 000
Investissement	67 800 000	67 620 000	800 000	620 000

3.1.01 - METTRE EN OEUVRE LES DISPOSITIFS DE SOLIDARITE AVEC LES TERRITOIRES

Les dispositifs de solidarité avec les territoires reposent essentiellement sur les Contrats de solidarités territoriale (CRST). Les nouveaux CRST qui seront négociés et signés en 2024 s'inscriront dans le cadre validé par l'assemblée régionale en novembre 2022.

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	31013001	31/12/2024	ANIMATION TERRITORIALE (RESEAUX REGIONAUX)	50 000
AE	2024	31013002	31/12/2024	CRST 3 INGENIERIE TERRITORIALE	272 500
AE	2024	31013003	31/12/2033	CRST 3 A VOS ID FONCT	8 000 000
AE	2024	31013004	31/12/2030	CRST 3 VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS	120 000
AE	2024	31013005	31/12/2030	CRST 3 DUNOIS	120 000
AE	2024	31013006	31/12/2030	CRST 3 SAINT AMANDOIS	120 000
AE	2024	31013007	31/12/2030	CRST 3 LOIRE TOURAINE	120 000
AE	2024	31013008	31/12/2030	CRST 3 LA CHATRE - F	120 000
AE	2024	31013009	31/12/2030	CRST 3 AGGLO BOURGES PLUS - F	120 000
AE	2024	31013010	31/12/2030	CRST 3 PETR CENTRE CHER	120 000
AE	2024	31013011	31/12/2024	PROMOTION ACTIONS CRST	30 000

Afin de répondre au nouveau cadre d'intervention des contrats régionaux de solidarité territoriale, des nouvelles AE sont créées pour les territoires qui verront un début d'exécution de ces nouveaux cadres dès 2024 pour 7 territoires.

Il est proposé d'affecter les opérations suivantes :

- Fonctionnement annuel de l'association Villes au carré (AE 2021-21150) pour 70 000 €
- Animation territoriale, affectation de la totalité de l'AE (2024-31013001)
- Ingénierie territoriale, affectation de la totalité de l'AE (2024-31013002)
- Dispositif A VOS ID pour la nouvelle génération de contrats, affectation des besoins 2024 à hauteur de 265 000 € (AE 2024-31013003)
- Promotion actions CRST, affectation de la totalité de l'AE (2024-31013011).

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2024	31011013	31/12/2024	SALLE DE SPORTS INSA DE BOURGES	2 000 000
AP	2024	31011014	31/12/2033	CRST 3 AVOS ID -INVEST	7 950 000
AP	2024	31011015	31/12/2030	CRST 3 VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS	10 808 000
AP	2024	31011016	31/12/2030	CRST 3 DUNOIS	7 900 000
AP	2024	31011017	31/12/2030	CRST 3 SAINT AMANDS	9 178 000
AP	2024	31011018	31/12/2030	CRST 3 LOIRE TOURAINE	14 446 500
AP	2024	31011019	31/12/2030	CRST 3 LA CHATRE	6 387 000
AP	2024	31011020	31/12/2030	CRST 3 AGGLO BOURGES PLUS	15 995 000
AP	2024	31011021	31/12/2030	CRST 3 PETR CENTRE CHER	17 945 000

7 AP sont créées pour répondre au nouveau cadre d'intervention des contrats régionaux de solidarité, et 1 AP concerne le financement de la salle de Sport de l'Insa de Bourges.

3 affectations sont proposées pour :

- les besoins 2024 du volet investissement du dispositif A VOS ID (AP 2024-31011014), à hauteur de 260 000 €
- le projet structurant Fenêtre sur Loire sur le 37 (AP 2023-31011008) pour le montant total de l'AP, soit 300 000 €
- le projet structurant Salle de sports INSA de Bourges (2024-31011013) pour la totalité de l'AP, soit 2 000 000 €.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	3 050 000	2 965 000	-	-
Investissement	53 407 000	53 541 900	-	-

En synthèse des orientations 2024 sur l'activité « dispositifs de solidarité avec les territoires », essentiellement déployée dans le cadre des CRST, mobilisent :

- 53,541 M€ en investissement dont 48,795 M€ pour les CRST ;
- 2,965 M€ en fonctionnement dont 1,9 M€ pour les CRST.

La Région mobilisera plus de 2,6 M€ en investissement sur le THD au profit des départements de l'Indre et du Cher.

S'ajoutent des crédits de paiement pour des projets structurants financés sur d'autres dispositifs, notamment 0,6 M€ pour le fonds de restructuration immobiliser commercial.

Concernant A VOS ID, 0,5 M€ sont prévus en investissement et 0,8 M€ en fonctionnement.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Investissement	600 000	620 000	600 000	620 000

Au titre des fonds européens, 0,57 M€ sont proposés au titre de l'action « Soutenir le déploiement d'opérations favorables à un urbanisme durable » et 50 k€ au titre de l'action « Encourager les démarches territoriales intégrées de transition s'appuyant sur la participation citoyenne », au regard des perspectives de programmation du Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027.

3.1.02 METTRE EN OEUVRE LES COOPERATIONS REGION - DEPARTEMENTS

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	800 000	795 900	-	-
Investissement	12 842 000	12 858 100	-	-

Pour les conventions 2015-2020, les opérations encore en cours sur cette génération relevant du budget « Equilibre et solidarité territoriale » mobilisent notamment 3,85 M€ en investissement pour des opérations touchant au logement (jeunes, domotique HLM, personnes handicapées, personnes âgées), aux centres bourgs pour le 28, ou à des projets spécifiques (ex. pôle de l'âne et du cheval dans le 18 ; Maison de la Forêt dans le 28 ; pistes cyclables Blois-Molineuf et passerelle cyclco piétonne dans le 41).

Pour les conventions 2022-2024, les perspectives budgétaires 2024 sont de 13,5 M€, 9 M€ en investissement et 0 ,796 M€ en fonctionnement.

3.1.03 - DEVELOPPER L'ACCES AUX SOINS, L'ATTRACTIVITE EN SANTE ET LA PREVENTION

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	31033001	31/12/2024	PROMOTION ACCOMPAGNEMENT DES MSP	25 000

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité l'AE de promotion et d'accompagnement des MSP.

Une affectation en fonctionnement est également proposée pour des projets relatifs au « pôle vieillissement et autonomie » dans le cadre du CPER 21-27 (AE 2021-21153) pour un montant de 50 000 €.

- Les autorisations de programme

Affectations

2 affectations en investissement sont à prévoir :

- Projets pour la prévention et l'accès au soin (AP 2020-2529) pour un montant de 200 000 €
- Financement de projets liés au développement de la e-santé (AP 2021-21152) pour un montant de 300 000 €

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	1 480 000	2 634 100	-	-
Investissement	751 000	600 000	-	-

Il vous est proposé d'adopter la contribution 2024 au GIP PRO SANTE à hauteur de 2,489 M€ en fonctionnement et 0,100 M€ au titre de l'investissement pour les équipements de centre de santé du GIP.

Les autres postes de dépenses en fonctionnement concernent, pour 50 k€, le pôle vieillissement et autonomie, pour 70 k€ l'accompagnement des actions et expérimentations en matière de santé et pour 25 k€ la promotion de l'accompagnement des MSP. En investissement, ces expérimentations seront soutenues avec 60 k€.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	-	500 000	-	500 000
Investissement	200 000	-	200 000	-

Concernant les fonds européens, 0,5 M€ sont proposés au titre de l'action « Aménagement d'infrastructures d'accueil de professionnels de santé » au regard des perspectives de programmation du Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027.

3.2 - NUMERIQUE

La Région, très engagée sur la question du numérique, a voté sa stratégie en 2022 et adopté la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN) courant 2023. A travers ces deux documents elle s'est donnée des axes et priorités d'actions concrètes considérant le numérique comme une opportunité de progrès dans de nombreux domaines de l'activité humaine. 2023 était donc une année de transition où la Région et les structures qui lui sont associées déploieront des projets et des actions sur tous les sujets du numérique.

2024 c'est d'abord l'année de fin de nos financements sur le THD et la fibre noire pour près de 2,350M€. Ces investissements représentent un réel progrès pour l'échange de données dont on sait à qu'elle point elles sont à la fois essentielles et sensibles.

Sur cette question de la sécurité des données et des services, de la protection des entreprises et des collectivités, la Région protectrice a inauguré en 2023 le CSIRT pour intervenir en cas d'attaque Cyber en soutien à celles qui en seraient victimes. Ce nouveau dispositif, déjà de nombreuses fois mobilisé, est déployé en complémentarité du Cap transition numérique pour lequel nous dégageons 1M€ qui est un véritable levier pour aider les entreprises à se prémunir des risques de cyberattaque.

Mais au-delà de la sécurité informatique nous avons aussi fait de la transition numérique l'un des leviers pour le développement de nos entreprises en positionnant le sujet comme l'une des quatre priorités de Dev'Up avec l'innovation, les transitions environnementales et énergétiques et l'international. A titre d'exemple nous pouvons retenir le déploiement du Loire valley data hub, l'organisation des rencontres business connect pour favoriser les parcours de transition numérique, la participation des startups de la région au salon Vivatech et l'accompagnement pour l'envoi de délégations régionales d'entreprises dans quatre des plus grands salons mondiaux des nouvelles technologies (CES, PLMA'S World of Private Label, Gamescom, Web Summit).

L'action de la Région en faveur du numérique c'est aussi, par l'intermédiaire du GIP RECIA qui agrège plus de 700 collectivités, une offre de services désormais reconnue en direction des communes pour les accompagner dans leur transition numérique en leur proposant notamment un ensemble de solutions libres mais également des lycées, tant pour la gestion de leur parc informatique que d'un Espace Numérique de Travail mutualisé au sein de la Communauté d'Etablissements.

L'action de la Région est aussi très forte dans le champ de l'inclusion et de la médiation numérique. Elle s'est engagée dès 2021 auprès du Hub'Lo pour animer et organiser la prise en charge des publics autour des besoins formation des habitants de la région par des structures de proximité impliquées dans des actions de médiation numériques comme les médiathèques, les fablabs, les CAF, les clubs informatiques... En 2024, elle lancera un nouvel Appel à Projet pour financer, dans le cadre du CPER, des lieux ressources sur ces questions d'inclusion et d'accompagnement des pratiques du numérique.

L'action de la Région est aussi très forte dans le domaine de la jeunesse, de la connaissance des métiers et des formations et de découverte et de la prévention des usages du numérique. C'est à autour de ces sujets qu'elle a lancé cette année « Place du numérique » en partenariat avec le CRIJ, événement fréquenté en 2023 par plus de 2000 jeunes et qui devrait se déployer en 2024 plus largement en région, sous de nouvelles modalités. Cet événement comme d'autres bien connus désormais prend place dans les Human Tech Days qui célèbrent désormais chaque année un numérique responsable au service de l'Humain. Concernant la Grande Fête du Numérique la Région est vigilante à ce qu'elle soit bien partagée dans tous les départements, dans tous les bassins de vie.

Enfin, la Région accompagne des usages prospectifs et reste en pointe en matière d'innovation. C'est à ce titre que nous devons souligner la montée en puissance du Climate Data Hub, cette initiative unique en France sur la question du réchauffement climatique qui atteindra une première étape de son développement en 2024 et mobilisera 430K€. Il permettra par le biais de « cas d'usages » de proposer des solutions très concrètes à des problèmes qui concernent les habitants de la Région afin de faire évoluer nos comportements et nous adapter aux transformations en cours.

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	5 138 000	5 700 000	1 100 000	1 600 000
Investissement	6 000 000	4 023 000	7 300 000	2 600 000

3.2.01 - DEPLOYER LES RESEAUX DE COMMUNICATION ELECTRONIQUES

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	32013001	31/12/2024	FONCTIONNEMENT DES SMO	400 000
AE	2024	32013155	31/12/2024	CPER 21-27 GIP RECIA CONTRIBUTION STATUTAIRE	250 000
AE	2024	32013485	31/12/2024	GIP RECIA - RESEAU REGIONAL HD ET FIBRE NOIRE	2 000 000

Il est proposé de créer 3 autorisations d'engagement et de les affecter à hauteur de :

- 0,4 M€ pour l'adhésion de la Région aux Syndicats Mixtes numériques départementaux ;
- 0,25 M€ pour la contribution statutaire de la Région au GIP Recia ;
- 1,5 M€ pour la desserte et l'accès des lycées et sites Région au réseau Très Haut Débit et à la fibre noire, montant en baisse grâce au déploiement de la fibre noire moins coûteuse en fonctionnement.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	2 450 000	1 910 000	-	-
Investissement	1 000 000	1 000 000	2 800 000	-

En fonctionnement, il est proposé d'inscrire 1,91 M€ de crédits de paiement correspondant aux adhésions aux GIP Recia et aux syndicats mixtes numériques départementaux d'une part et à la desserte des lycées et sites Région au réseau Très Haut Débit et à la fibre noire.

En investissement, il est proposé d'inscrire 1M € de crédits de paiement pour poursuivre le déploiement de la fibre noire opérée par le GIP Recia pour desservir les établissements

d'enseignement supérieur et secondaires et les établissements de recherche de la région conformément à l'engagement de la Région dans le CPER 2021-2027.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Investissement	4 500 000	2 600 000	4 500 000	2 600 000

2,6 M€ sont proposés en investissement au titre de l'action « TIC : réseau haut débit à très haute capacité (réseau de base/de raccordement) » au regard des perspectives de paiement du Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027.

3.2.02 - SOUTENIR LES EXPERIMENTATIONS ET INITIATIVES DANS LE DOMAINE DU NUMERIQUE

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	32023156	31/12/2024	CPER 21-27 PROJETS SCORAN ET TRANSFORMATION NUMERIQUE	200 000
AE	2024	32023157	31/12/2024	CPER 21-27 GEOMATIQUE ET OPEN DATA	120 000
AE	2024	32023484	31/12/2024	CLIMATE DATA HUB	600 000
AE	2024	32023490	31/12/2024	AAP ORDI SOLIDAIRE	180 000
AE	2024	32023002	31/12/2024	PROMOTION EVENEMENTS DU NUMERIQUE	100 000

Il est proposé de créer les autorisations d'engagement suivantes et de les affecter à hauteur de :

- 0,13 M€ pour la mise en œuvre de projets de transformation numérique en lien avec la SCORAN ;
- 0,1 M€ pour le soutien aux projets géomatiques (réseau DOTerr en particulier), de développement de l'open data et de sensibilisation sur la donnée en général ;
- 0,5 M€ pour la poursuite du déploiement du climate data hub et en particulier l'animation du consortium et la mise en œuvre des cas d'usages.
- 0,12 M€ pour le dispositif Ordis solidaires, afin de permettre la poursuite du soutien régional de développement de filières ESS de recyclage et réemploi de matériel informatique dans les départements non encore couverts par le dispositif (28, 37, 41).
- 0,1 M€ pour la promotion des événements du numérique (cyber-sécurité, climate data hub, vivatech...).

Modifications

Il est proposé d'augmenter de 0,5 M€ l'affectation de l'autorisation d'engagement CPER – Usages numériques (2021-21102) afin de poursuivre la mise en œuvre des mesures de la stratégie numérique régionale votée en décembre 2022.

Modifications -Fonds européens (21-27)

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP 2024
AE	2021	21905	31/12/2030	OS 1.2 - 06 - MEDIATION NUMERIQUE	4 641 122	-1 140 000

Il est proposé de réduire de 1,14 M€ l'autorisation d'engagement relative à l'action 6 « Médiation numérique » (2021-21905) du Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 conformément à la décision prise en comité de suivi des fonds européens du 22 juin 2023.

- Les autorisations de programme

Modifications -Fonds européens (21-27)

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP 2024
AP	2021	21904	31/12/2030	OS 1.2 - 05 - ACQUISITION SECURISATION EXPLOITATION DONNEES	2 700 000	2 640 000

Il est proposé d'augmenter de 2,64 M€ l'autorisation de programme relative à l'action 5 « Acquisition, usage, sécurisation et exploitation des données » (2021-21904) du Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 conformément à la décision prise en comité de suivi des fonds européens du 22 juin 2023.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	1 588 000	2 190 000	-	-
Investissement	500 000	423 000	-	-

En fonctionnement, il est proposé d'inscrire 2,190 M€ en crédits de paiement :

- 0,4 M€ pour la poursuite du développement de la plateforme de réponse aux incidents cyber (CSIRT « CyberRéponse ») opéré par le GIP Recia en partenariat avec Dev'Up
- 88 k€ pour le dispositif Ordis solidaires
- 0,1 M€ pour la mise en œuvre de projets de transformation numérique en lien avec la SCORAN
- 0,102 M€ pour le soutien aux projets géomatiques (réseau DOTerr en particulier), de développement de l'open data et de sensibilisation sur la donnée en général
- 0,4 M€ pour le lancement d'un appel à projets en partenariat avec l'Etat dans le cadre du CPER visant à soutenir des projets de médiation et d'inclusion numérique sur l'ensemble du territoire régional
- 0,3 M€ pour soutenir les mesures de développement des usages numériques conformément aux orientations et mesures de la stratégie numérique régionale
- 0,43 M€ pour la poursuite du déploiement du climate data hub et en particulier l'animation du consortium et la mise en œuvre des cas d'usages
- 0,27 M€ pour l'édition 2024 des événements « Human Tech Days » en région et l'animation des travaux du Conseil Régional du Numérique
- 1 M€ au titre de la promotion des évènements du numérique.

En investissement, il est proposé d'inscrire 0,423 M€ de crédits de paiement permettant de solder les engagements de la Région au titre de la précédente convention Région-Département du Loir-et-Cher sur la création de la cité du numérique et de mener des actions en faveur des usages numériques (cybersécurité, médiation numérique, créativité numérique...)

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	1 100 000	1 600 000	1 100 000	1 600 000

0,6 M€ sont proposés en fonctionnement au titre de l'action « Médiation numérique pour toutes et tous » et 1 M€ au titre de l'action « Transformation numérique des secteurs de l'économie et des services publics », au regard des perspectives de programmation et de paiement du Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027.

3.3 – TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE

Priorité à la transition écologique et énergétique pour faire face à l'urgence climatique et sociale

La transition écologique et énergétique est une priorité politique régionale, particulièrement ancrée dans les territoires. En tant que cheffe de file « climat », la Région s'appuie depuis 2019 sur le processus participatif de la COP régionale en partenariat avec l'ADEME, la Banque des Territoires et WWF dans l'ambition d'impliquer les acteurs du territoire afin d'accélérer, massifier le passage à l'acte et pour atteindre les objectifs climat-énergie du SRADDET. Avec un premier accord régional en 2021, c'est aujourd'hui plus de 200 acteurs engagés, 37 coalitions d'acteurs, 427 événements labélisés et 33000 participants. Ce processus a notamment permis la prise en compte des travaux des Coalitions pour venir nourrir et accompagner la transformation écologique et sociale des politiques régionales.

En 2024, l'exercice de planification co-piloté par l'Etat et la Région viendra renforcer la COP régionale, et se déclinera en tout début d'année par 6 réunions départementales puis d'ici l'été 6 ateliers thématiques.

Après avoir lancé l'AREC en 2023, elle se déploiera pleinement en 2024 en s'appuyant sur l'écosystème d'acteurs. Elle déploiera son expertise auprès des collectivités territoriales, offrant un accompagnement personnalisé pour pallier les lacunes et optimiser leurs initiatives en matière d'énergie et de climat. Elle sera un catalyseur de changement par la mise en œuvre de projets novateurs renforçant la résilience de nos territoires face aux défis environnementaux. Elle deviendra un partenaire incontournable pour les entreprises, apportant son soutien dans l'amélioration des processus d'efficacité énergétique en collaboration étroite avec le tissu économique régional. Elle favorisera l'adoption de pratiques responsables conciliant performance économique et respect de l'environnement.

L'AREC étendra son action aux particuliers, les accompagnant dans la rénovation énergétique performante de leur habitation en articulation avec l'écosystème d'acteurs car chaque foyer devient un acteur clé de la transition énergétique participant ainsi activement à la construction d'un avenir éco-responsable. Au cœur de cette initiative novatrice, la mise en place d'un fonds d'investissement dédié aux Énergies Renouvelables (ENR) amplifie notre engagement en faveur de la transition énergétique. Ce fonds vise à accélérer le déploiement des ENR dans la région, contribuant ainsi à atteindre les objectifs nationaux et régionaux en matière de transition énergétique.

L'AREC incarne une vision résolue de l'avenir, où la coopération entre acteurs publics et privés devient le moteur d'une transformation positive. En unissant nos forces, la Région Centre-Val de Loire affirme son leadership dans la transition énergétique, plaçant l'AREC au cœur de sa stratégie pour un avenir plus durable et équilibré.

Le dispositif européen LIFE « LETsGO4Climate - Osons la transition », visant à accélérer la production de projets d'énergies renouvelables citoyens au travers de « communautés locales d'énergie » et des projets de sobriété. Ce dispositif se déploiera sur 17 territoires d'ici fin 2024, avec d'ores et déjà 32 projets sur les 6 premières communautés de communes et des réalisations concrètes. Plus généralement ce sont aujourd'hui plus d'une cinquantaine de projets qui contribuent à l'objectif inscrit dans le SRADDET de détention des moyens de production d'énergies renouvelables au minimum à 15% (participation au capital) par des citoyens, collectivités territoriales et acteurs économiques locaux à l'horizon 2030.

La Région se dotera en 2024 d'une stratégie pour le développement des ENR en région. Elle le fera dans la continuité du SRADDET, de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et de la dynamique de développement des ENR en s'attachant à garantir l'acceptabilité et tous les enjeux liés à la protection de la biodiversité tout en s'appuyant sur plusieurs coalitions de la

COP (méthanisation, photovoltaïque et biodiversité, ...). Elle portera sur le potentiel de toutes les ENR mais aussi des énergies de récupération.

En matière de gestion des déchets, la Région a modifié le SRADDET en 2023 pour la mise en correspondance avec les nouveaux objectifs de la loi AGECL. En 2024, la Région soutiendra les priorités de ce document, que ce soit la réduction des déchets à la source, la mise en place des outils pour réduire et recycler les déchets du BTP ou le traitement spécifique des biodéchets qui sera une obligation dès janvier 2024. Une Coalition sur le compost citoyen se déploiera animant le réseau des acteurs engagés sur le territoire. Dans une logique plus globale, la région travaillera en 2024 une stratégie sur les questions d'économie circulaire conformément au SRDEII.

Agir en faveur du vivant et de la renaturation des territoires

L'année 2023 a été marquée par le processus des Assises de l'eau : plus de 100 contributions sur la plateforme « je participe », 40 auditions, des Assises en novembre avec plus de 600 participants qui ont permis de conclure sur la prise de compétence de façon volontaire concernant la concertation et l'animation sur l'eau selon un processus débutant dès début 2024. Cette décision stratégique témoigne de notre engagement en faveur de la préservation de ce bien commun. En orientant nos ressources vers l'observation des données liées à l'eau, la concertation et l'animation sur le sujet, la prise en compte des enjeux dans les politiques régionales, nous renforçons notre capacité à anticiper les défis environnementaux et à élaborer des politiques publiques plus efficaces. Cet enjeu sera également porté sur le plan européen.

Cette compétence eau permettra de poursuivre la couverture du territoire, d'instaurer une coordination optimale entre les acteurs régionaux favorisant une gestion éclairée et durable des ressources hydriques. En investissant dans l'observation des données, nous nous dotons des outils nécessaires pour anticiper les variations climatiques et assurer une gestion proactive des risques liés à l'eau, préservant ainsi la qualité de vie de nos concitoyens.

Concernant la préservation et la reconquête de la biodiversité, la Région engagera en 2024 un plan de renaturation pour déployer ses ambitions sur l'ensemble du territoire. Ce plan visera à accompagner les territoires sur la réduction des îlots de chaleur dans les villes, à favoriser la végétalisation et la désimperméabilisation des cours des lycées et CFA et à préserver les espaces ruraux, notamment par des opérations de réimplantation de haies, de bosquets, d'espace de refuge pour la biodiversité ordinaire, l'animation du réseau des aires protégées. Il mettra notamment en œuvre les nouvelles ambitions des CRST de doubler les crédits en faveur de la biodiversité pour atteindre 10%, en lien avec l'Agence Régionale de la Biodiversité pour l'accompagnement des territoires notamment en lien avec les associations d'éducation à l'environnement.

Cette année 2024 mettra pleinement en œuvre la politique Natura 2000 suite au transfert de compétence l'année dernière de l'Etat vers les régions pour 59 sites. La Région Centre Val-de-Loire assurera la continuité mais aussi la montée en qualité des espaces de nature préservée sur tout le territoire régional.

La politique régionale s'étendra à la protection de la faune sauvage, soulignant notre engagement envers le bien-être animal. En concentrant nos efforts sur le renforcement du réseau des centres de soins dédiés à la faune sauvage, nous consolidons nos actions en matière de préservation de la biodiversité. Ces centres deviennent des leviers essentiels pour sensibiliser les publics aux enjeux de la conservation et assurer durablement la cohabitation bienveillante entre les humaines et les non humains.

La valorisation de ces initiatives au sein de notre région témoigne de notre volonté de construire un avenir plus écologique et harmonieux. En adoptant une approche proactive, la Région Centre-Val de Loire se positionne comme un acteur majeur dans la préservation de

l'environnement et le respect de la vie sauvage. Cette politique, inscrite dans le budget 2024, constitue un pilier essentiel de notre stratégie régionale, œuvrant pour un avenir où les équilibres du Vivant demeurent au cœur de nos préoccupations.

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	10 798 000	10 611 000	4 120 000	1 615 000
Investissement	7 013 000	13 950 000	1 700 000	6 130 000

3.3.01 - SOUTENIR LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA SOBRIETE ENERGETIQUE

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	33013004	31/12/2024	AREC ASSOCIATION	1 000 000
AE	2024	33013005	31/12/2024	INTERREG EURADAPT	50 000
AE	2024	33013219	31/12/2024	PROMOTION ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ENERGETIQUE	115 000

Il est proposé de créer et d'affecter :

- 1 M€ sur l'AE 2024-33013004 pour permettre la création de l'association régionale énergie et climat, 1^{ère} structure de l'Agence Régionale Energie et Climat (AREC) dont l'assemblée constitutive s'est tenue le 5 octobre dernier
- 50 k€ sur l'AE 2024-33013005 INTERREG EURADAPT afin de permettre de lancer ce projet si la Région est lauréate de ce programme européen dès début 2024
- 0,115 M€ sur l'AE 2024-33013219 afin de promouvoir les actions de développement durable, de transition et de rénovation énergétique dans le cadre notamment de la COP régionale et de l'AREC.

Il est proposé d'affecter :

- 1 025 000 € sur l'AE 2020-2415, dans le cadre du SARE - Rénovation énergétique, pour déployer le service public de la rénovation énergétique de l'habitat, soutenir l'activité d'animation, de conseil et d'information, aux particuliers pour leur travaux de rénovation énergétique sur le logement porté par les Espaces Conseil France Renov, et pour le petit tertiaire privé porté par la CMAR et la CCI. Cette évolution positive des montants affectés par rapport à 2023 (+ 292 000) correspond à l'émergence de PTRE en 2024, dont deux en janvier, ainsi qu'à l'augmentation de la part d'animation régionale.
- 210 000 € sur l'AE 2020-21251 relative à l'animation filière bâtiment, pour soutenir le programme d'actions des centres de ressources "Bâtiment" (Envirobot Centre, les études d'opportunité des Plateformes Territoriales de Rénovation énergétiques PTRE, l'observatoire bâtiment, casbâ, le Petit Tertiaire privé...).
- 5 000 € sur l'AE 2021-21260 pour prendre en charge les intérêts des prêts accordés dans le cadre du dispositif ISOLARIS.

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2024	33011002	31/12/2024	AREC SPL	1 275 000
AP	2024	33011003	31/12/2024	AREC SEM	2 000 000

Il est proposé de créer et d'affecter les AP ci-dessous, afin de créer et capitaliser les sociétés composant l'Agence Régionale Energie et Climat :

- 1,275 M€ sur l'AP 2024-33011002 AREC SPL
- 2 M€ sur l'AP 2024-33011003 AREC SEM.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	1 911 000	2 574 000	1 660 000	175 000
Investissement	1 277 000	3 848 300	-	-

En fonctionnement, 1,239 M€ permettent de poursuivre l'animation des filières et les projets d'efficacité énergétique des bâtiments.

À ce titre, 0,980 M€ sont prévus pour le SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique) pour l'information des particuliers sur les rénovations énergétiques avec la mise en œuvre des Plateformes Territoriales de Rénovation Énergétique dont les dépenses sont neutralisées par des recettes sur la durée de la convention 2019-2024.

0,259 M€ de crédits de paiements sont inscrits afin de poursuivre l'animation régionale des filières, soutenir les missions du Centre de Ressources pour la Qualité Environnementale du Cadre Bâti porté par ENVIROBAT Centre, notamment sur l'animation des filières des Matériaux Biosourcés, et la structuration des filières de formation (DOREMI).

5 k€ permettent de couvrir les intérêts des prêts ISOLARIS.

Il est également proposé d'inscrire :

- 75 k€ afin de poursuivre les actions de sensibilisation et de mobilisation des acteurs régionaux sur l'atténuation des émissions des GES et l'adaptation au changement climatique
- 60 k€ afin de solder les engagements de l'appel à manifestations d'intérêt COP régionale lancé en 2022
- 70 k€ pour poursuivre les travaux engagés sur la définition des trajectoires de réduction des émissions de GES permettant d'atteindre les objectifs du SRADDET et d'engager des études concourant à la territorialisation régionale et locale de la planification écologique
- 0,2 M€ afin de réaliser les dernières études préalables nécessaires à la création de l'AREC, en particulier les portefeuilles et plans d'affaires de la SPL et de la SEM.
- 10 k€ afin de permettre, si la Région est lauréate du programme européen INTERREG EURADAPT, le lancement de ce programme dès début 2024. Il permettra de financer des actions de mobilisation des acteurs dans le cadre de la COP régionale. Si la Région est lauréate, les recettes afférentes et les crédits de paiement complémentaires nécessaires (à la hauteur maximum du montant de l'AE votée) seront proposés lors de la décision modificative de juin 2024.

Subvention à l'association AREC

Pour mémoire, l'agence régionale AREC proposera une offre de services d'animation, d'ingénierie et d'investissement. Elle sera ainsi mobilisée pour apporter les outils et l'ingénierie complémentaires et articulés à ceux déjà existants en Région (EPL et syndicats d'énergie en particulier) visant, pour l'ensemble des publics (particuliers, collectivités, entreprises) :

1. l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, des équipements et appareils, sans oublier des démarches de sobriété énergétique.
2. le développement des ENRR : l'AREC CVL prendra une part active dans le développement et la production des énergies renouvelables selon les objectifs définis par le SRADDET : bois énergie, géothermie, méthanisation, solaire thermique, photovoltaïque, éolien et hydrogène..., ainsi que dans le déploiement du schéma régional d'avitaillement.

Pour cela, elle rassemblera plusieurs structures régionales ayant des objets précis :

- L'association AREC, lancée le 5 octobre 2023, rassemblant tous les acteurs de la transition énergétique et écologique dans 6 collèges, assurera un rôle d'ensemblier. Elle permettra d'avoir une vision d'ensemble et de coordonner les actions en région d'une part, d'animer les travaux d'instances et de réseaux de transition énergétique et écologique d'autre part.
- La SEM Centre-Val de Loire Energies, déjà existante, qui adresse une offre de réalisation d'audits, d'accompagnement à la rénovation des logements et de tiers-financement pour les particuliers.
- Une société publique locale (SPL) à créer, qui pourra opérer au bénéfice de ses collectivités actionnaires, via des commandes « in house », des actions d'ingénierie, de conseil, voire selon les études de marché et de faisabilité à conduire dans les prochaines semaines de mandat de maîtrise d'ouvrage, sur le patrimoine des collectivités régionales (rénovation et développement des ENRR).
- Une société d'économie mixte (SEM) dont la Région sera actionnaire et qui sera essentiellement dédiée au financement de projets d'investissement d'ENRR (dont les projets d'énergie renouvelable citoyenne, hydrogène, d'infrastructures et système d'avitaillement) ainsi que des projets de rénovation et d'efficacité énergétique privés (entreprises notamment).

Les crédits de paiement proposés en fonctionnement au titre de cette activité intègrent 0,8 M€ pour doter l'association AREC, 1^{ère} structure créée. L'association portera les 1^{ères} activités lancées par l'agence, avant que celles-ci soient ensuite confiées aux différentes sociétés qui seront créées avant l'été 2024. Ce soutien financier régional se situe donc à un niveau exceptionnel en 2024, permettant d'assurer l'effort de poussée initial de création de l'Agence, avant de se fixer à un niveau inférieur pour l'association, l'engagement régional se répartissant ensuite entre les différentes structures à partir de 2025. Il vous est proposé d'attribuer cette subvention de 0,8 M€ à l'association AREC et d'approuver la convention relative annexée au rapport.

En investissement, 0,4 M€ permettent de poursuivre les versements sur les projets d'efficacité énergétique des bâtiments dont le Centre National de la Construction Paille (CNCP) à hauteur de 0,280 M€ et le concours Ma Maison Eco 2023 (0,105 M€). 53 k€ permettront de solder le volet énergie de la convention 2015-2020 avec le Conseil Départemental 28 et 60 k€ permettront de solder les derniers dossiers « bâtiments durables » du CPER 2015-2020.

Il est également proposé d'inscrire en crédits de paiement :

- 60 k€ afin de solder les engagements de l'appel à manifestations d'intérêt COP régionale lancé en 2022
- 1,275 M€ pour la création de la SPL AREC
- 2 M€ pour la création de la SEM AREC.

En 2024, est prévu la perception en recettes du solde de la subvention ADEME auprès de la Région pour l'appel à manifestations d'intérêt COP régionale lancé en 2022, à hauteur de 0,150 M€.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	500 000	200 000	500 000	200 000
Investissement	400 000	3 510 000	400 000	3 510 000

En fonctionnement, 0,2 M€ sont proposés au titre de l'action « Soutien aux actions d'accompagnement, d'animation et d'ingénierie en faveur de l'efficacité et de la sobriété énergétique » au regard des perspectives de programmation et de paiement du Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027.

En investissement, 3 M€ sont proposés au titre de l'action « Soutien à des programmes de rénovation énergétique de bâtiments tertiaires » au regard des perspectives de programmation et de paiement du Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027.

3.3.02 - SOUTENIR LES ENERGIES RENOUVELABLES

- Les autorisations d'engagement

Affectations

Il est proposé d'affecter :

- 300 000 € sur l'AE 2020-21250 relative à l'animation de la filière ENR, pour soutenir le programme d'actions d'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans leur projet d'installations d'énergies renouvelables (Fibois, ADIL 37, ALEC 18, Energie Partagée, AFPG...) ainsi que le voyage d'études aux Assises de l'Énergie
- 10 000 € sur l'AE 2021-21259 relative au CPER 21-27 Énergies renouvelables citoyennes Fonctionnement pour soutenir la structuration des collectifs citoyens porteurs de projet ENR (plusieurs associations)
- 50 000 € sur l'AE 2020-2417 relative au plan Hydrogène pour l'animation et les événements associés à la feuille de route H2 (prestations).

- Les autorisations de programme

Affectations

Il est proposé d'affecter :

- 1 000 000 € sur l'AP 2020-21202 relative au CPER 21-27- ENR Bois Géothermie pour soutenir les projets d'installation d'énergies renouvelables thermiques (bois-énergie, géothermie ou solaire thermique) portés par les collectivités, des associations ou des entreprises.
- 100 000 € sur l'AP 2021-21207 relative au volet Énergies renouvelables citoyennes du CPER 21-27 pour soutenir les études de faisabilité ou les travaux d'installations d'énergies renouvelables portés par des collectivités, associations ou entreprises.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	964 000	560 000	989 000	-
Investissement	1 143 000	1 314 300	-	-

En fonctionnement, les crédits (0,56 M€) permettent de poursuivre l'animation des filières ENR au niveau régional ou départemental (0,3 M€), de mettre en œuvre le plan hydrogène (50 k€), de porter le projet européen LIFE_LET'sGO4CLIMATE (0,2 M€) et 10 k€ pour soutenir la structuration des collectifs citoyens porteurs de projet ENR (plusieurs associations).

En dépense d'investissement, les crédits de paiement de 1,3 M€ permettent, de poursuivre le soutien de projets relatifs au développement des énergies renouvelable (ENR), dont 1 M€ dans le cadre du CPER 2021-2027 (AAP Méthanisation, Contrat d'Objectif Territorial COT ENR intégrant la géothermie, le bois-énergie et le solaire thermique), de soutenir les projets d'investissements citoyens pour les énergies renouvelables (0,1 M€).

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	240 000	100 000	240 000	100 000
Investissement	600 000	770 000	600 000	770 000

En fonctionnement, 0,1 M€ sont proposés au titre de l'action « Soutien à l'animation, à la connaissance, à l'observation, aux études et aux projets ENR » au regard des perspectives de programmation et de paiement du Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027.

En investissement, 0,26 M€ sont proposés au titre de l'action « Soutien à l'animation, à la connaissance, à l'observation, aux études et aux projets ENR » et 0,51 M€ au titre de l'action « Hydrogène renouvelable » au regard des perspectives de programmation du Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027.

3.3.03 - CONNAITRE, PRESERVER ET RESTAURER LA BIODIVERSITE

- Les autorisations d'engagement

Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	33033002	31/12/2024	CONDITION ANIMALE	200 000

Il est proposé d'affecter 265 000 € sur l'AE 2020-21255 pour le versement de la contribution statutaire pour l'année 2024 à destination de l'Agence Régionale de la Biodiversité Centre-Val de Loire.

Il est proposé d'affecter 200 000 € sur l'AE 2024-33033002 pour engager la politique sur la condition animale et notamment soutenir les centres de soin pour la faune sauvage.

Il est proposé d'affecter 2 M€ sur l'AE 2022-33033001 pour l'animation et la gestion des sites Natura 2000 en 2024 et l'engagement des marchés sur trois ans (2024-2026).

Il est proposé d'affecter 66 500 € sur l'AE 2021-21267 relative à la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Terres étangs Foucault Massé pour la mise en œuvre du plan de gestion de cette RNR pour l'année 2024 à destination du Conservatoire d'espaces naturels du Centre-Val de Loire et du Parc Naturel Régional de la Brenne.

Il est proposé d'affecter 7 500 € sur l'AE 2021-21268 relative à la RNR Vallées des Cailles pour la mise en œuvre du plan de gestion de cette Réserve Naturelle Régionale pour l'année 2024 à destination du Conservatoire d'espaces naturels du Centre-Val de Loire.

Il est proposé d'affecter 6 000 € sur l'AE 2021-21269 relative à la RNR Bois des Roches pour la mise en œuvre du plan de gestion de cette Réserve Naturelle Régionale pour l'année 2024 à destination du Conservatoire d'espaces naturels du Centre-Val de Loire.

Il est proposé d'affecter 23 000 € sur l'AE 2021-21270, relative à la RNR Taligny pour la mise en œuvre du plan de gestion de cette Réserve Naturelle Régionale pour l'année 2024 à destination du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine et de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire.

Il est proposé d'affecter 23 500 € sur l'AE 2021-21271 relative à la RNR Pontlevoy (dans le cadre du CPER 21-27) pour la mise en œuvre du plan de gestion de cette Réserve Naturelle Régionale pour l'année 2024 à destination du Comité départemental de la protection de la nature et de l'environnement.

Il est proposé d'affecter 50 000 € sur l'AE 2021-21272 pour la création de nouvelles réserves naturelles régionales (dans le cadre du CPER 21-27).

Il est proposé d'affecter 50 000 € sur l'AE 2021-21273, pour le partenariat sur l'amélioration des connaissances sur la flore régionale à destination du Conservatoire botanique national du Bassin parisien (dans le cadre du CPER 21-27).

Il est proposé d'affecter 130 000 € sur l'AE 2021-21274 relative à l'Observatoire régional de la biodiversité » pour l'animation et la production de données pour les trois pôles thématiques à destination des collectivités locales et des associations (dans le cadre du CPER 21-27).

Il est proposé d'affecter 45 000 € sur l'AE 2020-21258, pour le fonctionnement à destination du Conservatoire d'espaces naturels du Centre-Val de Loire (dans le cadre du CPER 21-27).

Il est proposé d'affecter 45 000 € sur l'AE 2020-21753, libellée relative aux zones humides (CEN) » pour le fonctionnement à destination du Conservatoire d'espaces naturels du Centre-Val de Loire (dans le cadre du CPIER 21-27).

Il est proposé d'affecter 21 000 € sur l'AE 2021-21755, pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes à destination du Conservatoire botanique national du bassin parisien, du Comité départemental de la protection de la nature et de l'environnement et du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine (dans le cadre du CPIER 21-27).

- Les autorisations de programme

Affectations

Il est proposé d'affecter 50 000 € sur l'AP 2021-21217 relative à l'Observatoire régional biodiversité pour le financement d'opérations d'investissement qui contribuent au volet amélioration des connaissances sur la biodiversité à destination de collectivités locales, associations (dans le cadre du CPER 21-27).

Il est proposé d'affecter 140 000 € sur l'AP 2021-21211, relative à la RNR Etangs Foucault Massé pour la mise en œuvre du plan de gestion de cette Réserve Naturelle Régionale pour l'année 2024 à destination du Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire et du Parc Naturel Régional de la Brenne (dans le cadre du CPER 21-27).

Il est proposé d'affecter 20 000 € sur l'AP 2021-21212, relative à la RNR Vallée des Cailles pour la mise en œuvre du plan de gestion de cette Réserve Naturelle Régionale pour l'année 2024 à destination du Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire (dans le cadre du CPER 21-27).

Il est proposé d'affecter 33 000 € sur l'AP 2021-21213, relative à la RNR Bois des Roches pour la mise en œuvre du plan de gestion de cette Réserve Naturelle Régionale pour l'année 2024 à destination du Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire (dans le cadre du CPER 21-27).

Il est proposé d'affecter 31 500 € sur l'AP 2021-21214, relative à la RNR Taligny » pour la mise en œuvre du plan de gestion de cette Réserve Naturelle Régionale pour l'année 2024 à destination du PNR Loire-Anjou-Touraine et de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire (dans le cadre du CPER 21-27).

Il est proposé d'affecter 31 500 € sur l'AP 2021-21215, relative à la RNR Pontlevoy » pour la mise en œuvre du plan de gestion de cette Réserve Naturelle Régionale pour l'année 2024 à destination du Comité départemental de la protection de la nature et de l'environnement (dans le cadre du CPER 21-27).

Il est proposé d'affecter 200 000 € sur l'AP 2021-21216, pour le soutien au programme annuel d'investissement à destination du Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire (dans le cadre du CPER 21-27).

Il est proposé d'affecter 257 200 € sur l'AP 2021-21701, relatives aux zones humides sur secteurs éligibles au Plan Loire pour le soutien au programme annuel d'investissement à destination du Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire (dans le cadre du CPIER 21-27).

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	1 201 000	1 466 000	-	-
Investissement	1 280 000	752 000	-	-

En fonctionnement, 0,659 M€ de crédits de paiements sont inscrits pour la contribution statutaire de l'Agence régionale de la biodiversité (0,265 M€), soutenir le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) (90 k€) quant au fonctionnement de sa structure, mener les missions de l'Observatoire Régional de la Biodiversité (suivi des indicateurs, interprétation des données, communication...) (0,110 M€) et réaliser les études et inventaires des réserves naturelles régionales (0,129 M€).

Une partie des crédits est dédiée à l'animation et la gestion des sites Natura 2000 (0,7 M€), missions pour lesquelles des recettes seront perçues au titre de compensation du transfert de l'État et à la mise en œuvre d'une politique relative à la condition animale (0,1 M€).

En investissement, 0,752 M€ crédits de paiement sont inscrits pour les dossiers relatifs à la mise en œuvre des plans de gestion des cinq Réserves Naturelles Régionales (travaux de restauration de milieux, travaux d'ouverture au public...). Ces crédits de paiements sont également réservés pour les actions de restauration et d'entretien de milieux réalisés par le Conservatoire d'Espaces Naturels et pour des opérations d'investissement qui contribuent à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité.

3.3.04 - EDUQUER A L'ENVIRONNEMENT

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	33043001	31/12/2024	ARBORETUM DES BARRES	60 000
AE	2024	33043002	31/12/2024	SERVICES CIVIQUES CLIMAT	75 000

Une AE est ouverte à hauteur de 60 k€ pour la poursuite de l'animation pédagogique du site de l'arboretum des Barres à Nogent sur Vernisson à destination de la Communauté de Communes Canaux et Forêt en Gâtinais. Il est proposé d'en affecter la totalité.

Une AE est ouverte à hauteur de 75 k€ pour l'intermédiation des services civiques Climat par les structures Concordia Centre-Val de Loire et la Ligue de l'enseignement Centre-Val de Loire. Il est proposé d'en affecter la totalité.

Il est proposé d'affecter 1 133 000 € sur l'AE 2020-21256, pour la mise en œuvre du cadre d'intervention Conventions Vertes pour l'année 2024 : programmes d'actions 2024 des associations conventions vertes, tableau de bord de l'éducation à l'environnement et au développement durable, programme de formations modulaires (dans le cadre du CPER 21-27).

Il est proposé d'affecter 452 000 € sur l'AE 2020-21751, pour la mise en œuvre du cadre d'intervention Conventions Vertes pour l'année 2024 : programmes d'actions 2024 des Maisons de Loire (dans le cadre du CPER 21-27).

Il est proposé d'affecter 80 000 € sur l'AE 2020-21257 pour le fonctionnement de LIG'AIR pour l'année 2024 (60 000 €), et pour la mise en œuvre de projets s'inscrivant dans le règlement d'intervention « Sensibilisation des habitants de la région Centre-Val de Loire aux enjeux des perturbateurs endocriniens » (20 000 €), dans le cadre du CPER 21-27.

Il est proposé d'affecter 300 000 € sur l'AE 2021-21262 pour la mise en œuvre du règlement d'intervention « Mobilisation Citoyenne pour le Climat et la Transition Écologique » action qui s'inscrit dans le cadre du CPER 21-27.

- Les autorisations de programme

Affectations

Il est proposé d'affecter 90 000 € sur l'AP 2020-21205 pour le financement de l'investissement annuel 2024 de LIG'AIR (dans le cadre du CPER 21-27).

Il est proposé d'affecter 392 386 € sur l'AP 2020-21206, pour le soutien au programme quadriennal 2024-2027 d'investissement des associations conventions vertes (dans le cadre du CPER 21-27).

Il est proposé d'affecter 162 000 € sur l'AP 2020-21700, pour le soutien au programme quadriennal 2024-2027 d'investissement des maisons de Loire (dans le cadre du CPER 21-27).

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	1 912 000	1 968 000	-	-
Investissement	202 000	457 500	-	-

En fonctionnement, les crédits (1,968 M€) correspondent aux versements aux associations bénéficiaires de conventions vertes (1,535 M€), à la Communauté de Communes Canaux et Forêt en Gâtinais pour la poursuite de l'animation du site de l'arboretum des Barres (60 k€), à des structures pour la mise en place d'actions de sensibilisation aux enjeux des perturbateurs endocriniens (8 k€), à Lig'Air (60 k€), à Concordia Centre-Val de Loire et la Ligue de l'Enseignement Centre-Val de Loire pour l'intermédiation des Services Civiques (75 k€). Il est également prévu 0,23 M€ pour les actions de mobilisation citoyenne et transition écologique.

En investissement, les crédits (0,457 M€) correspondent aux versements aux associations bénéficiaires de conventions vertes pour leurs équipements (0,367 M€), ainsi qu'aux investissements de Lig'Air (90 k€).

3.3.05 - PREVENIR ET GERER LES DECHETS POUR TENDRE VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE

- Les autorisations d'engagement

Affectations

Il est proposé d'affecter 105 000 € sur l'AE 2021-21261 relative à l'observation enquête déchets-économie circulaire et 300 000 € sur l'AE 2020-21254 relative à l'économie circulaire.

Modifications -Fonds européens (21-27)

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP 2024
AE	2023	21963	31/12/2030	OS 2.6 - 23 - COLLECTE DONNEES DECHETS ECONOMIE CIRCULAIRE	750 000	60 000

Afin de permettre la programmation de l'opération « Observatoire des déchets 2024-2026 » portée par la Région Centre-Val de Loire au titre de l'action 23 « Soutien aux projets permettant de collecter des données sur les thématiques des déchets et de l'économie circulaire », il est proposé d'abonder l'enveloppe et l'affectation d'un montant supplémentaire de 60 k€, portant l'enveloppe de 0,750 M€ à 0,810 M€. Cet ajustement permettra de surprogrammer et d'anticiper dès à présent d'éventuelles sous-réalisation sur l'opération.

- Les autorisations de programme

Affectations

Il est proposé d'affecter 200 000 € sur l'AP 2020-21204 relative à l'économie circulaire.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	413 000	312 000	171 000	415 000
Investissement	200 000	100 000	-	-

En fonctionnement, les crédits de 0,312 M€ correspondent notamment au paiement des enquêtes menées par l'observatoire régional déchets-économie circulaire, au versement des soldes de subventions attribuées en 2022 et 2023 et aux premiers acomptes des projets qui seront déposés en 2024. Ces subventions sont attribuées principalement à des collectivités ou associations dans le cadre d'actions relatives au déploiement de la tarification incitative, du tri à la source des biodéchets, et du développement des actions liées au réemploi.

En recette de fonctionnement « Région bénéficiaire final », 0,3 M€ est proposé pour l'observatoire des déchets au titre du Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027.

En investissement, les crédits de 0,1 M€ correspondent aux versements des soldes de subventions attribuées en 2021 et 2022 et aux premiers acomptes des projets qui seront déposés en 2024, principalement auprès de porteurs menant des projets relatifs au

développement de la consigne pour réemploi et des projets liés aux déchets du bâtiment et des travaux publics.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	60 000	300 000	60 000	300 000
Investissement	600 000	1 150 000	600 000	1 150 000

En fonctionnement, 0,3 M€ sont proposés au titre de l'action « Soutien aux projets permettant de collecter des données sur les thématiques des déchets et de l'économie circulaire » au regard des perspectives de paiement du Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027.

En investissement, 1,15 M€ sont proposés au titre de l'action « Projets exemplaires, démonstrateurs pour la réduction, le tri et le recyclage des déchets » au regard des perspectives de programmation et de paiement du Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027.

3.3.06 - PREVENIR LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	33063001	31/12/2027	PLAN PREVENTION RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)	200 000

Une AE est ouverte à hauteur de 0,2 M€ dans le cadre du financement obligatoire par la Région des mesures de mise en œuvre des Plans de Prévention des Risques Technologiques. Il est proposé d'en affecter la totalité pour la participation à diverses mesures de mise en œuvre des Plans de Prévention des Risques Technologiques : mesures foncières, mesures supplémentaires, travaux de renforcement, restrictions sur l'urbanisme, à destination des exploitants, des riverains ou encore à la caisse des dépôts et consignations.

Il est proposé d'affecter 530 000 € sur l'AE 2020-21752, pour la contribution statutaire 2024 à destination de la Mission Val de Loire (CPIER 21-27).

Il est proposé d'affecter 300 000 € sur l'AE 2021-21750, pour la contribution statutaire 2024 au bénéfice de l'établissement public Loire (CPIER 21-27).

Il est proposé d'affecter 45 000 € sur l'AE 2020-21754, pour la contribution statutaire 2024 au bénéfice de l'établissement public territorial du bassin de la Vienne (CPIER 21-27).

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	875 000	925 000	-	-
Investissement	100 000	220 500	-	-

En fonctionnement, les crédits de 0,925 M€ correspondent aux contributions statutaires 2024 de la mission val de Loire (0,530 M€), de l'établissement public Loire (0,3 M€), de l'établissement public territorial du bassin de la Vienne (45 k€) et aux mandatements relatifs aux plans de prévention des risques technologiques (50 k€).

En investissement, les crédits de 0,22 M€ correspondent au solde d'une opération de travaux de restauration du lit de la Loire (50 k€) et aux mandatements relatifs aux plans de prévention des risques technologiques (0,170 M€).

3.3.07 - RESTAURER LE BON ETAT DES RIVIERES

- Les autorisations d'engagement

Affectations

Il est proposé d'affecter 85 000 € sur l'AE 2020-21253, relative aux contrats eaux Centre (CPER 21-27) pour différentes actions de fonctionnement qui ne sont pas éligibles au FEDER régional Centre-Val de Loire, à destination des collectivités ayant la compétence GEMAPI (EPCI, syndicats de rivière) ainsi que pour l'opération Objectif Climat 2030 à destination des associations.

- Les autorisations de programme

Affectations

Il est proposé d'affecter 850 000 € sur l'AP 2020-21203, relative aux contrats eaux Centre (CPER 21-27), pour les travaux de restauration de rivières dans le cadre des contrats signés et à venir à destination des collectivités ayant la compétence GEMAPI (EPCI, syndicats de rivière), des associations et des propriétaires d'ouvrages.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	400 000	115 000	-	25 000
Investissement	870 000	880 000	-	-

En fonctionnement, les crédits de 0,115 M€ correspondent pour l'essentiel au versement des soldes des subventions pour les 80 postes d'animation des contrats de rivière, pour des études et pour l'opération Objectif climat 2030 à destination des associations.

En investissement, les crédits de 0,88 M€ sont prévus pour le mandatement des dossiers de travaux de restauration de rivières des 40 contrats en cours.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	400 000	400 000	400 000	400 000
Investissement	100 000	700 000	100 000	700 000

En fonctionnement, 0,2 M€ sont proposés au titre de l'action « Ingénierie, études et animation en faveur de la ressource en eau », 60 k€ au titre de l'action « Restauration des populations de poissons grands migrateurs amphihalins et des continuités écologiques » et 0,14 M€ au titre de l'action « Restauration des fonctionnalités des milieux humides », au regard des perspectives de programmation et de paiement du Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027.

En investissement, 0,7 M€ sont proposés au titre de l'action « Restauration des populations de poissons grands migrateurs amphihalins et des continuités écologiques » au regard des perspectives de paiement du Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027.

3.3.08 - SOUTENIR LES PARCS NATURELS

- Les autorisations d'engagement

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP 2024
AE	2021	21263	31/12/2027	CPER 21-27 PNR BRENNE	2 000 000	235 000
AE	2021	21264	31/12/2027	CPER 21-27 PNR LOIRE ANJOU TOURAINE	1 362 130	-80 000
AE	2021	21265	31/12/2027	CPER 21-27 PNR PERCHE	850 000	50 000

Affectations

Il est proposé d'affecter 462 000 € sur l'AE 2021-2041 pour la contribution statutaire 2024 à destination du Parc Naturel Régional de la Brenne.

Il est proposé d'affecter 322 000 € sur l'AE 2021-2043, pour la contribution statutaire 2024 à destination du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine.

Il est proposé d'affecter 248 000 € sur l'AE 2021-2044, pour la contribution statutaire 2024 à destination du Parc Naturel Régional du Perche.

Il est proposé d'affecter 405 000 € sur l'AE 2021-21263, pour l'aide en fonctionnement, le programme d'opérations 2024, l'aide à la révision de la charte en 2024-2025 et l'enquête publique 2024, à destination du Parc Naturel Régional de la Brenne.

Il est proposé d'affecter 192 000 € sur l'AE 2021-21264, pour l'aide en fonctionnement, le programme d'opérations 2024 et l'aide à la révision de la charte en 2024, à destination du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine.

Il est proposé d'affecter 151 000 € sur l'AE 2021-21265, pour l'aide en fonctionnement, le programme d'opérations 2024 et l'aide à la révision de la charte en 2024-2025, à destination du Parc Naturel Régional du Perche.

Il est proposé d'affecter 100 000 € sur l'AE 2021-21266, pour le financement d'études et d'un poste pour la préfiguration du Parc Naturel Régional Sud Berry.

- Les autorisations de programme

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP 2024
AP	2021	21208	31/12/2027	CPER 21-27 PNR BRENNE	700 000	62 410

Affectations

Il est proposé d'affecter 109 000 € sur l'AP 2021-21208, pour la mise en œuvre du programme actions en investissement 2024 à destination du Parc Naturel Régional de la Brenne.

Il est proposé d'affecter 82 000 € sur l'AP 2021-21209, pour la mise en œuvre du programme actions en investissement 2024 à destination du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine.

Il est proposé d'affecter 58 500 € sur l'AP 2021-21210, pour la mise en œuvre du programme actions en investissement 2024 à destination du Parc Naturel Régional du Perche.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	1 822 000	1 691 000	-	-
Investissement	241 000	247 400	-	-

En fonctionnement, les crédits permettent le soutien aux Parcs Naturels Régionaux pour 1,691 M€, intégrant les contributions statutaires, le soutien aux programmes d'actions annuels, l'aide au fonctionnement et l'aide à la révision de leurs chartes.

En investissement 0,247 M€ sont prévus pour le soutien aux programmes d'action annuels des trois Parcs Naturels Régionaux.

3.4 – TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES

L'ambition de la politique de transport ferroviaire de notre Région franchira une nouvelle étape en 2024. La finalisation fin 2023 du volet mobilités du CPER 2021-2027 témoigne de l'ampleur de la mobilisation pour améliorer les infrastructures, tant sur les lignes structurantes, sur les étoiles ferroviaires, sur les lignes de desserte fine du territoire, l'accessibilité de nos gares qu'en faveur du transport ferroviaire de marchandises. Les premières réalisations seront opérationnelles en 2024, notamment sur les travaux de sauvegarde des lignes.

Sur le matériel roulant, l'engagement global de la Région, à hauteur de 1,4 milliards d'euros depuis 2015 pour un renouveau complet de son parc, permet par exemple de s'appuyer désormais sur 32 rames entièrement neuves déployées sur les lignes Rémi Express, pour un service d'une qualité profondément améliorée (avec le déploiement du Wifi à bord des rames d'ici l'été). Les opérations de rénovation à mi-vie de 3 séries sont en cours, avec des livraisons régulières de rames remises à neuf, et de nouvelles opérations d'acquisition de rames neuves s'engagent, notamment sur la ligne de la Beauce à hauteur de 7 rames supplémentaires similaires aux 32 rames Rémi Express, et sur la ligne Paris-Chartres-Le Mans en remplacement des dernières rames Corail. Ces déploiements s'appuient sur des installations de maintenance neuves, comme le nouvel atelier d'Orléans livré fin 2022, ou en pleine refonte comme sur la ligne Paris-Chartres-Le Mans.

Ces investissements permettent aussi de faire évoluer les dessertes, avec un nouveau renforcement mis en place par la Région fin 2023, et avec un suivi en continu de l'adéquation de cette offre pour faire face à une évolution très importante de la fréquentation. Celle-ci est en effet particulièrement dynamique le week-end, résultat de cette politique ambitieuse, mais aussi des décisions tarifaires uniques en faveur de la jeunesse, notamment la gratuité du réseau Rémi le week-end pour les jeunes de 15 à 25 ans, qui a permis dès 2023 plus de 200 000 voyages gratuits.

En cette année de JO, le réseau Rémi s'adaptera également, notamment pour faciliter l'accès aux épreuves se déroulant dans notre région, à Châteauroux. Enfin, le réseau Rémi continue à s'adapter aux usages, notamment en faveur de mobilités touristiques durables, pour lesquelles notre Région est leader notamment pour le tourisme à vélo : à ce titre l'emport de vélos à bord des trains et des cars Rémi s'étend et se renforce, pour faciliter les boucles des touristes à vélo.

Concernant les services routiers, la généralisation des nouvelles DSP, dont la dernière a été renouvelée en 2023, permet une véritable montée en gamme de la qualité de service de nos lignes régulières, de manière désormais harmonisée sur le territoire régional. Les dessertes s'adaptent aux usages, notamment dans le Berry en 2024. L'enjeu de verdissement des motorisations se traduit concrètement sur plusieurs territoires, avec de nouvelles réalisations en 2024 (Eure-et-Loir, Berry, Touraine). De plus, les transports scolaires s'intègrent peu à peu dans cette dynamique, grâce à une approche frugale et pragmatique, en s'appuyant sur une avant-première en Europe du retrofit d'un car diesel en motorisation électrique. 20 cars rétrofités supplémentaires circuleront en Centre-Val de Loire à la rentrée 2024.

Enfin, la Région est passée dans une phase active de réalisations sur les mobilités rurales. Les nouveaux dispositifs mis en place en 2023 (autopartage, mobilités vélo avec des aides spécifiques et la réalisation d'abris vélos sécurisés dans 70 gares, transport à la demande à l'usage), notamment sur certains territoires expérimentaux, vont se consolider en 2024 pour en tirer des enseignements, permettant de préparer de nouvelles étapes de déploiement plus généralisées d'ici 2025. Afin d'être au plus près des acteurs et de donner toute la visibilité

nécessaire à l'offre de services de mobilités, dès 2024 se déploieront sur le territoire des sessions de formation au conseil en mobilité solidaire et durable à destination des agents d'accueil (gares routières et ferroviaires, collectivités des territoires ruraux, divers organismes publics locaux). Par ailleurs les premiers contrats opérationnels de mobilités avec les EPCI seront signés, pour définir la cohérence d'action et une visibilité plus forte au service de l'attractivité des territoires.

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	370 560 000	394 250 000	6 587 000	7 676 000
Investissement	102 433 000	154 446 000	35 010 000	74 100 000

3.4.01 - METTRE EN OEUVRE LE SERVICE REGIONAL DE TRANSPORT FERROVIAIRE

- Les autorisations d'engagement

Affectation

Il est proposé d'affecter la somme de 225 961 000 € sur le disponible de l'AE 2022-34013001 relative à la convention TER (2022-2031), correspondant au montant des contributions prévisionnelles pour 2024.

- Les autorisations de programme

Affectation

Il est proposé d'affecter la somme de 9 253 000 € sur le disponible de l'AP 2022-34011001, relative à la convention TER (2022-2031) correspondant au devis 2024 des charges liées à l'amortissement des matériels roulants, dites charges C3.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	213 705 000	226 296 000	-	-
Investissement	7 200 000	9 253 000	-	-

Au titre de la convention TER, les crédits de paiement proposés correspondent au montant des acomptes prévisionnels 2024 à hauteur de 225,961 M€ en fonctionnement et 9,253 M€ en investissement, intégrant également de futurs avenants. Par ailleurs 0,335 M€ sont prévus au titre des premières missions d'assistance et d'études pour le suivi technique, financier et juridique de la convention TER.

3.4.02 RENOUELER ET DEVELOPPER LE MATERIEL ROULANT FERROVIAIRE

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	34023003	31/12/2024	AMO SCHEMA DIRECTEUR MATERIEL ROULANT	600 000

Face à l'ampleur et à la complexité des dossiers concernant le matériel roulant ferroviaire et les installations liées (ateliers, remisage), la Région souhaite compléter son expertise en faisant appel à une Assistance à Maitrise d'Ouvrage spécialisée. Cet accompagnement permettra d'analyser les modalités techniques possibles pour la gestion du parc à moyen et long terme, ainsi que d'approfondir les réflexions de développement capacitaire ou encore de verdissement des automoteurs thermiques (établissement d'un schéma directeur, conformément au contenu de la convention d'exploitation avec SNCF). Aussi, il est proposé d'ouvrir une AE pour un montant de 0,6 M€ et d'affecter la somme en totalité en vue de lancer les opérations de consultation au cours de l'exercice.

- Les autorisations de programme

Affectation

Il est proposé d'affecter la somme de 23 178 000 € sur le disponible de l'AP 2022-34021001 relative à la convention TER (2022-2031) correspondant au devis 2024 de la contribution dite « POSEOM » (Programme d'Opérations Spécifiques et d'Echanges d'Organes Majeurs du parc de matériel roulant TER Centre-Val de Loire).

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	10 198 000	11 617 000	882 000	901 000
Investissement	32 786 000	72 023 000	34 693 000	72 800 000

Pour pérenniser l'offre des trains Rémi et renforcer son attractivité, la Région Centre-Val de Loire poursuit une politique ambitieuse de modernisation du parc de rames Rémi. Cela s'est traduit par l'ouverture de programmes d'acquisition de rames Régio2N pour les lignes de Beauce et Paris-Chartres-Le Mans, ainsi que la poursuite d'importants programmes d'opération mi-vie, permettant de redonner 15 à 20 ans de potentiel de circulation aux rames. La prévision en dépenses d'investissement 2024 est fixée à 72,023 M€ comportant les programmes d'acquisition de matériels neufs et la poursuite des opérations de rénovation lourde de l'existant :

- Le financement des programmes Régio2N Beauce et PCLM à hauteur de 16,323 M€.
- Le remplacement d'organes majeurs sur les rames Rémi et l'intégration d'opérations spécifiques dans le cadre de la convention SNCF à hauteur de 23,178 M€. Cette évolution fait suite d'une part à l'intégration au parc Rémi de matériels automoteurs (livraison des 32 Omneo Premium, acquisition de 4 ZGC normandes) et d'autre part à la hausse du coût des opérations au regard du contexte inflationniste de l'économie (pièces et main d'œuvre).
- L'avant dernière année de financement du programme des 32 rames Omnéo Rémi Express pour un montant de 14 M€.

- La poursuite de la rénovation des 12 rames TER2Nng circulant sur Paris-Chartres-Le Mans à hauteur de 12,257 M€.
- La fin du financement du programme de rénovation des 17 rames Zter circulant sur Tours-Orléans, à hauteur de 6,265 M€.

Une recette d'investissement de 72,8 M€ est prévue correspondant au financement 2024 du programme des 32 rames Omnéo Rémi Express (Subvention de l'AFIT, dans le cadre du protocole d'accord avec l'Etat lié au transfert de compétences des ex-lignes TET).

Les dépenses de fonctionnement concernent les loyers de location des rames dans le cadre des crédits-baux conclus par la Région à hauteur de 11,517 M€. Une première enveloppe de 0,1 M€ est prévue pour le financement d'un schéma directeur des matériels roulants.

Une recette de fonctionnement de 0,901 M€ est inscrite pour les redevances de mise à disposition des rames en crédit-bail à SNCF Voyageurs.

3.4.03 SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET LA REGENERATION DU RESEAU FERROVIAIRE

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2024	34031002	31/12/2024	CPER 2023-2027-ETUDE ET TRAVAUX ETOILE DE TOURS	10 000 000
AP	2024	34031004	31/12/2024	CPER 2023-2027-SD LIGNES (ETUDES)	500 000
AP	2024	34031012	31/12/2024	CPER 2023-2027-TOURS LOCHES AMELIORATION PERFORMANCE (ETUDE)	2 000 000
AP	2024	34031014	31/12/2024	CPER 2023-2027-PARIS CHATEAUDUN AMELIORATION PERFORMANCE	2 700 000
AP	2024	34031015	31/12/2024	CPER 2023-2027-CHARTRES COURTALAIN REGENERATION (ETUDE)	2 900 000
AP	2024	34031016	31/12/2024	CPER 2023-2027-ORLEANS TOURS (ETUDE/TRAVAUX SIGNALISATION)	400 000
AP	2024	34031017	31/12/2024	LGV SEA - MUR ANTI BRUIT	330 000
AP	2024	34031021	31/12/2025	CPER 2023-2027-TOURS CHINON OUVRAGE D'ART	13 900 000
AP	2024	34031022	31/12/2024	CPER 2023-2027-TRAVAUX REA TOURS LOCHES PHASE 2	24 200 000
AP	2024	34031023	31/12/2024	CPER 2023-2027-LIGNE BLANC ARGENT TRAVAUX REA 2	8 400 000
AP	2024	34031025	31/12/2024	CPER 2023-2027 MELUN MORET (TRAVAUX)	2 100 000
AP	2024	34031027	31/12/2024	CPER 2023-2027 RVB GARE DE CHATEAUDUN	2 000 000

Afin de lancer les opérations prioritaires programmées dans le cadre du volet mobilité du CPER 2023-2027, il est proposé d'ouvrir les autorisations de programme et d'affecter la totalité des montants correspondants sur chacune des AP suivantes :

Les lignes fines de desserte du territoire (LFDT)

Régénération des lignes :

- AP 2024-34031022, pour un montant de 24,2 M€, pour les travaux de régénération Tours-Loches, phase 2 (Reignac-Loches).
- AP 2024-34031023, pour un montant de 8,4 M€, pour les travaux REA 2 de la ligne Blanc Argent.

- AP 2024-34031021 pour un montant de 13,9 M€, pour les ouvrages d'art sur la ligne Tours-Chinon.
- AP 2024-34031027, pour un montant de 2 M€, sur la gare de Châteaudun.

Amélioration de la performance des lignes :

- AP 2024-34031012, pour un montant de 2 M€, pour la ligne Tours-Loches (études).
- AP 2024-34031014, pour un montant de 2,7 M€, pour la ligne Paris-Châteaudun.
- AP 2024-34031015, pour un montant de 2,9 M€, pour la ligne Chartres-Courtalain concernant la régénération du système d'exploitation (études).

Etoiles : AP 2024-34031002, pour un montant de 10 M€, pour les études et travaux relative à l'étoile de Tours.

Réseau structurant :

- AP 2024-34031004, pour un montant de 0,500 M€, sur SD lignes (étude).
- AP 2024-34031025, pour un montant de 2,1 M€, pour des travaux sur la ligne Melun Morêt.
- AP 2024-34031016, pour un montant de 0,400 M€, pour des études et travaux de signalisation sur la ligne Orléans-Tours.

Soit un total au titre du CPER 2023-2027 de 69,1 M€.

Hors CPER, il est proposé en ouverture d'AP pour un montant de 0,330 € le financement d'un mur anti-bruit sur la LGV SEA (AP 2024-34031017). Il est proposé d'affecter la totalité de cette AP.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Investissement	45 553 000	35 882 000	-	-

Des crédits de paiement d'un montant de 35,882 M€ permettent de poursuivre le financement d'investissements sur les infrastructures ferrées, au titre des CPER ancienne génération (1,54 M€ Travaux Dourdan – La Membrolle), nouvelle génération 2023-2027 à hauteur de 16,93 M€, mais aussi hors CPER pour un montant de 17,405 M€.

Ces investissements concernent :

- Les travaux de régénération de la ligne Chartres-Courtalain (phase 2)
- Les installations de maintenance et de remisage (Tour en Fosse, foncier du Technicentre d'Orléans, nouvel atelier de Chartres).

3.4.04 PROPOSER DES SERVICES DE QUALITE AUX VOYAGEURS

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	34043003	31/12/2024	EXPLOITATION DES COMPTEURS VOYAGEURS	320 000
AE	2024	34043004	31/12/2024	FONCTIONNEMENT BILLETTIQUE SCOLAIRE	3 750 000
AE	2024	34043005	31/12/2025	FONCTIONNEMENT BILLETTIQUE INTERURBAINE	2 000 000
AE	2024	34043006	31/12/2024	AMO BILLETTIQUES	800 000
AE	2024	34043282	31/12/2024	PROMOTION TRANSPORT REMI	200 000

L'ouverture d'une AE relative à l'exploitation des compteurs voyageurs, d'un montant de 0,32 M€ est sollicitée (AE 2024-34043003), en vue de reconduire la prestation de collecte et d'analyse des données de comptage des voyageurs accédant aux rames équipées de compteurs. Il est proposé d'affecter la totalité de cette enveloppe.

Le marché actuel d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le développement de la billettique interurbaine et le nœud central multimodal arrivant à échéance en 2024, l'ouverture d'une AE, d'un montant de 0,8 M€ est sollicitée (AE 2024-34043006). Cette AMO couvrira le périmètre des deux billettiques (interurbaine et scolaire) et prendra en charge le fonctionnement et la surveillance du nœud central de partage des données, permettant l'intermodalité des titres de transport régionaux. Il est proposé d'affecter la totalité de cette enveloppe.

Les contrats en cours des billettiques scolaires et interurbaines arrivant à échéance en 2024, il est proposé l'ouverture d'une AE pour le fonctionnement de la billettique scolaire (2024-34043004), d'un montant de 3,75 M€ ainsi que l'ouverture d'une AE pour le fonctionnement de la billettique interurbaine (2024-34043005) d'un montant de 2 M€. Ces deux enveloppes permettront d'assurer la poursuite des prestations de billettiques jusqu'en 2028. Il est proposé d'affecter la totalité de ces enveloppes.

Dans le cadre notamment de la communication des grilles tarifaires Rémi, il est proposé la création et l'affectation à hauteur de 0,2 M€ de l'AE promotion transport Rémi.

Modification - Affectation

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP 2024
AE	2020	2296	31/12/2026	CENTRALE DE MOBILITE 4	1 000 000	300 000

Un abondement de l'AE 2020-2296 de 0,3 M€ est sollicité, afin de poursuivre le financement du développement de la plateforme JVMALIN et de sa boutique en ligne. Un cofinancement du Feder pourrait être sollicité au titre de ce projet. Il est proposé d'affecter la somme correspondante.

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2024	34041002	31/12/2024	EQUIPEMENT BILLETTEQUE INTERURBAIN	240 000
AP	2024	34041003	31/12/2024	WIFI TRAINS REMI	315 000
AP	2024	34041004	31/12/2024	RENOVATION DES DBR EN GARE	1 800 000

L'ouverture d'une AP 2024-34041002 pour les équipements de billettique interurbaine d'un montant global de 0,24 M€ est sollicitée. Il est proposé d'affecter la totalité de cette enveloppe.

L'ouverture d'une AP 2024-34041003 d'un montant de 0,315 M€ est sollicitée pour équiper les trains Rémi Express d'un service Wifi à bord. Il est proposé d'affecter la totalité de cette enveloppe.

L'ouverture d'une AP 2024-34041004 est sollicitée pour permettre le renouvellement des distributeurs régionaux de billets dans les gares en Centre-Val de Loire, pour un montant de 1,8 M€. Il est proposé d'affecter la totalité de cette enveloppe.

Modifications - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP 2024
AP	2020	2290	31/12/2023	MAAS - CENTRALE JV MALIN 4	1 502 000	250 000
AP	2022	2234	31/12/2023	EQUIPEMENT BILLETTEQUE SCOLAIRE	1 270 000	750 000
AP	2023	34041001	31/12/2023	CREATION PORTAIL UNIQUE REMI FERROVIAIRE ET ROUTIER	85 000	65 000

Un abondement de l'AP 2023-34041001 pour la création d'un portail unique Rémi Ferroviaire et Routier est sollicité à hauteur de 65 000 €, portant l'enveloppe globale du projet à 0,15 M€. Cette enveloppe va permettre la réalisation de toutes les évolutions fonctionnelles vers un site d'information voyageurs Rémi unifié, quel que soit le mode de transport utilisé.

Un abondement de l'AP 2020-2290 pour le Maas – Centrale JV Malin 4 de 0,250 M€ est sollicité, pour permettre de financer la phase 1 et une partie de la phase 2 de la boutique en ligne JVMALIN, première brique du MaaS régional JVMALIN. Un cofinancement Feder pourrait être sollicité au titre de ce projet.

Un abondement de l'AP 2022-2234 pour l'équipement de la billettique scolaire de 0,750 M€ est sollicité, afin de finaliser le renouvellement complet de la flotte de 1 600 smartphones utilisés pour la billettique scolaire depuis 2018. Cette opération est rendue nécessaire par la sortie de garantie des matériels, qui souffrent régulièrement de dysfonctionnements.

Il est proposé d'affecter l'ensemble de ces crédits complémentaires.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	3 108 000	3 965 000	57 000	57 000
Investissement	645 000	3 925 000	-	33 000

En investissement, des crédits à hauteur de 3,925 M€ sont sollicités. Ils permettront le financement de la rénovation des distributeurs régionaux de billets dans les gares à hauteur d'1,620 M€. 1 M€ de crédits permettront le renouvellement de la flotte des mobiles assurant le fonctionnement dans les cars de la billettique scolaire. Le déploiement du Wifi dans les rames Rémi Express sera financé à hauteur de 0,315 M€.

0,150 M€ sont sollicités au titre du portail unique Rémi ferroviaire et routier. Ils permettront, dans une première phase, le développement de l'architecture du projet et l'amélioration de l'interface avec l'outil SNCF, préalable à la mise en place d'un site unique.

La prévision en dépenses de fonctionnement est fixée à 3,965 M€, dont 1,1 M€ au titre du financement du Centre de Relation Usager (CRU), permettant à tous les usagers des transports Rémi ferroviaires, routiers, scolaires, interurbains ou à la demande, d'accéder à des informations via un numéro d'appel unique.

Les billettiques (AMO, fonctionnement des billettiques scolaires et interurbaines) sont dotées d'une enveloppe de 1,815 M€ permettant notamment de financer les opérations de maintenance et le développement du logiciel AEP (billettique interurbaine).

La centrale de mobilité JVMalin proposant une information multimodale digitale en temps réel sur toutes les solutions de mobilités sur le territoire du Centre-Val de Loire est dotée de 0,432 M€ de crédits de paiement.

La nouvelle convention SNCF 2022-2031, prévoyant de renforcer le nombre d'enquêtes auprès des usagers sur la qualité perçue, les crédits 2024 sont portés à 0,180 M€.

Plusieurs actions sont entreprises depuis 2019 pour assurer un service de transport scolaire de qualité. La médiation au travers des 1 800 circuits scolaires permettant si nécessaire de renouer le dialogue entre les élèves et les conducteurs. A ce titre, de l'ordre de 200 interventions annuelles sont déclenchables selon les difficultés rencontrées. 80 k€ sont dédiés à ces actions en 2024.

Par ailleurs, depuis 2021, 900 contrôles annuels aléatoires sont effectués sur nos 1 800 circuits scolaires permettant ainsi de corriger les dysfonctionnements ponctuels et vérifier la bonne application des contrats mis en œuvre sur les territoires. 0,1 M€ de crédits sont dédiés à ces contrôles en 2024.

60 k€ de crédits de paiement sont prévus pour le financement annuel des prestations de comptage voyageurs, en lien avec un nouveau marché à intervenir et l'augmentation des rames équipées des systèmes de comptage.

Depuis deux ans la Région accompagne les communes ou les AO2 dans la formation des accompagnateurs mis en œuvre par ces dernières. Une dizaine de sessions sont ainsi organisées sur l'ensemble de la Région pour une enveloppe de 13 k€.

Enfin, 0,2 M€ sont prévus pour promouvoir le transport Rémi en région.

En recette de fonctionnement, il est proposé de reconduire la somme de 57 k€ relative à la centrale de mobilité et correspondant aux participations financières des autorités organisatrices des mobilités au dispositif régional.

3.4.05 METTRE EN OEUVRE LE SERVICE REGIONAL DE TRANSPORT ROUTIER

- Les autorisations d'engagement

Création – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	34053004	31/12/2029	TRANSPORTS SCOLAIRES	240 000 000

L'AE ayant permis la reprise de compétence des transports scolaires au 1er septembre 2017 arrivant à son terme, il est proposé d'ouvrir une nouvelle enveloppe d'un montant de 240 M€, en vue du financement des transports pour les années scolaires 2024-2025 à 2027-2028. Pour l'exécution des marchés scolaires pour l'année scolaire 2024-2025, il est proposé d'affecter la somme de 54,5 M€, ventilé par département.

Pour le financement des AO2 au titre des conventions de délégation de compétence et d'organisation du transport scolaire, il est proposé d'affecter la somme 6,77 M€ sur le disponible de l'AE 2022-2255, ventilé par département.

Enfin il est proposé d'affecter la somme de 13,57 M€ sur le disponible de l'AE 2018-2260 au titre du financement des Conventions AOM pour l'année scolaire 2024-2025.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	137 369 000	145 187 000	5 643 000	6 713 000
Investissement	7 989 000	9 053 000	100 000	100 000

La prévision en dépenses de fonctionnement est fixée à 145,187 M€. Elle comporte les crédits pour un financement en année pleine des 5 délégations de service public de transports non urbain de voyageurs pour un montant de 72,03 M€, prix révisés intégrant la gratuité des jeunes ainsi que l'expérimentation de l'autopartage. Les dépenses des marchés de transport scolaire 2024 sont estimées à 52,3 M€ en 2024. Les financements versés aux AOM sont prévus à hauteur de 13,57 M€. Enfin le montant des participations versées aux AO2 scolaires est estimé à 6,7 M€.

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 6,713 M€, comportant les participations des AOM et des AO2, le produit des régies de recettes scolaires, les redevances de mise à disposition des biens aux délégataires de transport routier non urbain, la participation du Syndicat mixte de coordination des transports collectifs d'Eure-et-Loir.

La prévision en dépenses d'investissement est fixée à 9,053 M€ correspondant au financement des amortissements des matériels roulants pour les titulaires des DSP des cars Rémi, ainsi que la reconduction de 0,2 M€ pour le subventionnement d'acquisition de cars par les AO2 en régie.

3.4.06 AMELIORER ET GERER LES ESPACES DE TRANSPORT DU RESEAU REMI

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2024	34061003	31/12/2024	CPER 23-27 ACCESSIBILITE TRANSPORTS REGIONAUX ARGENTON-ISSOU	2 000 000
AP	2024	34061008	31/12/2028	INVESTISSEMENTS GARES ROUTIERES	950 000
AP	2024	34061009	31/12/2025	REGENERATION AFFICHEURS LEGERS EN GARES	1 630 000
AP	2024	34061010	31/12/2025	CPER 23-27 ACCESSIBILITE TRANSPORTS REGIONAUX SDAP GARES NAT	3 610 000

Il est proposé d'ouvrir une AP 2024-34061008 d'un montant de 0,95 M€, et d'affecter la totalité de cette somme, afin de poursuivre le financement des investissements des gares routières utilisées par nos cars REMI.

Il est proposé d'ouvrir une AP 2024-34061009 d'un montant de 1,63 M€ et d'affecter la totalité de cette somme afin de procéder au remplacement des écrans d'information voyageurs devenus obsolètes.

Enfin, en vue de lancer les opérations prioritaires programmées dans le cadre du volet mobilité du CPER 2023-2027 au titre de l'accessibilité des gares, il est proposé d'ouvrir l'AP 2024-34061010 pour l'accessibilité des transports régionaux en gares nationales pour un montant de 3,61 M€ ainsi que l'AP 2024-34061003, pour un montant de 2 M€, pour l'accessibilité des transports régionaux sur la ligne Argenton-Issoudun (POLT). Il est proposé d'affecter la totalité du montant de ces deux AP.

Modifications - affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP 2024
AP	2022	2895	31/12/2024	ACCESSIBILITE TRANSPORTS REGIONAUX - S'DAP REA CHATEAUDUN	1 500 000	3 900 000
AP	2023	34061004	31/12/2023	CPER 23-27 ACCESSIBILITE TRANSPORTS SDAP AUTRES GARES REGION	3 500 000	250 000

Il est proposé d'abonder l'AP 2022-2895 de 3,9 M€ pour permettre la mise en accessibilité de la gare de Châteaudun, dans le cadre du CPER 2023-2027. Le montant total de l'opération est ainsi porté à 5,4 M€ conformément à l'engagement CPER. Il est proposé d'abonder l'affectation du même montant.

Il est proposé de regrouper les opérations de mise en accessibilité des gares régionales sur l'AP 2023-34061004, en l'abondant de 0,250 M€. Il est proposé de majorer l'affectation en conséquence.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	230 000	200 000	-	-
Investissement	4 089 000	10 894 000	-	-

En dépenses de fonctionnement, 0,2 M€ sont consacrés à l'entretien et à la maintenance du mobilier urbain et à la mise à jour de la signalétique.

En investissement, les crédits de paiement s'élèvent 10,894 M€ pour les investissements dans les gares au titre du SD'AP, dans les gares routières, et pour l'aménagement et la sécurisation des points d'arrêts routiers.

3.4.07 SOUTENIR LE DEPLOIEMENT DES SOLUTIONS DE MOBILITE INNOVANTES ET INTERMODALES

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	34073001	31/12/2024	AIDE ACQUISITION VAE /TROTINETTES / VELOS PLIANTS	500 000
AE	2024	34073002	31/12/2024	AIDE MOBILICO	4 000 000
AE	2024	34073005	31/12/2028	MOBILITES RURALES ET SOLIDAIRES	2 100 000

Lancées en juillet 2023, les deux aides à l'acquisition de vélos à assistance électrique et de trottinettes électriques & Vélo-pliants sont un axe majeur du plan vélo voté en 2020. Les attentes de la population et des élus locaux sont importantes et l'engouement pour des dispositifs similaires portés par des régions ou des départements montrent qu'il est nécessaire de prévoir un budget plus conséquent pour une année pleine de fonctionnement. Pour l'exercice 2024, il est proposé d'ouvrir une AE de 0,5 M€ et d'affecter la totalité des crédits correspondants.

Le dispositif Mobilico est poursuivi, à destination des salariés habitant de la Région Centre-Val de Loire qui effectuent quotidiennement des trajets domicile-travail en train. Le dispositif vise à limiter le reste à charge à 100 € par mois. Il est proposé d'ouvrir une AE de 4 M€ et d'affecter la totalité des crédits correspondants.

Le fonds mobilités rurales et solidaires apporte une aide précieuse aux collectivités non-AOM pour investir dans des projets locaux : flotte de vélos en location, navette autonome, aire de covoiturage... etc. En 2024, la Région envisage le cofinancement de quelques expérimentations locales de covoiturage dans les territoires ruraux non-AOM pour tester la pertinence de cette solution. Le soutien à l'investissement pour les opérateurs de mobilités solidaires sera aussi renforcé. Il est proposé l'ouverture d'une nouvelle AE 2024-34073005 d'un montant de 2,1 M€ et d'affecter 400 000 € pour l'engagement des dossiers 2024 de subventions aux collectivités non AOM.

Modifications – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP 2024
AE	2022	2884	31/12/2027	ETUDES DE MOBILITÉ	900 000	250 000
AE	2023	34073004	31/12/2023	AMO DEPLOIEMENT DE LA GRATUITE DES JEUNES	50 000	100 000

L'Observatoire Régional des Transports (ORT) de la DREAL a été sollicité pour copiloter en 2024 une étude de mesure des parts modales des déplacements en Centre-Val de Loire : voiture individuelle, transports en commun (train, cars, tram), vélos, marche, covoiturage, etc. Une population importante doit être interrogée pour analyser les usages réels dans les territoires urbains, périurbains ou ruraux mais aussi entre départements. La construction d'une méthode de travail robuste est souhaitée, pour qu'elle soit duplicable tous les 3 ans afin de mesurer les évolutions du terrain, une nécessité au regard des engagements du

SRADDET. Pour ce faire, un abondement de l'AE 2022-2884 de 0,250 M€ est sollicité. Il est proposé d'abonder en conséquence l'affectation.

Une revalorisation de l'enveloppe AE 2023-34073004 de 0,1 M€ est sollicitée, afin de porter l'enveloppe globale à 0,150 M€ et en vue de conduire une étude globale d'impact (offre, services multimodaux, contractuel ...) de l'extension de la mesure de gratuité des jeunes en semaine, et des différents scénarios possibles de mise en place. Il est proposé d'affecter l'AE en conséquence.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	4 950 000	5 785 000	-	-
Investissement	350 000	590 000	-	-

La prévision en dépenses d'investissement est fixée à 0,590 M€ correspondant au versement des subventions du dispositif mobilités rurales et au financement du plan régional de mobilité vélo.

Le fonds mobilités rurales et solidaires apporte une aide précieuse aux collectivités non-AOM pour investir dans des projets locaux : flotte de vélos en location, navette autonome, aire de covoiturage, etc. En 2024, la Région envisage le cofinancement de quelques expérimentations locales de covoiturage dans les territoires ruraux non-AOM pour tester la pertinence de cette solution.

Afin d'assurer l'information de proximité sur l'offre de mobilité, se déploieront dès début 2024 les premières formations de premier niveau de conseil en mobilité solidaire et durable, à destination des agents d'accueil dans les guichets des gares ferroviaires et routières. La Région associe également à cette initiative les agents d'accueil des collectivités dans les territoires ruraux (communes, intercommunalités) ou d'organismes publics locaux (Maison France Services). Les crédits prévus en 2024 s'élèvent à 50 k€, et s'inscrivent dans le cadre d'un marché de prestation de formation d'une durée de 3 ans.

Le soutien à l'investissement pour les opérateurs de mobilités solidaires sera aussi renforcé. Un montant de 0,1 M€ est nécessaire.

Par ailleurs, la Région poursuit les investissements pour la mise en œuvre de son plan régional mobilité vélo à hauteur de 0,490 M€ en 2024 sur cette activité correspondant à la réalisation des abris vélos sécurisés en gare et la création d'une plateforme numérique de suivi de la politique régionale associée à la collecte, fiabilisation et mise à jour de l'ensemble des données utiles sur le vélo.

En dépenses de fonctionnement 5,785 M€ de crédits de paiement sont prévus dont :

- 3,9 M€ destinés à financer l'aide régionale Mobillico,
- 0,55 M€ destinés au financement des premières études de mobilité,
- 0,5 M€ destinés au financement des aides régionales à l'acquisition des vélos à assistance électrique (Aide VAE), et vélos et trottinettes électriques pliants (Aide Rémi ZEN),
- 0,4 M€ destinés au financement d'opérations au titre des mobilités rurales,
- 0,2 M€ destinés au financement du marché unique de gestion des aides à la mobilité régionale,
- 0,1 M€ destinés au financement des premières études d'impact de la gratuité des jeunes.
- 65 k€ destinés au financement d'opérations du plan régional vélo.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Investissement	-	610 000	-	610 000

Le financement d'opérations d'aménagement de voies de circulations douces par le programme régional FEDER-FSE+2021-2027 est inscrit à hauteur de 0,61 M€ au titre de l'action 28 « Développer le vélo utilitaire en milieu urbain ».

3.4.08 SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DU FRET FERROVIAIRE

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2024	34081007	31/12/2025	CPER 2023-2027-ITE	5 000 000
AP	2024	34081011	31/12/2024	CPER 2023-2027-VOIE NAVIGABLE MARSEILLES-LES-AUBIGNY	250 000
AP	2024	34081012	31/12/2024	CPER 2023-2027-CAPILLAIRE LAB PITHIVIERS ENGENVILLE	12 600 000
AP	2024	34081013	31/12/2024	CPER 2023-2027-ETUDE DE DESSERTE PORT DU HAVRE DEPUIS RCVL	250 000
AP	2024	34081014	31/12/2024	CPER 2023-2027-CAPILLAIRE VENDOME MONTOIRE ET LAB MARIGNY	3 830 000

Afin de lancer les opérations prioritaires programmées dans le cadre du volet mobilité du CPER 2023-2027, il est proposé d'ouvrir les AP ci-dessus et d'affecter la totalité des crédits correspondants.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Investissement	2 792 000	8 450 000	-	-

Les crédits de paiement s'élèvent 8,45 M€ pour la régénération des lignes capillaires fret et la création ou la modernisation d'installations terminales embranchées (ITE), dont 7,805 M€ au titre du CPER 2023-2027.

- Les crédits de paiement Fonds Européens (21-27)

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Investissement	-	340 000	-	340 000

Des financements FEDER à hauteur de 0,34 M€ sont inscrits en 2024 au titre de l'action 27 « Soutien et accompagnement des actions visant le report multimodal » du programme régional FEDER-FSE+ 2021-2027.

3.4.09 SOUTENIR LES PLATEFORMES AEROPORTUAIRES

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2024	34091002	31/12/2024	TRAVAUX AEROPORT CHATEAUROUX	9 870 000
AP	2024	34091003	31/12/2024	TRAVAUX AEROPORT TOURS	525 000

L'ouverture d'une AP de 9,87 M€ est proposée en vue de poursuivre les investissements nécessaires à l'entretien et à l'exploitation conforme à la réglementation des équipements de l'aéroport de Châteauroux. Il est proposé d'affecter la totalité de cette somme, qui fera l'objet d'engagement par tranche annuelle de travaux.

L'ouverture d'une AP, de 0,525 M€ est sollicitée pour le financement de la part régionale du plan d'investissement du syndicat mixte de l'aéroport de Tours.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	1 000 000	1 200 000	5 000	5 000
Investissement	1 029 000	3 426 000	217 000	217 000

En fonctionnement, les crédits prévus correspondent aux engagements conventionnels pris avec les aéroports pour un montant total de 1,2 M€.

S'agissant de l'aéroport de Châteauroux, le montant forfaitaire de la participation financière régionale de fonctionnement 2024 s'élève à 0,2 M€. Ce montant est calculé comme étant la différence entre la contribution annuelle versée par la Région de 0,9 M€ (montant identique aux années précédentes) et la prévision des loyers du hangar aéronautique perçus par l'aéroport en 2024.

Pour l'aéroport de Tours, le montant de la contribution statutaire au Syndicat mixte est estimé à 1 M€ de crédits de fonctionnement, considérant la signature d'une nouvelle DSP pour l'exploitation de l'équipement à compter du 1er janvier 2024.

En investissement, des crédits sont ouverts à hauteur de 3,426 M€.

Pour l'aéroport de Tours, des CP à hauteur de 0,315 M€ sont prévus au titre des investissements 2024.

Pour l'aéroport de Châteauroux, le solde des opérations en cours sont prévus à hauteur de 0,741 M€ (programme annuel d'investissement 2022 et 2023, fin du programme d'aménagement des hangars). Hormis les travaux récurrents d'entretien du patrimoine pour 2024 (0,4 M€), des investissements supplémentaires sont nécessaires dès 2024 afin de maintenir l'activité et répondre aux obligations réglementaires d'exploitation de l'aéroport pour un montant de 2,12 M€ correspondant à :

- La construction d'un nouveau dépôt pyrotechnique pour un montant de 0,5 M€
- La mise aux normes du dépôt de Kérosène pour un montant de 0,3 M€ ;
- Le remplacement du système Rayons X Fret pour un montant de 0,4 M€ ;
- L'achat des terrains (pour un montant de 70 k€) en vue de la construction du bassin de rétention Est qui débutera en 2025.

Les recettes d'investissement sont prévues à hauteur de 0,217 M€ correspondant :

- A l'échéance 2024 du calendrier de remboursement de l'avance consentie à la CCI, liée à sa participation au Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement de l'aéroport international de Tours (67 k€),
- Au reversement des loyers perçus par l'aéroport sur la location-vente de la tour de contrôle dont la Région a porté le financement (0,150 M€).

3.5 – COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

L'action régionale se traduit de longue date dans des actions de coopération décentralisée et de solidarité internationale. Composantes essentielles du projet de notre Région, il s'agit d'un des leviers solidaires mis en œuvre pour relever collectivement les défis des objectifs du développement durable et de l'Agenda 2030 des Nations Unies, tels que la lutte contre le dérèglement climatique, la détérioration de notre environnement, l'érosion de la biodiversité, la persistance des inégalités entre les femmes et les hommes, la lutte contre la pauvreté et les bouleversements économiques en cours ou l'accès de tous et toutes à l'éducation. C'est une politique qui se construit en lien avec la Conférence Permanente des Relations Internationales (CPRI) mise en place en 2018.

La période que nous traversons démontre que tout abandon des valeurs fondamentales de solidarité et d'humanité de notre société contribue à des fracturations graves. Avec les crises multifactorielles, nos modes de vie sont interrogés, nos capacités à être solidaires tout autant.

Cette année sera l'occasion de réaffirmer cette ambition à travers notre nouvelle stratégie en matière d'action européenne et internationale. Celle-ci se fondera à la fois sur le renforcement des accords de coopération décentralisée avec nos zones de coopération prioritaires en s'appuyant sur des liens de réciprocité, la poursuite du soutien aux actions de solidarité internationale des acteurs du territoire par le dispositif CAPEI, notre représentation à Bruxelles et l'ingénierie de projets européens, mais aussi sur l'élaboration d'un dispositif d'appui à l'accueil inconditionnel et à l'intégration, en lien avec le diagnostic réalisé en 2023, pour faire du Centre-Val de Loire un territoire solidaire et accueillant pour les personnes primo-arrivantes.

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	1 230 000	1 210 000	55 000	55 000
Investissement	150 000	150 000	-	-

3.5.01 - ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES ACTEURS EN MATIERE DE COOPERATIONS, DE CITOYENNETE EUROPEENNE ET DE SOLIDARITE INTERNATIONALE

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	35013002	31/12/2024	MISE EN RESEAU DES ACTEURS	250 000
AE	2024	35013003	31/12/2024	PROJETS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX	240 000
AE	2024	35013005	31/12/2024	VIE	95 000
AE	2024	35013006	31/12/2024	TERRITOIRE SOLIDAIRE ET ACCUEILLANT	70 000
AE	2024	35013802	31/12/2024	VALORISATION COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE	30 000

La création de l'AE Territoire solidaire et accueillant d'un montant de 70 k€ permettra d'engager les premières dépenses au titre du diagnostic régional réalisé en 2023 et finalisé début 2024. Il est proposé d'affecter la totalité de cette enveloppe.

La création de l'AE Projets européens et internationaux d'un montant de 0,24 M€ vise à mettre en œuvre des projets dans le cadre des 3 axes du dispositif CAPEI (appui aux projets européens et internationaux). Il est proposé d'affecter la totalité de cette enveloppe.

La création de l'AE Mise en réseau des acteurs d'un montant de 0,25 M€ vise à la structuration de réseaux d'acteurs du territoire autour de la solidarité internationale et de la citoyenneté européenne. Il est proposé d'affecter la totalité de cette enveloppe.

La création de l'AE VIE de 95 k€ vise à mobiliser deux jeunes sous le statut du Volontariat International en Entreprise (VIE) pour des missions de veille, d'appui et d'accompagnement au positionnement européen de la Région à Bruxelles. Il est proposé d'affecter la totalité de cette enveloppe.

La création de l'AE Valorisation de la coopération européenne et internationale d'un montant de 30 k€ permettra de promouvoir les événements tels que le printemps de l'Europe. Il est proposé d'affecter la totalité de cette enveloppe.

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2024	35011003	31/12/2024	PROJETS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX	115 000

La création cette AP vise à mettre en œuvre des projets dans le cadre du dispositif CAPEI (appui aux projets européens et internationaux – Territoires citoyens et solidaires, axe dédié aux projets de solidarité dans les pays bénéficiaires de l'aide publique au développement). Il est proposé d'affecter la totalité de cette enveloppe.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	842 000	741 120	-	-
Investissement	120 000	111 630	-	-

En fonctionnement, sont proposés 0,711 M€ répartis de la manière suivante :

- Aide humanitaire d'urgence : 50 k€
- Territoire solidaire et accueillant : 25 k€ pour les actions à entreprendre à l'issue du diagnostic régional conduit en 2023
- Solidarité internationale post-covid : 11 k€ afin de solder les conventions de l'appel à projets post-covid ouvert en 2021.
- Projets européens et internationaux (dispositif CAPEI) : 0,247 M€ afin de poursuivre le soutien aux acteurs pour les projets de solidarité internationale et de citoyenneté européenne.
- Mise en réseaux des acteurs : 0,226 M€ notamment pour Centraider, le CRIJ et la Maison de l'Europe.
- Actions de la Conférence Permanente des Relations Internationales (CPRI) : 10 k€.
- Project'Eur : 39 k€ pour le soutien aux Directions Opérationnelles de la Région et aux acteurs du territoire dans le montage de projets européens.
- Mobilité européenne : 12 k€ pour le soutien aux établissements membres du consortium régional Erasmus+ « Eurométiers Centre-Val de Loire ».
- VIE : 91 k€ pour le financement des deux missions de VIE à Bruxelles.

A cela, s'ajoute 30 k€ pour la communication et la valorisation des évènements de coopération européenne et internationale.

En investissement, sont proposés 0,111 M€ répartis de la manière suivante :

- 97 k€ pour les projets européens et internationaux (dispositif CAPEI).
- 14 k€ afin de solder les conventions de l'appel à projets solidarité post-covid.

3.5.02 - DEPLOYER LES ACTIONS ET PROJETS DANS LES ZONES DE COOPERATION DECENTRALISEE PRIORITAIRES

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	35023001	31/12/2024	MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	320 000
AE	2024	35023002	31/12/2024	VOLONTAIRES DE COOPERATION DECENTRALISEE	130 000

La création de l'AE Mise en œuvre des accords de coopération, de 0,32 M€, permet de développer des projets en lien avec nos zones de coopération décentralisée. Il est proposé d'affecter la totalité de cette enveloppe.

La création de l'AE Volontaires de la coopération décentralisée, de 0,13 M€, permet d'accueillir des jeunes sous le statut Volontaire de Solidarité Internationale (VSI) dans nos zones de

coopération décentralisée, avec une nouvelle création de mission au Laos en 2024. Il est proposé d'affecter la totalité de cette enveloppe.

- Les autorisations de programme

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP 2024
AP	2023	35021001	31/12/2024	MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	50 000	10 000

Il est proposé d'abonder de 10 k€ l'enveloppe sur la mise en œuvre des accords de coopération afin de répondre à la bonne dynamique de coopération avec le Laos. Il est proposé d'affecter ces 10 k€ en totalité.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	388 000	468 880	55 000	55 000
Investissement	30 000	38 370	-	-

En fonctionnement, sont proposés 0,469 M€ répartis de la manière suivante :

- Mise en œuvre des accords de coopérations : 0,345 M€ afin de poursuivre les projets en cours et de permettre le démarrage d'un nouveau projet au Laos (DEAR Water II)
- Volontaires de solidarité internationale (VSI) : 0,124 M€ notamment pour permettre d'intégrer un nouveau VSI au Laos.

En recettes, sont proposés 55 k€ concernant la dernière tranche du projet d'appui institutionnel à la Région Gorgol en Mauritanie.

En investissement, sont proposés 38 k€ pour la mise en œuvre des accords de coopérations principalement en Inde, au Laos et en Mauritanie.

VIE SOCIALE



**LA RÉGION
CENTRE-VAL DE LOIRE
AIME
LE
SPORT**

Plus qu'une Région, une chance pour le sport | www.centre-valde Loire.fr



**LA RÉGION
CENTRE-VAL DE LOIRE
AIME
LA
CULTURE**

Toute l'année, consultez l'agenda sur :
www.centre-valde Loire.fr

Plus qu'une Région, une chance pour la culture



4.1 – CITOYENNETE EGALITE

En matière de démocratie et de citoyenneté, l'année 2024 verra le déploiement de la feuille de route Démocratie Permanente présentée en session plénière de décembre 2023. La Région s'attachera à valoriser toutes les démarches et espaces consacrés qui font de la Région Centre-Val de Loire une collectivité exemplaire en matière d'implication citoyenne et de dialogue avec les parties prenantes sur la construction de ses politiques publiques.

En 2024, elle fera du défi démocratique une thématique centrale et continuera de favoriser son appropriation par le plus grand nombre, en englobant tous les aspects de la participation citoyenne, en tissant un lien fort avec la vie associative, la jeunesse et l'éducation populaire.

Les 9 et 10 février 2024 à Bourges, elle organisera notamment l'événement « Pop'Up Citoyenneté », 3èmes rencontres régionales de la Démocratie Permanente et de l'éducation populaire. Au travers de ces rencontres et de manière générale, la collectivité favorisera la visibilité des initiatives citoyennes inspirantes en matière d'inclusion et de participation. Enfin, la Région lancera et animera dès 2024 une coalition régionale de la vie citoyenne et démocratique permettant de relier et d'outiller les acteurs et les élu-es engagés sur ces enjeux.

L'orientation budgétaire régionale en faveur de l'égalité femmes-hommes repose sur plusieurs axes fondamentaux, reflétant une approche globale et intégrée de la question du genre. Les principales mesures présentées dans la stratégie adoptée en juin 2023 illustrent l'engagement ferme de la Région à lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes, tout en cherchant à promouvoir l'égalité dans toutes les sphères de la société.

En ce qui concerne le budget alloué à l'égalité femmes-hommes en 2024, plusieurs actions spécifiques sont suggérées. Celles-ci comprennent la poursuite du soutien financier aux réseaux régionaux, avec une attention particulière portée aux entités actuellement bénéficiant de ce soutien, telles que FRCIDFF, collectif HF CVL, Les Sportives.

De plus, seront déployées des actions prioritaires identifiées dans la feuille de route, mettant l'accent sur la promotion de la mixité des métiers, y compris de nouvelles initiatives dans les domaines du numérique et de la santé, ainsi que sur la prévention des violences sexistes et sexuelles auprès des jeunes dans les lycées.

Enfin la feuille de route insiste sur l'importance de l'approche intégrée et de l'éga-conditionnalité, encourageant une évolution progressive des politiques publiques dans leur transversalité.

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	1 136 000	1 122 700	-	-
Investissement	456 000	354 000	-	-

4.1.01 - SOUTENIR LES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE LA DEMOCRATIE PERMANENTE

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	41013492	31/12/2024	DEMOCRATIE, CITOYENNETE, PARTICIPATION	180 000

Il est proposé d'ouvrir une autorisation d'engagement Démocratie, citoyenneté, participation à hauteur de 0,18 M€ pour l'année 2024, et de l'affecter en totalité.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	180 000	198 500	-	-

En fonctionnement, il est proposé d'inscrire 198 500 € (18 500 € sur l'AE 2016 pour solder des engagements sur des projets qui s'achèvent en 2024, 70 000 € sur l'AE 2023 et 110 000 € sur l'AE 2024) au titre de la politique démocratie permanente permettant notamment de mettre en place les premières actions de la feuille de route de démocratie permanente qui sera présentée en session de décembre 2023 et d'organisation les 1ères Rencontres régionales de la démocratie permanente et de l'éducation populaire en février 2024.

4.1.02 - SOUTENIR LES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE L'EGALITE ET DES SOLIDARITES

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	41023154	31/12/2024	CPER 21-27 EGALITE FEMMES-HOMMES	120 000
AE	2024	41023491	31/12/2024	EGALITE	70 000

Il est proposé d'ouvrir et d'affecter en totalité deux autorisations d'engagement, une AE CPER-Egalité femmes-hommes à hauteur de 0,12 M€ et une AE Egalité à hauteur de 70 K€.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	200 000	200 000	-	-

En fonctionnement, il est proposé d'inscrire 0,12 M€ au titre de la politique égalité femmes-hommes permettant notamment de renouveler le soutien aux têtes de réseau régional et de soutenir des projets en faveur de l'égalité femmes-hommes contribuant à la mise en œuvre

de la feuille de route égalité femmes-hommes adoptée en session de juin 2023 (26,3 k€ sur l'AE de 2023 et 93,7 k€ sur l'AE de 2024).

Il est également proposé 80 k€ permettant de soutenir des projets en faveur de l'égalité et la lutte contre les discriminations contribuant notamment à la mise en œuvre de la feuille de route handicap présentée en session de décembre 2023 (30 k€ sur l'AE de 2023 et 50 k€ sur l'AE de 2024).

4.1.03 - DEPLOYER LES INTERVENTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	41033717	31/12/2024	PROMOTION JEUNESSE YEP'S	140 000

Il est proposé la création et l'affectation de 0,14 M€ au titre de la promotion en faveur de la jeunesse et des dispositifs YEP'S (bons plans, animation éditoriale...).

D'autre part, il est proposé d'affecter 0,37 M€ sur l'autorisation d'engagement pluriannuelle Politique jeunesse pour permettre la poursuite des partenariats en ce domaine sur l'année 2024.

- Les autorisations de programme

Affectations

Il est proposé d'affecter 0,25 M€ sur l'AP 2023-41031752 Plateforme Yep's pour l'année 2024.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	756 000	724 200	-	-
Investissement	456 000	354 000	-	-

En fonctionnement, il est proposé d'inscrire 0,435 M€ au titre de la politique jeunesse permettant notamment de renouveler le soutien aux têtes de réseau régional des acteurs jeunes (CRAJEP, CRIJ, FMDL), de se doter d'une capacité d'animation à même de mobiliser les acteurs jeunesse du territoire dans la mise en œuvre du pacte pour la jeunesse 2022-2028 et de mener les actions de ce plan, comme le soutien aux services civiques pour l'accès au droit ou l'aide aux impayés de loyers. Il est également proposé d'inscrire 0,1 M€ pour permettre l'animation du conseil régional de la jeunesse, 49 k€ au profit du soutien au logement des jeunes et 0,14 M€ pour la promotion des dispositifs YEP'S.

En investissement, 0,354 M€ est proposé pour le financement de la plateforme Yep's.

4.2 – CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL

Le secteur culturel et patrimonial a été confronté à une série de crises sans précédent qui ont profondément perturbé son fonctionnement, établi de longue date. Ces crises ont ainsi poussé de nombreuses organisations à revoir leurs modèles de fonctionnement, à chercher des moyens d'innover et à s'adapter aux nouvelles réalités, telles que la nécessité de s'engager pleinement dans une transition écologique ou d'élargir les publics. Le secteur est donc aujourd'hui en pleine transformation.

Ces transformations suscitent de fortes inquiétudes chez les acteurs, une forme de résistance chez certains tandis que d'autres expérimentent de nouveaux modes de faire. Par ailleurs, le niveau d'inflation ainsi que la hausse des rémunérations induite par l'augmentation du point d'indice et les dernières négociations annuelles obligatoires dans le secteur, sont venus renforcer le poids des charges de fonctionnement de la plupart des entreprises culturelles, amenant certains lieux à augmenter les tarifs de billetterie et d'autres à réduire fortement leur niveau d'activité, avec des conséquences directes et indirectes sur l'emploi artistique.

Ces transformations nécessitent donc un accompagnement particulier des pouvoirs publics et notamment de la Région, afin, dans cette phase de transition, de préserver le riche tissu culturel et artistique qui maille notre territoire. L'année 2023 a vu la mise en place du dispositif Culture(s) à partager et du week-end Dar Dar à destination de la jeunesse pour toucher tout à la fois les publics, les structures culturelles et les équipes artistiques. En 2024, il s'agira d'adapter nos politiques pour l'aménagement culturel du territoire (PACT et manifestations) afin de déployer et faire vivre « Nos territoires de culture(s) ».

Enfin, nous ne pourrons faire face à ces enjeux que collectivement, via une coopération renforcée entre acteurs publics et culturels, en nous appuyant sur des instances dédiées à ce mode de faire ensemble, telles que la Conférence Permanente de Coopération pour la Culture (CPCC).

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	24 078 000	24 775 000	32 500	42 000
Investissement	6 782 000	10 300 000	60 000	60 000

4.2.01 - INVENTORIER, CONSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE REGIONAL

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	42013354	31/12/2024	RESEAUX OPERATEURS STRUCTURANTS DU PATRIMOINE	808 500
AE	2024	42013355	31/12/2024	RECHERCHE INVENTAIRE ET PARTENAIRES	322 500
AE	2024	42013395	31/12/2024	CHAUMONT FONCTIONNEMENT	2 540 000

Cette activité recouvre la totalité de l'intervention régionale en faveur de la chaîne du patrimoine, depuis sa connaissance jusqu'à sa mise en valeur.

L'AE réseaux et opérateurs structurants du patrimoine est dédiée au soutien aux acteurs structurants du patrimoine régional qui, dans leur diversité d'activités, illustrent la richesse du patrimoine, historique, architectural ou mémoriel de la région. Il est proposé de doter cette AE d'une somme globale de 808 500 € qu'il est proposé d'affecter en totalité.

L'AE recherche inventaire et partenariats permet à la Région de conduire en maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée la mise en œuvre de l'Inventaire Général du Patrimoine Culturel, seule compétence exclusive de la Région en matière de Culture et de Patrimoine. Dans le cadre de cette mission qui intègre un lien fort avec la recherche notamment universitaire, il est ainsi proposé de relancer la bourse triennale, ce qui explique l'évolution à la hausse cette année de cette AE qu'il est proposé d'affecter en totalité.

L'AE Chaumont fonctionnement est dédiée au soutien de l'EPCC du Domaine régional de Chaumont, qui connaît comme nombre d'opérateurs culturels et patrimoniaux des difficultés financières du fait de l'importante évolution des coûts de personnel et de fonctionnement. Il est donc proposé de porter cette AE à hauteur totale de 2,54 M€ et d'affecter cette somme au fonctionnement de l'établissement, à la réalisation de petits travaux d'entretien et au règlement de la taxe foncière du domaine appartenant à la Région Centre Val de Loire.

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2024	42011002	31/12/2027	CHAUMONT AMENAGEMENT DES ABORDS	7 500 000
AP	2024	42011123	31/12/2025	FRECC	60 000
AP	2024	42011353	31/12/2024	SOUTIEN AU PATRIMOINE DE PROXIMITE	450 000
AP	2024	42011463	31/12/2026	FONDS ACQUISITION ET RESTAURATION DES OEUVRES	60 000

Au titre de ce budget 2024, il est proposé de créer des AP annuelles ou pluriannuelles, permettant à la Région de soutenir la conservation et la mise en valeur du patrimoine régional, bâti ou mobilier. Il est proposé de les affecter en totalité.

Dans ce cadre, il est notamment créé une nouvelle AP pluriannuelle aménagement des abords de Chaumont, dotée de 7,5 M€, permettant de traiter les questions relatives à la sécurisation et à l'amélioration de l'accueil des publics aux abords et à l'entrée du Domaine de Chaumont du Loire.

D'autre part, il est également proposé d'affecter le montant de 80 000 € à destination du Domaine de Chaumont au titre de la subvention d'équipement 2024.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	3 267 000	3 441 850	-	-
Investissement	3 584 000	7 001 275	-	-

En fonctionnement, les crédits de paiement sont proposés en légère hausse par rapport à 2023, notamment du fait de l'augmentation du soutien régional à l'EPCC du Domaine de Chaumont sur Loire.

En investissement, la forte croissance des crédits de paiement est en lien également avec la reprise d'opérations d'ampleur sur le Domaine de Chaumont : elle doit permettre d'engager d'une part les études et premiers travaux des abords du domaine et d'autre part de démarrer les travaux de sécurisation du coteau (1,74 M€ consacrés à ce projet en 2024).

4.2.02 – FAVORISER LE DEVELOPPEMENT CULTUREL DES TERRITOIRES ET DES HABITANTS

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	42023609	31/12/2024	CONTRATS REGIONAUX PACT	3 106 000
AE	2024	42023349	31/12/2024	BOURGES CAPITALE CULTURELLE	200 000
AE	2024	42023391	31/12/2024	SOUTIEN AUX RESEAUX ET HABITANTS	745 000
AE	2024	42023364	31/12/2024	OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL FONCTIONNEMENT	220 000
AE	2024	42023384	31/12/2024	PARC MATERIEL REGIONAL	100 000
AE	2024	42023385	31/12/2024	AAP CULTURE TOURISME PATRIMOINE	100 000
AE	2024	42023392	31/12/2024	PARCOURS EAC	318 500

Cette activité repose sur 9 autorisations d'engagement dont deux pluriannuelles 2022-2024, liées au volet culturel de Yep's et au dispositif Aux arts lycéens et apprentis. Il est proposé d'affecter en totalité les 7 AE annuelles proposées à la création.

Elles permettent de prolonger l'action forte de la Région sur les territoires, notamment au travers l'AE contrats régionaux PACT, portant le dispositif du même nom, dont l'évaluation s'est achevée à l'automne et permettra la proposition d'un nouveau cadre pour 2025.

En cas de succès de la candidature de Bourges au label de capitale européenne de la culture, l'AE Bourges capitale culturelle permettra de poursuivre et amplifier la dynamique engagée sur le territoire régional depuis deux ans.

L'AE soutien aux réseaux publics et habitants porte le nouveau dispositif voté en 2023 Culture à Partager, marqueur important de la politique culturelle régionale de cette mandature et qui vise à soutenir des projets permettant l'exercice des droits culturels des personnes.

L'AE parcours EAC permet de soutenir les actions ou opérateurs dont le cœur de mission est dédié à l'éducation artistique. La reconduction pour 2024 de l'opération Dar Dar, week-end de rentrée gratuit dans les lieux culturels et à destination des jeunes de 15 à 25 ans est prévue sur cette AE.

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2024	42021002	31/12/2028	INVESTISSEMENT TRANSITION ECOLOGIQUE	2 250 000
AP	2024	42021006	31/12/2024	OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL INVESTISSEMENT	180 000

Au titre de 2024, il est proposé de créer une AP pluriannuelle investissement dans la transition écologique de 2,25 M€ permettant de soutenir les programmes d'investissement en vue de l'amélioration énergétique du patrimoine culturel ou historique des maîtres d'ouvrages publics ou privés. L'ambition est de concourir à moyen terme à l'allègement des tensions sur les budgets de fonctionnement des opérateurs. La meilleure articulation avec les différents plans engagés au niveau national (fonds vert, fonds transition du Centre national de la Musique, voire financements européens) sera recherchée. Pour accompagner l'amont des travaux et investissements, la Région envisage de s'engager dans l'appel à projets Alternatives vertes 2 du plan France 2030 afin de sensibiliser les maîtres d'ouvrage et de les accompagner dans les démarches de diagnostic environnemental de leurs bâtiments.

Il est également proposé de reconduire et d'affecter en totalité l'AP opérations de développement local qui permet de soutenir des petits projets d'investissement pour les acteurs culturels et les réseaux qui les animent.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	5 252 000	5 312 900	10 000	-
Investissement	178 000	455 000	-	-

En fonctionnement, les crédits de paiement sont inscrits en légère hausse du fait des modifications de phasage des aides votées dans le cadre du dispositif Culture à partager et à l'inscription sur cette activité des crédits consacrés au fonctionnement de la Conférence Permanente de Coopération pour la Culture (CPCC), précédemment portés sur une autre ligne.

En investissement, la hausse prévue est en cohérence avec la création de l'AP pluriannuelle investissement dans la transition écologique, dont les premiers crédits de paiement devraient être décaissés courant 2024 (0,225 M€).

4.2.03 - SOUTENIR ET PRODUIRE LES EVENEMENTS CULTURELS

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	42033378	31/12/2024	FESTIVALS ET MANIFESTATIONS DU SPECTACLE VIVANT	800 000
AE	2024	42033381	31/12/2024	MANIFESTATIONS INDUSTRIES CULTURELLES	207 600
AE	2024	42033390	31/12/2024	ANIMATION CULTURELLE LOCALE	150 000
AE	2024	42033128	31/12/2024	PROMOTION FESTIVALS ET EVENEMENTS CULTURELS	644 000

Cette activité regroupe l'intervention globale de la Région en matière de soutien aux nombreux festivals et manifestations qui jalonnent le territoire régional, toutes disciplines artistiques confondues. Il est proposé à ce titre la création de trois autorisations d'engagement et leur affectation en totalité. Ces autorisations d'engagement, récurrentes, sont proposées à un niveau similaire à l'année 2023.

Il est aussi proposé la création d'une AE Promotion festivals et événements culturels (Printemps de Bourges, Terre du son...) à hauteur de 0,644 M€ et de l'affecter en totalité.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	1 837 000	1 801 600	-	-

Les crédits de paiement inscrits en fonctionnement au titre de cette activité sont équivalents à ceux de 2023.

4.2.04 - SOUTENIR L'ART CONTEMPORAIN

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	42043351	31/12/2024	PRODUCTION ARTS VISUELS	255 000
AE	2024	42043370	31/12/2024	INSTITUTIONS ARTS VISUELS	826 000
AE	2024	42043373	31/12/2024	FRAC FONCTIONNEMENT	1 157 500
AE	2024	42043472	31/12/2024	STRUCTURATION ARTS PLASTIQUES	100 000

Au titre de l'activité soutenir l'art contemporain, sont proposées la création de 4 AE annuelles. Elles visent à soutenir les artistes, les structures de production et de diffusion et les réseaux qui structurent l'écosystème des arts visuels. S'y ajoute l'AE destinée au soutien annuel à l'EPCC Frac Centre-Val de Loire. Il est proposé d'affecter en totalité ces 4 AE annuelles.

L'AE institutions des arts visuels est prévue légèrement à la hausse par rapport au budget 2023 afin de permettre d'éventuels soutiens complémentaires au profit des opérateurs qui se trouvent en difficulté face aux augmentations importantes de leurs coûts de fonctionnement et de leurs charges de personnel.

De même, l'AE structuration des arts plastiques est en légère évolution afin de permettre une consolidation des réseaux conforme aux orientations du SODAVI (Schéma de développement et d'orientation des arts visuels) au travers l'accompagnement du réseau devenir.art et de la plate-forme « documents d'artistes ».

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2024	42041124	31/12/2024	FONDS INVESTISSEMENT ARTS VISUELS	160 000

Cette AP relative au fonds d'investissement des arts visuels dont la création est issue des recommandations du SODAVI permet de soutenir les artistes et les structures de production/diffusion dans l'amélioration de leur équipement. Cette AP est proposée à la hausse (+60 k€) pour permettre aux trois écoles d'art du territoire, qui constituent des espaces de travail ressources pour leurs étudiants, de bénéficier de ce dispositif. Il convient d'affecter la totalité de l'AP.

A l'instar des années passées, il est également proposé d'affecter 100 k€ sur l'AP pluriannuelle « FRAC : acquisition d'œuvres » au profit de l'enrichissement des collections du FRAC.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	2 410 000	2 400 263	-	-
Investissement	470 000	786 000	-	-

Si les crédits de paiement en fonctionnement sont inscrits en stabilité (2,4 M€), l'évolution en investissement est en hausse notable (+0,316 M€), du fait de l'engagement concret des travaux sur les réserves du FRAC, à la suite de la validation du programme de travaux à l'automne 2023.

4.2.05 - SOUTENIR LE SPECTACLE VIVANT

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	42053466	31/12/2024	ORCHESTRE SYMPHONIQUE CENTRE VAL DE LOIRE	1 353 100
AE	2024	42053467	31/12/2024	INSTITUTIONS ET RESEAUX SPECTACLE VIVANT	3 785 000
AE	2024	42053210	31/12/2024	CONTRATS REGIONAUX THEATRE DE VILLE	251 000
AE	2024	42053361	31/12/2024	LIEUX INTERMEDIAIRES	310 000
AE	2024	42053375	31/12/2024	MOBILITES DES ARTISTES	155 000
AE	2024	42053376	31/12/2024	RESIDENCES ET CREATIONS ET PRODUCTIONS	405 000
AE	2024	42053383	31/12/2024	FONDS DE SOUTIEN MUSIQUES ACTUELLES	50 000
AE	2024	42053468	31/12/2024	FORMATIONS ARTISTIQUES	1 543 000
AE	2024	42053377	31/12/2024	INSERTION PROFESSIONNELLE	802 000

Cette activité recouvre l'ensemble de l'intervention régionale tant auprès des structures de production et de diffusion que des artistes du secteur. Elle comprend 9 AE annuelles qu'il est proposé d'affecter en totalité.

Parmi elles, certaines sont inscrites en progression par rapport au budget 2023. En effet, pour consolider les moyens complémentaires votés lors de la DM1 pour l'Orchestre symphonique de Tours-Centre Val de Loire, il est proposé de porter l'AE Orchestre symphonique Centre-Val de Loire à hauteur d'1,353 M€, soit +0,250 M€.

De même, concernant l'AE institutions et réseaux du spectacle vivant, les crédits alloués en DM1 sont réinscrits (+40 k€) et par parallélisme avec la proposition relative aux arts visuels, il est proposé de redoter cette AE de 50 k€ supplémentaires afin de permettre à ces opérateurs de faire face le mieux possible à leurs charges de fonctionnement croissantes. Cette AE intègre en outre la progression arbitrée depuis 2 ans déjà sur le Centre Chorégraphique National de Tours, à hauteur de 20 k€, en prévision de l'ouverture du nouveau lieu.

Enfin, les moyens prévus dans l'AE 2022-2023 plan de relance et qui étaient dédiés au fonctionnement du Comité Régional des Professions du Spectacle (COREPS) sont transférés sur l'AE insertion professionnelle à hauteur de 20 k€.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	8 178 000	8 628 987	-	-
Investissement	515 000	-	-	-

L'évolution à la hausse des crédits de paiement en fonctionnement sur l'activité Soutenir le spectacle vivant est notamment liée à la consolidation de la DM1 de 2023 et aux perspectives de soutien accru aux institutions labellisés suscitées.

Il n'est pas prévu d'inscrire des crédits de paiement en investissement sur cette activité.

4.2.06 - SOUTENIR LES INDUSTRIES CREATIVES

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	42063379	31/12/2024	AGENCE CICLIC FONCTIONNEMENT	2 772 500
AE	2024	42063382	31/12/2024	COM TV SOUTIEN TV LOCALES	350 000
AE	2024	42063380	31/12/2024	RESEAUX CINEMAS INDEPENDANTS	116 900

L'intervention régionale en faveur des industries créatives permet le soutien aux acteurs du livre et de la lecture ainsi que ceux du cinéma et de l'audiovisuel. Sur ce secteur, la région s'appuie sur l'EPCC Ciclic à qui elle a confié la mise en œuvre de la majeure partie de son soutien aux auteurs, producteurs, libraires, maison d'éditions...

L'AE agence Ciclic fonctionnement est proposée à la hausse afin de consolider, si les alertes se confirmaient et en fonction de la position de l'Etat, la situation déficitaire de l'EPCC qui doit faire face à une forte augmentation de ses charges, notamment de personnel. Il est proposé d'affecter cette AE en totalité.

Deux autres AE annuelles sont créées, qu'il est proposé d'affecter en totalité. Si l'AE COM TV soutien aux télévisions locales est inscrite au même niveau que l'an passé, l'AE réseaux des cinémas indépendants est en augmentation du fait de la poursuite du déploiement des médiateurs dans le réseau des cinémas indépendants, en cohérence avec la nouvelle contractualisation avec le CNC pour la période 2023-2025.

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2024	42061899	31/12/2024	AIDE A LA CREATION CINEMA ET AUDIOVISUEL	1 500 000
AP	2024	42061400	31/12/2024	COM TV SOUTIEN TV LOCALES	530 000
AP	2024	42061449	31/12/2024	CICLIC EQUIPEMENT	30 000

En investissement, il est proposé de créer et d'affecter en totalité 3 AP annuelles récurrentes. Deux d'entre elles sont consacrées au soutien à la production cinéma et audiovisuelle en région, via le concours de l'agence Ciclic et en lien également avec les télédiffuseurs locaux pour ce qui relève du COM TV. Ces deux AP sont inscrites à la même hauteur que l'an passé. La dernière de ces AP, Ciclic équipement, permet de soutenir les investissements du quotidien de l'agence Ciclic.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	3 134 000	3 189 400	22 500	42 000
Investissement	2 035 000	2 057 725	60 000	60 000

Les crédits de paiement sur l'activité soutenir les industries créatives sont inscrits à des niveaux sensiblement équivalents à l'année 2023.

A noter la légère évolution des recettes en fonctionnement. Il s'agit de l'apport complémentaire du CNC sur le déploiement des médiateurs dans les cinémas indépendants (+20 k€). Le CNC poursuit par ailleurs son soutien à la création en matière de cinéma et d'audiovisuel à hauteur de 60 k€ annuels.

4.3 – SPORTS ET PATRIMOINE SPORTIF

2024 est l'année tant attendue par tous ceux qui font le sport dans notre pays, avec l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques. Notre Région a fait le choix d'être partie prenante de ce grand moment de sport et de célébration universelle avec la volonté de faire vivre les Jeux aux habitants du Centre-Val de Loire.

Ainsi toute l'année, différents évènements partout en Région permettront de pratiquer et découvrir des sports, notamment pour les plus jeunes, grâce à la reconduction et l'amplification du dispositif « Prends-toi aux Jeux » qui sera cette année plus en lien avec des collectivités territoriales et la « Team Centre-Val de Loire » des athlètes du territoire qui feront les Jeux. Certaines de ces manifestations seront par ailleurs connectées aux étapes du relai de la flamme olympique.

Également, la Région favorisera, par son partenariat, l'organisation de compétitions nationales ou internationales de très haut niveau, préparatoires aux Jeux et qui accueilleront certains des plus grands noms du sport mondial qui auront l'occasion de briller cet été. Nous pouvons déjà citer Les championnats de France de natation qui seront à Chartres ou encore des matchs de basket ou de handball de l'équipe de France à Orléans. Ces grands moments sont rendus possibles grâce à la qualité des équipements de notre région, largement financés par la Région à travers les contrats territoriaux.

Vivre au plus près les Jeux sera aussi rendu possible avec l'accueil des épreuves de Tir sur le site de Châteauroux, pour lequel la Région met tout en œuvre pour créer des conditions optimales pour les athlètes et le public qui se déplacera dans notre Région. C'est ainsi que la Région hébergera des athlètes dans le lycée Blaise Pascal et produira les repas des délégations, en plus des financements prévus pour la fin de rénovation du PESI qui offrira un héritage réel du passage des Jeux.

La billetterie olympique et paralympique sera également mise à profit pour que des jeunes et des publics éloignés du sport de notre Région puissent se rendre aux épreuves (à Châteauroux comme à Paris) afin de participer à cet évènement planétaire.

Au-delà des JOP qui mobilisent des crédits exceptionnels, le budget des sports pour 2024 reconduira les dispositifs reconnus qui accompagnent les ligues, les clubs et les athlètes du territoire qui ont fait leur preuve après la restructuration de la feuille de route sportive en 2022. Cette année sera plus particulièrement celle des 20 ans du CREPS Centre-Val de Loire, l'occasion d'accompagner l'établissement dans son nouveau projet qui est actuellement en préparation.

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	4 830 000	5 389 000	-	-
Investissement	2 637 000	2 490 000	-	35 000

4.3.01 - SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES SPORTIVES

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	43013329	31/12/2024	MANIFESTATIONS SPORTIVES	1 040 000
AE	2024	43013001	31/12/2024	PROMOTION GRANDS EVENEMENTS SPORTIFS	202 000

Il est proposé la création et l'affectation en totalité d'une autorisation d'engagement d'un montant de 1,04 M€ en faveur du soutien à l'organisation de manifestations sportives. Cette AE s'inscrit dans la continuité du budget primitif 2023. Elle prend en compte à hauteur de 0,2 M€, l'animation sportive dans les territoires (*Prends-toi aux Jeux !*) dans le cadre du projet régional autour des JOP de 2024.

Une AE promotion des grands évènements sportifs est proposée à hauteur de 0,202 M€ (Open d'Orléans, course cycliste Paris Bourges, marathon Loire Valley...). Cette AE est affectée en totalité.

Il est aussi proposé d'affecter au budget 2024 la totalité des crédits disponibles, concernant les deux autorisations d'engagements pluriannuelles du plan de développement des ligues et du fonctionnement du CROS, toutes deux correspondant à la dernière année de l'engagement pluriannuel voté :

- 650 931 € pour le plan de développement des ligues
- 178 000 € pour le fonctionnement du CROS.

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2024	43011458	31/12/2024	AIDE A L'EQUIPEMENT DES CLUBS	1 000 000

A l'instar des années précédentes, il est proposé la création et l'affectation en totalité d'une autorisation de programme d'un montant de 1 M€ afin de soutenir l'investissement des associations sportives en matériels sportifs et en véhicules.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	2 235 000	2 192 000	-	-
Investissement	986 000	1 000 000	-	-

Il est proposé d'inscrire en fonctionnement 2,192 M€ au titre du développement de la pratique sportive dont :

- 0,649 M€ pour la 3ème annualité des conventions pluriannuelles de développement avec les ligues et comités régionaux pour la période 2022-2024
- 0,171 M€ pour la 3ème annualité de conventionnement pluriannuel avec le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS-CVL)

- 1,04 M€ pour le soutien aux manifestations sportives, incluant 0,2 M€ pour l'appel à projet Prends-toi aux Jeux dans le cadre des JOP de Paris 2024
- 0,11 M€ pour le soutien à la pratique sportive des jeunes mis en œuvre via la « cagnotte sport » sur la plateforme YEP'S
- 0,202 M€ pour la promotion des grands événements sportifs en Région.

Concernant l'investissement, il est proposé d'inscrire 1 M€ afin de soutenir l'équipement en matériels sportifs et véhicules des associations sportives.

4.3.02 - SOUTENIR L'EMERGENCE ET LE SPORT DE HAUT NIVEAU

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	43023327	31/12/2024	POLES ESPOIRS ET PEST	411 000
AE	2024	43023342	31/12/2024	PARTENARIATS GRANDS CLUBS SPORTIFS	614 000
AE	2024	43023487	31/12/2024	CLUBS ELITES	1 400 000

Il est proposé la création des autorisations d'engagement suivantes, affectées en totalité :

- 0,411 M€ au titre de l'AE Pôles espoirs et PEST, permettant d'accompagner l'accès au haut niveau au travers le suivi médical de prévention des athlètes concernés mis en œuvre au sein des structures d'entraînement et de leur fonctionnement
- 0,614 M€ au titre de l'AE Partenariats avec les grands clubs sportifs
- 1,4 M€ au titre de l'AE Clubs Elites, pour le soutien des clubs sportifs de la Région évoluant au plus haut niveau de leur discipline, source de valorisation du territoire régional.

Modifications

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Ajustement BP 2024
AE	2023	43023001	31/12/2024	JOP PARIS 2024 - CDM RUGBY 2023	1 000 000	500 000

Il est proposé un abondement et l'affectation à hauteur de 0,5 M€ de l'AE JOP Paris – CDM rugby 2023 afin de répondre aux besoins d'animation et de valorisation des actions et tournois pré-JO 2024.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	2 595 000	3 197 000	-	-
Investissement	1 651 000	1 490 000	-	35 000

Il est proposé d'inscrire en fonctionnement 3,197 M€ au titre de l'émergence et du haut niveau :

- 1,4 M€ pour le soutien aux clubs d'élites professionnels et amateurs de la Région
- 0,596 M€ pour la promotion des grands clubs sportifs
- 0,52 M€ pour les plans médias et l'animation dans le cadre des événements pré-JOP 2024

- 0,411 M€ pour le soutien aux structures d'accès au haut niveau (suivi médical de prévention et fonctionnement)
- 0,12 M€ pour l'aide individuelle à caractère social des sportifs de haut niveau (listés *espoir* et *relève*)
- 0,1 M€ pour le soutien au projet régional d'accompagnement des JOP 2024
- 50 k€ pour les dépenses d'entretien du CREPS-CVL.

Concernant l'investissement, il est proposé d'inscrire la somme de 1,49 M€ répartis sur deux opérations :

- 0,8 M€ pour les travaux de rénovation et d'aménagement identifiés au plan pluriannuel d'investissement du CREPS-CVL ;
- 0,69 M€ pour finaliser les travaux de réhabilitation et d'accessibilité du Pôle d'Enseignement Supérieur International (PESI) à Châteauroux s'inscrivant dans le cadre du projet régional autour des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris.

A noter en recette, le versement du solde de 35 k€ de la subvention attribuée à la Région par le ministère des sports pour la création d'une chambre climatique au CREPS-CVL (pour mémoire la subvention totale était de 50 k€).

RESSOURCES



5.1 – MOYENS GENERAUX

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	27 818 000	29 234 000	4 160 500	3 814 000
Investissement	30 255 500	22 222 000	2 250 000	-

5.1.01 - ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE L 'ADMINISTRATION

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	51013001	31/12/2024	ADHESIONS A DES ASSOCIATIONS	450 000
AE	2024	51013002	31/12/2024	ASSURANCES DOMMAGE AUX BIENS ET EXPOSITIONS	100 000
AE	2024	51013003	31/12/2024	ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES	2 800 000
AE	2024	51013005	31/12/2024	RESPONSABILITE CIVILE ET PROTECTION JURIDIQUE	100 000

Il est proposé de créer 4 AE et d'affecter l'intégralité des montants correspondant à ces AE.

- Adhésion à des associations pour un montant de 0,450 M€,
- Assurance Dommage aux biens et expositions pour 0,1 M€,
- Assurance Risques statutaires pour 2,8 M€,
- Assurance Responsabilité et protection juridique pour 0,1 M€.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	3 188 000	3 609 000	832 500	830 000
Investissement	2 000	2 000	-	-

Les crédits relevant de cette activité (3,609 M€) concernent le fonctionnement courant de l'administration, et plus particulièrement : l'achat de fournitures de bureau, de papier, de petit matériel, la documentation, les abonnements et les achats de données numériques, l'imprimerie et la reprographie, les frais d'affranchissement, les frais de contentieux, les frais de publicité, et les dépenses liées aux assurances Dommage aux biens et expositions, Risques statutaires et Responsabilité et protection et défense juridique, les dépenses d'audits et de conseils en ingénierie achats. Ils couvrent également l'ensemble des cotisations aux associations auxquelles la Région adhère.

En investissement, des crédits sont inscrits pour les dépôts de marques.

Des recettes sont prévues à hauteur de 0,83 M€ pour les remboursements de l'assurance Risques statutaires.

5.1.02 - ASSURER LE FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES REGIONALES

- Les autorisations d'engagement

Création - Affectation

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	51023001	31/12/2024	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CESER	350 000

Il est proposé de créer et d'affecter une autorisation d'engagement, pour un montant de 0,350 M€ pour la prise en charges des frais de représentations, des frais de déplacement et des frais d'administration du CESER.

- Les autorisations de programme

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2024	51021001	31/12/2024	ACQUISITIONS MATERIELS - LOGICIELS POUR GROUPES D ELUS	15 000
AP	2024	51021002	31/12/2024	ACQUISITION MATERIELS INFORMATIQUES LOGICIELS POUR LE CESER	10 000

Il est proposé de créer et d'affecter une AP relative à l'acquisition de matériels informatiques et logiciels pour le CESER pour un montant de 10 k€.

Il est proposé de créer et d'affecter une AP relative à l'acquisition de matériels et logiciels pour les groupes d'élus pour un montant de 15 k€.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	5 953 000	5 722 000	-	-
Investissement	160 500	12 000	-	-

Des crédits de paiement sont inscrits à hauteur de 5,722 M€ en fonctionnement afin de prendre en charge les dépenses liées aux indemnités, aux frais de déplacement, de représentation et de formation de l'ensemble des conseillers régionaux et du CESER. Ils couvriront par ailleurs les frais de fonctionnement des deux Assemblées et des dépenses liées aux groupes d'élus.

Des crédits pour 12 k€ sont prévus en investissement pour l'achat de matériel informatique notamment pour les conseillers CESER et les groupes d'élus.

5.1.03 - CONCOURIR A LA MISE EN OEUVRE DES EVENEMENTS REGIONAUX

- Les autorisations de programme

Création - Affectation

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2024	51031001	31/12/2024	RENOUVELLEMENT DU CAR PODIUM	2 000 000

Il est proposé de créer une AP pour le renouvellement du Car Podium pour un montant de 2 M€. Cette AP sera affectée le cas échéant en Commission Permanente.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	391 000	370 000	-	-
Investissement	2 000 000	2 000 000	-	-

Une somme de 0,370 M€ est inscrite afin de prendre en charge les dépenses liées à l'organisation d'évènements régionaux (locations de salle, prestations techniques liées à l'organisation des forums régionaux, communication des évènements car podium ...). Les crédits de paiement en investissement (2 M€) concernent le renouvellement du car podium.

5.1.04 – COMMUNICATION

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	51043916	31/12/2024	PRESTATIONS DE COMMUNICATION	4 000 000

Il est proposé la création et l'affectation de l'AE Prestation de communication à hauteur de 4 M€.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	4 400 000	3 910 000	-	-

En 2024, la communication de la collectivité se déploie autour de trois objectifs stratégiques transversaux :

- L'information aux citoyens des dispositifs et actions que la Région met en place pour les accompagner dans leur vie quotidienne ou leur parcours professionnel
- La proximité : diffuser au cœur des territoires et partager dans le quotidien des habitants les valeurs qui sous-tendent l'action publique : solidarité et égalité des chances, accompagnement des acteurs, des habitants, des collectivités et intercommunalités dans les transitions sociétales, environnementales, numériques
- La promotion de l'attractivité de la région Centre-Val de Loire :
 - o Auprès des publics extra-régionaux afin d'attirer les étudiants, médecins, salariés et entreprises, pour une installation pérenne, ou les touristes pour des séjours tout au long de l'année

- Après des habitants de la région, afin de susciter un sentiment et une fierté d'appartenance

La communication se décline en diverses actions, parmi lesquelles :

- L'édition de documents institutionnels afin d'expliquer au grand public le rôle de la collectivité et le sens des stratégies sectorielles votées par l'assemblée
- Les achats d'espaces publicitaires via des plans médias thématiques comme, par exemple, les campagnes de promotion de la formation professionnelle, des transports Rémi, des aides de rentrée scolaire pour les familles et les jeunes, d'attractivité touristique...
- La présence sur de grands événements et festivals nationaux ou régionaux qui permettent de promouvoir l'attractivité de la région, et sa notoriété comme le Salon de l'agriculture, le Printemps de Bourges, Terre du Son, Vivatech, Festival d'automne, Intemporelles, Darc...
- La présence et la visibilité sur de grands événements sportifs et culturels, tout au long de l'année : grands clubs évoluant dans des compétitions nationales, salles de musique actuelle...
- L'organisation d'événements portés par la Région pour s'adresser à des publics ciblés comme les Salons de l'orientation, Human Tech Days ou le Salon régional des Métiers d'art, désormais biennal.

A noter sur le plan du tourisme et de la culture : 2024 verra également la poursuite des Nouvelles Renaissance, saison culturelle et touristique, et la pérennisation du festival dédié à la création contemporaine, articulé avec le Centre Pompidou, AR(t)CHIPEL. La direction de la communication appuie également des actions de promotion sur le tourisme à vélo, les jardins, les destinations en particulier le Val de Loire, la gastronomie et l'art de vivre. La cérémonie de remise des étoiles Michelin à Tours en mars sera l'occasion d'une communication renforcée sur les valeurs de la gastronomie régionale, les chefs et les productions de la région ainsi que la marque C du Centre.

En 2024, la perspective exceptionnelle des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, et le fait que la Région accueille les épreuves de Tir Sportif à Châteauroux invite la direction de la communication à déployer un plan de communication spécifique visant :

- à partager « la grande fête des jeux » avec le plus grand nombre des habitants de la région, en particulier les publics dits éloignés,
- à promouvoir au cœur de l'événement les valeurs portées par notre territoire, d'inclusion et d'égalité ainsi que le sport pour tous,
- à promouvoir la Région Centre-Val de Loire comme destination auprès du public des jeux, mais également comme territoire accessible, à 1h de Paris, aux habitants d'Île de France qui souhaiteraient s'en éloigner.

Pour l'ensemble de ces actions, la communication digitale prend une place toujours croissante avec la création de médias (newsletters, sites internet...) et de contenus rédactionnels et audio-visuels (animation des réseaux sociaux, création de vidéos...) pour des publics ciblés, comme par exemple les jeunes via Yep's, ou les usagers des transports via le site Rémi. Cet univers digital nécessite des moyens importants en termes d'appui stratégique et d'animation/rédaction.

5.1.05 - ASSURER LES DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS

- Les autorisations d'engagement

Création – Affectation

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	51053001	31/12/2024	ASSURANCE FLOTTE AUTO	100 000

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité une AE pour un montant de 0,1 M€ afin d'assurer la prise en charge des assurances 2024 de la flotte automobile et risques annexes de la collectivité.

- Les autorisations de programme

Création - Affectation

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2024	51051001	31/12/2024	ACQUISITION DE VEHICULES	350 000

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité une AP pour un montant de 0,350 M€ afin de mettre en œuvre le programme annuel de renouvellement du parc automobile régional. Ce programme annuel de renouvellement permet notamment de poursuivre le remplacement des véhicules thermiques de la collectivité par des véhicules hybrides ou électriques.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	866 000	862 000	-	-
Investissement	350 000	300 000	-	-

Une somme de 0,862 M€ est inscrite en fonctionnement permettant de couvrir les besoins en fonctionnement courant de la flotte automobile régionale (entretien et réparations, carburant, frais d'autoroute, assurance, impôts et taxes...), ainsi que la prise en charge des frais de déplacements professionnels des agents.

Les crédits de paiement en investissement (0,3 M€) concernent l'acquisition et le renouvellement du parc automobile régional.

5.1.06 - APPUI, VALORISATION ET PILOTAGE DES FONDS EUROPEENS

- Les autorisations d'engagement

Affectations

Il est proposé d'affecter les besoins 2024 pour les dépenses d'assistance technique relatives à la programmation 2021-2027 du FEDER, FSE et la programmation 2021-2027 du FEADER sur les AE afférentes (400 000 € pour l'AE 2022-21947, 100 000 € pour l'AE 2022-21949, 100 000 € pour l'AE 2023-51063001).

- Les autorisations de programme

Affectations

Il est proposé d'affecter les besoins 2024 pour les dépenses d'assistance technique relatives à la programmation 2021-2027 du FEDER, FSE sur les AP afférentes (25 000 € pour l'AP 2022-21948, 25 000 € pour l'AE 2022-21950).

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	1 613 000	1 000 000	3 328 000	2 984 000
Investissement	150 000	50 000	2 250 000	-

En fonctionnement, 1 M€ sont proposés pour les dépenses d'assistance technique des différents programmes européens gérés par la Région (évaluations, actions de communication, audits d'opération, organisation des comités, instructions et contrôle de service fait des opérations...).

En investissement, 50 k€ sont proposés pour les dépenses d'assistance technique des différents programmes européens gérés par la Région (créations de vidéos, sites internet...).

5.1.07 - GERER ET MODERNISER LE PATRIMOINE IMMOBILIER ET MOBILIER

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	51073001	31/12/2024	NETTOYAGE DE LOCAUX	400 000
AE	2024	51073002	31/12/2024	GARDIENNAGE DE LOCAUX	200 000

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité deux AE pour les dépenses engagées en 2024 :

- Nettoyage des locaux pour un montant de 0,4 M€,
- Gardiennage des locaux pour un montant de 0,2 M€.

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2024	51071001	31/12/2024	ETUDE ET TRAVAUX DE BATIMENTS ADMINISTRATIFS	420 000
AP	2024	51071002	31/12/2024	ACQUISITION DE MATERIEL ET MOBILIER	300 000
AP	2024	51071003	31/12/2024	ACQUISITION MOBILIER POUR LES AGENTS EN SITUATION D'HANDICAP	15 000
AP	2024	51071004	31/12/2024	CREATION D'ESPACES DE COWORKING ET CONVIVALITE	100 000
AP	2024	51071005	31/12/2024	TRAVAUX OBLIGATOIRES DECRET TERTIAIRE	100 000

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité 5 AP pour les dépenses engagées en 2024 :

- Etude et travaux de bâtiments administratifs pour un montant de 0,420 M€,
- Acquisition de matériel et mobilier pour un montant de 0,3 M€,

- Acquisition de mobilier pour les agents en situation de handicap pour un montant de 15 k€,
- Création d'espaces de coworking et convivialité pour un montant de 0,1 M€,
- Travaux obligatoires Décret Tertiaire pour 0,1 M€.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	4 570 000	4 541 000	-	-
Investissement	22 083 000	12 018 000	-	-

En fonctionnement, il est proposé d'inscrire 4,541 M€ qui permettra de couvrir les frais de locations et de maintenance ainsi que la prise en charge des dépenses liées aux loyers et charges, fluides, entretien des terrains et vérifications annuelles de sécurité des locaux et du matériel.

Une somme de 12,018 M€ est inscrite en investissement pour permettre l'évolution du patrimoine administratif et des travaux d'entretien courants des bâtiments.

5.1.08 - ASSURER LE PILOTAGE ET LA SECURITE DU SYSTEME D'INFORMATION ET DES DONNEES

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	51083001	31/12/2024	FONCTIONNEMENT PILOTAGE ET SECURITE DU SI	500 000
AE	2024	51083002	31/12/2026	PLAN SECURITE DU SI	1 500 000
AE	2024	51083003	31/12/2026	PLAN NUMERIQUE RESPONSABLE	500 000

Il est proposé de créer une AE relative au plan Sécurité du SI pour un montant de 1,5 M€ sur 2024, 2025 et 2026 et d'affecter 0,5 M€ en 2024.

Il est proposé de créer une AE relative au plan numérique responsable pour un montant de 0,5 M€ sur 2024, 2025 et 2026, et d'affecter 0,150 M€ en 2024.

Il est proposé de créer une AE relative au fonctionnement, pilotage et à la sécurité du SI en 2024 pour un montant de 0,5 M€ et d'en affecter la totalité.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	460 000	850 000	-	-
Investissement	370 000	-	-	-

La somme de 0,850 M€ est proposée en fonctionnement pour couvrir les besoins courants relatifs à la sécurité, la conformité, la sobriété, l'urbanisation et le pilotage du système d'information et des données.

5.1.09 - MAINTENIR ET MODERNISER L'INFRASTRUCTURE TECHNIQUE DU SYSTEME D'INFORMATION

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	51093002	31/12/2024	INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES FONCT	1 700 000

Il est proposé de créer une AE relative au fonctionnement de l'infrastructure informatique, pour un montant de 1,7 M€ et d'en affecter la totalité.

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2024	51091002	31/12/2024	INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES INVEST	800 000

Il est proposé de créer une AP « Evolution de l'infrastructure informatique » pour un montant de 0,8 M€ pour 2024 et de les affecter de la manière suivante :

- Infrastructure : 0,5 M€
- Câblage : 0,3 M€

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	1 000 000	1 220 000	-	-
Investissement	400 000	715 000	-	-

La somme de 1,22 M€ est proposée en fonctionnement pour couvrir les besoins de maintien en condition opérationnelle de l'infrastructure informatique.

La somme de 0,715 M€ est proposée en investissement pour couvrir les besoins de modernisation de l'infrastructure informatique et du câblage informatique.

5.1.10 - FAIRE EVOLUER L'ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL ET ACCOMPAGNER AUX USAGES NUMERIQUES

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	51103003	31/12/2024	ENVIRONNEMENT UTILISATEUR FONCT	1 800 000

Il est proposé de créer une AE relative au fonctionnement de l'environnement utilisateur pour un montant de 1,8 M€ en 2024 et de les affecter de la manière suivante :

- Postes de travail : 1,55 M€
- Copieurs : 0,250 M€

- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2024	51101003	31/12/2024	ENVIRONNEMENT UTILISATEUR INVEST	250 000

Il est proposé de créer une AP relative à l'évolution de l'environnement utilisateur, pour un montant de 0,25 M€ et d'en affecter la totalité.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	1 600 000	1 350 000	-	-
Investissement	400 000	200 000	-	-

La somme de 1,35 M€ est proposée pour couvrir l'abonnement aux services collaboratifs, la maintenance des matériels et logiciels mis à disposition des utilisateurs et l'assistance à leur usage.

La somme de 0,2 M€ est proposée en investissement pour couvrir les besoins d'évolution du parc matériels et logiciels mis à disposition des utilisateurs.

5.1.11 - INFORMATISER ET DEMATERIALISER LES PROCESSUS METIERS ET TRANSVERSES DANS UN SOUCI D'URBANISATION DES SI

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	51113004	31/12/2024	APPLICATIONS METIERS ET TRANSVERSES FONCT	3 255 000
AE	2024	51113013	31/12/2026	SI PROJET PORTAIL DES AIDES	6 000 000
AE	2024	51113014	31/12/2026	SI PROJET GESTION RELATION USAGER	3 000 000

Il est proposé de créer une AE relative au projet sur le portail des Aides pour un montant de 6 M€ sur 2024, 2025 et 2026 et d'affecter 2,5 M€ en 2024.

Il est proposé de créer une AE relative au projet de Gestion Relation Usager pour un montant de 3 M€ sur 2024, 2025 et 2026 et d'affecter 1 M€ en 2024.

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité une AE pour le fonctionnement des SI métiers et transverses pour un montant de 3,255 M€ en 2024, correspondant aux besoins indicatifs suivants :

- SI Transports : 0,6 M€
 - SI Pilotage, Echanges et Données : 0,6 M€
 - SI Patrimoine et Education : 0,6 M€
 - SI Gestion Documentaire : 0,5 M€
 - SI Formation Professionnelle et Orientation : 0,4 M€
 - SI Finances et Achats : 0,250 M€
 - SI Ressources Humaines : 0,130 M€
 - SI Formation Sanitaires et Sociales : 50 k€
 - SI Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs : 50 k€
 - SI Moyens Généraux : 30 k€
 - SI Economie : 25 k€
 - SI Environnement : 20 k€
- Les autorisations de programme

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2024	51111005	31/12/2026	PROGRAMME SI TRANSPORTS	5 000 000
AP	2024	51111007	31/12/2026	PROGRAMME SI PATRIMOINE ET EDUCATION	3 000 000
AP	2024	51111008	31/12/2026	PROGRAMME SI FORMATION PROFESSIONNELLE	3 000 000
AP	2024	51111004	31/12/2024	APPLICATIONS METIERS ET TRANSVERSES INVEST	1 550 000
AP	2024	51111012	31/12/2026	PROGRAMME SI FINANCES ET ACHATS	5 000 000
AP	2024	51111013	31/12/2026	PROGRAMME SI RESSOURCES HUMAINES	2 000 000

Il est proposé de créer une AP pour le programme SI Finances et Achats, pour un montant de 5 M€ sur 2024, 2025 et 2026 et d'affecter 3 M€ en 2024.

Il est proposé de créer une AP pour le programme SI Transports pour un montant de 5 M€ sur 2024, 2025 et 2026 et d'affecter 1,5 M€ en 2024.

Il est proposé de créer une AP pour le programme SI Ressources Humaines pour un montant de 2 M€ sur 2024, 2025 et 2026 et d'affecter 0,7 M€ en 2024.

Il est proposé de créer une AP pour le programme SI Patrimoine et Education pour un montant de 3 M€ sur 2024, 2025 et 2026 et d'affecter 1 M€ en 2024.

Il est proposé de créer une AP pour le programme SI Formation Professionnelle pour un montant de 3 M€ sur 2024, 2025 et 2026 et d'affecter 0,5 M€ en 2024.

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité une AP « Evolution des SI métiers et transverses » pour un montant de 1,55 M€ en 2024, correspondant aux besoins indicatifs suivants :

- SI Gestion Documentaire : 0,3 M€
- SI Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs : 0,250 M€
- SI Relation Usager : 0,2 M€
- SI Données : 0,2 M€
- SI Economie : 0,2 M€
- SI Moyens Généraux : 0,150 M€
- SI Aides : 0,150 M€
- SI Formations Sanitaires et Sociales : 0,1 M€

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	3 777 000	5 800 000	-	-
Investissement	4 340 000	6 925 000	-	-

La somme de 5,8 M€ est proposée en crédits de paiement en fonctionnement pour couvrir les besoins relatifs à la mise en œuvre, aux abonnements aux services et aux prestations de support et de maintenance des applications métiers et transverses :

- 2 M€ pour la mise à disposition du portail des aides et ses évolutions (FESI, homologation RGS, décommissionnement de Progos...)
- 0,920 M€ pour l'abonnement et la mise en œuvre du CRM et des autres applications relatives au projet GRU
- 0,6 M€ pour les abonnements et les maintenances des applications du SI Transports
- 0,54 M€ pour les abonnements, la maintenance et les évolutions des applications et sites Internet du SI Pilotage, Echanges et Données
- 0,510 M€ pour les abonnements et les maintenances des applications du SI Patrimoine et Education
- 0,430 M€ pour les abonnements et les maintenances des applications du SI Documentaire et la mise en œuvre de l'application de gestion des délibérations d'AIRS Délib
- 0,350 M€ pour les abonnements et les maintenances des applications du SI Formation Professionnelle
- 0,2 M€ pour les abonnements et les maintenances des applications du SI Finances et Achats
- 0,110 M€ pour les abonnements et les maintenances des applications du SI Ressources Humaines
- 40 k€ pour la Tierce Maintenance Applicative de SoSTISS
- 40 k€ pour la Tierce Maintenance Applicative de Gertrude
- 25 k€ pour la maintenance des applications du SI Moyens Généraux
- 20 k€ pour la Tierce Maintenance Applicative du portail Pass'Création
- 15 k€ pour le cadrage des besoins Natura 2000 et la maintenance de l'application de gestion LetsGo4Climate du SI environnement

La somme de 6,925 M€ est proposée en investissement pour couvrir les besoins relatifs à l'informatisation des processus métiers et transverses de la collectivité :

- 2,6 M€ pour l'acquisition et la mise en œuvre de la nouvelle application « Grand Angle » et ses interfaces (Programme SI Finances et Achats)
- 1,2 M€ pour l'acquisition et la mise en œuvre de Pégase V3, l'évolution du site Rémi et les adaptations du portail JVMalin (Programme SI Transports)
- 0,650 M€ pour la poursuite de l'évolution du SIRH et le déploiement de la gestion du temps de travail dans les lycées (GTA) (Programme SI Ressources Humaines)
- 0,350 M€ pour les évolutions de Corely et Corely-Pat (Programme SI Patrimoine et Education)

- 0,3 M€ pour les développements mutualisés (Epsilon) de la suite logicielle ZEFIR : connexion au hub Agora de l'état, interfaçage avec Sowsign et mise à jour du module Place dans SAM (Programme SI Formation Professionnelle)
- 0,230 M€ pour le développement des interfaces avec le CRM Efficacy (GRU) et le déploiement du parapheur électronique (SI Gestion Documentaire)
- 0,2 M€ pour les évolutions du SI Géographique et SI Décisionnel (SI Pilotage, Echanges et Données)
- 0,2 M€ pour les développements sur le portail Pass'Création des modules Finances et Subventions (SI Economie)
- 0,2 M€ pour l'évolution de l'application de gestion du patrimoine mutualisée Gertrude et pour la refonte du parcours d'inscription YEPS et l'intégration de l'API démarches du ministère de la Culture (SI Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs)
- 0,150 M€ pour les évolutions et le développement des sites Internet et le développement d'interfaces du CRM Efficacy (GRU) (SI Relation Usager)
- 0,120 M€ pour le développement d'interfaces (GRU, FESI...) (SI Aides)
- 0,1 M€ pour les évolutions des applications de gestion des accès aux locaux, des véhicules et des bâtiments (GTB) du SI Moyens Généraux
- 80 k€ pour les développements mutualisés (Epsilon) de SolSTISS II AMEH (SI Formations Sanitaires et Sociales)

5.2 - FINANCES

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	64 212 000	75 003 000	1 067 993 000	1 111 094 000
Investissement	95 856 000	176 090 000	299 521 400	378 073 400

5.2.01 - PILOTER LES RECETTES INSTITUTIONNELLES

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	36 008 000	36 108 000	1 067 394 000	1 108 544 000
Investissement	5 000	90 000	49 891 400	54 920 400

- **La taxe régionale sur l'immatriculation des véhicules**

Elle est exigible dès lors que les certificats d'immatriculation sont délivrés à une personne ou à un établissement situé dans le ressort territorial de la Région Centre-Val de Loire. Conformément à la délibération de l'assemblée plénière régionale en date du 18 octobre 2023, le taux unitaire de la taxe régionale sur l'immatriculation des véhicules est dorénavant égal à 55 € par cheval fiscal et l'exonération en faveur des véhicules « dits propres » a été supprimée. Depuis la loi de finances pour 2020, les véhicules dont la source d'énergie est exclusivement l'électricité, l'hydrogène ou une combinaison des deux sont exonérés en totalité de la taxe sur les certificats d'immatriculation. Le produit de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation, compte tenu des décisions prises, est estimé à 100 M€.

- **« L'Accise sur les produits énergétiques autres que les gaz naturels et les charbons » (ancienne TICPE Grenelle)**

Par délibération en date du 18 octobre 2023, la Région Centre-Val de Loire a décidé de maintenir la majoration du tarif de l'Accise sur les produits énergétiques autres que les gaz naturels et les charbons (0,73 € par hectolitre pour les supercarburants et 1,35 € par hectolitre pour le gazole) appliquée aux quantités de carburants vendues sur le territoire régional. Le produit de cette accise est estimé, sur la base de son évolution en 2023, à 27 M€ (- 7% par rapport au BP 2023).

- **TICPE – part modulation**

Cette fraction de TICPE est, depuis l'exercice 2020, calculée à partir de la consommation nationale de carburants, le produit étant ensuite réparti par région en fonction des consommations. Le produit estimé pour 2024 est estimé à 29,5 M€ (- 2% par rapport au BP 2023).

- **Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)**

Les IFER relatives aux répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre (télécommunications) et au matériel roulant utilisé sur le réseau ferré national pour les opérations de transport de voyageurs ont été affectées par la loi aux Régions. Le montant des IFER devrait s'élever à 32 M€ pour 2024.

- **Les ressources de substitution à la dotation générale de décentralisation « formation professionnelle »**

Des ressources fiscales se sont substituées à l'ancienne dotation générale de décentralisation « formation professionnelle ». Elles correspondaient pour deux tiers au produit des frais de gestion perçus par l'Etat au titre de la CFE et de la CVAE et pour le dernier tiers à une fraction de tarif supplémentaire de la TICPE. Cette fraction s'applique aux quantités de carburants vendues sur l'ensemble du territoire national en 2012.

Compte tenu tout d'abord, de la réforme de la taxe d'habitation qui a entraîné une perte de recettes liées à la part des frais de gestion perçus par les Régions compensée intégralement par l'attribution d'une dotation puis de la poursuite de la baisse des impôts de production, à savoir la suppression de la part régionale de CVAE et de la réduction de la CFE, le produit des frais de gestion a subi, en 2023, une nouvelle baisse. Le produit 2024 est estimé à 8,3 M€. Une dotation (3,3 M€) compense la suppression des frais de gestion CVAE, cependant, la dotation, accordée en 2022 et 2023, pour compenser la baisse des frais de gestion (3,9 M€) n'est, à ce stade, pas reconduite. Le produit des ressources régionales liées à la TICPE a évolué au cours de l'année 2022 compte tenu de l'intégration de la compensation provisionnelle de la revalorisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelles dans la loi de finances 2022 (+4 M€) et devrait être stable pour 2024 et donc égal à 12,3 M€.

- **La recette régionale basée sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**

La loi de finances pour 2017 a attribué aux Régions une fraction de la taxe sur la valeur ajoutée à compter de l'exercice 2018 en remplacement de la DGF. Le produit 2023 a été voté à 233,1 M€ et est projeté à 231,5 M€ en réalisation.

Depuis la loi de finances 2021 qui a supprimé la part régionale de CVAE, l'Etat affecte aux Régions une nouvelle part de fraction de TVA. Le montant de la péréquation a été intégré dans cette fraction transférée ainsi que le produit du FNGIR en 2022 (24,1 M€). Le produit de cette fraction de TVA, voté à 407,6 M€ au BP 2023 a été notifié pour 404,7 M€.

Les montants proposés s'élèvent respectivement à 240,2 M€ et 420,9 M€ pour chacune des fractions, soit une recette totale de TVA pour 2024 anticipée à 661 M€, en hausse de 3,9% par rapport à l'estimation à ce jour de la recette qui sera constatée pour l'exercice 2023.

- **Le fonds de solidarité régional**

La loi de finances pour 2022 a introduit un nouveau Fonds de Solidarité pour assurer une péréquation entre les Régions dont le montant est assis sur la dynamique de la fiscalité régionale (IFER, cartes grises), de la fiscalité transférée (fraction de TVA) et des concours financiers de l'Etat (DCRTP), un indice synthétique de reversement étant ensuite appliqué. Celui-ci est basé sur quatre critères pondérés, fixés par la loi à savoir la population, la densité, le revenu par habitant et le nombre d'enfants âgés de 15 à 18 ans. L'anticipation de la contribution régionale au fonds de solidarité est estimée à 0,8 M€ pour 2024.

- **Les attributions de compensation liées au transfert des compétences « transports interurbains et scolaires »**

Ces attributions compensent le différentiel entre les charges de transports interurbains et scolaires transférés des Départements à la Région et la CVAE qui avait été transférée en contrepartie. Elles constituent une dépense figée et récurrente de la collectivité.

En définitive, le produit total attendu au titre de la fiscalité directe s'établit comme suit :

Fiscalité (en €)	BP 2023	BP 2024
Taxe sur les certificats d'immatriculation	83 000 000	100 000 000
TICPE Grenelle	29 000 000	27 000 000
TICPE Modulation	30 200 000	29 500 000
IFER	32 000 000	32 000 000
Frais de gestion FPA	8 170 000	8 290 000
TICPE FPA	12 360 000	12 360 000
Fraction TVA (CVAE)	407 580 000	420 850 000
Fraction TVA (DGF-LFI2017)	233 060 000	240 150 000
Reversement CVAE (Loi Notre)	-35 308 000	-35 308 000
Fonds Solidarité Régional	-700 000	-800 000
TOTAL	799 362 000	834 042 000

Les dotations de fonctionnement

- **La participation financière de l'Etat au titre des TET**

La Région Centre-Val de Loire a signé un protocole avec l'Etat en 2017 afin d'assurer la gouvernance des trains d'équilibre du territoire (TET) des lignes Paris-Orléans-Tours, Paris-Bourges-Montluçon et Paris-Montargis-Nevers à compter du 1^{er} janvier 2018. Outre le financement du renouvellement du matériel roulant ou de la construction d'un centre de maintenance, l'Etat s'est engagé à subventionner le déficit d'exploitation de ces lignes de manière dégressive sur la base de montants forfaitaires annuels non actualisables. Sur la base de l'article 4 du protocole d'accord signé avec l'Etat, le montant de la participation financière de l'Etat au titre de la reprise de certaines lignes de train d'équilibre du territoire est dorénavant égal à 24,5 M€ chaque année.

- **La dotation de compensation des frais de gestion liée à la réforme de la taxe d'habitation**

Afin de compenser intégralement la perte de recettes liées à la part des frais de gestion de la TH perçus par les Régions, l'Etat a décidé, depuis 2022, l'attribution d'une dotation de 10,8 M€.

- **La dotation de compensation des frais de gestion liée à la réforme de la CVAE**

Compte tenu des baisses successives des frais de gestion et afin d'assurer un niveau de ressources constant au titre du financement de la formation professionnelle, une dotation de compensation liée à la suppression des frais de gestion est acquise à hauteur de 3,3 M€. La dotation complémentaire de compensation de la baisse des frais de gestion attribuée en 2023, à hauteur de 3,9 M€, n'est, à ce jour, pas reconduite dans la loi de finances pour 2024. Le produit attendu pour 2024 est donc proposé à hauteur de 3,3 M€.

- **La compensation financière de l'Etat au titre de la neutralisation de la réforme de l'apprentissage**

Depuis 2020, la Région Centre-Val de Loire est compensée au titre de la politique apprentissage à hauteur de 4,8 M€.

- **La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)**

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle avait pour objectif de compenser les collectivités perdantes sur la base des recettes perçues en 2010. Depuis 2017, la DCRTP est entrée dans le périmètre des « variables d'ajustement » des concours de l'Etat aux collectivités territoriales. Le produit de la DCRTP a été en 2023 maintenu au niveau 2022 mais est à nouveau annoncé en baisse pour 2024. Le produit anticipé est de 13,7 M€.

- **La dotation générale de décentralisation (DGD) résiduelle**

La dotation générale de décentralisation résiduelle correspond aux 5 % qui n'ont pas été intégrés dans la DGF, augmentée de la compensation du transfert de l'aéroport de Châteauroux-Déols. Le produit est de 22 M€. Cependant, celle-ci devrait être revalorisée de 2 M€ à compter de 2024, afin de couvrir un nouveau transfert de charges, qui coïncide avec le terme de la convention ministère des armées - SNCF le 31 décembre 2023, dans le but d'assurer la continuité des avantages conférés aux militaires et à leurs familles. Les autorités organisatrices de transports vont devenir compétentes pour appliquer les réductions tarifaires. Le transfert de ces réductions générera un droit à compensation. La DGD perçue par la Région serait donc au global de 24 M€.

- **La dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE-FDL)**

La réforme de la fiscalité locale et la suppression de la taxe professionnelle ont conduit à la création d'une « dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale » qui se substitue aux différentes allocations compensatrices préexistantes. La DTCE-FDL figure parmi les « variables d'ajustement » des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales. Le projet de loi de finances pour 2024 maintient le produit au niveau 2023 soit à hauteur de 1 M€.

- **Le fonds de soutien à l'apprentissage en fonctionnement**

Suite à la réforme de l'apprentissage de 2018 entrée en vigueur en 2020, la Région Centre-Val de Loire perçoit annuellement, de France Compétences, une contribution attendue de 6,9 M€.

- **Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**

La Région Centre-Val de Loire bénéficie d'un remboursement anticipé calculé sur la base des dépenses réalisées éligibles l'année N-1 à partir d'un taux égal à 16,404 %. En l'espèce, seules sont éligibles les dépenses réelles d'entretien des bâtiments publics imputées en section de fonctionnement, grevées de TVA, liée à une activité non assujettie à la TVA. Le montant du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée imputé en section de fonctionnement devrait être égal à 0,5 M€.

- **TICPE – part « compensation »**

Le montant de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques « compensation » correspond à la compensation financière par l'Etat des transferts de compétences intervenus depuis 2005. Compte tenu des ajustements attendus sur des droits à compensation dans le cadre des mesures en faveur des formations sanitaires et sociales, le produit de la part « compensation » de la TICPE pourrait s'élever pour 2024 à 128 M€.

- **TICPE – « Autres »**

Les mesures intégrées dans le cadre du Ségur, préalablement affectées sur la part compensation, pour le financement de places liées au plan de relance et au coût des formations sont prévues à hauteur de 13,5 M€ pour 2024.

- **Dotation pour la gestion du FEADER 2023-2027**

Le gouvernement s'est engagé à accompagner financièrement les Régions pour la gestion de l'ensemble des interventions non surfaciques du FEADER. La dotation annuelle est de 3,8 M€.

- **Dotation pour la gestion des sites Natura 2000**

A compter de 2023 et jusqu'en 2027, la gestion des sites terrestres classés Natura 2000 est transférée aux Régions. A cet effet, l'Etat attribue une dotation pour financer les dépenses d'intervention de la Région d'un montant annuel est de 0,5 M€.

- **Les attributions de compensation liées au transfert de la compétence « planification de la gestion des déchets » et des transports**

Le produit des attributions de compensation liées au transfert de la compétence « planification de la gestion des déchets » est égal à 0,1 M€ et à 2,9 M€ pour celles liées aux transports.

En définitive, le produit total attendu au titre des dotations en fonctionnement s'établit comme suit :

Dotations en fonctionnement (en €)	BP 2023	BP 2024
Participation de l'Etat au titre des trains d'équilibre du territoire	24 500 000	24 500 000
Dotation compensation revalorisation rémunération stagiaires FP	400 000	
Dotation compensation frais de gestion TH	10 830 000	10 830 000
Dotation compensation frais de gestion CVAE et CFE	3 300 000	3 300 000
Neutralisation réforme apprentissage	4 800 000	4 800 000
Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)	13 840 000	13 650 000
Dotation générale de décentralisation (DGD) résiduelle	22 390 000	24 000 000
DTCE-FDL	-	1 000 000
Dotation fonctionnement apprentissage	6 940 000	6 940 000
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	200 000	500 000
TICPE Compensation	137 450 000	128 000 000
TICPE Autres – SEGUR	-	13 500 000
Dotation gestion FEADER 2023-2027	3 800 000	3 800 000
Dotation gestion sites Natura 2000	500 000	500 000
Attributions de compensation	3 074 000	3 074 000
TOTAL	232 024 000	238 394 000

Les dotations en investissement

- **La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)**

La dotation régionale d'équipement scolaire est destinée à compenser une partie des dépenses réalisées au titre des compétences régionales en matière de construction et d'équipement des lycées. Désindexé depuis 2009, le montant de la DRES a été reconduit par toutes les lois de finances dans le cadre du redressement des comptes publics. La dotation régionale d'équipement scolaire pour l'année 2024 devrait être équivalente à celle perçue au titre des exercices précédents, à savoir 22,8 M€.

- **Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**

De la même manière qu'en fonctionnement, le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée permet de récupérer la TVA acquittée sur une partie des dépenses d'investissement. Sont éligibles toutes les dépenses réelles d'investissement grevées de TVA concernant une activité non assujettie à la TVA (hors subventions versées, à l'exception des subventions

d'investissement versées par la Région aux lycées et des fonds de concours versés à l'Etat pour des travaux de voirie). Le produit du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, correspondant aux dépenses réalisées éligibles au cours de l'exercice 2023, est estimé à 20 M€.

- **Le fonds d'investissement à l'apprentissage**

Comme évoqué pour le fonds de soutien à l'apprentissage en fonctionnement, la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, les régions reçoivent deux dotations pour le financement des CFA, l'une en investissement et l'autre en fonctionnement (fonds de soutien). Le montant pour la Région Centre-Val de Loire en investissement est fixé à 12,1 M€.

En définitive, le produit total attendu au titre des dotations en investissement s'établit comme suit :

Dotations en investissement (en €)	BP 2023	BP 2024
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	22 800 000	22 800 000
Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	15 000 000	20 029 000
Fonds investissement apprentissage	12 091 400	12 091 400
TOTAL	49 891 400	54 920 400

5.2.02 - PILOTER ET OPTIMISER LES FINANCEMENTS DE LA COLLECTIVITE

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	21 000 000	33 000 000	-	-
Investissement	95 851 000	176 000 000	247 000 000	323 000 000

Il s'agit de la gestion des emprunts contractés par la Région, des frais liés à la charge de la dette (remboursement en capital et frais financiers) et de la gestion active de la dette (lignes de trésorerie, remboursements temporaires et réaménagement de dette).

Emprunt

- L'équilibre de la section d'investissement du budget régional nécessite un volume d'emprunt de 263 M€
- Cet emprunt permettra de financer les investissements à hauteur de 37,6 %.

Charge de la dette et la trésorerie

Au 1er janvier 2024, l'encours de la dette au sens réglementaire s'établit à 1,190 Md€ en incluant un emprunt d'équilibre 2023 de 172 M€ (montant encore prévisionnel à la date de réalisations des annexes dette). Il est rappelé que dans cet encours est comptabilisé le capital restant dû au titre du Contrat de Performance Énergétique pour 6,5 M€ (encours exprimé en TTC) et celui dédié au portage des TET pour 81,5 M€. L'encours hors TET s'établit donc à 1,109 Md€.

Si la dette au sens large est considérée, c'est-à-dire incluant l'encours des contrats de crédit-bail, celle-ci serait portée à 1,395 Md€ au 01/01/2024.

Compte tenu de ces éléments et du niveau global de l'encours de la dette, le montant prévu pour 2023 pour l'annuité de la dette est fixé à 147 M€ soit 116 M€ pour le remboursement en capital (dont 58 M€ fléchés sur les TET) et 29 M€ pour les intérêts de la dette long terme.

La ligne frais financiers est donc dotée au global de 31 M€ dont 2 M€ pour les mouvements globaux liés aux Intérêts Courus Non Echus (soit annulation des ICNE 2023 puis contrepassation des ICNE 2024). Un montant de 1,2 M€ est prévu par ailleurs sur les frais financiers liés à la gestion de trésorerie (lignes et NEU CP) du fait de la remontée des taux monétaires consécutifs aux relèvements réguliers de la BCE depuis l'été 2022.

S'agissant des frais annexes, sont anticipés à 0,200 M€ au titre des commissions bancaires et à 0,600 M€ autres frais liés aux émissions obligataires.

L'annuité totale de la dette représentera 8,1 % du budget régional (hors crédits concernant le réaménagement de la dette), dont 1,6 % au titre des seuls intérêts.

Au 1^{er} janvier 2024, le taux moyen de la dette réglementaire de la Région est actuellement anticipé autour de 2,45 %.

L'encours de dette de la Région Centre-Val de Loire, à cette même date, sera composé, selon la classification « Gissler », pour 99,9 % de produits classés 1A (taux fixe et taux variable - zone euro) et pour 0,1 % de produits classés 1B (produits à barrières simples - zone euro), marquant ainsi son caractère non risqué.

Gestion active de la dette et de la trésorerie

Au cours d'un même exercice, l'encaissement des recettes et le décaissement des dépenses suivent des rythmes très différents même si un effort d'optimisation est réalisé notamment à travers un plan de trésorerie. Le niveau des disponibilités sur le compte 515 varie donc tous les jours, et parfois de manière significative, en fonction des entrées et sorties de fonds. Outre le recours journalier aux lignes de trésorerie et au programme de NEU CP, pour faire face à ces pics et creux de trésorerie, la Région peut utiliser ponctuellement des conventions avec phases de mobilisation revolving.

Les éventuels excédents de trésorerie peuvent ainsi être ajustés par des remboursements temporaires de dette à long terme et des opérations de refinancement avec un décalage dans le temps que permettent encore aujourd'hui certaines des conventions financières antérieures signées avec nos partenaires bancaires. Les sommes ainsi remboursées peuvent être levées à nouveau dans l'année quand les besoins s'en font sentir. Elles engendrent donc des dépenses et des recettes en capital strictement équivalentes. Dans cette optique et de manière à anticiper des arbitrages entre index réalisés tout au long de l'année et notamment les mouvements relatifs aux facultés revolving de certains contrats, il est proposé, pour 2024, d'inscrire sur la ligne de réaménagement de la dette tant en dépenses qu'en recettes d'un montant de 30 M€.

Par ailleurs, dans l'optique d'un éventuel refinancement d'un contrat revolving actuellement signé auprès de CACIB il est proposé d'inscrire en recettes et en dépenses un montant de 30 M€ dans le cas où ce contrat pourrait être refinancé à de meilleures conditions que celles souscrites actuellement.

En termes de gestion de la trésorerie, des lignes de trésorerie sont également ouvertes chaque année pour un montant maximal de 200 M€. Un programme de NEU CP également signé pour un montant de 200 M€ complète le dispositif de gestion de trésorerie.

Par ailleurs, le plafond du programme NEU MTN est fixé à 120 M€. Ce programme dont s'est doté la Région il y a quatre ans, permettra, si les marchés sont bien orientés, de réaliser des émissions obligataires à moyen terme notamment sur le portage financier lié au TET.

Enfin, la Région dispose d'un programme EMTN (*Euro Medium Term Notes*) doté d'un plafond de 1,5 Md€. Ce dernier servira à réaliser des émissions obligataires long terme dont les montants et les maturités afférentes seront définis selon les besoins de financements exprimés.

Modalités de recours aux instruments de couverture du risque de taux

Le recours aux instruments de couverture du risque de taux (Autorisé par l'article 8 de la loi n°85.695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier et dont les modalités sont explicitées par la circulaire interministérielle NOR/INT/B/92/00260/C du 15 septembre 1992, celle-ci étant abrogée par la circulaire interministérielle NOR/IOCB1015077C du 25 juin 2010) constitue un moyen complémentaire de se prémunir contre les soubresauts des marchés.

Les instruments de couverture de risque de taux permettent :

- de limiter la variation d'un taux d'intérêt révisable :

Le CAP (plafond), le FLOOR (plancher), le COLLAR (tunnel, combinaison du CAP et du FLOOR), y sont destinés.

- de modifier la référence d'une dette :

Le contrat de SWAP est l'échange d'un taux d'intérêt contre un autre, par exemple un taux révisable contre un taux fixe. Aujourd'hui, les établissements financiers proposent de nombreux produits dérivés.

- de figer à l'avance un taux d'intérêt :

Le contrat FORWARD/FORWARD (terme contre terme) consiste à figer à l'avance le taux d'un emprunt futur.

Ces techniques nécessitent une grande souplesse d'utilisation pour permettre une réponse très rapide de l'emprunteur aux propositions des établissements de crédit.

C'est l'organe délibérant de la collectivité qui fixe le cadre dans lequel l'exécutif peut mener ces opérations. Il s'agit de prendre une délibération de principe qui n'implique pas l'utilisation de ces outils de façon automatique.

Les Intérêts Courus Non Echus (ICNE)

Les ICNE consistent à rattacher les intérêts de la dette à l'année au titre de laquelle ils sont dus, indépendamment des échéances d'intérêts liés aux prêts, qui sont souvent à cheval sur deux années civiles.

Les opérations de contre-passation sont réalisées par le biais d'une annulation de mandat.

Pour l'année 2024, l'opération consiste à annuler le mandat de 3,798 M€ passé en 2023 au titre des ICNE de l'année 2022 et à passer les ICNE 2023 d'un montant, encore prévisionnel à la date du vote du Budget primitif 2024, de 6,1 M€.

5.2.03 - ASSURER L'EXECUTION DES OPERATIONS FINANCIERES

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	1002	31/12/2024	DEPENSES IMPREVUES	15 000 000

Une AE est proposée pour financer des dépenses de fonctionnement rendues nécessaires par la survenance d'un évènement imprévu. Il est proposé d'ouvrir cet AE à hauteur de 15 M€. Les dépenses concernées seront affectées sur les chapitres budgétaires concernés lorsque leur utilisation sera nécessaire.

- Les autorisations de programme

Créations – Affectation

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AP	2024	1001	31/12/2024	DEPENSES IMPREVUES	15 000 000

Une AP est proposée pour financer des dépenses d'investissement rendues nécessaires par la survenance d'un évènement imprévu. Il est proposé d'ouvrir cet AP à hauteur de 15 M€. Les dépenses concernées seront affectées sur les chapitres budgétaires concernés lorsque leur utilisation sera nécessaire.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	6 644 000	5 445 000	599 000	2 550 000
Investissement	-	-	2 630 000	153 000

S'agissant des marchés relatifs au programme « pilotage financier », trois grandes thématiques peuvent être dégagées avec des crédits prévus, en 2024, à hauteur de 0,125 M€. Tout d'abord, les marchés concernant le conseil en gestion de dette et la mise à jour des programmes obligatoires pour lesquels 85 k€ sont prévus, ensuite celui de la notation de la Région Centre Val de Loire et de ses instruments de financements (28 k€) et enfin le marché de maintenance des tableaux de programmation pour 12 k€ de dépenses prévisionnelles.

Compte tenu de la conjoncture économique, notamment marquée par une hausse du nombre des défaillances d'entreprises, il est prévu d'inscrire en dépenses 2,5 M€ pour traiter les admissions en non-valeur et les créances éteintes susceptibles d'être présentées par le comptable public au cours de l'exercice.

0,4 M€ sont proposés pour des prestations de conseil et d'accompagnement de la Région en vue de la préparation à la certification des comptes, du déploiement d'un dispositif de contrôle interne, et du changement de SI de gestion financière et également pour des prestations de conseil par un cabinet d'experts comptables.

Les provisions sont obligatoires et doivent être constituées dès l'apparition d'un risque ou dès la constatation d'une perte de valeur d'un élément d'actif. Depuis l'exercice 2020, la collectivité constitue des provisions au titre :

- du risque lié aux litiges et contentieux. Une provision est constituée dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la collectivité pour le montant d'indemnités à verser à la partie adverse au titre du préjudice subi et/ou des frais engagés par la Région pour se défendre.
- du risque de dépréciation des actifs circulants, c'est-à-dire du risque de non-recouvrement de tout ou partie des créances régionales en dépit des diligences faites par le comptable public. Une provision est constituée dès lors que le comptable public constate un incident ou une difficulté dans la mise en œuvre de son action de recouvrement des créances régionales. La provision constituée repose sur une méthode d'évaluation statistique réalisée à partir des données renseignées dans le système d'information financier du comptable public.

En dépenses, compte tenu des risques en matière de dépréciation des actifs circulants et de litiges et contentieux auxquels la collectivité pourrait être confrontée au cours de l'exercice 2024, il est proposé d'inscrire 2,42 M€ afin de permettre la constitution de nouvelles provisions le cas échéant.

En recettes, il est proposé d'inscrire 2,55 M€ en recettes dans l'hypothèse où il serait nécessaire de reprendre en tout ou partie des provisions précédemment constituées si le risque objet de la provision est avéré ou disparaît.

En recettes, 40 k€ sont prévus au titre de la vente de véhicules et 0,113 M€ au titre de la vente de parts sociales.

Les mouvements d'ordre

Sont inscrits dans ce programme différents crédits nécessaires à la gestion d'opérations budgétaires spécifiques ne donnant pas lieu à des flux de trésorerie : amortissements, maîtrise d'ouvrage déléguée, Intérêts Courus Non Echus (ICNE), virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement...

Dotations aux amortissements

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater la dépréciation de la valeur des biens mobiliers et immobiliers en raison de leur usage, du temps ou du progrès technique, et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Les modalités et durées d'amortissement appliquées par la Région ont été adoptées par la délibération DAP n° 22.05.01 du 15 décembre 2022.

Dotations aux amortissements (en M€), au titre de :	CA 2023	BP 2024
Constructions et aménagements (lycées, Hôtel de région...)	49,606	56,616
Dont agencements de terrains	0,144	0,204
Dont bâtiments administratifs	0,337	0,800
Dont bâtiments scolaires	44,673	49,500
Dont autres bâtiments publics (culturels, sportifs...)	2,881	3,760
Dont installation et aménagements des constructions	1,571	2,352
Subventions d'équipements versées :	280,042	339,463
Dont subventions d'équipements versées aux lycées publics	4,200	4,600
Dont subventions d'équipements versées aux personnes de droits privées	43,645	46,162

Dont subventions d'équipements versées aux organismes de transport (SNCF...)	30,762	35,200
Dont subventions d'équipements versées aux organismes publics (Communes, EPCI, Départements...)	119,285	128,501
Dont subventions d'équipements versées dans le cadre de la gestion des fonds européens (FEDER, FEADER...)	82,150	125,000
Immobilisations incorporelles et corporelles	26,445	28,921
Dont frais d'études, insertion, licences,	3,735	4,020
Dont autres immobilisations incorporelles		
Dont matériels techniques, installations techniques	5,179	7,001
Dont mobiliers	3,405	2,600
Dont matériels informatiques, téléphonie	11,867	12,000
Dont matériels de transport	2,027	2,500
Dont dépenses ultérieures immobilisées sur biens historiques et culturels		
Dont autres immobilisation corporelles	0,232	0,800
TOTAL	356,093	425,000

En comparaison avec les amortissements de l'exercice 2023 (356,093 M€), le montant des dotations aux amortissements devrait progresser de près de 68,907 M€ en 2023 (+19%).

Il est par ailleurs proposé de modifier la délibération DAP n° 22.05.01 afin de prévoir les modalités d'amortissement des prises de participation au capital libérées en plusieurs fois :

Immobilisations financières		
Versements restant à effectuer sur titres de participation non libérés	269	Non amortissable
Versements restant à effectuer sur titres immobilisés non libérés	279	Non amortissable

Reprise des subventions et dotations d'investissement rattachées aux biens amortissables

La reprise des subventions et dotations d'investissement rattachées aux biens amortissables a pour effet d'atténuer la charge de la dotation aux amortissements. Elle est effectuée sur le même rythme que l'amortissement du bien concerné. Le montant de la reprise de la dotation régionale pour l'équipement scolaire (DRES) correspond au montant perçu par la collectivité au titre de la DRES. Quant au niveau de la reprise des subventions d'investissement perçues par la Région, il est égal au montant de la subvention considérée divisé par le nombre d'années d'amortissement du bien.

Reprise des subventions et des dotations d'investissement rattachées aux actifs amortissables (en M€), au titre de :	CA 2023	BP 2024
Dotation Régionale d'Équipement Scolaire	22,786	22,786
Fonds Européens (FEDER, FEADER)	47,780	63,500
Autres subventions d'équipements transférables	12,020	11,700
TOTAL	82,586	97,986

Le montant de la reprise de la DRES est estimé à 22,786 M€ pour 2024. Globalement, sous l'effet de la fin de la programmation 2014-2020 et du démarrage de la nouvelle programmation 2021-2027 au titre des fonds européens, le montant de la reprise des

subventions et dotations d'investissement rattachées aux biens amortissables devrait progresser de 15,4 M€ en 2024 par rapport aux éléments constatés au titre de l'exercice 2023 (+ 19%).

Neutralisation de la charge de fonctionnement nette liée à la dotation aux amortissements

Si la dotation aux amortissements constitue une dépense de fonctionnement obligatoire, ayant vocation à alimenter en recettes la section d'investissement, la neutralisation budgétaire de la charge d'amortissement des bâtiments publics et des subventions d'équipement versées permet à la Région de respecter l'obligation d'amortissement sans dégrader la section de fonctionnement. Son montant est obtenu de la manière suivante :

Calcul de la neutralisation de la charge d'amortissement	CA 2023	BP 2024
Montant total des amortissements des bâtiments publics et des subventions d'équipement versées	327,932	389,762
- Reprise des subventions et des dotations d'investissement rattachées aux actifs amortissables	-82,586	-97,986
TOTAL	245,346	291,776

Par effet de levier au regard de la progression de la dotation aux amortissements, et compte tenu de la reprise des subventions et des dotations d'investissement rattachés aux actifs amortissables, la neutralisation de la charge d'amortissement, estimée à environ 292 M€ en 2024, devrait augmenter d'environ 19% par rapport aux éléments constatés en 2023.

Les opérations patrimoniales

Les investissements réalisés en maîtrise d'ouvrage déléguée sont intégrés au patrimoine de la collectivité en fin d'exercice pour le montant des travaux effectivement réalisés au cours de l'année. Il est ainsi proposé d'inscrire, au titre des opérations sous maîtrise d'ouvrage déléguée, 40 M€ en dépenses et en recettes.

Les travaux réalisés par le personnel de la Région Centre-Val de Loire avec des matériaux achetés par la collectivité (dits « travaux en régie ») constituent des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même (travaux réalisés par les équipes mobiles d'ouvriers professionnels au sein des lycées par exemple). En conséquence, ces travaux, constituent des dépenses d'investissement qu'il convient de valoriser dans le patrimoine régional. Il est proposé d'inscrire 0,3 M€ en dépenses et en recettes.

5.2.04 - DEVELOPPER LE PILOTAGE DECISIONNEL ET FINANCIER

- Les autorisations d'engagement

Créations - Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	52043001	31/12/2024	PILOTAGES STRATEGIQUES	600 000

Il est proposé de créer et d'affecter en totalité une AE pour la ligne budgétaire dédiée au pilotage stratégique.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	560 000	450 000	-	-

Il est proposé d'inscrire 0,450 M€ de crédits de paiement en fonctionnement pour couvrir les frais de prestation des évaluations des politiques publiques, l'appui au SRADDET (évaluation environnementale et AMO juridique) ainsi que pour couvrir des frais d'études stratégiques.

5.3 – RESSOURCES HUMAINES

Le budget ressources humaines pour l'exercice 2024 s'établit à 169,5 M€. Celui-ci s'articule autour des activités suivantes :

- Payer les agents et gérer leur carrière pour un montant de 164,114 M€ (soit 96,83 %) ;
- Développer les compétences et l'accompagnement des agents pour un montant de 1,296 M€ (soit 0,76 %) ;
- Assurer la Prévention, la santé et la sécurité au travail pour un montant de 1,018 M€ (soit 0,60 %) ;
- Mettre en œuvre la Politique d'Action Sociale pour un montant de 3,072 M€ (soit 1,81 %).

L'ensemble des crédits de paiement est rattaché à la section de fonctionnement du budget.

La masse salariale (Payer les agents et gérer les carrières) représente un coût par habitant de 63,74 € (à comparer au 61,45 € pour le budget primitif 2023).

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	163 474 000	169 500 000	1 775 000	1 750 000

5.3.01 - PAYER LES AGENTS ET GERER LEUR CARRIERE

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	158 250 000	164 114 000	1 200 000	1 200 000

Cette activité reprend les différentes dépenses et recettes relatives à la paie des agents. Elle intègre les éléments relatifs à la rémunération, aux cotisations sociales (masse salariale) pour l'ensemble des agents de la collectivité quel que soit leur statut (fonction publique et contractuels de droit public comme de droit privé).

Elle inclut également les dépenses engagées auprès des associations intermédiaires ou même l'intérim lorsque cela est nécessaire afin d'assurer la continuité du service public au sein des lycées.

Avec une inflation toujours importante sur l'année 2023, différentes mesures nationales ont été prise afin de limiter la baisse du pouvoir d'achat des agents publics (relèvement du point d'indice, hausse du SMIC, ...) qui ont un impact direct sur les besoins en crédits de paiement.

Ainsi, l'évaluation du budget prévisionnel prend en compte d'une part les mesures endogènes (relevant de la collectivité), et d'autre part les hypothèses exogènes (issues de décisions extérieures à la collectivité) qui sont présentées ci-dessous :

- Estimation sur une année pleine des différentes créations de postes 2023 (territorialisation, FEADER, adéquation-moyens, Lycée Joséphine BAKER) à hauteur de 2,330 M€ ;

- Mise en œuvre de la troisième tranche du RIFSEEP sur une année pleine représentant 0,91 M€ ;
- Le Glissement Vieillesse Technicité, les avancements de grade et la promotion interne pour un montant de 1,4 M€ ;
- Hausse de 5 points d'indice pour l'ensemble des agents au 01 janvier 2024 pour un montant de 1,065 M€ ;
- Augmentation de 1% de la cotisation CNRACL au 01/01/2024 à hauteur de 0,715 M€ (0,5 M€ sur les agents des lycées et 0,215 M€ sur les agents du siège).

Dès lors, les dépenses prévisionnelles s'établissent à hauteur de 164,114 M€.

Création de Postes :

Postes permanents :

Dans le cadre du Schéma Directeur Stratégique des Systèmes d'Information, il est proposé la création de postes permanents permettant d'engager la collectivité régionale dans une démarche de développement et de valorisation de son système d'information, visant une amélioration de la qualité de service aux usagers, une utilisation de ses données élargie, notamment avec ses partenaires, et facilitée, notamment en termes de pilotage, dans la logique de la stratégie numérique régionale.

Le recrutement de ces agents s'étendra sur deux années (6 en 2024 et 3 en 2025).

Ces postes, à temps complet, pouvant être pourvus par un fonctionnaire de catégorie A des filières administrative et technique des cadres d'emplois Attaché territorial (grades d'Attaché territorial ou Attaché territorial principal) ou Ingénieur territorial (grades d'Ingénieur territorial ou Ingénieur principal territorial) sont les suivants :

- 3 postes de chargés de mission, rattachés à la direction de l'Appui à la Donnée, au Pilotage et aux Transitions, en charge du Bureau des projets, de la gouvernance documentaire et la gouvernance des risques, de la sécurité et de la conformité en matière de systèmes d'information ;
- 1 poste d'urbaniste, architecte du système d'information, rattaché à la direction des systèmes d'information ;
- 2 postes de chefs de projets informatiques, rattachés à la direction des systèmes d'information ;
- 1 poste de chef de projet Infrastructures rattaché à la direction des systèmes d'information ;
- 1 poste de chargé de mission, en charge de la gestion des données, rattaché à la direction des systèmes d'information ;
- 1 poste de chargé de mission, rattaché à la direction générale Optimisation des Ressources, en charge de l'amélioration continue des processus.

Dans le cadre de la politique régionale à destination des filières agricoles, il convient de mettre en place des moyens d'animation sur certaine filière (fruit par exemple) et sur projets inter filières autour des priorités définies par la collectivité (notamment changement climatique, de la complémentarité élevage végétal, de la biodiversité, du bien-être animal). Aussi, il est proposé la création d'un poste dont le financement est compensé par des économies sur des dépenses de fonctionnement :

Un poste, à temps complet, pouvant être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A des filières administrative et technique des cadres d'emplois Attaché territorial (grades d'Attaché territorial ou Attaché territorial principal) ou Ingénieur territorial (grades d'Ingénieur territorial ou Ingénieur principal territorial) :

- Chargé de mission « animation de filières » rattaché à la Direction de l'Agriculture et de la Forêt.

Postes dans le cadre du dispositif « agilité » :

Afin de permettre une mise en œuvre efficace des politiques régionales, tous les postes vacants sont examinés pour voir s'ils correspondent toujours à un besoin. Le cas échéant, le support de poste laissé vacant peut servir à la création d'un nouveau poste répondant à de nouveaux enjeux pour la collectivité. Suite à ces créations, les anciens postes seront supprimés lors de la prochaine mise à jour du tableau des emplois. Dans cette optique, il est proposé la création des 5 postes permanents suivants :

Trois postes, à temps complet, pouvant être pourvus par un fonctionnaire de catégorie A des filières Administrative et Technique des cadres d'emplois Attaché territorial (grades d'Attaché territorial ou Attaché territorial principal) ou Ingénieur territorial (grades d'Ingénieur territorial ou Ingénieur territorial principal) :

- Chargé.e de mission (poste créé pour permettre de lancer un recrutement dans l'attente de la libération du support du poste qu'il a vocation à remplacer) ;
- Chargé.e de mission sécurisation de la paie rattaché à la Direction Carrière Appui et Pilotage ;
- Administrateur.trice fonctionnel des SI formations sanitaires et sociales rattaché à la Direction Politiques d'Orientation et de Formation.

Deux postes, à temps complet, pouvant être pourvus par un fonctionnaire de catégorie C de la filière Administrative du cadre d'emploi d'adjoint administratif territorial (grades d'adjoint administratif territorial, Adjoint administratif principal de 1^{ère} et 2^{ème} classe) :

- Assistant.e administratif et financier des travaux de maintenance rattaché à la Maison de la Région Centre-Val de Loire de l'Indre (36) ;
- Assistant.e RH et politiques publiques rattaché à la Maison de la Région Centre-Val de Loire du Loiret (45).

Postes non permanents :

La création d'un poste à temps complet est proposé, dans le cadre d'un contrat de projet (Article L332-24 du code général de la Fonction Publique), pour la durée du projet et en adéquation avec la disponibilité des financements obtenus (50 % Etat et 50 % FEDER) et relevant de la catégorie A des filières administrative et technique des cadres d'emplois Attaché territorial (grades d'Attaché territorial ou Attaché territorial principal) ou Ingénieur territorial (grades d'Ingénieur territorial ou Ingénieur territorial principal) :

- Un poste de chargé.e de mission Coordination du programme Territoires d'industrie à la Direction de l'Economie pour un contrat d'une durée de 30 mois.

La création d'un poste à temps complet est proposée, dans le cadre d'un contrat de projet (Article L332-24 du code général de la Fonction Publique), relatif au programme ITINEERAIRE et Plan de transition (2^{ème} phase) pour la durée du projet et en adéquation avec la disponibilité des financements obtenus (50 % Europe et 50 % Fonds vert) et relevant de la catégorie A des filières Administrative et Technique des cadres d'emplois Attaché territorial (grades d'Attaché territorial ou Attaché territorial principal) ou Ingénieur territorial (grades d'Ingénieur territorial ou Ingénieur territorial principal) :

- Un poste de chargé.e de mission transformations écologiques et climatiques à la Direction de l'Appui à la Donnée, Au Pilotage et aux Transitions pour un contrat d'une durée maximale de 42 mois.

Prolongation de Postes :

La prolongation des postes non permanents suivants (contrats de projet) est proposée :

- Chargé.e de mission au Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE), catégorie A, à la Direction de l'Environnement et de la Transition Energétique,

sur contrat de projet (Article L332-24 du code général de la Fonction Publique) jusqu'au 31 décembre 2024 – (Poste 18 674) ;

- Chargé.e de mission numérique GRU, catégorie A, à la Direction des Systèmes d'Information, sur contrat de projet (Article L332-24 du code général de la Fonction Publique) jusqu'au 31 octobre 2026 – (Poste 26 273) ;
- Chargé.e de mission numérique GRU, catégorie A, à la Direction des Systèmes d'Information, sur contrat de projet (Article L332-24 du code général de la Fonction Publique) jusqu'au 31 octobre 2026 – (Poste 26 274).

Suppression de Postes :

Les postes non permanents suivants (contrats de projet) sont supprimés en l'absence de financement PACTE :

- Chargé.e de mission Formation professionnelle – Emploi (Poste 26 277) ;
- Chargé.e de mission formation Sanitaires et Sociales (Poste 26 275).

5.3.02 - DEVELOPPER LES COMPETENCES ET L'ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	1 185 000	1 296 000	-	-

Les dépenses doivent permettre l'accompagnement professionnel des agents notamment via la démarche Mad'in mais aussi à travers la formation (hors formations financées par les cotisations versées au CNFPT). L'activité intègre également les dépenses liées au recrutement ainsi que les frais d'apprentissage payés par la collectivité. Au total, ces dépenses sont estimées à 1,296 M€.

5.3.03 - ASSURER LA PREVENTION, LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	53033109	31/12/2024	EQUIPEMENTS DE PROTECTIONS INDIVIDUELLES	400 000
AE	2024	53033171	31/12/2024	PRESTATIONS DE SERVICE SOCIAL	250 000

Il est proposé la création de 2 autorisations d'engagement annuelles ainsi que l'affectation des montants comme indiqué ci-dessous :

- AE Equipements de Protections Individuelles pour un montant de 360 000 € ;
- AE Prestations de service social pour un montant de 250 000 €.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	988 000	1 018 000	175 000	150 000

Ils portent sur l'ensemble des dépenses permettant les actions de prévention (diagnostic, équipement etc.) mais également l'accès à un service social, à la santé (frais médicaux) pour un coût prévisionnel de 1,018 M€.

5.3.04 - METTRE EN OEUVRE LA POLITIQUE D'ACTION SOCIALE

- Les autorisations d'engagement

Créations – Affectations

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Montant BP
AE	2024	53043905	31/12/2024	ACTION SOCIALE	950 000

Il est proposé la création et l'affectation en totalité de l'autorisation d'engagement annuelle action sociale.

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	3 051 000	3 072 000	400 000	400 000

Ces crédits regroupent l'ensemble des dépenses en matière d'action sociale hors paie (subvention au COS, Prestataire PLURELYA et les tickets restaurant principalement) pour un montant de 3,072 M€.

5.4 - EUROPE

CRÉDITS DE PAIEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	23 235 000	12 000 000	23 235 000	12 000 000
Investissement	64 325 000	40 000 000	64 325 000	40 000 000

5.4.01 - PROGRAMMATION FESI 2014-2020

- Les crédits de paiement Région

	DEPENSES		RECETTES	
	BP 2023	BP 2024	BP 2023	BP 2024
Fonctionnement	23 235 000	12 000 000	23 235 000	12 000 000
Investissement	64 325 000	40 000 000	64 325 000	40 000 000

L'année 2024 sera la dernière année de paiement des subventions du Programme opérationnel régional FEDER-FSE-IEJ 2014-2020 et du Programme opérationnel interrégional FEDER Loire 2014-2020.

Concernant les dépenses de fonctionnement (12 M€), les besoins concernent principalement le solde des dernières opérations programmées au titre du dispositif REACT-EU (2,8 M€), principalement sur les volets appui économique aux PME et transition numérique, ainsi que les formations professionnalisantes pour le FSE-IEJ (5,5 M€).

Concernant les dépenses d'investissement (40 M€), les besoins concernent principalement le solde des dernières opérations de recherche, développement innovation (4,8 M€), d'efficacité énergétique (8,7 M€) et sur le dispositif REACT-EU (19,5 M€), notamment sur les volets transition écologique, transition numérique et sur les investissements relatifs aux franchissements d'ouvrages sur la Loire.

Concernant les recettes, il est proposé de mettre en cohérence les remboursements prévisionnels de la Commission européenne avec les paiements prévisionnels à réaliser sur l'année 2024.

LE VOTE PAR FONCTION

Le vote du budget primitif 2024 intervient selon le mode de vote prévu par l'Assemblée plénière dans le règlement budgétaire et financier (DAP n° 22.05.01) et tel qu'il est prévu par la M57.

Approbation des balances au chapitre en crédits de paiement et AP / AE

Au titre des crédits de paiement

Selon la balance au chapitre figurant ci-dessous,

En mouvements réels, les dépenses et les recettes totales s'élèvent à 1 856 012 400 € :

- dont dépenses : 758 928 700 € en investissement et 1 097 083 700 € en fonctionnement
- dont recettes : 586 021 400 € en investissement et 1 269 991 000 € en fonctionnement

Le virement entre sections s'établit à 138 193 300 €.

En mouvement d'ordre, les recettes et les dépenses s'élèvent à 855 286 000 € :

- dont dépenses : 430 286 000 € en investissement et 425 000 000 € en fonctionnement
- dont recettes : 465 000 000 € en investissement et 390 286 000 € en fonctionnement

INVESTISSEMENT

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)			
CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES	
90 Opérations ventilées	582 838 700,00	242 839 400,00	
900 Services généraux	21 520 000,00	0,00	
900-5 Gestion des fonds européens	118 200 000,00	118 200 000,00	
901 Sécurité	0,00	0,00	
902 Enseign., form. professionnelle, apprent.	136 867 700,00	42 094 400,00	
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	12 790 000,00	95 000,00	
904 Santé et action sociale (hors RSA)	600 000,00	0,00	
904-4 RSA	0,00	0,00	
905 Aménagement des territoires et habitat	67 823 000,00	0,00	
906 Action économique	63 222 000,00	9 300 000,00	
907 Environnement	7 820 000,00	0,00	
908 Transports	153 996 000,00	73 150 000,00	
909 Fonction en réserve			
92 Opérations non ventilées	176 090 000,00	343 029 000,00	
921 Taxes non affectées	0,00	0,00	
922 Dotations et participations (sauf 1068)	90 000,00	20 029 000,00	
923 Dettes et autres opérations financières	176 000 000,00	323 000 000,00	
95 Chapitres de prévision sans réalisation		153 000,00	
954 Produit des cessions d'immobilisations		153 000,00	
TOTAL	I 758 928 700,00	II 586 021 400,00	
OPERATIONS D'ORDRE			
925 Opérations patrimoniales	40 000 000,00	40 000 000,00	
926 Transferts entre les sections (2)	390 286 000,00	425 000 000,00	
951 Virement de la section de fonctionnement		138 193 300,00	
TOTAL	III 430 286 000,00	IV 603 193 300,00	
AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926			172 907 300,00
001 Solde exécution invest. reporté (3)	V 0,00	VI 0,00	
922 - 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII 0,00	
TOTAL DE LA SECTION	I + III + V 1 189 214 700,00	II + IV + VI + VII 1 189 214 700,00	

FONCTIONNEMENT

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)			
CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES	
93 Services ventilés	1 022 165 700,00	155 319 000,00	
930 Services généraux	93 691 700,00	3 869 000,00	
930-5 Gestion des fonds européens	37 600 000,00	37 600 000,00	
931 Sécurité	0,00	0,00	
932 Enseign., form. professionnelle, apprent.	405 138 200,00	105 423 000,00	
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	30 598 500,00	42 000,00	
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	2 609 100,00	0,00	
934-3 APA	0,00	0,00	
934-4 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	
935 Aménagement des territoires et habitat	7 934 900,00	0,00	
936 Action économique	40 862 300,00	119 000,00	
937 Environnement	9 411 000,00	590 000,00	
938 Transports	394 320 000,00	7 676 000,00	
939 Fonction en réserve			
94 Services communs non ventilés	74 918 000,00	1 114 672 000,00	
940 Impositions directes	35 308 000,00	34 958 000,00	
941 Autres impôts et taxes	800 000,00	979 650 000,00	
942 Dotations et participations	0,00	97 333 000,00	
943 Opérations financières	35 500 000,00	181 000,00	
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	890 000,00	0,00	
945 Provisions et autres opérations mixtes (2)	2 420 000,00	2 550 000,00	
TOTAL	I 1 097 083 700,00	II	1 269 991 000,00
OPERATIONS D'ORDRE			
946 Transferts entre les sections (2)	425 000 000,00	390 286 000,00	
947 Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00	
953 Virement à la section d'investissement	138 193 300,00		
TOTAL	III 563 193 300,00	IV	390 286 000,00
AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :		172 907 300,00	
002 Résultat de fonctionnement reporté (3)	V 0,00	VI	0,00
TOTAL DE LA SECTION	I + III + V 1 660 277 000,00	II + IV + VI	1 660 277 000,00

Au titre des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE)

		AP / AE
Chap.	Libellé	DEPENSES
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
		525 038 570
C P Opérations réelles	93 Opérations ventilées	525 038 570
	930 Services généraux	29 690 000
	930-5 Gestion des fonds européens	-1 080 000
	932 Enseignement, formation professionnelle, apprentissage	155 716 000
	933 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	29 031 100
	934 Santé et action sociale	0
	935 Aménagement des territoires et habitat	13 067 500
	936 Action économique	41 788 970
	937 Environnement	1 905 000
	938 Transports	254 920 000
	939 Fonction en réserve	
		15 000 000
	952 Dépenses imprévues	15 000 000
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		540 038 570
SECTION D'INVESTISSEMENT		
		454 219 735
C P Opérations réelles	90 Opérations ventilées	454 219 735
	900 Services généraux	24 035 000
	900-5 Gestion des fonds européens	1 140 000
	902 Enseignement, formation professionnelle, apprentissage	157 898 325
	903 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	13 720 000
	904 Santé et action sociale	0
	905 Aménagement des territoires et habitat	92 609 500
	906 Action économique	43 964 500
	907 Environnement	3 337 410
	908 Transports	117 515 000
	909 Fonction en réserve	
		15 000 000
	950 Dépenses imprévues	15 000 000
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		469 219 735

Les AP et AE créées et modifiées par fonction

FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Montant BP
AE	2024	35013002	31/12/2024	MISE EN RESEAU DES ACTEURS		250 000
AE	2024	35013003	31/12/2024	PROJETS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX		240 000
AE	2024	35013005	31/12/2024	VIE		95 000
AE	2024	35013006	31/12/2024	TERRITOIRE SOLIDAIRE ET ACCUEILLANT		70 000
AE	2024	35013802	31/12/2024	VALORISATION COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE		30 000
AE	2024	35023001	31/12/2024	MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION		320 000
AE	2024	35023002	31/12/2024	VOLONTAIRES DE COOPERATION DECENTRALISEE		130 000
AE	2024	51013001	31/12/2024	ADHESIONS A DES ASSOCIATIONS		450 000
AE	2024	51013002	31/12/2024	ASSURANCES DOMMAGE AUX BIENS ET EXPOSITIONS		100 000
AE	2024	51013003	31/12/2024	ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES		2 800 000
AE	2024	51013005	31/12/2024	RESPONSABILITE CIVILE ET PROTECTION JURIDIQUE		100 000
AE	2024	51023001	31/12/2024	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CESER		350 000
AE	2024	51043916	31/12/2024	PRESTATIONS DE COMMUNICATION		4 000 000
AE	2024	51053001	31/12/2024	ASSURANCE FLOTTE AUTO		100 000
AE	2024	51073001	31/12/2024	NETTOYAGE DE LOCAUX		400 000
AE	2024	51073002	31/12/2024	GARDIENNAGE DE LOCAUX		200 000
AE	2024	51083001	31/12/2024	PILOTAGE ET SECURITE DU SI FONCT		500 000
AE	2024	51083002	31/12/2026	PLAN SECURITE DU SI		1 500 000
AE	2024	51083003	31/12/2026	PLAN NUMERIQUE RESPONSABLE		500 000
AE	2024	51093002	31/12/2024	INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES FONCT		1 700 000
AE	2024	51103003	31/12/2024	ENVIRONNEMENT UTILISATEUR FONCT		1 800 000
AE	2024	51113004	31/12/2024	APPLICATIONS METIERS ET TRANSVERSES FONCT		3 255 000
AE	2024	51113013	31/12/2026	SI PROJET PORTAL DES AIDES		6 000 000
AE	2024	51113014	31/12/2026	SI PROJET GESTION RELATION USAGER		3 000 000
AE	2024	52043001	31/12/2024	PILOTAGES STRATEGIQUES		600 000
AE	2024	53033171	31/12/2024	PRESTATIONS DE SERVICE SOCIAL		250 000
AE	2024	53043905	31/12/2024	ACTION SOCIALE		950 000
AE	2024	1002	31/12/2024	DEPENSES IMPREVUES		15 000 000
AP	2024	35011003	31/12/2024	PROJETS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX		115 000
AP	2024	51021001	31/12/2024	ACQUISITIONS MATERIELS - LOGICIELS POUR GROUPES D ELUS		15 000
AP	2024	51021002	31/12/2024	ACQUISITION MATERIELS INFORMATIQUES LOGICIELS POUR LE CESER		10 000
AP	2024	51031001	31/12/2024	RENOUVELLEMENT DU CAR PODIUM		2 000 000
AP	2024	51051001	31/12/2024	ACQUISITION DE VEHICULES		350 000
AP	2024	51071001	31/12/2024	ETUDE ET TRAVAUX DE BATIMENTS ADMINISTRATIFS		420 000
AP	2024	51071002	31/12/2024	ACQUISITION DE MATERIEL ET MOBILIER		300 000
AP	2024	51071003	31/12/2024	ACQUISITION MOBILIER POUR LES AGENTS EN SITUATION D'HANDICAP		15 000
AP	2024	51071004	31/12/2024	CREATION D'ESPACES DE COWORKING ET CONVIVALITE		100 000
AP	2024	51071005	31/12/2024	TRAVAUX OBLIGATOIRES DECRET TERTIAIRE		100 000
AP	2024	51091002	31/12/2024	INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES INVEST		800 000
AP	2024	51101003	31/12/2024	ENVIRONNEMENT UTILISATEUR INVEST		250 000
AP	2024	51111004	31/12/2024	APPLICATIONS METIERS ET TRANSVERSES INVEST		1 550 000
AP	2024	51111005	31/12/2026	PROGRAMME SI TRANSPORTS		5 000 000
AP	2024	51111007	31/12/2026	PROGRAMME SI PATRIMOINE ET EDUCATION		3 000 000
AP	2024	51111008	31/12/2026	PROGRAMME SI FORMATION PROFESSIONNELLE		3 000 000
AP	2024	51111012	31/12/2026	PROGRAMME SI FINANCES ET ACHATS		5 000 000
AP	2024	51111013	31/12/2026	PROGRAMME SI RESSOURCES HUMAINES		2 000 000
AP	2024	1001	31/12/2024	DEPENSES IMPREVUES		15 000 000
AP	2023	35021001	31/12/2024	MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION	50 000	10 000

FONCTION 0-5 : GESTION DES FONDS EUROPEENS

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Montant BP
AP	2021	21900	31/12/2030	OS 1.1 - 01 - INVESTISSEMENT RECHERCHE INNOVATION DPS	30 000 000	-1 500 000
AP	2021	21904	31/12/2030	OS 1.2 - 05 - ACQUISITION SECURISATION EXPLOITATION DONNEES	2 700 000	2 640 000
AE	2021	21905	31/12/2030	OS 1.2 - 06 - MEDIATION NUMERIQUE	4 641 122	-1 140 000
AE	2023	21963	31/12/2030	OS 2.6 - 23 - COLLECTE DONNEES DECHETS ECONOMIE CIRCULAIRE	750 000	60 000

FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Montant BP
AE	2024	21013334	31/12/2024	DEMENAGEMENTS ET PRESTATIONS ASSOCIEES		40 000
AE	2024	21013736	31/12/2024	REPARATION DES BIENS MOBILIERS DES LYCEES PUBLICS		150 000
AE	2024	21023343	31/12/2024	PROMOTION DISPOSITIFS EDUCATIFS		150 000
AE	2024	21023751	31/12/2025	ACTIONS EDUCATIVES		2 000 000
AE	2024	21023807	31/12/2024	SANTE - MON LYCEE INCLUSIF		405 000
AE	2024	21033001	31/12/2024	LYCEES FRAIS TELEPHONE		250 000
AE	2024	21033918	31/12/2024	PETITS EQUIPEMENTS SNE ET PRESTATIONS CONNEXES		100 000
AE	2024	21043169	31/12/2024	ERASMUS PLUS LYCEENS		140 000
AE	2024	21043275	31/12/2024	RESSOURCES PEDAGOGIQUES		1 600 000
AE	2024	21043919	31/12/2024	AIDE AU 1ER EQUIPEMENT		315 000
AE	2024	21063681	31/12/2024	ASSURANCES LYCEES		2 000 000
AE	2024	21063776	31/12/2024	REPARATION DES BATIMENTS DEMONTABLES TRANSFERTS ET LOCATIONS		500 000
AE	2024	21063956	31/12/2024	PETITS TRAVAUX DANS LES LYCEES		2 300 000
AE	2024	21063997	31/12/2024	PETITS EQUIPEMENTS EREEL EMOP		670 000
AE	2024	22023406	31/12/2024	SOUTIEN AUX TERRITOIRES		6 300 000
AE	2024	22033593	31/12/2024	ERASMUS APPRENTISSAGE		900 000
AE	2024	22033789	31/12/2024	TRANSEUROPE APPRENTISSAGE		120 000
AE	2024	23023127	31/12/2024	AIDES VIE ETUDIANTE		1 582 000
AE	2024	23023134	31/12/2024	MOBICENTRE		1 700 000
AE	2024	24013101	31/12/2024	LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE		136 000
AE	2024	24013193	31/12/2024	PROMOTION EVENEMENTS ET FORUMS DE L'ORIENTATION		320 000
AE	2024	24013317	31/12/2024	FORUMS DE L'ORIENTATION ORLEANS-TOURS (HT)		400 000
AE	2024	24013578	31/12/2024	STRUCTURES DE L'ACCUEIL DE L'INFORMATION ET DE L'ORIENTATION		300 000
AE	2024	24013916	31/12/2025	WORLDSKILLS - OLYMPIADES		350 000
AE	2024	24013917	31/12/2024	VALORISATION DES METIERS		890 000
AE	2024	25013004	31/12/2025	MESURES INNOVANTES PACTE2		1 000 000
AE	2024	25013577	31/12/2024	ACTION INDIVIDUELLE DE FORMATION (AIF)		1 500 000
AE	2024	25013621	31/12/2024	VISAS PLUS PARCOURS VERS L'EMPLOI		1 000 000
AE	2024	25013836	31/12/2024	ORDINATEURS		700 000
AE	2024	25013837	31/12/2024	RESSOURCE HANDICAP FORMATION		90 000
AE	2024	25013971	31/12/2024	ACTIONS DE FORMATIONS SUBVENTIONNEES		2 116 000
AE	2024	25023756	31/12/2025	CRIA ET ELS		420 000
AE	2024	25023757	31/12/2024	LUTTE CONTRE LES FREINS A LA FORMATION		1 100 000

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Montant BP
AE	2024	25023811	31/12/2024	COMBO PARFAIT - PERMIS DE CONDUIRE		500 000
AE	2024	25033001	31/12/2024	CONTRAT TERRITORIAL D ACCUEIL ET D INTEGRATION		125 000
AE	2024	25033002	31/12/2026	PROJET EUROPEEN SALAM		37 000
AE	2024	25033607	31/12/2024	MISSIONS LOCALES FONCTIONNEMENT		3 030 000
AE	2024	25033758	31/12/2024	ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI		165 000
AE	2024	25043755	31/12/2024	ACCOMPAGNEMENT VAE		150 000
AE	2024	25053925	31/12/2024	REMUNERATIONS		46 000 000
AE	2024	26023403	31/12/2024	FINANCER DES ETABLISSEMENTS FORMATIONS SANITAIRES SOCIALES		50 000 000
AE	2024	26023532	31/12/2024	ACTIONS PARTENARIALES		1 250 000
AE	2024	26033404	31/12/2024	GESTION DES BOURSES		975 000
AE	2024	26033010	31/12/2024	BOURSES SANITAIRES ET SOCIALES		13 400 000
AE	2024	41033717	31/12/2024	PROMOTION JEUNESSE YEP'S		140 000
AE	2024	53033109	31/12/2024	EQUIPEMENTS DE PROTECTIONS INDIVIDUELLES		400 000
AE	2023	0573	31/12/2024	FINANCEMENT DES PARCOURS DES DEMANDEURS D'EMPLOI	62 000 000	8 000 000
AP	2024	21011007	31/12/2024	ACQUISITION, RENOUVELLEMENT, REPARATION DE BIENS		11 000 000
AP	2024	21031908	31/12/2024	EQUIPEMENTS, SERVICE ET USAGES		3 700 000
AP	2024	21041217	31/12/2024	AIDE A L'EQUIPEMENT NUMERIQUE		2 200 000
AP	2024	21051004	31/12/2028	POTHIER RECONSTRUCTION DEMI-PENSION		6 120 000
AP	2024	21051005	31/12/2028	DUHAMEL DU MONCEAU RECONSTRUCTION DEMI-PENSION		9 350 000
AP	2024	21051913	31/12/2024	ACQUISITION DEMOLITION BATIMENTS INDUSTRIELS		2 000 000
AP	2024	21051933	31/12/2024	ETUDES PREALABLES ET FONCIER		500 000
AP	2024	21061007	31/12/2027	M. NAVARRE MISE AUX NORMES ELECTRIQUES ET INCENDIE BATIMENTS		4 300 000
AP	2024	21061008	31/12/2028	J. GIRAUDOUX RESTRUCTURATION DEMI PENSION ET INTERNAT		5 500 000
AP	2024	21061009	31/12/2027	RONCARD MISE AUX NORMES INCENDIE INTERNAT		2 600 000
AP	2024	21061010	31/12/2028	POTHIER RESTRUCTURATION BÂTIMENT H		1 280 000
AP	2024	21061011	31/12/2027	MISE AUX NORMES ASPIRATIONS ATELIERS		2 000 000
AP	2024	21061013	31/12/2024	RENOVATION DU PATRIMOINE ET MISE EN CONFORMITE		7 800 000
AP	2024	21061014	31/12/2025	AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE DES INTERNATS		1 000 000
AP	2024	21061015	31/12/2026	ADAPTATION CARTE DES FORMATIONS ET RENOVATION DES FILIERES		1 000 000
AP	2024	21061104	31/12/2024	ENSEMBLE LYCEES SECURITE		2 000 000
AP	2024	21061214	31/12/2024	GROSSES REPARATIONS ET AMELIORATIONS		7 100 000
AP	2024	21061777	31/12/2024	DIAGNOSTIC ET REPERAGE RISQUE PLOMB ET AMIANTE		200 000
AP	2024	21071004	31/12/2028	SOLARISATION DE LYCEES		20 000 000
AP	2024	21071955	31/12/2024	EFFICACITE ENERGETIQUE		6 000 000
AP	2024	22011007	31/12/2024	BTP45 RESTRUCTURATION GLOBALE		5 995 000
AP	2024	22011008	31/12/2024	AFTEC EXTENSION DU SITE DE TOURS		726 750
AP	2024	22011009	31/12/2024	CFA EST LOIRET TRANSFORMATION ANCIEN POLE AUTO ET AMENAGEMENT		400 000
AP	2024	22011010	31/12/2024	FORMASAT AMENAGEMENT D UN PLATEAU POUR LE DEVELOPPEMENT DU ESPORT		462 500
AP	2024	22011180	31/12/2024	PLAN ANNUEL D INVESTISSEMENT ET DU NUMERIQUE		3 500 000
AP	2024	23011002	31/12/2027	CPER 2021-2027 UO INSPE		250 000
AP	2024	23011003	31/12/2024	CPER 2021-2027 UO RESTRUCT ECOLE POLYTECHNIQUE TRANCHE 2		3 500 000
AP	2024	23011004	31/12/2024	CPER 2021-2027 UT REHABILITATIONS TANNEURS TRANCHE 2		3 000 000
AP	2024	23021001	31/12/2024	AMI CAMPUS VIE ETUDIANTE INVEST		700 000
AP	2024	25031179	31/12/2024	EQUIPEMENTS DES MISSIONS LOCALES		80 000

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Montant BP
AP	2018	2772	31/12/2024	J.COEUR RESTRUCTURATION ET EXTENSION POLE RESTAURATION	10 668 000	50 000
AP	2019	2758	31/12/2024	GENEVOIX CONSTRUCTION GYMNASSE INGRE	5 800 000	3 200 000
AP	2019	2770	31/12/2024	ROTROU DEMOLITION ET RECONSTRUCTION NOUVEL INTERNAT 120 LITS	8 000 000	500 000
AP	2018	2764	31/12/2024	C.DE FRANCE SECURITE INTERNAT RESTRUCTURATION CDI	7 450 000	500 000
AP	2017	1955	31/12/2024	EFFICACITE ENERGETIQUE	4 679 895	2 100 000
AP	2023	21071001	31/12/2024	RENATURATION DES COURS DE LYCEE	1 000 000	4 000 000
AP	2020	2409	31/12/2024	CFA LA MOUILLERE- ISOLATION THERMIQUE FACADE DU BATIMENT	1 766 000	344 075
AP	2021	2799	31/12/2024	CCI 28-EXTENSION DU CFA	1 500 000	700 000
AP	2021	1313	31/12/2025	PPI EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL	3 250 000	1 000 000
AP	2023	26011001	31/12/2024	IFPM ORLEANS EXTENSION	2 500 000	23 400 000
AP	2023	26011002	31/12/2024	IFSI CHARTRES RELOCALISATION	750 000	4 750 000
AP	2023	21500	31/12/2024	CPER 2021-2027-UNIVERSITE ORLEANS-DEPLOIEMENT UFR DEG	5 400 000	2 100 000
AP	2023	21504	31/12/2024	CPER 2021-2027-NSA CVL-EXTENSION RESTRUCTURATION LOCAUX	3 000 000	180 000
AP	2023	21505	31/12/2024	CPER 2021-2027-NSA CVL-EXTENSION RESTRUCTURATION LOCAUX	3 000 000	-190 000
AP	2023	21506	31/12/2024	CPER 2021-2027-CROUS-CREATION RESTAURANT UNIVERSITAIRE	1 000 000	1 000 000

FONCTION 3 : CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Montant BP
AE	2024	41013492	31/12/2024	DEMOCRATIE, CITOYENNETE, PARTICIPATION		180 000
AE	2024	41023154	31/12/2024	CPER 21-27 EGALITE FEMMES-HOMMES		120 000
AE	2024	41023491	31/12/2024	EGALITE		70 000
AE	2024	42013354	31/12/2024	RESEAUX OPERATEURS STRUCTURANTS DU PATRIMOINE		808 500
AE	2024	42013355	31/12/2024	RECHERCHE INVENTAIRE ET PARTENAIRES		322 500
AE	2024	42013395	31/12/2024	CHAUMONT FONCTIONNEMENT		2 540 000
AE	2024	42023349	31/12/2024	BOURGES CAPITALE CULTURELLE		200 000
AE	2024	42023364	31/12/2024	OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL FONCTIONNEMENT		220 000
AE	2024	42023384	31/12/2024	PARC MATERIEL REGIONAL		100 000
AE	2024	42023385	31/12/2024	AAP CULTURE TOURISME PATRIMOINE		100 000
AE	2024	42023391	31/12/2024	SOUTIEN AUX RESEAUX ET HABITANTS		745 000
AE	2024	42023392	31/12/2024	PARCOURS EAC		318 500
AE	2024	42023609	31/12/2024	CONTRATS REGIONAUX PACT		3 106 000
AE	2024	42033128	31/12/2024	PROMOTION FESTIVALS ET EVENEMENTS CULTURELS		644 000
AE	2024	42033378	31/12/2024	FESTIVALS ET MANIFESTATIONS DU SPECTACLE VIVANT		800 000
AE	2024	42033381	31/12/2024	MANIFESTATIONS INDUSTRIES CULTURELLES		207 600
AE	2024	42033390	31/12/2024	ANIMATION CULTURELLE LOCALE		150 000
AE	2024	42043351	31/12/2024	PRODUCTION ARTS VISUELS		255 000
AE	2024	42043370	31/12/2024	INSTITUTIONS ARTS VISUELS		826 000
AE	2024	42043373	31/12/2024	FRAC FONCTIONNEMENT		1 157 500
AE	2024	42043472	31/12/2024	STRUCTURATION ARTS PLASTIQUES		100 000
AE	2024	42053210	31/12/2024	CONTRATS REGIONAUX THEATRE DE VILLE		251 000
AE	2024	42053361	31/12/2024	LIEUX INTERMEDIAIRES		310 000

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Montant BP
AE	2024	42053375	31/12/2024	MOBILITES DES ARTISTES		155 000
AE	2024	42053376	31/12/2024	RESIDENCES ET CREATIONS ET PRODUCTIONS		405 000
AE	2024	42053377	31/12/2024	INSERTION PROFESSIONNELLE		802 000
AE	2024	42053383	31/12/2024	FONDS DE SOUTIEN MUSIQUES ACTUELLES		50 000
AE	2024	42053466	31/12/2024	ORCHESTRE SYMPHONIQUE CENTRE VAL DE LOIRE		1 353 100
AE	2024	42053467	31/12/2024	INSTITUTIONS ET RESEAUX SPECTACLE VIVANT		3 785 000
AE	2024	42053468	31/12/2024	FORMATIONS ARTISTIQUES		1 543 000
AE	2024	42063379	31/12/2024	AGENCE CICLIC FONCTIONNEMENT		2 772 500
AE	2024	42063380	31/12/2024	RESEAUX CINEMAS INDEPENDANTS		116 900
AE	2024	42063382	31/12/2024	COM TV SOUTIEN TV LOCALES		350 000
AE	2024	43013001	31/12/2024	PROMOTION GRANDS EVENEMENTS SPORTIFS		202 000
AE	2024	43013329	31/12/2024	MANIFESTATIONS SPORTIVES		1 040 000
AE	2024	43023327	31/12/2024	POLES ESPOIRS ET PEST		411 000
AE	2024	43023342	31/12/2024	PARTENARIATS GRANDS CLUBS SPORTIFS		614 000
AE	2024	43023487	31/12/2024	CLUBS ELITES		1 400 000
AE	2023	43023001	31/12/2024	JOP PARIS 2024 - CDM RUGBY 2023	1 000 000	500 000
AP	2024	42011002	31/12/2027	CHAUMONT AMENAGEMENT DES ABORDS		7 500 000
AP	2024	42011123	31/12/2025	FRECC		60 000
AP	2024	42011353	31/12/2024	SOUTIEN AU PATRIMOINE DE PROXIMITE		450 000
AP	2024	42011463	31/12/2026	FONDS ACQUISITION ET RESTAURATION DES OEUVRES		60 000
AP	2024	42021002	31/12/2028	INVESTISSEMENT TRANSITION ECOLOGIQUE		2 250 000
AP	2024	42021006	31/12/2024	OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL INVESTISSEMENT		180 000
AP	2024	42041124	31/12/2024	FONDS INVESTISSEMENT ARTS VISUELS		160 000
AP	2024	42061400	31/12/2024	COM TV SOUTIEN TV LOCALES		530 000
AP	2024	42061449	31/12/2024	CICLIC EQUIPEMENT		30 000
AP	2024	42061899	31/12/2024	AIDE A LA CREATION CINEMA ET AUDIOVISUEL		1 500 000
AP	2024	43011458	31/12/2024	AIDE A L'EQUIPEMENT DES CLUBS		1 000 000

FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Montant BP
AE	2024	31013001	31/12/2024	ANIMATION TERRITORIALE (RESEAUX REGIONAUX)		50 000
AE	2024	31013002	31/12/2024	CRST 3 INGENIERIE TERRITORIALE		272 500
AE	2024	31013003	31/12/2033	CRST 3 AVOS ID FONCT		8 000 000
AE	2024	31013004	31/12/2030	CRST 3 VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS		120 000
AE	2024	31013005	31/12/2030	CRST 3 DUNOIS		120 000
AE	2024	31013006	31/12/2030	CRST 3 SAINT AMANDUIS		120 000
AE	2024	31013007	31/12/2030	CRST 3 LOIRE TOURAINE		120 000
AE	2024	31013008	31/12/2030	CRST 3 LA CHATRE - F		120 000
AE	2024	31013009	31/12/2030	CRST 3 AGGLO BOURGES PLUS - F		120 000
AE	2024	31013010	31/12/2030	CRST 3 PETR CENTRE CHER		120 000
AE	2024	31013011	31/12/2024	PROMOTION ACTIONS CRST		30 000
AE	2024	31033001	31/12/2024	PROMOTION ACCOMPAGNEMENT DES MSP		25 000
AE	2024	32013001	31/12/2024	FONCTIONNEMENT DES SMO		400 000
AE	2024	32013155	31/12/2024	CPER 21-27 GIP RECIA CONTRIBUTION STATUTAIRE		250 000
AE	2024	32013485	31/12/2024	GIP RECIA - RESEAU REGIONAL HD ET FIBRE NOIRE		2 000 000
AE	2024	32023002	31/12/2024	PROMOTION EVENEMENTS DU NUMERIQUE		100 000
AE	2024	32023156	31/12/2024	CPER 21-27 PROJETS SCORAN ET TRANSFORMATION NUMERIQUE		200 000
AE	2024	32023157	31/12/2024	CPER 21-27 GEOMATIQUE ET OPEN DATA		120 000
AE	2024	32023484	31/12/2024	CLIMATE DATA HUB		600 000
AE	2024	32023490	31/12/2024	AAP ORDI SOLIDAIRE		180 000
AP	2024	31011013	31/12/2024	SALLE DE SPORTS INSA DE BOURGES		2 000 000
AP	2024	31011014	31/12/2033	CRST 3 AVOS ID -INVEST		7 950 000
AP	2024	31011015	31/12/2030	CRST 3 VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS		10 808 000
AP	2024	31011016	31/12/2030	CRST 3 DUNOIS		7 900 000
AP	2024	31011017	31/12/2030	CRST 3 SAINT AMANDUIS		9 178 000
AP	2024	31011018	31/12/2030	CRST 3 LOIRE TOURAINE		14 446 500
AP	2024	31011019	31/12/2030	CRST 3 LA CHATRE		6 387 000
AP	2024	31011020	31/12/2030	CRST 3 AGGLO BOURGES PLUS		15 995 000
AP	2024	31011021	31/12/2030	CRST 3 PETR CENTRE CHER		17 945 000

FONCTION 6 : ACTION ECONOMIQUE

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Montant BP
AE	2024	11013001	31/12/2024	ACCOMPAGNER L'ECONOMIE DE PROXIMITE ET L'ATTRACTIVITE DES TE		273 000
AE	2024	11023001	31/12/2024	PROMOUVOIR L'ENTREPRENARIAT ET DEVELOPPER LA CREATION-REPRIS		470 000
AE	2024	11023324	31/12/2024	PROMOTION DISPOSITIFS ECONOMIQUES		100 000
AE	2024	11033001	31/12/2024	SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS DES ENTREPRISES		212 000
AE	2024	11043001	31/12/2024	SOUTENIR LA STRUCTURATION ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ESS		1 770 000
AE	2024	11043002	31/12/2024	CAP ASSO		9 000 000
AE	2024	11053001	31/12/2024	SOUTENIR LA FORMATION ET LE CAPITAL SOCIAL		740 800
AE	2024	11063002	31/12/2024	SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES ET DES RESEAUX		2 833 000
AE	2024	11073001	31/12/2024	SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET LA RELOCALISATION DES ENTREPRIS		980 000
AE	2024	11083001	31/12/2024	SOUTENIR LE PLAN D'ACTIONS DE L'AGENCE REGIONALE DEVUP		5 376 000
AE	2024	12013268	31/12/2024	APPUI A L'EMPLOI ET INSTALLATIONS		1 080 000
AE	2024	12023644	31/12/2024	ANIMATION ET APPUI AUX PROJETS DE FILIERES BIOLOGIQUES		1 025 000
AE	2024	12033277	31/12/2024	CAP FILIERES		2 295 000
AE	2024	12033278	31/12/2024	EXPERIMENTATION INNOVATION (FONCT)		350 000
AE	2024	12033643	31/12/2024	PROMOTION DE L'AGRICULTURE REGIONALE		450 000
AE	2024	12043525	31/12/2024	PROMOTION C DU CENTRE ET SALON DE L'AGRICULTURE		450 000
AE	2024	12043834	31/12/2024	FILIERE ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE REGIONALE		1 200 000
AE	2024	12063625	31/12/2024	SOUTIEN SUITE AUX ALEAS DONT ALEAS CLIMATIQUES		500 000
AE	2024	13013208	31/12/2024	VALORISATION DESTINATIONS TOURISTIQUES		350 000
AE	2024	13013660	31/12/2024	QUALITE (MAITRES RESTAURATEURS - QUALITE TOURISME)		10 000
AE	2024	13023662	31/12/2024	TOURISME SOCIAL ET SOLIDAIRE		69 000
AE	2024	13033656	31/12/2024	CRT FONCTIONNEMENT		3 528 000
AE	2024	13053663	31/12/2024	SLOW TOURISME FONCTIONNEMENT		153 000
AE	2024	14013428	31/12/2024	STUDIUM (AE)		600 000
AE	2024	14013472	31/12/2024	BOURSES DOCTORALES		4 625 424
AE	2024	14013503	31/12/2024	PARTENARIAT REGION UNIVERSITES (AE)		494 000
AE	2024	14013507	31/12/2027	RESEAUX THEMATIQUES DE RECHERCHE		2 400 000
AE	2024	14013594	31/12/2024	COLLOQUES ET PROGRAMES D'ETUDES		80 000
AE	2024	14023597	31/12/2024	CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE		315 000
AE	2022	0472	31/12/2022	BOURSES DOCTORALES	4 112 500	46 633
AE	2023	14013472	31/12/2023	BOURSES DOCTORALES	4 752 000	10 013
AE	2023	14013503	31/12/2023	PARTENARIAT REGION UNIVERSITES	344 000	3 100
AP	2024	11011001	31/12/2024	ACCOMPAGNER L'ECONOMIE DE PROXIMITE ET L'ATTRACTIVITE DES TE		3 000 000
AP	2024	11021001	31/12/2024	PROMOUVOIR L'ENTREPRENARIAT ET DEVELOPPER LA CREATION-REPRIS		766 500
AP	2024	11031001	31/12/2024	SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS DES ENTREPRISES		3 000 000
AP	2024	11041001	31/12/2024	SOUTENIR LA STRUCTURATION ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ESS		1 650 000
AP	2024	11071001	31/12/2024	SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET LA RELOCALISATION DES ENTREPRIS		11 550 000
AP	2024	11081001	31/12/2024	SOUTENIR LE PLAN D'ACTIONS DE L'AGENCE REGIONALE DEVUP		100 000
AP	2024	12011001	31/12/2024	DOTATION JEUNE AGRICULTEUR ET DISPOSITIF NATIONAL D'APPUI		7 300 000
AP	2024	12031266	31/12/2024	CAP FILIERES - EXPERIMENTATION INNOVATION (INVEST)		1 540 000

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Montant BP
AP	2024	12051265	31/12/2024	CAP FILIERE MATERIEL		7 240 000
AP	2024	12051267	31/12/2024	CAP FILIERES APPUI TECHNIQUE ET AUDITS STRATEGIQUES		860 000
AP	2024	12051635	31/12/2024	CAP FILIERES PETITS INVESTISSEMENTS		600 000
AP	2024	13011205	31/12/2024	MIRCE		140 000
AP	2024	13011229	31/12/2024	CAP TOURISME FILIERES INVESTISSEMENT		365 000
AP	2024	13021068	31/12/2024	HEBERGEMENTS TOURISTIQUES		1 300 000
AP	2024	13051664	31/12/2024	SLOW TOURISME INVESTISSEMENT		65 000
AP	2024	14011850	31/12/2024	APPELS A PROJETS		4 400 000
AP	2024	14021609	31/12/2024	CSTI		88 000

FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Montant BP
AE	2024	33013004	31/12/2024	AREC ASSOCIATION		1 000 000
AE	2024	33013005	31/12/2024	INTERREG EURADAPT		50 000
AE	2024	33013219	31/12/2024	PROMOTION ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION		115 000
AE	2024	33033002	31/12/2024	CONDITION ANIMALE		200 000
AE	2024	33043001	31/12/2024	ARBORETUM DES BARRES		60 000
AE	2024	33043002	31/12/2024	SERVICES CIVIQUES CLIMAT		75 000
AE	2024	33063001	31/12/2027	PLAN PREVENTION RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)		200 000
AE	2021	21263	31/12/2027	CPER 21-27 PNR BRENNNE	2 000 000	235 000
AE	2021	21264	31/12/2027	CPER 21-27 PNR LOIRE ANJOU TOURAINE	1 362 130	-80 000
AE	2021	21265	31/12/2027	CPER 21-27 PNR PERCHE	850 000	50 000
AP	2024	33011002	31/12/2024	AREC SPL		1 275 000
AP	2024	33011003	31/12/2024	AREC SEM		2 000 000
AP	2021	21208	31/12/2027	CPER 21-27 PNR BRENNNE	700 000	62 410

FONCTION 8 : TRANSPORTS

n° enveloppe			Date limite d'affectation	Libellés	Total avant BP	Montant BP
AE	2024	34023003	31/12/2024	AMO SCHEMA DIRECTEUR MATERIEL ROULANT		600 000
AE	2024	34043003	31/12/2024	EXPLOITATION DES COMPTEURS VOYAGEURS		320 000
AE	2024	34043004	31/12/2024	FONCTIONNEMENT BILLETTEQUE SCOLAIRE		3 750 000
AE	2024	34043005	31/12/2025	FONCTIONNEMENT BILLETTEQUE INTERURBAINE		2 000 000
AE	2024	34043006	31/12/2024	AMO BILLETTEQUES		800 000
AE	2024	34043282	31/12/2024	PROMOTION TRANSPORT REMI		200 000
AE	2024	34053004	31/12/2029	TRANSPORTS SCOLAIRES		240 000 000
AE	2024	34073001	31/12/2024	AIDE ACQUISITION VAE /TROTINETTES / VELOS PLIANTS		500 000
AE	2024	34073002	31/12/2024	AIDE MOBILICO		4 000 000
AE	2024	34073005	31/12/2028	MOBILITES RURALES ET SOLIDAIRES		2 100 000
AE	2020	2296	31/12/2026	CENTRALE DE MOBILITE 4	1 000 000	300 000
AE	2022	2884	31/12/2027	ETUDES DE MOBILITE	900 000	250 000
AE	2023	34073004	31/12/2023	AMO DEPLOIEMENT DE LA GRATUITE DES JEUNES	50 000	100 000
AP	2024	34031002	31/12/2024	CPER 2023-2027-ETUDE ET TRAVAUX ETOILE DE TOURS		10 000 000
AP	2024	34031004	31/12/2024	CPER 2023-2027-SD LIGNES (ETUDES)		500 000
AP	2024	34031012	31/12/2024	CPER 2023-2027-TOURS LOCHES AMELIORATION PERFORMANCE (ETUDE)		2 000 000
AP	2024	34031014	31/12/2024	CPER 2023-2027-PARIS CHATEAUDUN AMELIORATION PERFORMANCE		2 700 000
AP	2024	34031015	31/12/2024	CPER 2023-2027-CHARTRES COURTALAIN REGENERATION (ETUDE)		2 900 000
AP	2024	34031016	31/12/2024	CPER 2023-2027-ORLEANS TOURS (ETUDE/TRAVAUX SIGNALISATION)		400 000
AP	2024	34031017	31/12/2024	LGV SEA - MUR ANTI BRUIT		330 000
AP	2024	34031021	31/12/2025	CPER 2023-2027-TOURS CHINON OUVRAGE D'ART		13 900 000
AP	2024	34031022	31/12/2024	CPER 2023-2027-TRAVAUX REA TOURS LOCHES PHASE 2		24 200 000
AP	2024	34031023	31/12/2024	CPER 2023-2027-LIGNE BLANC ARGENT TRAVAUX REA 2		8 400 000
AP	2024	34031025	31/12/2024	CPER 2023-2027 MELUN MORET (TRAVAUX)		2 100 000
AP	2024	34031027	31/12/2024	CPER 2023-2027 RVB GARE DE CHATEAUDUN		2 000 000
AP	2024	34041002	31/12/2024	EQUIPEMENT BILLETTEQUE INTERURBAN		240 000
AP	2024	34041003	31/12/2024	WIFI TRAINS REMI		315 000
AP	2024	34041004	31/12/2024	RENOVATION DES DBR EN GARE		1 800 000
AP	2024	34061003	31/12/2024	CPER 23-27 ACCESSIBILITE TRANSPORTS REGIONAUX ARGENTON- ISSOUDUN		2 000 000
AP	2024	34061008	31/12/2028	INVESTISSEMENTS GARES ROUTIERES		950 000
AP	2024	34061009	31/12/2025	REGENERATION AFFICHEURS LEGERS EN GARES		1 630 000
AP	2024	34061010	31/12/2025	CPER 23-27 ACCESSIBILITE TRANSPORTS REGIONAUX SDAP GARES NAT		3 610 000
AP	2024	34081007	31/12/2025	CPER 2023-2027-ITE		5 000 000
AP	2024	34081011	31/12/2024	CPER 2023-2027-VOIE NAVIGABLE MARSEILLES-LES-AUBIGNY		250 000
AP	2024	34081012	31/12/2024	CPER 2023-2027-CAPILLAIRE LAB PITHIVIERS ENGENVILLE		12 600 000
AP	2024	34081013	31/12/2024	CPER 2023-2027-ETUDE DE DESSERTE PORT DU HAVRE DEPUIS RCVL		250 000
AP	2024	34081014	31/12/2024	CPER 2023-2027-CAPILLAIRE VENDOME MONTOIRE ET LAB MARGNY		3 830 000
AP	2024	34091002	31/12/2024	TRAVAUX AEROPORT CHATEAUROUX		9 870 000
AP	2024	34091003	31/12/2024	TRAVAUX AEROPORT TOURS		525 000
AP	2020	2290	31/12/2023	MAAS - CENTRALE JV MALIN 4	1 502 000	250 000
AP	2022	2234	31/12/2023	EQUIPEMENT BILLETTEQUE SCOLAIRE	1 270 000	750 000
AP	2023	34041001	31/12/2023	CREATION PORTAL UNIQUE REMI FERROVIAIRE ET ROUTIER	85 000	65 000
AP	2022	2895	31/12/2024	ACCESSIBILITE TRANSPORTS REGIONAUX - S'DAP REA CHATEAUDUN	1 500 000	3 900 000
AP	2023	34061004	31/12/2023	CPER 23-27 ACCESSIBILITE TRANSPORTS SDAP AUTRES GARES REGION	3 500 000	250 000

Affectations votées dans le cadre du BP 2024

AP/AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
ECONOMIE					
AE	2024-11023324		Promotion dispositifs économiques	100 000	31/12/2024
AE	2024-11013001		Soutenir les actions de promotion et de valorisation du territoire	175 000,00	31/12/2024
AE	2024-11013001		Soutenir l'ingénierie de projets	98 000,00	31/12/2024
AP	2024-11011001		Soutien à la création, reprise et développement des activités de proximité via le nouveau fonds partenarial avec les EPCL, CAP Economie de proximité	3 000 000,00	31/12/2024
AE	2024-11023001		Soutenir les réseaux d'accompagnement à la création reprise d'entreprise	330 000,00	31/12/2024
AE	2024-11023001		Soutenir l'entreprenariat des femmes	55 000,00	31/12/2024
AE	2024-11023001		Sensibiliser à l'entreprenariat	55 000,00	31/12/2024
AE	2024-11023001		Financement des programmes d'incubation et d'accélération des entreprises	30 000,00	31/12/2024
AP	2024-11021001		Soutenir les prêts d'honneur à destination des entreprises	750 000,00	31/12/2024
AP	2024-11021001		Doter des lauréats, dans le cadre de concours liés à la création d'entreprise.	16 500,00	31/12/2024
AE	2024-11033001		Financement des actions en faveur de la transition Ecologique et Energétique	140 000,00	31/12/2024
AE	2024-11033001		Financement des actions en faveur de la transformation numérique	72 000,00	31/12/2024
AP	2024-11031001		Financement des actions en faveur de la transition Ecologique et Energétique	2 000 000,00	31/12/2024
AP	2024-11031001		Financement des actions en faveur de la transformation numérique	1 000 000,00	31/12/2024
AE	2024-11043002		CAP ASSO	9 000 000,00	31/12/2024
AE	2024-11043001		Soutenir les têtes de réseau de l'ESS	1 047 000,00	31/12/2024
AE	2024-11043001		Financement de la mise en œuvre d'actions de l'ESS	723 000,00	31/12/2024
AP	2024-11041001		Soutien des projets de création ou reprise d'entreprises en SCOP ou SCIC	300 000,00	31/12/2024
AP	2024-11041001		Fonds d'ingénierie financière de l'Economie Sociale et Solidaire	350 000,00	31/12/2024
AP	2024-11041001		Fonds de prêts relais dans l'ESS	1 000 000,00	31/12/2024
AE	2024-11053001		Financement des actions en faveur de l'emploi et des ressources humaines	600 800,00	31/12/2024
AE	2024-11053001		Financement de salons dédiés à l'emploi	140 000,00	31/12/2024
AE	2024-11063002		Animation des pôles de compétitivité et clusters	1 735 000,00	31/12/2024
AE	2024-11063002		Promotion et la valorisation des filières	998 000,00	31/12/2024
AE	2024-11063002		Soutien de la filière Vrac	100 000,00	31/12/2024
AE	2024-11073001		Relocalisation et la diversification des entreprises	150 000,00	31/12/2024
AE	2024-11073001		Actions en faveur du développement des entreprises	90 000,00	31/12/2024
AE	2024-11073001		Financement des Groupements de prévention agréés afin de soutenir les entreprises en difficulté.	340 000,00	31/12/2024
AE	2024-11073001		Financement des actions portées par les accélérateurs	400 000,00	31/12/2024
AP	2024-11071001		Soutien de projets de création, reprise et développement des PME/PMI au travers du CAP PME/PMI	10 000 000,00	31/12/2024
AP	2024-11071001		Financement de besoin de trésorerie des entreprises identifiées à l'issue d'une procédure de prévention telle que la conciliation ou le mandat Ad Hoc	1 000 000,00	31/12/2024
AP	2024-11071001		Soutien de postes de VIE - Volontariat International en Entreprise au travers du dispositif PASS VIE	50 000,00	31/12/2024
AP	2024-11071001		Dotation de fonds de garantie mobilisés par des projets de création, reprise, développement des TPE/PME/PMI	500 000,00	31/12/2024
AE	2024-11083001		Soutenir le programme d'actions de Dev'Up	5 376 000,00	31/12/2024
AP	2024-11081001		Soutenir le programme d'investissement de Dev'Up	100 000,00	31/12/2024

AP/AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
AGRICULTURE ET FORETS					
AE	2024-12043525		Promotion C du Centre et salon de l'agriculture	450 000	31/12/2024
AE	2024-12013268		Accompagner l'installation et la transmission des entreprises agricoles à destination des structures	1 080 000	31/12/2024
AP	2024-12011001		Financement de Dotation Jeune Agriculteur par le Conseil régional en contrepartie du FEADER et pour financer la Dotation Nouvel Agriculteur	7 300 000	31/12/2024
AE	2024-12023644		Soutenir les projets menés par les structures agissant pour le développement de l'agriculture biologique ou en conversion	1 025 000	31/12/2024
AE	2024-12033277		Animer, développer et valoriser les filières agricoles - CAP filières	2 295 000	31/12/2024
AE	2024-12033278		Soutenir les actions d'innovation et expérimentations de nos partenaires agricoles intervenant dans le cadre des CAP filières	350 000	31/12/2024
AE	2024-12033643		Pour soutenir les actions de promotion de l'agriculture régionale à destination des structures partenaires	450 000	31/12/2024
AP	2024-12031266		Soutenir les projets d'expérimentation menés par les partenaires des CAP filières	1 540 000	31/12/2024
AE	2024-12043834		Soutenir les actions de promotion de la Filière alimentaire et de l'agriculture régionale	726 000	31/12/2024
AE	2024-12043834		Soutenir les actions de la marque C du Centre par DEV UP	224 000	31/12/2024
AE	2024-12043834		Accompagner les programmes de la chambre régionale des Métiers Centre et l'Area au titre des filières alimentaires	150 000	31/12/2024
AE	2024-12043834		Soutenir les actions de promotion de la gastronomie régionale des structures partenaires de la Région	100 000	31/12/2024
AP	2024-12051265		Soutenir les projets d'investissements des entreprises agricoles régionales, en contrepartie des financements FEADER	7 240 000	31/12/2024
AP	2024-12051267		Soutenir les audits stratégiques et appuis techniques réalisés par les partenaires des CAP filières	860 000	31/12/2024
AP	2024-12051635		Soutenir les projets d'investissements des entreprises agricoles régionales	600 000	31/12/2024
AP	2023-12051357		Soutenir les projets d'investissements des entreprises forestières de la région, en contrepartie du FEADER.	1 300 000	31/12/2024

AP/AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
TOURISME					
AE	2024-13013660		Qualité (maîtres restaurateurs)	10 000	31/12/2024
AE	2024-13013208		Valorisation des destinations touristiques en Centre-Val de Loire	350 000	31/12/2024
AP	2024-13011205		MIRCE	140 000	31/12/2025
AP	2024-13011229		Cap Tourisme filières investissement	365 000	31/12/2024
AE	2024-13023662		Tourisme social et solidaire	69 000	31/12/2024
AP	2024-13021068		Hébergements touristiques	1 300 000	31/12/2024
AE	2024-13033656		CRT fonctionnement	3 528 000	31/12/2024
AE	2024-13053663		Slow tourisme Fonctionnement	153 000	31/12/2024
AP	2024-13051664		Slow tourisme Investissement	65 000	31/12/2024

AP/AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
RECHERCHE					
AP	2021-21900	2022-134662	Activité 1.4.01 Soutenir la recherche et les chercheurs (action DOMO investissement recherche innovation DPS)	- 1 500 000,00	31/12/2029
AE	2024-14013428		Accueil de chercheurs étrangers par le Studium	600 000,00	31/12/2024
AE	2024-14013472		Bourses doctorales aux chercheurs	4 625 424,00	31/12/2024
AE	2024-14013503		Partenariat région universités	494 000,00	31/12/2024
AE	2024-14013507		Réseaux thématiques de recherche	2 400 000,00	31/12/2024
AE	2024-14013594		Colloques et programmes d'études	80 000,00	31/12/2024
AP	2024-14011850		Appels à projets Investissement	4 400 000,00	31/12/2024
AE	2024-14023597		Culture scientifique et technique CSTI	315 000,00	31/12/2024
AP	2024-14021609		Culture scientifique et technique CSTI	88 000,00	31/12/2024
AE	2022-0472	2022-134333	Bourses doctorales aux chercheurs	46 633,00	31/12/2024
AE	2023-14013472	2023-135896	Bourses doctorales aux chercheurs	10 013,00	31/12/2024
AE	2023-14013503	2023-135899	Partenariat région universités	3 100,00	31/12/2024

AP/AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF					
AE	2024-21013334		Déménagements et prestations associées	40 000	31/12/2024
AE	2024-21013736		Réparation des biens mobiliers des lycées publics	150 000	31/12/2024
AP	2024-21011007		Acquisition des équipements nécessaires à la finalisation des opérations de restructuration en cours dans les lycées	500 000	31/12/2024
			Acquisition de véhicules	200 000	31/12/2024
			Acquisition et renouvellement des équipements pour un cadre de vie participatif	115 000	31/12/2024
			Restructuration des laveries	550 000	31/12/2024
			PPI équipement restauration	1 900 000	31/12/2024
			Renouvellement des équipements	4 500 000	31/12/2024
AE	2024-21023751		Etudes AMO	150 000	31/12/2024
			Projets 100% Mobilités	1 285 000	31/12/2024
			Projets 100% Citoyenneté	325 000	31/12/2024
			Projets 100% Santé	240 000	31/12/2024
			Dispositif devoir de mémoire	15 000	31/12/2024
			Accompagnement cadre de vie participatif	40 000	31/12/2024
AE	2024-21023807		Dispositif Français langue étrangère	65 000	31/12/2024
AE	2024-21033001		Appel à projets PRO'JEUNES	30 000	31/12/2024
AE	2024-21033918		Santé/ mon lycée inclusif	405 000	31/12/2024
AE	2024-21033001		Lycées frais téléphonique	250 000	31/12/2024
AE	2024-21033918		Petits équipements SNE et prestations connexes	100 000	31/12/2024
AP	2024-21031908		Equipements audiovisuels	500 000	31/12/2024
			Outillage et équipements pour les équipes	10 000	31/12/2024
			Renouvellement des équipements informatiques	1 540 000	31/12/2024
			Actifs et équipements réseaux câblés	650 000	31/12/2024
AE	2023-21033856		Equipements câblage vidéo	1 000 000	31/12/2024
			Services numériques dont le financement de l'ENT NetOCentre	360 000	31/12/2024
AE	2023-21033857		Accompagnement aux usages lycées - réseau Canopé	18 000	31/12/2024
AE	2023-21033857		Maintenance informatique lycées, télégestion des CFA et EFSS	2 200 000	31/12/2024
AE	2024-21043169		Erasmus plus lycéens	140 000	31/12/2024
AE	2024-21043275		Ressources pédagogiques	1 600 000	31/12/2024
AE	2024-21043919		Aide au premier équipement	315 000	31/12/2024
AP	2024-21041217		Aide à l'équipement numérique	2 200 000	31/12/2024
AP	2024-21051933		Etudes préalable et foncier: études de programmation et de faisabilité préalables à des opérations de travaux en investissement ou achat de foncier	500 000	31/12/2025
AP	2024-21051913		ENSEMBLE LYCEES acquisition démolition de bâtiments industriels	650 000	31/12/2028
			GRETA EIFFEL acquisition démolition de bâtiments industriels démolition et reconstruction	1 050 000	31/12/2027
			FERME D'AREINES acquisition démolition de bâtiments industriels, bâtiment d'exploitation	300 000	31/12/2026
AP	2024-21051004		POTIER reconstruction demi-pension	5 760 000	31/12/2028
AP	2024-21051005		DUHAMEL DU MONCEAU reconstruction demi-pension	8 800 000	31/12/2028
AP	2019-2758	2019-2758-120130	GENEVOIX construction gymnase d'Ingré	3 200 000	31/12/2027
AP	2019-2770	2020-2770-124899	ROTHOU démolition et reconstruction nouvel internat 120 lits	500 000	31/12/2025
AP	2018-2772	2018-2772-119013	J.COEUR restructuration et extension pôle restauration	50 000	31/12/2026
AE	2024-21063681		Assurance dommages aux biens de l'ensemble des lycées	2 000 000	31/12/2025
AE	2024-21063956		Petits travaux de fonctionnement dans les lycées réalisés par les chargés de patrimoine dans le cadre des accords-cadres de maintenance ou des consultations à procédure adaptée	2 300 000	31/12/2026
AE	2024-21063997		Matières d'oeuvre et petits outillages/ équipements achetés par les EMOP et EREEL pour réaliser les travaux dans les lycées	670 000	31/12/2025
AE	2024-21063776		REPARATION DES BATIMENTS DEMONTABLES TRANSFERTS ET LOCATIONS: Location de bâtiments démontables parfois sur plusieurs années	500 000	30/12/2028
AP	2024-21061013		Travaux de rénovation du patrimoine ou de mise en conformité pilotés par les chargés de patrimoine	7 775 000	31/12/2027
AP	2024-21061104		Achat de gros équipements pour les EMOP	25 000	31/12/2025
AP	2024-21061104		ENSEMBLE LYCEES sécurité de l'ensemble des lycées pour le remplacement des systèmes de sécurité incendie mais aussi le déploiement de solutions pérennes d'alerte intrusion liée au PPMS	2 000 000	31/12/2027
AP	2024-21061214		BALZAC D'ALEMBERT: restructuration de la salle de musculation	500 000	31/12/2026
			EPLEFPA 45: reconstruction de la 3ème bergerie	800 000	31/12/2026
			EPLEFPA 18: réfection d'un bâtiment d'internat suite à incendie (façades, toiture, et intérieur des chambres)	400 000	31/12/2027
			EPLEFPA 41 AREINES Ferme d'exploitation : démolition du hangar de stockage et du bureau du chef d'exploitation	130 000	01/01/2026
AP	2024-21061777		ENSEMBLE DES LYCEES accès sécurisé aux équipements techniques	300 000	31/12/2027
AP	2024-21061015		DIAGNOSTIC ET REPERAGE RISQUE PLOMB ET AMIANTE: Suivi des risques de présence d'amiante ou de plomb et de la mise à jour des Dossiers Techniques Amiante	200 000	31/12/2025
AP	2024-21061015		ENSEMBLE LYCEES adaptation carte des formations et rénovation des filières	500 000	31/12/2025
AP	2024-21061011		ENSEMBLE LYCEES mise aux normes des systèmes d'aspiration	300 000	31/12/2027
			GRANDMONT mise aux normes des systèmes d'aspiration	600 000	31/12/2027
			P. DE L'ORME mise aux normes des systèmes d'aspiration	850 000	31/12/2027
AP	2024-21061007		M. NAVARRE mise aux normes électriques et incendie des bâtiments	4 000 000	31/12/2027
AP	2024-21061008		J. GIRAUDOUX restructuration demi-pension et internat	5 170 000	31/12/2028
AP	2024-21061009		RONCARD mise aux normes incendie internat	2 450 000	31/12/2027
AP	2024-21061010		POTIER restructuration bâtiment H	1 200 000	31/12/2028
AP	2024-21061014		Amélioration qualité de vie des internats	1 000 000	31/12/2025
AP	2018-2764	2018-2764-118056	C. DE FRANCE sécurité maintenance internat restructuration CDI	500 000	31/12/2027
AP	2024-21071004		Solarisation des lycées	20 000 000	31/12/2028
AP	2017-1955	2017-1955-114464	EPLEFPA AMBOISE Rénovation du clos et couvert du bâtiment A	2 100 000	31/12/2026
AP	2023-21071001	2023-71001-135886	Renaturation des cours de lycées par réalisation de microforêts pour le développement de la biodiversité et d'îlots de fraîcheur. Expérimentation sur 9 lycées	4 000 000	31/12/2028
AE	2024-21023343		Promotion des dispositifs éducatifs	150 000	31/12/2024

AP/AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
APPRENTISSAGE					
AP	2024-22011007		BTP 45 - restructuration globale	5 995 000	31/12/2024
AP	2024-22011008		AFTEC - extension du site de Tours	726 750	31/12/2024
AP	2024-22011009		CFA EST LOIRET - transformation ancien pôle automobile et aménagement	400 000	31/12/2024
AP	2024-22011010		FORMASAT - aménagement d'un plateau pour le développement du sport	462 500	31/12/2024
AP	2024-22011180		Plan annuel d'investissement et du numérique	3 500 000	31/12/2024
AP	2020-2409	2020-127040	CFA LA MOUILLERE- isolation thermique façade du bâtiment	344 075	31/12/2024
AP	2021-2799	2021-132910	CCI 28 - extension du CFA	700 000	31/12/2024
AE	2024-22023406		Soutien aux territoires	6 300 000	31/12/2024
AE	2024-22033593		Erasmus Apprentissage	900 000	31/12/2024
AE	2024-22033789		Trans'Europe Apprentissage	120 000	31/12/2024

AP/AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR					
AP	2024-23011002		CPER 2021-2027 UO INSPE	250 000,00	31/12/2027
AE	2024- 23023127		AIDES VIE ETUDIANTE	1 582 000,00	31/12/2024
AE	2024-23023134		MOBICENTRE	1 700 000,00	31/12/2024
AP	2024-23021001		AMI CAMPUS VIE ETUDIANTE INVEST	700 000,00	31/12/2024
AP	2023-21500	2023-135908	Université Orléans – déploiement UFR DEG création, pour le déploiement de l'UFR DEG et la création d'un Learning center sur le site Madeleine Orléans centre	2 100 000,00	31/12/2024
AP	2023-21504	2023-135909	CVL-extension restructuration locaux, pour l'extension et la restructuration des locaux de l'INSA campus de Blois, comprenant la construction d'un nouveau bâtiment pédagogique et vie étudiante	180 000,00	31/12/2024
AP	2023-21506	2023-135912	Création d'un restaurant universitaire sur le site Madeleine - Orléans	1 000 000,00	31/12/2024
AP	2024-23011003		Restructuration de l'Ecole Polytechnique de l'Université - suite du CPER 2015-2020 (Tranche 2)	3 500 000,00	31/12/2024
AP	2024-23011004		Réhabilitation du site des Tanneurs (Tranche 2) – suite du CPER 2015-2020	3 000 000,00	31/12/2024

AP/AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
ORIENTATION					
AE	2024-24013578		Financement des structures de l'accueil de l'information et de l'orientation pour 2024	104 000	31/12/2024
			Financement des services publics régionaux de l'orientation pour 2024	196 000	31/12/2024
			Organisation des forums de l'orientation (hors Orléans et Tours) 2025	270 000	31/12/2024
AE	2024-24013917		Financement d'actions dédiées à l'information sur les métiers	420 000	31/12/2024
			Créations d'outils et aide au développement d'outils dédiés	100 000	31/12/2024
			Transports d'élèves vers des manifestations dédiées à l'orientation	100 000	31/12/2024
AE	2024-24013101		Lutte contre le décrochage - financement de l'Ecole de Salbris	136 000	31/12/2024
AE	2024-24013916		Worldskills 48ème olympiades des métiers	350 000	31/12/2024
AE	2024-24013317		Financement des forums de l'orientation d'Orléans et de Tours	400 000	31/12/2024
AE	2021-21550		Fonctionnement GIP ALFA Centre pour 2024	1 100 000	31/12/2024
AE	2024-24013193		Promotion des événements et des forums de l'orientation	320 000	31/12/2024

AP/AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE					
AE	2024-25013577		action individuelle de formation (AIF)	1 500 000	31/12/2024
AE	2024-25013837		ressource handicap formation	90 000	31/12/2024
AE	2024-25013971		Formations subventionnées	2 116 000	31/12/2024
AE	2024-25023756		Financement des CRIA et ELS	420 000	31/12/2024
AE	2024-25023757		Lutte contre les freins à l'entrée en formation	1 100 000	31/12/2024
AE	2024-25023811		combo parfait - permis de conduire	500 000	31/12/2024
AE	2024-25033758		Accompagnement vers l'emploi à destination de l'ARML	165 000	31/12/2024
AE	2024-25033607		Financement du fonctionnement des missions locales	3 030 000	31/12/2024
AE	2024-25033001		Financement des actions favorisant l'accueil et l'intégration des primo-arrivants à destination de divers bénéficiaires	125 000	31/12/2024
AE	2024-25033002		projet européen SALAM	37 000	31/12/2026
AP	2024-25031179		Financement des équipements des missions locales	80 000	31/12/2024
AE	2024-25043755		Financement de l'accompagnement des VAE	150 000	31/12/2024
AE	2024-25053925		Financement de la rémunération 2023 des stagiaires de la formation professionnelle	46 000 000	31/12/2024
AE	2024-25013004		Financement des mesures innovantes fléchées dans le PACTE 2	1 000 000	31/12/2025
AE	2024-25013621		Financement de VISAS plus parcours vers l'emploi PACTE2	1 000 000	31/12/2024
AE	2024-25013836		Financement de la mesure ordinateurs	700 000	31/12/2024
AE	2023-0573	2023-136219	Financement des parcours des demandeurs d'emploi	8 000 000	31/12/2024

AP/AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES					
AP	2021-1313		PPI équipement sanitaire et social	1 000 000	31/12/2025
AP	2023-26011001	135630	IFPM Orléans extension	23 400 000	31/12/2028
AP	2023-26011002	135622	IFSI Chartres relocalisation	4 750 000	31/12/2024
AE	2024-26023403		Financer des établissements de formations sanitaires et sociales	48 000 000	31/12/2024
AE	2024-26023532		Actions partenariales	1 250 000	31/12/2024
AE	2024-26033404		Gestion des bourses	975 000	31/12/2026
AE	2024-26033010		Bourses sanitaires et sociales	13 400 000	31/12/2025

AP/AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
EQUILIBRE ET SOLIDARITE TERRITORIALE					
AE	2021-21150		Fonctionnement annuel de l'association Villes au carré	70 000	31/12/2024
AE	2024-31013001		Animation territoriale (réseaux régionaux)	50 000	31/12/2024
AE	2024-31013002		CRST 3 - IT - Agents de développement	210 000	31/12/2024
AE	2024-31013002		CRST 3 - IT - autre ingénierie	62 500	31/12/2024
AE	2024-31013003		CRST 3 : A VOS ID FONCTIONNEMENT	265 000	31/12/2024
AP	2024-31011014		CRST 3 : A VOS ID INVESTISSEMENT	260 000	31/12/2024
AP	2023-31011008		Projet Liaison douce Rillé-Homme	300 000	31/12/2024
AP	2024-31011013		Projet salle de sport insa de Bourges	2 000 000	31/12/2024
AP	2020 -2529		Projets pour la prévention et l'accès au soin	200 000	31/12/2024
AE	2021-21153		Projets relatifs au "pôle vieillissement et autonomie" dans le cadre du CPER 21-27	50 000	31/12/2024
AP	2021-21152		Financement de projets liés au développement de la e-santé	300 000	31/12/2024
AE	2024-31013011		Promotion des actions dans le cadre des CRST	30 000	31/12/2024
AE	2024-31033001		Promotion et accompagnement des MSP	25 000	31/12/2024

AP/AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
NUMERIQUE					
AE	2024-32013001		Fonctionnement des SMO	400 000	31/12/2024
AE	2024-32013155		CPER 21-27 GIP RECIA contribution statutaire	250 000	31/12/2024
AE	2024-32013485		GIP RECIA réseau régional HD et fibre noire	1 500 000	31/12/2024
AE	2024-32023156		CPER 21-27 projets SCORAN et transformation numérique	130 000	31/12/2024
AE	2024-32023157		CPER 21-27 géomatique et open data	100 000	31/12/2024
AE	2024-32023484		Climate data hub	500 000	31/12/2024
AE	2024-32023490		AAP Ordi solidaire	120 000	31/12/2024
AE	2021-21102		CPER 21-27 usages numériques fct	500 000	31/12/2028
AE	2024-32023002		Promotion des événements du numérique	100 000	31/12/2024
AP	2021-21904	2022-134666	Activité 3.2.02 Soutenir les expérimentations et initiatives dans le domaine du numérique (action DOMO acquisition, sécurisation exploitation des données)	2 640 000,00	31/12/2029
AE	2021-21905	2022-134738	Activité 3.2.02 Soutenir les expérimentations et initiatives dans le domaine du numérique (action DOMO médiation numérique)	- 1 140 000,00	31/12/2029

AP/AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
TRANSITION ECOLOGIQUE ET BIODIVERSITE					
AE	2023-21963	2023-135975	Activité 3.3.05 Prévenir et gérer les déchets pour tendre vers une économie circulaire (action DOMO collecte des données déchets économie circulaire)	60 000,00	31/12/2029
AE	2024-33013219		Promotion des actions de développement durable et de transition énergétique	115 000	31/12/2024
AE	2024-33013004		Création de l'AREC	1 000 000	31/12/2024
AE	2024-33013005		INTERREG EURADAPT lancement du projet	50 000	31/12/2025
AE	2020-2415		Déploiement du service public de la rénovation énergétique de l'habitat (SARE)	1 025 000	31/12/2024
AE	2020-21251		Soutien le programme d'actions des centres de ressources "Bâtiment" (Envirobot, Casbaa..)	210 000	31/12/2024
AE	2021-21260		Prêts ISOLARIS	5 000	31/12/2024
AP	2024-33011002		Capitalisation AREC SPL	1 275 000	31/12/2025
AP	2024-33011003		Capitalisation AREC SEM	2 000 000	31/12/2025
AE	2020-2417		Animation et événements associés à la feuille de route HZ (prestations)	50 000	31/12/2024
AE	2020-21250		Programme d'actions d'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans leur projet d'installations d'énergies renouvelables	300 000	31/12/2024
AE	2021-21259		Soutien la structuration des collectifs citoyens porteurs de projet ENR (plusieurs associations)	10 000	31/12/2024
AP	2020-21202		Soutien des projets d'installation d'énergies renouvelables thermiques	1 000 000	31/12/2024
AP	2021-21207		Soutien des études de faisabilité ou les travaux d'installations d'énergies renouvelables	100 000	31/12/2024
AE	2020-21255		Versement de la dotation statutaire pour l'année 2024 à destination de l'ARB Centre-Val de Loire	265 000	31/12/2024
AE	2020-21258		Subvention de fonctionnement forfaitaire 2024 au Conservatoire d'espaces naturels du Centre-Val de Loire (CPER)	45 000	31/12/2024
AE	2020-21753		Subvention de fonctionnement forfaitaire 2024 au Conservatoire d'espaces naturels du Centre-Val de Loire (CPIER)	45 000	31/12/2024
AE	2021-21267		Mise en œuvre du plan de gestion 2024 de la RNR Terres Etangs de Brenne Massé-Foucault (fonctionnement)	66 500	31/12/2024
AE	2021-21271		Mise en œuvre du plan de gestion 2024 de la RNR de Pontlevoy (fonctionnement)	23 500	31/12/2024
AE	2021-21270		Mise en œuvre du plan de gestion 2024 de la RNR du Marais de Taligny (fonctionnement)	23 000	31/12/2024
AE	2021-21268		Mise en œuvre du plan de gestion 2024 de la RNR Vallée des Cailles (fonctionnement)	7 500	31/12/2024
AE	2021-21269		Mise en œuvre du plan de gestion 2024 de la RNR du Bois des Roches (fonctionnement)	6 000	31/12/2024
AE	2021-21272		Création de nouvelles réserves naturelles régionales	50 000	31/12/2024
AE	2021-21755		Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	21 000	31/12/2024
AE	2021-21274		Animation et production de données pour les deux pôles thématiques de l'ORB (faune + gestion des milieux naturels) + Programme d'actions URGC	130 000	31/12/2024
AE	2021-21273		Amélioration des connaissances sur la flore régionale à destination du Conservatoire botanique	50 000	31/12/2024
AE	2022-33033001		Animations des sites NATURA 2000	2 000 000	31/12/2024
AE	2024-33033002		Condition animale	200 000	31/12/2024
AP	2021-21211		Mise en œuvre du plan de gestion 2024 de la RNR Terres Etangs de Brenne Massé-Foucault (investissement)	140 000	31/12/2024
AP	2021-21212		Mise en œuvre du plan de gestion 2024 de la RNR Vallée des Cailles (investissement)	20 000	31/12/2024
AP	2021-21213		Mise en œuvre du plan de gestion 2024 de la RNR du Bois des Roches (investissement)	33 000	31/12/2024
AP	2021-21214		Mise en œuvre du plan de gestion 2024 de la RNR du Marais de Taligny (investissement)	31 500	31/12/2024
AP	2021-21215		Mise en œuvre du plan de gestion 2024 de la RNR de Pontlevoy (investissement)	31 500	31/12/2024
AP	2021-21216		Soutien au programme annuel d'investissement du Conservatoire d'espaces naturels (CPER)	200 000	31/12/2024
AP	2021-21701		Soutien au programme annuel d'investissement du Conservatoire d'espaces naturels (CPIER)	257 200	31/12/2024
AP	2021-21217		Financement d'opérations d'investissement du volet amélioration des connaissances sur la biodiversité	50 000	31/12/2024
AE	2024-33043001		Animation pédagogique 2024 du site de l'arboretum des Barres	60 000	31/12/2024
AE	2020-21256		Mise en œuvre du cadre d'intervention Conventions Vertes pour l'année 2024 (CPER)	1 133 000	31/12/2024
AE	2020-21751		Mise en œuvre du cadre d'intervention Conventions Vertes pour l'année 2024 (CPIER)	452 000	31/12/2024
AE	2024-33043002		Soutien à l'animation des services civiques Climat	75 000	31/12/2024
AE	2021-21262		Mise en œuvre du règlement d'intervention "Mobilisation Citoyenne pour le Climat et la Transition Ecologique"	300 000	31/12/2024
AE	2020-21257		Mise en œuvre du règlement d'intervention "Sensibilisation aux enjeux des perturbateurs endocriniens"	20 000	31/12/2024
AE	2020-21257		Financement du fonctionnement annuel 2024 à destination de LIG'AIR	60 000	31/12/2024
AP	2020-21205		Financement de l'investissement annuel 2024 à destination de LIG'AIR	90 000	31/12/2024
AP	2020-21206		Mise en œuvre du cadre d'intervention Conventions Vertes pour 2024-2027 (CPER)	392 386	31/12/2024
AP	2020-21700		Soutien au programme quadriennal (2024-2027) d'investissement des maisons de Loire	162 000	31/12/2024
AE	2020-21254		Financement d'actions de mise en œuvre du PRPGD-PRAEC	300 000	31/12/2024
AE	2021-21261		Réalisation des enquêtes de l'Observatoire déchets-économie circulaire (marchés publics)	105 000	31/12/2024
AP	2020-21204		Financement d'investissements pour la mise en œuvre du PRPGD-PRAEC	200 000	31/12/2024
AE	2020-21750		Dotation statutaire 2024 au bénéfice de l'Etablissement Public Loire (EP LOIRE) + Actions LOGRAMI	300 000	31/12/2024
AE	2020-21752		Dotation statutaire 2024 à destination de la Mission Val de Loire	530 000	31/12/2024
AE	2020-21754		Dotation statutaire 2024 au bénéfice de l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTB Vienne)	45 000	31/12/2024
AE	2024-33063001		Actions relatives aux Plans de Prévention des Risques Technologiques	200 000	31/12/2027
AE	2020-21253		EAU : actions non subventionnées par le FEDER et Objectif Climat 2030	85 000	31/12/2024
AP	2020-21203		EAU : travaux de restauration de rivières	850 000	31/12/2024
AE	2021-2041		Dotation statutaire 2024 à destination du PNR de la Brenne	462 000	31/12/2024
AE	2021-21263		Aide en fonctionnement et au programme d'opérations 2024 du PNR de la Brenne	405 000	31/12/2024
AE	2021-2043		Dotation statutaire 2024 à destination du PNR Loire Anjou Touraine	322 000	31/12/2024
AE	2021-21264		Aide en fonctionnement et au programme d'opérations 2024 du PNR Loire-Anjou-Touraine	192 000	31/12/2024
AE	2021-2044		Dotation statutaire 2024 à destination du PNR du Perche	248 000	31/12/2024
AE	2021-21265		Aide en fonctionnement et au programme d'opérations 2024 du PNR du Perche	151 000	31/12/2024
AE	2021-21266		Financement d'études et postes pour la préfiguration du PNR Sud Berry	100 000	31/12/2024
AP	2021-21208		Mise en œuvre du programme d'opérations 2024 en investissement du PNR de la Brenne	109 000	31/12/2024
AP	2021-21209		Mise en œuvre du programme d'opérations 2024 en investissement du PNR Loire-Anjou-Touraine	82 000	31/12/2024
AP	2021-21210		Mise en œuvre du programme d'opérations 2024 en investissement du PNR du Perche	58 500	31/12/2024

AP/AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES					
AE	2024-34043282		Promotion transport Rémi	200 000	31/12/2024
AP	2022-34011001		CONVENTION TER - C3 - Contribution 2024	9 253 000	31/12/2024
AE	2022-34013001		Convention TER - Contribution 2024	225 961 000	31/12/2024
AP	2022-34021001		Convention TER - POSEOM - Contribution 2024	23 178 000	31/12/2024
AE	2024-34023003		AMO Schéma directeur Matériel roulant	600 000	31/12/2025
AP	2024-34031002		CPER 2023-2027 Etude et travaux étoile de Tours	10 000 000	31/12/2027
AP	2024-34031004		CPER 2023-2027 Schéma directeurs des lignes Etudes	500 000	31/12/2027
AP	2024-34031022		CPER 2023-2027 - Régénération Tours Loches - Phase 2 (Reignac - Loche)	24 200 000	31/12/2027
AP	2024-34031023		CPER 2023-2027 - Ligne BA Travaux Réa 2	8 400 000	31/12/2027
AP	2024-34031012		CPER 2023-2027 Amélioration Performance Tours Loche Etudes	2 000 000	31/12/2027
AP	2024-34031014		CPER 2023-2027 Paris- Chateaudun Amélioration Performance	2 700 000	31/12/2027
AP	2024-34031015		CPER 2023-2027 Chartres-Courtain Régénération système exploitation (Etude)	2 900 000	31/12/2027
AP	2024-34031016		Affectation 100% CPER 2023-2027 Orléans Tours (Etude et travaux signalisation)	400 000	31/12/2027
AP	2024-34031017		LGV SEA- MUR ANTI- BRUIT	330 000	31/12/2025
AP	2024-34031021		CPER 2023-2027 Tours Chinon Ouvrage d'art	13 900 000	31/12/2027
AP	2024-34031025		CPER 2023-2027 MELUN MORET (TRAVAUX)	2 100 000	31/12/2027
AP	2024-34031027		CPER 2023-2027 RVB GARE DE CHATEAUDUN	2 000 000	31/12/2027
AE	2024-34043003		Exploitation compteurs voyageurs - Marché décembre 2024	320 000	31/12/2028
AE	2020-2296	2020-130866	Centrale de mobilité JvMalin - Brique 1 du Maas JvMalin.	300 000	31/12/2027
AE	2024-34043006		AMO Billettiques	800 000	31/12/2026
AE	2024-34043005		FONCTIONNEMENT BILLETTIQUE INTERURBAINE	2 000 000	31/12/2029
AE	2024-34043004		FONCTIONNEMENT BILLETTIQUE SCOLAIRE	3 750 000	31/12/2028
AP	2022-2234	2022-134354	Revalorisation des équipements billettique	750 000	31/12/2025
AP	2022-2290	2020-13865	Revalorisation Mas Centrale JvMalin 4	250 000	31/12/2027
AP	2023-34041001	2023-136121	Création Portail unique rémi ferroviaire et routier	65 000	31/12/2024
AP	2024-34041002		Affectation 100 Equipement billettique Interurbain	240 000	31/12/2029
AP	2024-34041003		Wifi dans les trains Rémi	315 000	31/12/2024
AP	2024-34041004		Rénovation des DBR en gare	1 800 000	31/12/2025
AE	2022-2255		Affectation AO2 Année scolaire 2024-2025 Dpt 18	360 000	31/12/2025
AE	2022-2255		Affectation AO2 Année scolaire 2024-2025 Dpt 28	4 500 000	31/12/2025
AE	2022-2255		Affectation AO2 Année scolaire 2024-2025 Dpt 36	130 000	31/12/2025
AE	2022-2255		Affectation AO2 Année scolaire 2024-2025 Dpt 37	180 000	31/12/2025
AE	2022-2255		Affectation AO2 Année scolaire 2024-2025 Dpt 41	1 500 000	31/12/2025
AE	2022-2255		Affectation AO2 Année scolaire 2024-2025 Dpt 45	100 000	31/12/2025
AE	2018-2260		Affectation AOM Année civile 2024	13 570 000	31/12/2024
AE	2024-34053004		Transports scolaires 2024 - Dpt 18	11 000 000	31/12/2025
AE	2024-34053004		Transports scolaires 2024 - Dpt 28	7 200 000	31/12/2025
AE	2024-34053004		Transports scolaires 2024 - Dpt 36	9 700 000	31/12/2025
AE	2024-34053004		Transports scolaires 2024 - Dpt 37	16 400 000	31/12/2025
AE	2024-34053004		Transports scolaires 2024 - Dpt 41	10 200 000	31/12/2025
AP	2024-34061009		REGENERATION AFFICHEURS LEGERS EN GARES	1 630 000	31/12/2025
AP	2024-34061010		CPER 2023-2027 ACCESSIBILITE TRANSPORTS REGIONAUX SDAP GARES NATIONALES	3 610 000	31/12/2027
AP	2024-34061003		CPER 2023-2027 ACCESSIBILITE TRANSPORTS REGIONAUX ARGENTON-ISSOUDUN (POLT)	2 000 000	31/12/2027
AP	2022-2895	2022-134929	ACCESSIBILITE TRANSPORTS REGIONAUX - S'DAP REA CHATEAUDUN	3 900 000	31/12/2025
AP	2023-34061008		Investissements Gares routières	950 000	31/12/2026
AP	2023-34061004	2023-136125	CPER 23-27 ACCESSIBILITE TRANSPORTS SDAP AUTRES GARES REGION	250 000	31/12/2027
AE	2022-2884	2022-134302	Etudes de mobilité	250 000	31/12/2027
AE	2023-34073004	2023-136126	Amo Déploiement de la gratuité des jeunes	100 000	31/12/2025
AE	2024-34073005		Mobilités rurales et solidaires - Année 2024	400 000	31/12/2024
AE	2024-34073001		Aides acquisition VAE / Trotinettes/Vélos pliants - Année 2024	500 000	31/12/2024
AE	2024-34073002		Mobilico - Année 2024	4 000 000	31/12/2025
AP	2024-34081007		CPER 2023-2027 ITE	5 000 000	31/12/2027
AP	2024-34081011		CPER 2023-2027 Voie Navigable Marseilles-les Aubigny	250 000	31/12/2027
AP	2024-34081012		CPER 2023-2027 Capillaire LAB Pithiviers Angenville	12 600 000	31/12/2027
AP	2024-34081013		CPER 2023-2027 Etude de desserte du port du Habre depuis RCVL	250 000	31/12/2027
AP	2024-34081014		CPER 2023-2027 Capillaire Vendre Montoire et Lab Marigny	3 830 000	31/12/2027
AP	2024-34091002		TRAVAUX AEROPORT CHATEAUX	9 870 000	31/12/2027
AP	2024-34091003		TRAVAUX AEROPORT TOURS	525 000	31/12/2025

AP/AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE					
AE	2021-1371		Soutien aux établissements du consortium régional Erasmus+	12 000	31/12/2024
AE	2024-35013002		SUBVENTIONS 2024 STRUCTURES SPECIFIQUES (CENTRAIDER; CIED)	250 000	31/12/2024
AE	2024-35013003		PROJETS 2024 PARTENAIRES REGIONAUX DISPOSITIF CAPEI fonctt	240 000	31/12/2024
AE	2024-35013005		Mission de veille et d'appui au positionnement de la Région à BXL - VIE	95 000	31/12/2024
AE	2024-35013006		Actions préparatoires à une contractualisation CTAI (contrat territorial d'accueil et d'intégration)	70 000	31/12/2024
AP	2024-35011003		PROJETS 2024 PARTENAIRES REGIONAUX DISPOSITIF CAPEI invtt	115 000	31/12/2024
AE	2024-35023001		PROJETS 2024 AVEC ZONES DE COOPERATION DECENTRALISEE fonct	320 000	31/12/2024
AE	2024-35023002		ACCUEIL 2024 VSI DANS REGIONS PARTENAIRES	130 000	31/12/2024
AP	2024-35021001		PROJETS 2024 AVEC ZONES DE COOPERATION DECENTRALISEE investissement	10 000	31/12/2024
AE	2024-35013802		Valorisation coopération européenne et internationale	30 000	31/12/2024

AP/AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
CITOYENNETE ET EGALITE					
AE	2024-41013492		Démocratie, citoyenneté, participation	180 000	31/12/2024
AE	2024-41023154		CPER-Egalité femmes-hommes	120 000	31/12/2024
AE	2024-41023491		Egalité	70 000	31/12/2024
AE	2023-41033749		Poursuite des partenariats Jeunesse	370 000	31/12/2024
AP	2023-41031752		Mise en œuvre de la plateforme Yep's	250 000	31/12/2024
AE	2024-41033717		Promotion jeunesse YEP'S	140 000	31/12/2024

AP/AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL					
AE	2024-42013355		Recherche, Inventaire et partenariats	322 500	31/12/2024
AE	2024-42013354		Réseaux et opérateurs structurants du patrimoine	808 500	31/12/2024
AE	2024-42013395		Chaumont fonctionnement - Fonctionnement EPCC	2 500 000	31/12/2024
AE			Chaumont fonctionnement - Taxe foncière	20 000	31/12/2024
AE			Chaumont dépenses d'entretien et de réparation	20 000	31/12/2024
AP	2024-42011353		Soutien au patrimoine de proximité	450 000	31/12/2024
AP	2024-42011123		FRECC	60 000	31/12/2026
AP	2024-42011463		Fonds d'acquisition et de restauration des œuvres	60 000	31/12/2026
AP	2024-42011002		Chaumont aménagement des abords	7 500 000	31/12/2027
AP	2023-42011461		Chaumont subvention équipement	80 000	31/12/2024
AE	2024-42023349		Bourges capitale culturelle	200 000	31/12/2025
AE	2024-42023609		PACT	3 106 000	31/12/2024
AE	2024-42023391		Soutien aux réseaux publics et habitants	242 000	31/12/2024
AE			Culture à partager	503 000	31/12/2024
AE	2024-42023364		Opération de développement local - FCT	220 000	31/12/2024
AE	2024-42023384		Parc de matériel	100 000	31/12/2024
AE	2024-42023385		AAP Patrimoine Création Tourisme	100 000	31/12/2024
AE	2024-42023392		Parcours EAC	318 500	31/12/2024
AP	2024-42021006		Opérations de développement local - INV	180 000	31/12/2024
AE	2024-42033390		Animation culturelle locale	150 000	31/12/2024
AE	2024-42033378		Manifestations Spectacle vivant	800 000	31/12/2024
AE	2024-42033381		Manifestations Industries culturelles	207 600	31/12/2024
AE	2024-42043370		Institutions arts visuels	826 000	31/12/2024
AE	2024-42043351		Production arts visuels	255 000	31/12/2024
AE	2024-42043373		FRAC fonctionnement - Fonctionnement EPCC	1 037 500	31/12/2024
AE			FRAC fonctionnement - loyer réserves	55 000	31/12/2024
AE			FRAC fonctionnement - dépenses d'entretien et de réparation	50 000	31/12/2024
AE			FRAC fonctionnement - taxe foncière	15 000	31/12/2024
AE	2024-42043472		Structuration art plastique	100 000	31/12/2024
AP	2024-42041124		Fonds d'investissement arts visuels	160 000	31/12/2024
AP	2023-42041717		FRAC acquisition d'œuvres	100 000	31/12/2025
AE	2024-42053361		Lieux intermédiaires	310 000	31/12/2024
AE	2024-42053466		Orchestre régional de Tours	1 353 100	31/12/2024
AE	2024-42053467		Institutions et réseaux spectacle vivant	3 785 000	31/12/2024
AE	2024-42053210		Contrats régionaux théâtre de ville	251 000	31/12/2024
AE	2024-42053468		Soutien aux formations artistiques	1 543 000	31/12/2024
AE	2024-42253375		Mobilité des artistes	155 000	31/12/2024
AE	2024-42053376		Résidence création et production	405 000	31/12/2024
AE	2024-42053377		Insertion professionnelle	802 000	31/12/2024
AE	2024-42053383		Fonds de soutien musiques actuelles	50 000	31/12/2024
AE	2024-42063382		COM TV - FCT	350 000	31/12/2024
AE	2024-42063379		Ciclic fonctionnement	2 772 500	31/12/2024
AE	2024-42063380		Réseau cinémas indépendants	116 900	31/12/2024
AP	2024-42061899		Fonds de soutien à la production cinématographique	1 500 000	31/12/2024
AP	2024-42061400		COM TV - INV	530 000	31/12/2024
AP	2024-42061449		Ciclic équipement	30 000	31/12/2024
AE	2024-42033128		Promotion festivals et événements culturels	644 000	31/12/2024

AP/AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
SPORTS ET PATRIMOINE SPORTIF					
AP	2024-43011458		Aide à l'équipement des clubs	1 000 000	31/12/2024
AE	2024-43013329		Manifestations sportives	1 040 000	31/12/2024
AE	2024-43013001		Promotion grands événements sportifs	202 000	31/12/2024
AE	2022-2328	134580	Subvention de fonctionnement CROS	68 000	31/12/2024
AE			Subvention de fonctionnement CROS 2024	178 000	31/12/2024
AE	2021-0454		Plan de développement des ligues	650 931	31/12/2024
AE	2024-43023327		Pôles espoirs et PEST	411 000	31/12/2024
AE	2024-43023487		Clubs élites	1 400 000	31/12/2024
AE	2024-43023342		Partenariats grands clubs sportifs	614 000	31/12/2024
AE	2023-43023001		Animation et valorisation des actions dans le cadre des JOP 2024	500 000	31/12/2024

AP/AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
MOYENS GÉNÉRAUX					
AE	2022-21947		ASSISTANCE TECHNIQUE 21-27 FEDER CENTRE FCT - besoin 2024	400 000,00	31/12/2024
AE	2022-21949		ASSISTANCE TECHNIQUE 21-27 FSE CENTRE FCT - besoin 2024	100 000,00	31/12/2024
AE	2023-51063001		ASSISTANCE TECHNIQUE FEADER 23-27 - besoin 2024	100 000,00	31/12/2024
AP	2022-21948		ASSISTANCE TECHNIQUE 21-27 FEDER CENTRE INV - besoin 2024	25 000,00	31/12/2024
AP	2022-21950		ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER FSE CENTRE INV - besoin 2024	25 000,00	31/12/2024
AE	2024-51013001		ADHESIONS A DES ASSOCIATIONS	450 000,00	31/12/2024
AE	2024-51013002		ASSURANCES DOMMAGE AUX BIENS ET EXPOSITIONS	100 000,00	31/12/2024
AE	2024-51013003		ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES	2 800 000,00	31/12/2024
AE	2024-51013005		RESPONSABILITE CIVILE ET PROTECTION JURIDIQUE	100 000,00	31/12/2024
AE	2024-51023001		FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CESER	350 000,00	31/12/2024
AP	2024-51021001		ACQUISITIONS MATERIELS - LOGICIELS POUR GROUPES D ELUS	15 000,00	31/12/2024
AP	2024-51021002		ACQUISITION MATERIELS INFORMATIQUES LOGICIELS POUR LE CESER	10 000,00	31/12/2024
AE	2024-51043916		PRESTATIONS DE COMMUNICATION	4 000 000,00	31/12/2024
AE	2024-51053001		ASSURANCE FLOTTE AUTO	100 000,00	31/12/2024
AP	2024-51051001		ACQUISITION DE VEHICULES	350 000,00	31/12/2024
AE	2024-51073001		NETTOYAGE DE LOCAUX	400 000,00	31/12/2024
AE	2024-51073002		GARDIENNAGE DE LOCAUX	200 000,00	31/12/2024
AP	2024-51071001		ETUDE ET TRAVAUX DE BATIMENTS ADMINISTRATIFS	420 000,00	31/12/2024
AP	2024-51071002		ACQUISITION DE MATERIEL ET MOBILIER	300 000,00	31/12/2024
AP	2024-51071003		ACQUISITION MOBILIER POUR LES AGENTS EN SITUATION D'HANDICAP	15 000,00	31/12/2024
AP	2024-51071004		CREATION D'ESPACES DE COWORKING ET CONVIVIALITE	100 000,00	31/12/2024
AP	2024-51071005		TRAVAUX OBLIGATOIRES DECRET TERTIAIRE	100 000,00	31/12/2024
AE	2024-51083001		PILOTAGE ET SECURITE DU SI FONCT	500 000,00	31/12/2024
AE	2024-51083002		PLAN SECURITE DU SI	500 000,00	31/12/2024
AE	2024-51083003		PLAN NUMERIQUE RESPONSABLE	150 000,00	31/12/2024
AE	2024-51093002		INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES FONCT	1 700 000,00	31/12/2024
AP	2024-51091002		INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES INVEST	800 000,00	31/12/2024
AE	2024-51103003		ENVIRONNEMENT UTILISATEUR FONCT	1 800 000,00	31/12/2024
AP	2024-51101003		ENVIRONNEMENT UTILISATEUR INVEST	250 000,00	31/12/2024
AE	2024-51113004		APPLICATIONS METIERS ET TRANSVERSES FONCT	3 255 000,00	31/12/2024
AE	2024-51113013		SI PROJET PORTAIL DES AIDES	2 500 000,00	31/12/2024
AE	2024-51113014		SI PROJET GESTION RELATION USAGER	1 000 000,00	31/12/2024
AP	2024-51111004		APPLICATIONS METIERS ET TRANSVERSES INVEST	1 550 000,00	31/12/2024
AP	2024-51111005		PROGRAMME SI TRANSPORTS	1 500 000,00	31/12/2024
AP	2024-51111007		PROGRAMME SI PATRIMOINE ET EDUCATION	1 000 000,00	31/12/2024
AP	2024-51111008		PROGRAMME SI FORMATION PROFESSIONNELLE	500 000,00	31/12/2024
AP	2024-51111012		PROGRAMME SI FINANCES ET ACHATS	3 000 000,00	31/12/2024
AP	2024-51111013		PROGRAMME SI RESSOURCES HUMAINES	700 000,00	31/12/2024

AP/AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
FINANCES					
AE	2024-52043001		PILOTAGES STRATEGIQUES	600 000	31/12/2024
AP/AE	N° enveloppe	N° affectation si modification	Descriptif de l'affectation	Montant à affecter	Date limite pour engager
RESSOURCES HUMAINES					
AE	2024-53033109		Equipements de Protections Individuelles	360 000	31/12/2024
AE	2024-53033171		Prestations de service social	250 000	31/12/2024
AE	2024-53043905		Action sociale	950 000	31/12/2024

Modification des dates limites d'affectation pour les AP / AE

ECONOMIE - EMPLOI					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
936	2022	0472	BOURSES DOCTORALES	31/12/2023	31/12/2024
936	2023	14013472	BOURSES DOCTORALES	31/12/2023	31/12/2024
936	2023	14013503	PARTENARIAT REGION UNIVERSITES	31/12/2023	31/12/2024

EDUCATION - FORMATION					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
902	2017	1955	EFFICACITE ENERGETIQUE	31/12/2017	31/12/2024
902	2018	2764	C.DE FRANCE SECURITE INTERNAT RESTRUCTURATION CDI	31/12/2023	31/12/2024
902	2018	2772	J.COEUR RESTRUCTURATION ET EXTENSION POLE RESTAURATION	31/12/2023	31/12/2024
902	2019	2758	GENEVOIX CONSTRUCTION GYMNASSE INGRE	31/12/2022	31/12/2024
902	2019	2770	ROUEN DEMOLITION ET RECONSTRUCTION NOUVEL INTERNAT 120 LITS	31/12/2020	31/12/2024
902	2020	2409	CFA LA MOUILLERE- ISOLATION THERMIQUE FACADE DU BATIMENT	31/12/2022	31/12/2024
902	2020	2796	ECOLE D'INGENIEURS CHATEAUXROUX - AGRANDISSEMENT DU SITE	31/12/2021	31/12/2024
902	2021	2799	CCI 28-EXTENSION DU CFA	31/12/2021	31/12/2024
902	2021	2984	CFA INDUSTRIE SITE LA CHAPELLE ST MESMIN RESTRUCTURATION	31/12/2021	31/12/2024
902	2023	21071001	RENATURATION DES COURS DE LYCEE	31/12/2023	31/12/2024
902	2023	26011001	IFPM ORLEANS EXTENSION	31/12/2023	31/12/2024
902	2023	26011002	IFSI CHARTRES RELOCALISATION	31/12/2023	31/12/2024
902	2023	21500	CPER 2021-2027-UNIVERSITE ORLEANS-DEPLOIEMENT UFR DEG	31/12/2023	31/12/2024
902	2023	21504	CPER 2021-2027-INSA CVL-EXTENSION RESTRUCTURATION LOCAUX	31/12/2023	31/12/2024
902	2023	21505	CPER 2021-2027-INSA CVL-EXTENSION RESTRUCTURATION LOCAUX	31/12/2023	31/12/2024
902	2023	21506	CPER 2021-2027-CROUS-CREATION RESTAURANT UNIVERSITAIRE	31/12/2023	31/12/2024

MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
937	2020	2415	SARE RENOVATION ENERGETIQUE	31/12/2023	31/12/2024

VIE SOCIALE					
Chapitre	Année enveloppe	Code enveloppe	Libellé enveloppe	Date initiale de fin d'affectation	Nouvelle date de fin d'affectation proposée
933	2023	43023001	JOP PARIS 2024 - CDM RUGBY 2023	31/12/2023	31/12/2024

Modification des dates limites d'engagement pour les AP / AE

Chapitre	AP-AE concernée	N° d'affectation concernée	Libellé affectation	Montant de l'affectation	Date initiale de fin d'engagement	Nouvelle date de fin d'engagement proposée
EDUCATION - FORMATION						
932	2022-1916	134370	WORLDSKILLS-OLYMPIADES	350 000,00	31/12/2023	31/12/2024
902	2023-1214	136084	REFECTION DU CARRELAGE DE LA CUISINE ET DES MURS D'ENCEINTE LP RABELAIS	930 000,00	31/12/2024	31/12/2026
932	2023-24013917	135623	FINANCEMENT D'ACTIONS DEDIEES A L'INFORMATION SUR LES METIERS	680 000,00	31/12/2023	31/12/2024
932	2023-21043169	135589	ERASMUS + LYCEENS	140 000,00	31/12/2023	31/12/2024
932	2023-22033593	135800	ERASMUS APPRENTISSAGE	1 000 000,00	31/12/2023	31/12/2024

Chapitre	AP-AE concernée	N° d'affectation concernée	Libellé affectation	Montant de l'affectation	Date initiale de fin d'engagement	<u>Nouvelle date de fin d'engagement proposée</u>
MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES						
905	2023-31011009	2023-135554	FENETRES SUR LOIRE 37	650 000,00	31/12/2023	31/12/2024
905	2023-31011012	2023-135551	FONDS RESTRUCTURATION IMMO COMMERCIAL	1 000 000,00	31/12/2023	31/12/2024
937	2022-33013001	2022-135044	BUDGET GAZ A EFFET DE SERRE	150 000,00	31/12/2023	31/12/2024
935	2022-2488	2022-13440	CYBER SECURITE CSRIT RECIA	1 000 000,00	31/12/2022	31/12/2024
VIE SOCIALE						
903	2023-42011461	135945	CHAUMONT TRAVAUX AMELIORATION DIVERS	50 000,00	31/12/2023	31/12/2026

LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

Le conseil régional définit sa politique d'endettement comme suit :

A la date du 01/01/2024, l'encours de la dette présente les caractéristiques suivantes :

Encours total de la dette actuelle : 1 190 505 915 € (incluant une mobilisation prévisionnelle d'emprunt pour 2023 de 172 100 000 €) dont 81 450 000 € s'agissant de l'encours relatif au portage financier des TET et 6 487 930 EUR € relatif à l'encours relatif au Contrat de Performance Energétique (exprimé en TTC).

Présentation détaillée : la dette est ventilée en appliquant la double échelle de cotation fondée sur l'indice sous-jacent et la structure et en précisant pour chaque élément sa part respective dans le total de l'encours, sa valorisation et le nombre de contrats concernés : 99,9 % de la dette classée 1-A, 0,1 % de la dette classée 1-B.

Stratégie d'endettement

Dans l'hypothèse où l'emprunt proposé au vote dans le cadre du Budget Primitif 2024 serait réalisé à 100% soit 263 000 000 € et compte tenu d'un remboursement en capital actuellement inscrit au Budget Primitif 2023 soit 116 000 000 € (dont 58 890 500 € de remboursement relatif au portage TET).

Et considérant que compte tenu de l'inscription au Budget Primitif 2024 en dépenses d'investissement du loyer financier L1a pour un montant de 4 045 409 € l'encours du Contrat de Performance Energétique s'établirait au 31/12/2023 à 6 487 930 € (exprimé en TTC).

L'encours de la dette (dont CPE et TET) est projeté au 31/12/2024 à 1 333 460 505 € (soit un capital restant dû hors TET de 1 310 901 005 €) dont 99,9 % de la dette classée 1-A, 0,1 % de la dette classée 1-B,

Instruments de couverture :

De plus, il est rappelé que l'assemblée délibérante autorise les opérations de couverture pour le présent exercice budgétaire sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette (dont la liste figure dans une annexe), ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur l'exercice 2023 et qui seront inscrits en section d'investissement du Budget Primitif.

Ainsi, la dette susceptible d'être protégée est celle présentée par l'état de la dette au 1er janvier 2024 soit 1 190 505 915 € soit le capital restant dû incluant un emprunt d'équilibre prévisionnel pour 2023 de 172 100 000 € et l'encours relatif au Contrat de Performance Energétique pour 6 487 930 € (exprimé en TTC).

Par ailleurs, les primes, commissions ou frais à la charge de la Région ne devront pas, s'il y a lieu, excéder, au total pour chaque opération et pour la durée de celle-ci, le niveau de 3 % du montant d'encours concerné.

Enfin, le plafond des lignes de trésorerie est fixé à 200 M€ et le plafond du programme NEU CP est également fixé à 200 M€. Par ailleurs, le plafond du programme de NEU MTN est fixé à 120 M€. Enfin, le plafond du programme EMTN (Euro Medium Term Notes), est fixé au 1^{er} janvier 2023, à 1,5 milliard d'euros.

LES DISPOSITIONS DIVERSES

Remises gracieuses

La remise gracieuse accordée par la Région Centre-Val de Loire fait disparaître le lien de droit existant entre la collectivité et son débiteur en éteignant la créance. La remise gracieuse a également pour effet de libérer la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable public.

Les remises gracieuses suivantes sont accordées pour un montant de 16 642,08 € :

Nature créance	Montant	Nombre de dossiers
Remboursement salaire	16 143,65 €	2
Bourse sanitaire et sociale	498,43 €	1
Total général	16 642,08 €	3

Admissions en non-valeur

L'admission en non-valeur peut être demandée par le comptable public dès lors que la créance lui paraît irrécouvrable. L'irrécouvrabilité de la créance peut trouver son origine dans la situation du débiteur (insolvabilité, disparition...) ou dans l'échec du recouvrement amiable (créance inférieure aux seuils des poursuites...). L'admission en non-valeur ne modifie pas les droits de la Région vis-à-vis de son débiteur. Elle ne fait donc pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revenait à meilleure fortune.

Les admissions en non-valeur suivantes sont accordées pour un montant de 102 207,29 € :

Répartition du montant des admissions en non-valeur par nature de la créance

Nature de la créance	Montant	Nombre de titres
Autres recouvrements : Remboursements de salaires	3 443,97 €	6
Avance remboursable : CAP Création reprise Centre	21 347,56 €	21
Avance remboursable : CAP Développement Centre	10 500,00 €	7
Avance remboursable : Fonds Renaissance	47 000,00 €	5
Bâtiment loyers et charges	2 453,59 €	2
Remboursement gestion de domaine	51,17 €	1
Transport scolaire : Rentrée 2021/2022	80,00 €	1
Transport scolaire : Rentrée 2022/2023	209,25 €	3
Trop perçu : Aide aux employeurs d'apprentis	361,00 €	1
Trop perçu : COMBO PARFAIT - Aide aux permis de conduire	5 193,75 €	12
Trop perçu : Publics amateurs	5 000,00 €	2
Trop perçu : Subvention CAP Développement Centre	6 567,00 €	1
Total général	102 207,29 €	62

Répartition du montant des admissions en non-valeur par motif d'irrécouvrabilité

Motif d'irrécouvrabilité	Montant	Nombre de titre
Combinaison infructueuse d'actes	80 187,84 €	58
Décédé et demande de renseignement négative	15,00 €	1
Poursuite sans effet	2 000,00 €	1
Action civile refusée par le juge	20 000,00 €	1
RAR inférieur seuil poursuite	4,45 €	1
Total général	102 207,29 €	62

Créances éteintes

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement sur la forme et sur le fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la Région créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Les créances éteintes suivantes sont constatées pour un montant de 479 664,64 € :

Répartition du montant des créances éteintes par nature de la créance

Nature de la créance	Montant	Nombre de titres
Transport scolaire : Rentrée 2022/2023	25,00 €	1
Avance remboursable : CAP Création Reprise Centre	172 249,80 €	22
Avance remboursable : CAP Artisanat Création	24 990,00 €	4
Avance remboursable : Fonds Renaissance	101 980,47 €	10
Avance remboursable : CAP Développement Centre	14 728,00 €	3
Avance remboursable : Fonds d'intervention entreprises en difficultés	14 040,37 €	1
Avance remboursable : CAP R&D&I CENTRE	138 901,00 €	1
Avance remboursable : CREATEM	12 750,00 €	7
Total général	479 664,64 €	49

Répartition du montant des créances éteintes par motif d'irrécouvrabilité

Motif d'irrécouvrabilité	Montant	Nombre de titres
Surendettement et décision effacement de dette	25,00 €	1
Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	479 639,64 €	48
Total général	479 664,64 €	49

Neutralisation des amortissements

La Région opte pour la mise en œuvre de la neutralisation des amortissements des bâtiments publics et des subventions d'équipements versées.

Durées d'amortissements

Il est décidé de modifier la délibération DAP n° 22.05.01 du 15 décembre 2022 afin d'ajouter, au titre des immobilisations financières, les durées d'amortissement suivantes :

Immobilisations financières		
Versements restant à effectuer sur titres de participation non libérés	269	Non amortissable
Versements restant à effectuer sur titres immobilisés non libérés	279	Non amortissable

Autorisations

Le Président du Conseil régional est autorisé pour l'exercice 2024 à procéder à des mouvements de crédits de chapitres à chapitres (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de fonctionnement dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Contribution financière au GIP Pro Santé

Il est décidé d'attribuer une contribution financière au GIP Pro Santé Centre-Val de Loire comme prévu dans la convention constitutive approuvée par la CPR du 15 mai 2020 (n°20.04.26.97), pour l'année 2024, pour un montant de 2,489 M€.

Les crédits sont engagés sur le programme 31034002 (Chapitre 934-418 nature 6561).

Subvention et convention DEV'UP

Il est décidé :

- D'attribuer à DEV'UP une subvention de fonctionnement de 5 600 000 € sur une dépense subventionnable de 10 100 000 € TTC, pour la mise en œuvre de ses missions au titre de l'année 2024. Les modalités de versement sont prévues dans la convention.
- D'attribuer à DEV'UP une subvention d'investissement de 100 000 €, sur une dépense subventionnable de 100 000 € TTC, pour l'achat de matériels de transport (véhicules, remorque), d'outils informatiques, bureautiques et de mobilier, ainsi que d'aménagement des locaux.
- D'approuver la convention entre la Région Centre Val de Loire et DEV'UP Centre Val de Loire, annexée au présent rapport.
- D'habiliter le Président du Conseil régional à signer la convention ainsi que les actes afférents à cette opération.

Les crédits correspondant aux dépenses de fonctionnement 2024 d'un montant de 5 600 000 € correspondant aux dépenses de fonctionnement 2024 seront engagés sur le disponible des affectations approuvées au BP 2024 comme suit :

- 5 376 000 € sur l'AE 2024-11083001. Le crédit de 5 376 000 € sera imputé au chapitre 936-61, nature 65748, programme 11083001 du budget régional.
- 224 000 €, sur l'AE 2024-12043834. Le crédit de 224 000 € sera imputé au chapitre 936-6312, nature 65748, programme 12042834 du budget régional.

Les crédits correspondant aux investissements 2024 d'un montant de 100 000 € seront engagés sur le disponible de l'affectation de l'AP 2024-11081001. Le crédit de 100 000 € sera imputé au chapitre 906-61, nature 20421, programme 11081001 du budget régional.

Subvention et convention Association AREC

Il est décidé :

- D'attribuer à l'association Agence Régionale Energie et Climat (AREC) une subvention de fonctionnement de 800 000 €, dans le cadre de son démarrage.
- D'approuver la convention relative à cette subvention, annexée au présent rapport.
- D'habiliter le Président du Conseil régional à signer la convention ainsi que les actes afférents à cette opération.

Les crédits seront engagés sur le disponible de l'affectation votée au BP 2024 (AE 2024-33013004, chapitre 937-758).

Modifications des emplois

Il est décidé de :

- créer les postes permanents suivants :

- 3 postes de chargé.e.s de mission, rattachés à la direction de l'Appui à la Donnée, au Pilotage et aux Transitions, en charge du Bureau des projets, de la gouvernance documentaire et la gouvernance des risques, de la sécurité et de la conformité en matière de systèmes d'information ;
- 1 poste d'urbaniste, architecte du système d'information, rattaché à la direction des systèmes d'information ;
- 2 postes de chefs de projets informatiques, rattachés à la direction des systèmes d'information ;
- 1 poste de chef de projet Infrastructures rattaché à la direction des systèmes d'information ;
- 1 poste de chargé.e de mission, en charge de la gestion des données, rattaché à la direction des systèmes d'information ;
- 1 poste de chargé.e de mission, rattaché à la direction générale Optimisation des Ressources, en charge de l'amélioration continue des processus ;
- 1 poste de chargé.e de mission « animation de filières » rattaché à la Direction de l'Agriculture et de la Forêt ;
- 1 poste de chargé.e de mission (poste créé pour permettre de lancer un recrutement dans l'attente de la libération du support du poste qu'il a vocation à remplacer) ;
- 1 poste de chargé.e de mission sécurisation de la paie rattaché à la Direction Carrière Appui et Pilotage ;
- 1 poste d'administrateur.trice fonctionnel des SI formations sanitaires et sociales rattaché à la Direction Politiques d'Orientations et de Formation.
- 1 poste d'Assistant.e administratif et financier des travaux de maintenance rattaché à la Maison de la Région Centre-Val de Loire de l'Indre (36) ;
- 1 poste d'Assistant.e RH et politiques publiques rattaché à la Maison de la Région Centre-Val de Loire du Loiret (45).

- créer les postes non permanents suivants :

- 1 poste de chargé.e de mission Coordination du programme Territoires d'industrie à la Direction de l'Economie pour un contrat d'une durée de 30 mois ;
- 1 poste de chargé.e de mission transformations écologiques et climatiques à la Direction de l'Appui à la Donnée, Au Pilotage et aux Transitions pour un contrat d'une durée maximale de 42 mois.

- prolonger les postes non permanents suivants :

- Chargé.e de mission au Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE), catégorie A, à la Direction de l'Environnement et de la Transition Energétique, sur contrat de projet (Article L332-24 du code général de la Fonction Publique) jusqu'au 31 décembre 2024 (contrats de projet – Poste 18 674) ;
- Chargé.e de mission numérique GRU, catégorie A, à la Direction des Systèmes d'Information, sur contrat de projet (Article L332-24 du code général de la Fonction Publique) jusqu'au 31 octobre 2026 – (Poste 26 273) ;
- Chargé.e de mission numérique GRU, catégorie A, à la Direction des Systèmes d'Information, sur contrat de projet (Article L332-24 du code général de la Fonction Publique) jusqu'au 31 octobre 2026 – (Poste 26 274).

- supprimer les postes non permanents suivants (contrats de projet, en l'absence de financement PACTE) :

- Chargé.e de mission Formation professionnelle – Emploi (Poste 26 277) ;
- Chargé.e de mission formation Sanitaires et Sociales (Poste 26 275).

INFORMATION DE L'ASSEMBLEE SUR LA GESTION DES AP/AE

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier, des règles concernant la gestion pluriannuelle ont été adoptées. Elles concernent les modalités de péremption des AP/AE.

Clôtures d'AP/AE

Les AP/AE suivantes sont clôturées :

- tous les mandatements liés aux opérations concernées étant achevés. Le montant affecté peut alors être ramené au montant mandaté ;
- l'opération n'a pas débuté dans les délais prévus par l'enveloppe. Elle peut être réouverte en cas de besoin sur l'exercice suivant.

AP/AE	N° AP/AE	Libellé	Montant voté	Montant annulé
EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF				
AP	2015-1511	VERDIER - CFA EST LOIRET - RESTRUCTURATION BATIMENT B	7 600 000,00	0,00
AP	2016-1912	AMENAGEMENT LOCAUX ET ENTREE - GAUGUIN	3 675 000,00	-18 972,66
AP	2018-2765	M.DE NAVARRE MISE EN CONFORMITE EXTERNAT	1 000 000,00	-994 203,54
AP	2020-2732	LA LOUPE CONSTRUCTION ATELIER MAINTENANCE MATERIELS ESPACES VERTS	350 000,00	0,00
AP	2021-2728	MFR DE CHAINGY RECONSTRUCTION D UNE PARTIE DE L EXTERNAT	550 000,00	0,00
AP	2021-2729	MFR DE BOURGUEIL TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES LOCAUX	34 500,00	0,00
AP	2023-21041217	AIDE A L'EQUIPEMENT NUMERIQUE	2 200 000,00	-2 200 000,00
AE	2021-1334	DEMEMAGEMENTS ET PRESTATIONS ASSOCIEES (AE)	50 000,00	-18 989,60
AE	2022-21043275	RESSOURCES PEDAGOGIQUES	1 920 000,00	-351 195,57
APPRENTISSAGE				
AP	2022-2806	IFA18 - RENOVATION ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS	471 000,00	-5 134,04
AE	2021-2406	SOUTIEN AUX TERRITOIRES	7 800 000,00	-4 838 467,90
AE	2021-2789	TRANS EUROPE APPRENTISSAGE	116 000,00	-71 600,00
AE	2022-2804	SOUTIEN PRATIQUES DE FORMATION	225 000,00	-219 800,00
ORIENTATION				
AE	2020-1916	OLYMPIADES DES METIERS	308 000,00	-64 957,05
AE	2022-1578	STRUCTURES D'AIO	300 000,00	-13 350,73
FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES				
AP	2017-1315	INFORMATISATION PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE	500 000,00	-1 678,64
AE	2021-1532	ACTIONS PARTENARIALES	1 200 000,00	-69 600,09
NUMERIQUE				
AE	2016-1465	PROJET GEOMATIQUE	341 624,66	-54 139,86
AE	2019-2088	HUMAN TECH DAYS	597 000,00	-20 326,66
AE	2022-2485	GIP RECIA - RESEAU REGIONAL HD	2 000 000,00	-489 918,24
AE	2023-32013155	CPER 21-27 GIP RECIA CONTRIBUTION STATUTAIRE	250 000,00	0,00
CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL				
AP	2015-1404	FRAC MISES AUX NORMES HYGROMETRIE ET TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES LOCAUX	500 000,00	-111 929,49
AP	2015-15007	CPER - CATHEDRALE DE CHARTRES	750 000,00	-375 000,00
AP	2015-36208	CG36-ACQUISITIONS INSTRUMENTS DE MUSIQUE	54 000,00	-18 792,97
AP	2016-1670	CHAUMONT COMMANDE ARTISTIQUE	450 000,00	-5 000,00
AP	2018-1899	AIDE A LA CREATION CINEMA ET AUDIOVISUEL	1 680 000,00	0,00
AP	2019-28221	CD28- RESTAURATION CLOS ET COUVERT CHATEAU LA FERTE VIDAME	840 000,00	0,00
AP	2020-1460	FRAC EQUIPEMENT ET TRAVAUX D'AMELIORATION	360 000,00	-300 000,00
AP	2020-18229	CD18 FONDS INCITATIF PATRIMOINE	225 000,00	-125 931,38
AP	2020-2360	RESTAURATION DES GRANDS ORGUES DE CHARTRES	100 000,00	0,00
AP	2020-3004	EQUIPEMENT TECHNIQUE INVENTAIRE	190 000,00	-42 114,56
AP	2022-2353	SOUTIEN AU PATRIMOINE DE PROXIMITE	382 500,00	0,00
AE	2015-36209	CG36-ANIMATION MUSICALE DU TERRITOIRE	844 621,00	-3 775,18
AE	2020-1474	FRAC BIENNALE ARCHITECTURE FCT	300 000,00	0,00
AE	2020-2372	EXPOSITIONS MANIFESTATIONS ET RESIDENCES ARTS VISUELS	278 500,00	-2 683,40
AE	2020-2377	INSERTION PROFESSIONNELLE	1 251 900,00	-1 043,53
AE	2020-2384	PARC MATERIEL REGIONAL	200 000,00	-23 436,92
AE	2021-2376	RESIDENCES CREATION ET PRODUCTION	605 000,00	-106 603,00
AE	2022-1466	ORCHESTRE SYMPHONIQUE TOURS CENTRE VAL DE LOIRE	1 103 100,00	0,00
AE	2022-2210	CONTRATS REGIONAUX THEATRE DE VILLE	251 000,00	0,00
AE	2022-2384	PARC MATERIEL REGIONAL	95 000,00	-948,08
AE	2023-42063379	AGENCE CICLIC FONCTIONNEMENT	2 672 500,00	0,00
SPORTS ET PATRIMOINE SPORTIF				
AP	2022-43021001	EQUIPEMENT SPORTIF CO'MET	1 500 000,00	0,00
AP	2022-43021002	TERRAIN DE RUGBY PONTLEVOY	73 500,00	0,00
RESSOURCES HUMAINES				
AE	2018-1905	PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE 2018-2020	4 200 000,00	-233 985,50
AE	2020-1905	ACTION SOCIALE	1 000 000,00	-263 159,20
AE	2022-1171	PRESTATIONS DE SERVICE SOCIAL	250 000,00	-50 596,00
AE	2022-1905	ACTION SOCIALE	950 000,00	-188 906,60

Caducité des AP/AE

La date de caducité des AP/AE suivantes étant dépassée, le montant des enveloppes est ramené au montant affecté. Les opérations de mandatement continuent à s'exécuter.

AP/AE	N° AP/AE	Date limite d'affectation	Libellé	Montant voté	Montant diminution
EDUCATION - FORMATION					
EDUCATION ET PATRIMOINE EDUCATIF					
AP	2019-0007	31/12/2019	ACQUISITION, RENOUVELLEMENT, REPARATION DE BIENS	8 850 000,00	-95 593,30
AP	2020-0007	31/12/2021	ACQUISITION, RENOUVELLEMENT, REPARATION DE BIENS	10 550 000,00	-35 081,02
AP	2021-0007	31/12/2021	ACQUISITION, RENOUVELLEMENT, REPARATION DE BIENS	12 350 000,00	-46 621,53

Changement de libellés

N° AP/AE	Ancien libellé	Nouveau libellé
MOBILITES ET TERRITOIRES DURABLES		
2022-33013001	BUDGET GAZ A EFFET DE SERRE	TERRITORIALISATION DE LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE